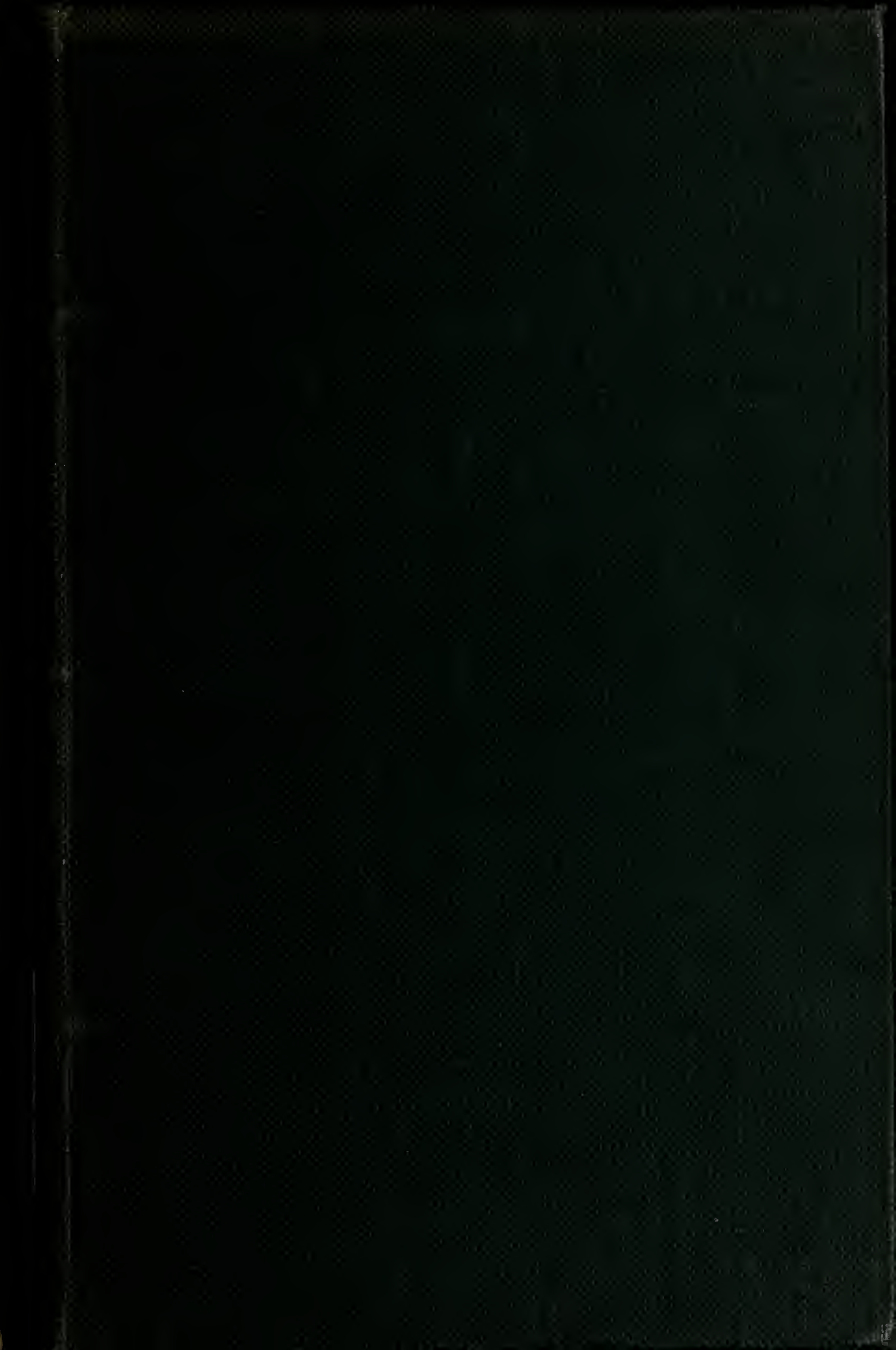


G. K. Walthome

ESSAI

SUR LES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

ESSAI
SUR LES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

PAR

J.-F. BOUDON DE SAINT-AMANS

ORNÉ DE PLANCHES LITHOGRAPHIÉES



AGEN

IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL

1859

ESSAI
SUR LES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT
DE LOT-ET-GARONNE.

PREMIÈRE NOTICE.

LA NITIOBRIGIE.

Avant d'entrer dans le détail des monuments antiques encore existants, ou dont on conserve le souvenir dans le département de Lot-et-Garonne, il paraît convenable de s'occuper des Nitiobriges qui l'ont habité, et de fixer les limites de leur territoire.

Il est indubitable aujourd'hui que le peuple Celte, désigné par Jules César sous le nom de Nitiobriges, habitait le pays d'Agenais. Ce pays, composé des anciens diocèses d'Agen et de Condom, se trouve maintenant compris, en grande partie, dans le département de Lot-et-Garonne, et le diocèse actuel d'Agen le renferme en entier dans sa vaste étendue. Strabon et Ptolémée lui attribuent *Aginnum* pour capitale, et la notice de l'empire donne au même peuple, appelé Nitiobrige par les deux géographes, le nom de *Cité des Agenais (voyez preuves, n° 1).*

existait donc, entre les *Arverni* et les *Rutheni*, des rapports politiques auxquels les Nitiobriges et les *Gabali* ne participaient point, et comme on sait positivement que le dernier de ces peuples était soumis aux *Arverni* (*voyez preuves*, *n*° 5), il est probable que les Nitiobriges, assujettis aux mêmes mesures de la part de Luctérius, et déférant à ses ordres, étaient aussi contraints, par la même raison, à la même obéissance. Il serait impossible d'alléguer le titre accordé par le Sénat à leur roi, comme une preuve de leur indépendance, et de s'autoriser de ce fait pour nier leur soumission présumée. Qui ne connaît les pratiques astucieuses des Romains, surtout envers les nations gauloises ? Qui peut ignorer l'art avec lequel ils faisaient germer entre elles la discorde, dans l'objet de les diviser, de prendre part à leurs querelles, et de les asservir en détail ? Ollovicon ne pouvant être l'ami des Romains sans devenir l'ennemi des *Arverni*, ce beau titre d'ami paraît annoncer le projet prémédité, de détacher hostilement les Nitiobriges d'un des peuples les plus puissants de la Gaule dont il dépendait. La conduite des Nitiobriges, qui donna lieu à la mission de Luctérius, semble même prouver que la politique des Romains avait produit son effet, et nous permet de douter que ce peuple eût souscrit aux ordres du commissaire de Vercingétorix, si les Romains, pour lors éloignés, avaient été à portée de le secourir et de protéger cet acte d'indépendance. Je ne pense donc pas qu'on puisse tirer aucune induction du titre décerné par le Sénat à Ollovicon, pour infirmer mon hypothèse. La domination présumée des *Arverni* sur les Nitiobriges est sans doute un simple aperçu ; et la conjecture fondée sur cet aperçu, ne laisse pas

entrevoir un grand degré de probabilité, car on ne peut l'étayer d'aucune preuve directe.

Quoi qu'il en soit, cinq mille Nitiobriges marchèrent alors pour se joindre à l'armée qui devait faire lever le siége d'Alise. On connaît le résultat de cette tentative : elle fut le dernier effort des Gaulois, pour défendre la liberté de leur patrie, qui passa bientôt après, tout entière, sous le joug des Romains.

Quant à la religion, aux mœurs, aux usages, les Nitiobriges ne différaient sans doute point des autres Gaulois. Leur langue aussi devait être la même. Comme eux, ils comptaient le temps par nuits, ce qui leur avait été transmis par les Germains, et s'est conservé, après vingt siècles, dans l'idiome gascon. *Aneyt* veut dire *aujourd'hui* dans cet idiome. *D'aneyt en aoueyt*, *d'aneyt en quinze*, signifient : *d'aujourd'hui en huit*, *d'aujourd'hui en quinze.*

On trouve encore, dans la langue anglaise, la trace de cette manière de s'exprimer, qui doit avoir pris sa source dans le Nord, où les aurores boréales donnent aux nuits un éclat que les brumes épaisses et continuelles dérobent aux jours. Dans cette langue, *forth night*, à proprement parler, *quatorze nuits*, se dit au lieu de *quinze jours*.

Sous la domination des Romains, la Nitiobrigie produisit quelques hommes illustres dans les lettres, tels qu'Alcimus Alethius, professeur de rhétorique à Agen, puis à Bordeaux, alors l'une des plus célèbres écoles de l'occident; Pacatus Drepanius, qui donna pareillement des leçons d'éloquence à Bordeaux, et fut député vers Théodose, dont il prononça le panégyrique devant le Sénat. Saint Phébade, le premier évêque d'Agen connu, bien qu'il paraisse issu

d'une origine grecque, appartient, comme on sait, à l'Eglise et au pays des Nitiobriges (*preuves, n° 6*). Sulpice-Sévère, dont les ouvrages sont devenus classiques; enfin Lupus, qui professait à Agen, ainsi qu'à Périgueux, les belles-lettres, sont aussi natifs de l'Agenais.

Tel est à peu près tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui des Nitiobriges. Depuis la conquête, plus que jamais confondus avec les autres habitants des Gaules, ils cessent absolument d'obtenir dans l'histoire une mention particulière, et leur nom même eût été peut-être de nos jours totalement oublié, si l'on ne se fût occupé de la fixation de leur territoire, d'abord placé par erreur dans une autre contrée.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, le pays habité par cette nation gauloise fut dans l'origine compris dans la Celtique, dont il formait l'extrémité limitrophe de la province romaine. Auguste, ayant depuis prolongé l'Aquitaine jusqu'à la Loire et lui incorporant quinze peuples de la Celtique, les Nitiobriges firent partie de ce démembrement, et passèrent dès-lors dans la Gaule aquitanique. Effectué à Narbonne, 27 ans avant Jésus-Christ, ce nouvel arrangement subsista sans altération, jusque vers le milieu du IVe siècle. A cette époque, Valentinien Ier partagea l'Aquitaine en deux provinces, sous les métropoles de Bourges et de Bordeaux. Les Nitiobriges furent depuis toujours compris dans la deuxième de ces provinces, lesquelles n'éprouvèrent aucun changement, dans la dernière division des Gaules sous Gratien.

Aginnum était alors devenu la seconde ville de la seconde Aquitaine. Il est inscrit, dans la notice de l'empire,

immédiatement après Bordeaux, et l'on sait que le rang des villes dans cette notice, indique toujours celui que tenaient dans leur province les peuples qui l'habitaient.

Le rang distingué qu'occupaient les Nitiobriges en Aquitaine, est cependant loin d'excuser les erreurs qui ont été commises sur l'étendue de leur territoire. Quelques écrivains, à la tête desquels on trouve Joseph Scaliger,[1] s'autorisant d'un passage très-obscur de Pline le naturaliste,[2] ont porté jusqu'au Tarn les limites du pays habité par nos ancêtres; plus récemment, vers le commencement du dernier siècle, Labénaisie, auteur d'une histoire manuscrite d'Agen,[3] renchérissant sur cette fausse notion, a non-seulement étendu le territoire des Nitiobriges jusqu'au Tarn, mais encore a réuni gratuitement sous leur domination, presque tous les pays où les avaient placés d'assez nombreux critiques, avant d'être un peu mieux fixés sur celui qu'ils avaient occupé. D'après lui, ce vaste domaine aurait à la fois été composé des contrées qui leur avaient été affectées par erreur, et de celles qu'ils ont réellement habitées. Il pense que César assimilait les Garites aux Nitiobriges, que Pline les comprenait avec les *Agésinates* et les *Antobroges*; en sorte que les Garites du comté de Gaure, dont Fleurance est la capitale, les *Antobroges* riverains du Tarn, et les *Agésinates* limitrophes du Poitou, ne faisaient qu'un seul et même peuple avec les Nitiobriges des bords de la Garonne. Il y a plus : craignant de s'arrêter sans doute en si beau chemin, il s'empare d'une expression équivoque

[1] *Lect. Auson*, lib. II, cap. X.
[2] *Plin., hist. nat.*, lib. VI, cap. XIX.
[3] *Hist. manusc. d'Agen*, part. Ire, chap. III et IV.

échappée au docte Marca, pour attribuer encore aux Nitiobriges le territoire des Vasates. Le père Monet, dans sa géographie de la Gaule, ayant interverti l'ordre des peuples de l'Aquitaine, Marca propose de rétablir cet ordre, d'après Ptolémée, qui range par colonnes les noms des peuples, et de les inscrire les uns au-dessus des autres, pour fixer leur place respective. En vue d'indiquer le changement que doit subir à cet égard le travail du père Monet, Marca[1] dit qu'il faut *conserver les Vasates sous les Nitiobriges*. Cette expression qui, pour tout autre que Labénaisie, se rapporte évidemment à la position relative du nom des deux peuples dans la même colonne, suffit néanmoins à notre historien pour assurer, avec un patriotique enthousiasme, que les Nitiobriges avaient conquis le Bazadais. Je n'aurai point ici ressuscité de pareilles rêveries, si, devant quelquefois dans le cours de cet essai nommer Labénaisie, glorieusement qualifié dans la *Gallia christiana* (1re édition) d'*eruditissimus Benasius*, il n'avait été à propos de prouver d'avance que, s'il méritait ce titre, il faisait quelquefois un singulier usage de son érudition.

La démarcation des territoires occupés par les nations gauloises, ayant servi, dans l'origine, à déterminer en général celles des anciens diocèses, les limites de celui d'Agen, tel qu'il fut d'abord établi, nous serviront à reconnaître et à fixer celles de la cité des Nitiobriges, en tenant compte néanmoins des changements survenus lors de l'établissement des tribunaux, des arrondissements de perception et des événements, qui peuvent avoir amené dans

[1] *Marca, Béarn,* liv. Ier, chap. V, nos 11 et 12.

ses premières limites quelque notable altération. Aussi judicieux que savant critique, *Argenton*, bien différent de Labénaisie, et qui a traité, en homme supérieur, les antiquités de notre Église dans ses mémoires manuscrits, *Labrunie*, son ami, son copiste, son continuateur, qui consacra sa vie à l'étude de notre archéologie ecclésiastique, nous fourniront, au besoin, de très-utiles documents. Nous tâcherons d'en faire usage, sans pouvoir nous promettre d'autre mérite que celui peut-être de les abréger.

L'ancien Armagnac, habité par les *Sociates*, les *Elusates*, les *Garites*, les *Auscii*, les *Lactorates*, ayant toujours été circonscrit dans les diocèses d'Auch et de Lectoure, les limites de la cité des Nitiobriges paraissent n'avoir subi, vers le sud, aucun changement considérable, et nous devons les retrouver à peu près dans celles du ci-devant Agenais. Mais s'il est aisé de fixer ces limites, du côté de la Novempopulanie, celles qui séparaient les Nitiobriges des Vasates nous présentent plus de difficultés.

Le célèbre Danville,[1] parlant du rétablissement du monastère de *Squirs*, sous le nom de *Regula* (La Réole), par Guillaume Sanche, duc de Gascogne, et Gombaud son frère, évêque de Bazas, soupçonne que le territoire de ce monastère, situé sur la rive droite de la Garonne, avait jadis fait partie du comté d'Agenais. Oyenart, si bien instruit des antiquités de l'Aquitaine, l'affirme positivement;[2] au surplus, il ne peut rester de doute à cet égard,

[1] *Notice de l'anc. Gaule,* pag. 678 et 679.

[2] *Not. Utr. Vasc.,* cap. V.

depuis la découverte de la colonne milliaire, que feu Grivaud de la Vincelle a mentionnée.[1] Cette colonne, en effet, trouvée à La Réole, et qui paraît avoir été placée sur la route d'Agen, indique une distance de vingt-trois mille pas, environ dix lieues françaises. Cependant, le démembrement de ce territoire devait être plus ancien que le règne de Guillaume et l'épiscopat de Gombaud ; puisqu'il est certain, qu'en 1004, vingt-six ans[2] après la mort de ce prélat, La Réole dépendait du comté de Bordeaux, dont Bazas faisait alors partie. Cette époque est si voisine de l'épiscopat de Gombaud, qu'on ne peut lui attribuer un démembrement, que ses successeurs au siége de Bazas n'auraient pu consommer en qualité d'évêques de Gascogne, attendu que ce titre, momentanément autorisé par la vacance des siéges, dans cette partie de l'Aquitaine, ne s'étendit jamais sur celui d'Agen, qui ne manqua point alors de pasteurs.[3] Il semble plus naturel de rapporter l'époque, où le territoire de *Squirs* avait cessé d'être compris dans l'Agenais, au temps où les comtes de Bordeaux se rendirent maîtres du Bazadais, ce qui remonte au xe siècle (*preuves, n°* 7). Ces comtes durent s'emparer alors de La Réole, qui, de nos jours, dépendait encore du diocèse de Bazas. Voici un fait qui peut aussi prouver l'ancienneté du démembrement dont il s'agit :

[4] Raymond-Bernard du Fossat, évêque d'Agen, reven-

[1] *Rec. des Monum., etc.*, tom II, pag. 594, tab. XX, n° 5.
[2] *Aim., Vita Abbon*, cap. VII.
[3] *Argenton, Mém. manusc.*
[4] *Lab., hist. manusc. d'Agen*, part. II, liv. III. *Hist. gén. de la Maison de France*, liv. IV., pag. 108.

diquait sur l'évêque de Bazas une portion de son diocèse qu'il prétendait avoir été envahie par les prédécesseurs de cet évêque. Selon la jurisprudence du temps, il se ligua avec les seigneurs de Caumont et de Cantiran ; puis, ayant avec eux endossé la cuirasse, il marcha sur Bazas, petite ville, et la brûla. L'évêque de Bazas, ne pouvant sans doute alors user de représailles, invoqua la ressource des faibles : il se plaignit. Le Pape Innocent II, auquel il s'adressa, commit l'archevêque de Bordeaux et quelques autres prélats, pour arbitrer ce différend et rétablir, entre les évêques belligérants, les relations de bon voisinage. Un jugement intervint qui recula, au préjudice de Raymond-Bertrand, les limites du diocèse d'Agen jusqu'à Casteljaloux, situé vers le lieu désigné par *Tres arbores*, dans la carte des Gaules. Ce jugement, qu'on pourrait qualifier peut-être d'*ab irato*, fut modifié ou rapporté dans la suite, puisqu'à l'époque de la révolution de 1793[1], Casteljaloux était depuis longtemps du diocèse de Condom ; mais on ne voit pas qu'il aît alors été question de la partie du territoire de *Squirs*, dans la sentence des commissaires du Pape. On peut donc présumer que le démembrement de ce territoire était alors déjà ratifié par des traités peut-être, ou consacré par le temps. Au reste, il paraît incontestable que cette portion du Bazadais pouvait dépendre originairement de l'évêché d'Agen, et par conséquent du territoire des Nitiobriges, attendu que l'évêque de Bazas, frère de Sanche, duc de Gascogne, était aussi évêque d'Agen. De plus, il est certain que le territoire des Nitiobriges, sur la rive gauche de la Garonne, s'étendait à peu près à la hauteur du monastère de *Squirs*. En voici la preuve :

L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger[1] indiquent une voie romaine dirigée de Bordeaux à Agen, et qui cotoyait le territoire des Vasates, sur la rive gauche de la Garonne. La première station marquée sur cette route est *Sirione*, aujourd'hui le pont de Siron, dont la distance de Bordeaux est fixée, dans l'itinéraire, à 15 lieues gauloises. La seconde station est *Ussubium*, appelé *Vesubio* dans la table:[2] c'est *Urs* ou *Ure*, jadis en Bazadais, aujourd'hui du département de la Gironde. L'itinéraire et la table marquent également 20 lieues gauloises, de *Sirione* à *Ussubium*. A 20 lieues au-dessus d'*Ussubium*, était un lieu nommé *Fines*, dépendant du territoire des Nitiobriges. La direction de la voie romaine tournait alors vers la Garonne qu'elle traversait; ensuite, continuant sur la rive droite de cette rivière, elle aboutissait à *Aginnum*, capitale des Nitiobriges, après avoir parcouru un espace porté, dans la table et dans l'itinéraire, à 15 lieues gauloises. : Total, 70 ou 74 lieues gauloises, qui, réduites en lieues de France, n'en font que 35 ou 37, parce que la lieue gauloise n'était que de 1,500 pas.

Comme il est visible, pour peu qu'on y fasse attention, que cette mesure est défectueuse, et qu'une partie des chiffres qui l'expriment ont éprouvé une altération semblable à celle qu'on observe dans beaucoup d'autres anciennes mesures itinéraires, nous sommes forcés de nous y arrêter un instant. Danville, frappé de la même inexactitude, s'y est également recueilli, avec l'intention d'y porter

[1] *Tab. it. Peut apud.* Bergier, *Hist des gr. chem.*, tom. Ier.
[2] *Not. des Gaul.*, pag. 609, 725 et 726.

une correction nécessaire. — Je remarque, dit-il,[1] que si l'on se borne à une indication de quinze lieues gauloises, en partant d'Agen pour se rendre aux *Fines* de son territoire, on ne descend plus bas, eu égard au cours de la Garonne, que vers la hauteur de Tonneins, sans aller jusqu'au Mas-d'Agenais, nonobstant le surnom qui le distingue. Pour le renfermer et atteindre en même temps les limites du diocèse de Condom qui a fait partie d'Agen, il faut substituer 20 au nombre qui paraît 15, etc. — L'observation du savant critique est juste ; mais son opinion, sur la manière de corriger l'erreur constatée entre *Aginnum* et *Fines*, présente une difficulté. En effet, la substitution qu'il propose n'exprime pas encore la vraie distance de la capitale des Nitiobriges aux *Fines* de leur territoire, et l'erreur, quoique moindre à la vérité, ne serait point entièrement rectifiée. Il paraît tout simple d'attribuer la différence dont il s'agit, à une transposition de chiffres opérée par les copistes, qui auront pris par inadvertance et réciproquement, entre *Ussubium* et *Fines*, les chiffres qui devaient être placés entre *Fines* et *Aginnum*. Cette transposition semble d'ailleurs démontrée par la seule inspection de la table de Peutinger, où *Vesubio* est le double plus près de *Fines* que *Fines* ne l'est d'*Aginnum*, bien que ce dût être le contraire, selon les chiffres qui expriment les deux distances. Le seul renversement de ces chiffres suffirait donc pour expliquer la difficulté : il ne serait question que de substituer, dans la table et dans l'itinéraire, le nombre 24 au nombre 15, et *vice-versâ ;* en tenant compte

[1] *Not. des Gaul.,* pag. 366.

alors des sinuosités de la route, on trouverait 24 lieues gauloises ou 12 lieues de France, entre Agen et le *Fines* des Nitiobriges, c'est-à-dire la véritable distance qui les sépare. Or, le nom générique de *Fines* désignait, sur les anciennes voies romaines, les bornes des territoires; il est aisé de voir ici celles de la cité des Nitiobriges, au lieu actuellement nommé *Figneis* ou mieux Higneis, selon la carte de Delille, parce que dans l'idiome gascon le *f* se remplace toujours par l'*h* aspirée. La position de ce lieu vers Caumont, dont le seigneur embrassa la cause armée de notre évêque, sa dénomination qui n'est presque point altérée, ne laissent aucun doute qu'il ne soit le *Fines* de l'itinéraire et de la table de Peutinger (*preuve n°* 8); d'autant que la distance, soit d'*Aginnum*, soit d'*Ussubium*, se trouve conforme à celle qui est portée dans la table et dans l'itinéraire, au moyen de la rectification proposée. C'était donc là, vers la hauteur de La Réole, quoique un peu plus haut sur la rive opposée, qu'existait la ligne de partage, entre le territoire des Nitiobriges et celui des Vasates. Cette ligne, qu'il est facile de tracer sur les cartes de cette partie de la Guienne, se prolonge dans la direction du village de Grignols, dans le département de la Gironde, presqu'à l'extrême frontière de celui de Lot-et-Garonne, et sépare ensuite, du côté des Landes et de l'Armagnac, le diocèse de Bazas de celui de Condom, qui, compris dans celui d'Agen, formait sa partie méridionale.

La fixation des limites de la cité des Nitiobriges, vers celle des *Pretocorii*, nous fournira la matière d'une autre discussion. Le père Hardouin, à qui les paradoxes ne

coûtaient rien,[1] a dit que ces deux peuples cessèrent d'être indépendants l'un de l'autre, après la conquête des Gaules par les Romains; que sous le règne des premiers empereurs, les habitants du Périgord s'emparèrent des cités aujourd'hui connues sous les noms d'Agenais, de Querci et d'Albigeois ; enfin, qu'au temps de Pline le naturaliste, ils avaient poussé leurs conquêtes jusqu'au Tarn, et que les peuples des cités conquises portaient le nom de celui qui les avait subjuguées.

Ces assertions, purement gratuites et fondées sur le même passage de Pline, où Scaliger avait cru trouver que le territoire des Nitiobriges s'étendait jusqu'au Tarn, ne méritent point l'honneur d'un examen approfondi. Le silence absolu de l'histoire serait déjà une réfutation suffisante, quand bien même on ne saurait pas que les Gaulois assujettis ne se firent plus la guerre entre eux, et que s'ils reprirent quelquefois les armes, dans les premiers temps de leur asservissement, ce ne fut que pour se liguer contre une oppression étrangère, qui leur était odieuse à l'excès. L'état respectif des Nitiobriges et des *Petrocorii* ne changea donc jamais à cette époque ; il n'avait pas cessé d'être, sous le règne de Vespasien, temps où Pline écrivait, ce qu'il avait été constamment depuis la conquête.

Cependant, les limites des deux peuples ne sont indiquées nulle part, sur la voie romaine qui se dirigeait d'*Aginnum* à *Vesunna*, ou d'Agen à Périgueux ; les dévastations des barbares, combinées avec les injures du temps,

[1] *Hardouin, not. in histor. nat. Plin.*, lib. IV, cap. XIX.

les avaient si bien effacées, que, dès le treizième siècle, il n'en existait nulle trace, lorsqu'il s'éleva,[1] entre l'évêque de Périgueux et celui d'Agen, un différend analogue à celui qui avait eu lieu, dans le siècle précédent, entre l'évêque d'Agen et celui de Bazas. Les prétentions réciproques des deux prélats se terminèrent cette fois, sinon à l'amiable, au moins sans catastrophe et sans fracas. Guillaume de Tubières, sénéchal d'Alphonse de Poitiers, avait fait bâtir en 1256 la ville de Castillonnès, par ordre de ce prince, sur un emplacement totalement inculte et dénué d'habitants. Les produits du travail et de l'industrie, que la population allait créer sur ce local jusqu'alors stérile, éveillèrent l'intérêt des deux évêques. Bien que jusqu'à cette époque, ni l'un ni l'autre n'eût jamais réclamé la paroisse de la *Doana*, *Doyna* ou *Doëna*, dans laquelle était située la nouvelle ville ou *bastide*, suivant le langage du siècle, ils prétendirent également que cette paroisse dépendait de leur diocèse respectif. Cependant, pour ne pas recourir plus tard à la voie des armes, les parties voulurent bien s'en rapporter à la décision de l'archevêque de Bordeaux, comme primat des églises d'Aquitaine, sans égard aux prétentions de l'archevêque de Bourges, trop éloigné peut-être ou trop occupé afin de soutenir ses droits. Quoi qu'il en soit, la sentence arbitrale qui intervint, datée du quatrième jour après la fête de saint Hilaire, l'an 1262, c'est-à-dire le 18 janvier 1263, rendit la paroisse en litige commune entre les deux évêques, lesquels nommèrent d'abord simultanément leur curé, mais jugèrent ensuite

[1] *Argenton, Mém. manusc.*

plus convenable d'exercer, à cet égard, leur patronage alternativement. Au surplus, le jugement de l'archevêque, dicté sans doute par un esprit de justice et de paix, eut néanmoins le sort de presque toutes les conciliations, et ne satisfit aucune des parties.

Nous nous bornerons à faire observer ici, que la sentence dont il s'agit, loin d'être envisagée par Argenton et Labrunie comme définitive, ne leur semble propre qu'à répandre de nouvelles incertitudes sur l'objet de la contestation. Ils paraissent même l'accuser d'injustice, en regardant comme très-probable que la *Doana* dépendait de l'évêché d'Agen, avec toute la rive gauche du Drot, vers Cahuzac et jusqu'à son embouchure dans la Garonne. Les comtes de Périgord ne réclamèrent jamais, en effet, cette portion de territoire, ce qui semble prouver qu'elle ne leur appartenait pas. Cependant, on n'en saurait douter, la sentence de l'archevêque est motivée par l'embarras où il se trouvait de prononcer, sans raison décisive, en faveur de l'un des deux prélats : dans cette position gênante, il craignit de préjudicier à leurs droits, dont il aima mieux reconnaître et consacrer l'égalité ; sous ce rapport, la sentence fixe assez positivement les limites des deux diocèses, dans la paroisse de la *Doana* ; elle établit, ce me semble, d'une manière assez précise, que cette paroisse avait été jusqu'alors étrangère à chacun des diocèses, dont les extrêmes frontières se confondaient sur son territoire abandonné. Cette idée m'en suggère une autre assez naturellement pour que je la soumette au lecteur. Ce terrain, inculte et délaissé, qui n'appartenait à personne, à aucun seigneur, et qui, pour le spirituel, ne reconnaissait aucun évêque, ne

peut-il être considéré comme le vestige d'une de ces marches qui servaient de bornes à quelques anciens peuples, et dont le nom s'est conservé dans celui d'une province de France, en Italie, en Brandebourg, etc. Ces marches séparaient les régions limitrophes et constituaient des terres neutres, où s'opéraient les rassemblements commerciaux. Leur dénomination, dérivée de *mark*, cheval, ou de Mercure qui protégeait les voyageurs et présidait au négoce, a donné lieu, par la suite, à celle de marché, *mercat* en gascon, *mercato, market* en d'autres langues, lieu public où l'on se rendait à cheval afin de commercer; à celle de *marquis*, inspecteur des marchés, ensuite gouverneur des frontières, puis au verbe *marcher*, enfin aux substantifs *marchand* et *marchandise*. Si la paroisse de la *Doana* n'était pas originairement située dans une ancienne marche, si elle n'offrait pas le reste de celle qui a pu exister entre les Nitiobriges et les Petrocorii, elle retraçait, du moins, l'idée de ces terres soustraites par un commun accord à l'intérêt particulier, pour établir en faveur de l'intérêt général une sauvegarde permanente; elle rappelait aussi des sacrifices à la paix, offerts par la sagesse, qui, tôt ou tard, devinrent très-souvent l'objet des plus sanglants débats, lorsque d'autres combinaisons, amenées par le temps, eurent changé les rapports et la politique des peuples. D'ailleurs, j'ai trouvé dans une charte de Charles-le-Chauve, en faveur du monastère d'Alaon en Espagne, et rapportée dans l'histoire générale du Languedoc,[1] que Wandrille, frère d'Ermilarius, comte d'Agen, commandait *les marches de Gasco-*

[1] *Dom Vaissette, Hist. gén. du Langued.*, Preuves, pages 85 et suiv.

gne. Il y avait donc des marches, dans cette partie de la France que nous habitons. Bien plus, Claude Menard, *Observations sur l'Histoire de Saint-Louis* (*pag*. 294, *Paris*, 1617), mentionne spécialement *les Périgourdins et leurs marchisans*, et les *marches du Périgord*, *du Quercy et autres des environs*. Enfin, le nom même de la paroisse milite en faveur de ma conjecture. Qui ne voit, en effet, qu'il indique un édifice où l'on portait les marchandises, les objets de commerce destinés à être vendus et grevés de taxes fiscales. Cette dénomination qui paraît dériver du verbe celtique *Doën*, *porter*, *transmettre*, aura désigné dans la suite le territoire sur lequel la *doëna* ou la douane était située,[1] lorsque sa destination fut changée et qu'une paroisse vint s'y établir.

Au surplus, nous n'avons également pour nous guider vers la frontière orientale de la cité des Nitiobriges, que les limites actuelles des diocèses d'Agen et de Cahors. Quelles altérations ont été apportées aux primitives démarcations, par l'établissement des sénéchaussées et des autres tribunaux? Nul document, nulle tradition ne peuvent nous éclairer à ce sujet; cependant il est probable que des cessions mutuelles ont été la suite de ces institutions dans le moyen-âge; il est à présumer que les convenances respectives de localité durent déterminer parfois des changements dans les limites territoriales. D'ailleurs, la sénéchaussée du Quercy fut réunie, en 1252, à celle de l'Agenais, puis rétablie à Cahors, ce qui donna lieu peut-être à de nouvelles mutations; enfin, il est possible que des arrangements par-

[1] *Ducange, Gloss.*, Verbo *Doana*.

ticuliers aient été faits, entre les évêques d'Agen et de Cahors, à diverses époques. Nous avons la preuve qu'une paroisse, actuellement du diocèse de Cahors, appartenait jadis à celui d'Agen.[1] Arnaud de Goth, l'un de nos évêques, céda, en 1278, l'église de Saint-Vincent de l'Espinasse, à l'abbaye de Saint-Maurin, en échange de la dîme de Saint-Amans de Roquecor, *Rupœcor*. Il est évident qu'alors le diocèse d'Agen s'étendait jusqu'à l'Aveyron, auquel aboutit la paroisse de Lespinasse. Ce fait, qui porte incontestablement jusqu'au bord de cette rivière l'extrémité orientale de l'ancien Agenais, et qui, par cela seul, méritait d'être observé, peut étayer en quelque sorte l'opinion de ceux qui, selon Pline, ont étendu jusqu'au Tarn la domination des Nitiobriges sous le nom d'Antobroges. Les Romains, en effet, pouvaient alors confondre le Tarn et l'Aveyron; ils ont commis d'autres méprises de ce genre, et le Tarn et l'Aveyron pouvaient, à cette époque, être pour eux ce qu'aujourd'hui seraient pour nous deux fleuves du second ordre et voisins dans l'empire du Japon ou dans celui de la Chine. Quoiqu'il en soit, d'après une légende, d'ailleurs remplie de fables, mais très-ancienne *(preuve n° 9)*, l'emplacement où furent bâtis depuis l'église et le village de Saint-Maurin, était situé, au temps de Justinien, sur la dernière limite de l'Agenais, vers le Quercy. Quelle que soit la date précise de cette légende, corrigée, mais rapportée de temps immémorial dans nos bréviaires,[2] les limites n'ont point

[1] *Gall. christ.*, tome III, col. 920.

[2] *Argent., Mém. manusc., Brev. d'Agen*, 1526; *Mss.*, 167, 1666.; *prop. Ss.*, 1660, 1670 et 1673.

changé; le village de Saint-Maurin occupe la place indiquée par la légende, et sa paroisse confine encore au diocèse de Cahors.

Le territoire des Nitiobriges était traversé par plusieurs voies romaines dirigées sur *Aginnum*; c'est ici le lieu de les faire connaître.

Ainsi que toutes celles des Gaules, les principales de ces voies étaient des routes militaires, construites par Agrippa, sous le règne d'Auguste, ensuite, pour la plupart, réparées par la reine Brunehaut.[1] J'ai déjà parlé de celle qui formait la communication entre *Burdigala* et *Aginnum*. Une seconde allait de cette dernière ville vers *Lactora*, et se terminait à *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges), que le savant Bergier,[2] par une distraction singulière, a pris pour Oloron. Malgré la dégradation journalière que cette route ne cesse d'éprouver, et le défaut absolu d'entretien, on la retrouve encore, entre La Montjoie et La Romieu, assez bien conservée sous le nom de la *Peyrigue, via petris strata*. La troisième route, qui se dirigeait d'*Aginnum* vers le Lot, qui traversait aussi la Dordogne à *Trajectus*, aujourd'hui Poutoux, et aboutissait à Argentomagus, dans le Berry, est presque entièrement détruite;[3] à la réserve de quelques légères traces de cette

[1] Il est probable que les travaux exécutés par l'ordre de Brunehaut sur les voies romaines, eurent plus pour objet celles du Nord que celles du Midi de la France. Cependant, Velly mentionne un château que cette reine fit bâtir dans le Quercy; or, si elle faisait construire des châteaux en Aquitaine, elle pouvait et devait même y faire établir des chemins. (Voy. *Velly, Histoire de France*, tom. I, p. 203.

[2] *Hist. des gr. chem. de l'Emp.*, tom. II, liv. III, ch. XXXIX, p. 61.

[3] Danv., *Not. de la Gaule*, p. 651.

route encore observées auprès d'Eysses, *Excisum*, il n'en existe plus aucune trace dans le département.

Telles sont les voies romaines marquées sur notre territoire dans l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger. Quelques autres, non désignées dans ces anciens monuments, et qui n'étaient peut-être que des routes du second ordre, méritent cependant d'être ici mentionnées. L'une de ces routes, connue dans le pays sous le nom de *Ténarèse*, qu'on fait dériver d'*Iter Cœsaris*, part de Sos, traverse les villages de Barbaste et de Pont-de-Bordes, suit la rive droite de la Baïse jusqu'à Feuguarolles, et se dirige ensuite sur Thouars, où elle traverse la Garonne. On a recueilli quelques médailles sur cette route, ainsi que sur la précédente, et de plus une bague antique de bronze rouge, chargée de caractères dont je donnerai le dessin. Je ne connais également aucun auteur qui ait parlé d'une autre route romaine qu'on rencontre près d'Aiguillon, et qui paraît être une continuation de la *Ténarèse*. Elle se prolonge, sur la rive gauche du Lot, vers Sainte-Livrade, pour se rendre sans doute à *Excisum*, et porte dans le pays le nom de *Cami-Herrat*, chemin ferré, ce qui donne l'idée de sa solidité, partout où les travaux des hommes ne l'ont point dégradée. Il existe encore les restes d'une autre route du même genre, qui conduisait d'*Aginnum* chez les *Cadurci*. Cette route se remarque près d'Agen, après avoir monté le côteau de la *Lux*, s'étend sur la hauteur, et se perd avant d'arriver au bourg des Tricheries. Enfin, un fragment de voie romaine, très-bien conservé, se trouve, dit-on, entre Montflanquin et Castillonnès, mais absolument

isolé dans une vaste plaine ; on ne peut soupçonner le lieu d'où il tirait son origine, ni celui où il devait aboutir.

Aucun ouvrage d'art, au reste, ne paraît avoir été construit sur ces routes, à la réserve d'un pont à Barbaste, dont on croit reconnaître les fondements. On observe aussi, entre Aiguillon et Saint-Côme, vers le lieu où la voie romaine de Bordeaux à Agen semble avoir traversé la Garonne, une espèce de tour massive ou de grosse colonne, ayant environ neuf mètres de circonférence sur quatre de hauteur. Cette colonne, ou cette tour, bâtie par les Romains (*preuve n°* 10), sur laquelle on n'a rien dit jusqu'ici de certain ni de plausible, placée près d'un lieu où plusieurs voies romaines semblent s'être réunies, me paraît avoir été quelque monument dédié à Mercure, protecteur des chemins et du commerce. Il a existé et il existe encore dans l'ancienne Gaule de pareils monuments, auprès desquels les passants élevaient par dévotion des monceaux de pierre. Son sommet, à la vérité, semble détruit, et s'il est impossible de rien statuer de positif en faveur de mon opinion, il est impossible aussi, je crois, de ne pas la regarder au moins comme très-vraisemblable. Nous nous proposons, au surplus, d'acquérir, s'il le faut, ce monument, et de le faire réparer pour le préserver d'une ruine totale.

Je termine ici ces laborieuses et trop stériles recherches, pour jeter un coup d'œil sur *Aginnum* et les autres lieux du territoire des Nitiobriges, dont le nom est dérivé de la langue des Celtes ou de celle des Romains.

PREUVES.

N° 1. *Civitas Aginnensium, not. imp. apud Sirm.*

N° 2. *Gallos ab Aquitanis Garumna fluvium dividit.* Cæs. de bell. gall. lib. Ier.

N° 3. Aimoin écrivait dans le onzième siècle : *ferunt in regione Vasconiæ, ultra Garumnam fluvium in pago Aginnensi, annonem pluisse...* L'Agenais s'étendait donc sur les deux rives de la Garonne. Quant au phénomène dont il s'agit, il ne s'y est plus renouvelé.

N° 4. *Lucterius Ruthenos arvensis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos obsides accipit, et magna coacta manu contendit.* Cæs. de bello Gall., lib. VII.

N° 5. *Gabalis qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* Cæs. de bell. Gall., lib. VII.

N° 6. Φοιϐαδος est le génitif de *Phœbas. Vates Phœbi numine afflata.* On trouve dans Euripide et dans Plutarque le nom de Φοιϐαδιος. C'était celui des prêtresses qui mettaient en vers les oracles de la Pythie de Delphes : ce n'est point Apollon, dit Plutarque, qui compose les vers des oracles ; c'est lui qui donne aux *Phœbades* le mouvement, selon qu'elles sont disposées à le recevoir. Ce n'est que par erreur que les derniers éditeurs de la Gaule chrétienne ont donné une origine gauloise à cet évêque.

N° 7. En 982. Marca, *Hist. du Béarn*, liv. III, chap. 8, n° 4.

N° 8. Dans la carte de Danville, *Fines* est placé trop près de la Garonne. Situé à trois lieues environ de ce fleuve, il doit en être plus éloigné qu'*Ussubium* ou *Vesubio*.

N° 9. Veut-on connaître cette fabuleuse légende? La voici fidèlement traduite du bréviaire manuscrit de l'ancienne cathédrale d'Agen :

Eutychius et Alabrana, tous deux natifs d'Agen, étaient mariés depuis dix-huit ans sans avoir eu d'enfants; Eutychius était résolu de répudier sa femme à cause de sa stérilité. La

veille du jour où il devait exécuter ce projet, un ange lui apparut et lui ordonna de la garder, lui prédisant qu'il aurait un fils, auquel il donnerait le nom de *Maurin*. Eutychius obéit; et, lorsqu'il fut devenu père, fit élever son fils avec grand soin. Maurin avait fait de grands progrès dans les lettres, lorsqu'il entendit parler de saint Germain, évêque de Capoue, *dont le le nom était célèbre dans toute la terre*. Il s'évada de la maison paternelle à l'âge de douze ans, pour aller recevoir le baptême de la main de ce saint évêque. Sept ans après, il fut élevé au diaconat, et Germain fut averti par un ange de le renvoyer dans sa patrie. A peine Maurin fut-il de retour à Agen, *que toute la ville crut en Jesus-Christ et fut baptisée*. Cependant, Valduan, roi de Lectoure, fut choqué (je ne sais pourquoi) de ces conversions, et surtout de celle d'Eutychius, père de Maurin (qui n'était pas encore chrétien quoiqu'il eût reçu des ambassades célestes.) Il ordonna à Eutychius de se rendre à Lectoure. Maurin, averti de cet ordre par un ange, alla dans cette ville où il arriva, lorsque son père était devant le tribunal de Valduan et y confessait la foi de Jésus-Christ. Valduan le condamna (comme on doit s'y attendre) à perdre la vie, et le fit exécuter avec environ sept cent huit chrétiens, tous ses esclaves, qui *furent ensevelis dans des tombeaux*. Après cette expédition, *le démon* conduisit Valduan sur la montagne de Maurian : *ad montem Mauria-num*, où il fit amener Maurin. Il lui savait mauvais gré d'avoir ressuscité trois enfants frappés de la foudre, de plusieurs autres miracles qu'il avait faits dans la prison, et surtout d'avoir converti ses gardes. Il ordonna que Maurin fut lapidé et percé de flèches, mais les flèches et les pierres rejaillissaient sur les bourreaux et les blessaient. On le jeta dans un brasier ardent dont il ne fut nullement incommodé. Enfin, un bourreau lui coupa la tête et *l'épaule gauche ;* mais Maurin se releva, se saisit de sa tête et de son épaule avec ses mains, dit la légende, et s'en alla près d'une fontaine, sur les limites de l'Agenais et du Querci, où il mourut et fut enseveli : *Ipsum corpus, vivificatum stetit, et caput præcisum cum humero in manibus afferens ad fontem qui Militanum dicitur quod in confinio Caturcensis et Aginnensis diocœsis est, novissima requievit.*

Dans le xve siècle, on fixa l'époque du martyre de saint Maurin, au règne de Justinien. Je ne répondrai pas de la justesse de cette date, quoiqu'elle n'ait jamais été contredite ; mais je trouve seulement bien difficile que le saint ait pu porter sa tête dans ses mains, *in manibus*, puisqu'il était privé d'une épaule à laquelle sans doute un de ses bras devait tenir. Il est vrai que tout est miraculeux dans cette histoire.

N° **10**. Cette colonne, située sur le bord de la grande route, et près d'un lieu où l'on jette le corps des animaux à la voirie, a été usurpée depuis peu par un cultivateur voisin. Embrassée et couronnée aujourd'hui par un pied de vigne, elle présente à la fois un aspect agréable et pittoresque ; mais il est à craindre que les affouillements pratiqués journellement autour d'elle ne provoquent bientôt sa ruine totale. On croit, dans le pays, que Philippe, duc de Bourgogne, mort d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon, en 1346, est enterré sous ce monument ; c'est une erreur ; il est de construction romaine. Un savant archéologue le regarde comme un tombeau, dans la *Ruche d'aquitaine* 1818, n° 15 ; il m'est également impossible de partager cette opinion.

SECONDE NOTICE.

AGINNUM.

Agennum ou *Aginnum*, chef-lieu du territoire des Nitiobriges, occupait le centre de ce territoire, dont j'ai tâché de fixer les limites. Il serait également superflu de rechercher, et l'origine de cette ville qui se perd dans la nuit des temps, et l'étymologie de son nom qui paraît aussi fort obscure.

Aginnum était bâti sur la rive droite de la Garonne, dans une belle plaine, au midi de la ville actuelle ; il était le séjour des rois Nitiobriges, avant la conquête des Gaules par Jules César ; tel est à peu près tout ce qu'on peut savoir, sur cette première époque de l'antique cité, dont il serait pour nous si curieux de connaître l'histoire. Elle acquit dans la suite une assez grande étendue, si nous en jugeons par celle du terrain où l'on trouve ses ruines. Elle devint opulente et populeuse, si nous considérons les fragments de marbre, de granit, de porphyre, de mosaïque, employés à la décoration de ses bâtiments, la quantité de médailles en tous métaux, que son sol ne cesse d'offrir, et dont on a fait de tous temps des collections considérables. Il paraît aussi que cette ville eut des temples consacrés à

Jupiter, à Diane, à Bacchus, et peut-être aux dieux tutélaires, ainsi qu'un amphithéâtre, après avoir passé sous la domination des Romains. On découvre même, dans ses environs, des ruines d'édifices où ce peuple a laissé des traces remarquables de son goût et de sa magnificence.

Malgré les inductions qui découlent naturellement de l'importance d'*Aginnum*, dont près de vingt siècles n'ont pu totalement dérober les restes à notre curiosité, nous n'osons assurer, faute de preuves directes, qu'il reçut d'abord de ses vainqueurs, ainsi que plusieurs villes des Gaules, le droit d'élire ses magistrats Il faut même avouer que l'établissement des municipes par les Romains dans plusieurs villes des Gaules, est regardé comme la cause de ce qu'elles ont perdu leur nom primitif, et l'on ne peut disconvenir qu'*Aginnum*, loin d'avoir pris celui du peuple dont il était le chef-lieu, lui avait donné le sien, dès la fin du IVe siècle.[1] Cependant, *Aginnum* est désigné dans la notice de l'empire, comme la seconde ville de la seconde Aquitaine, qui comptait d'autres municipes que Bordeaux. Cette désignation, n'était ni arbitraire, ni l'effet du hasard. On sait que l'ordre dans lequel les cités sont rangées, dans cette notice, est celui qu'elles observaient entre elles, dans leurs rapports politiques. Il y a plus ; bien avant qu'elle ne fût rédigée, le diocèse d'Agen tenait, entre les églises de la seconde Aquitaine, le même rang que la cité des Agenais avait dans l'ordre civil. Or, cet ordre, d'après lequel les évêques d'Agen gouvernaient l'église de Bordeaux, pendant la vacance du siège, était basé sur celui qui subsistait dans

[1] *Mém. de l'Acad. des B. L.*, tome XXXII, page 38.

l'empire, avant l'origine des églises de la province. Ne peut-on pas conclure de ces observations, qu'*Aginnum* était une ville municipale, et même qu'elle jouissait de cette prérogative avant les autres villes de l'Aquitaine, sur lesquelles, évidemment, elle avait la préséance.

Qu'il me soit ici permis de m'arrêter à l'examen de quelques considérations qu'on peut regarder comme anticipées, mais qui naissent naturellement de mon sujet.

Certains savants ont pensé que l'établissement des décurions, fondé par les Romains, dans plusieurs villes de la Gaule, y avait subsisté même jusque sous nos rois, et que l'autorité des comtes dérivait de celle des magistrats romains qui gouvernaient les cités gauloises.[1] Ils ont ajouté que les corps municipaux, supprimés, à ce qu'il paraît, sans retour par la révolution, représentaient les décurions avec les décemvirs ou les sénats d'institution romaine, et que, par conséquent, ils étaient bien antérieurs à la formation des communes sous Louis-le-Gros. Sans adopter ni rejeter cette opinion, il sufffisait qn'elle fût justifiée, peut-être, dans certains cas particuliers, pour m'engager à chercher des monuments qui fissent remonter jusqu'au sénat présumé des Nitiobriges, l'origine du corps municipal d'Agen. Quelques-uns de nos historiens, qui n'y regardaient pas de bien près, ne doutaient point de cette origine; toutefois, mise au creuset de l'examen, il n'en est résulté aucune preuve que l'une de ces corporations ait jamais donné naissance à l'autre, en sorte que la question reste toujours

[1] *Mém. de l'Acad. des B. L.*, tom. XXXII, page 35, et tom. XXVI, pag. 43 et 44.

comme indécise à notre égard. On voit cependant paraître en 982 des *seniores comitatûs Aginnensis*, qui furent convoqués par Guillaume Sanche duc de Gascogne, lorsqu'il fonda l'abbaye de Saint-Sever.[1] Marca nous rapportant ce fait, ne mentionne l'état, le nombre, ni les fonctions de ces *seniores*. Le silence qu'il garde à cet égard, doit-il faire présumer qu'ils ne furent invités, que pour donner plus d'éclat à la cérémonie? Je le croirais volontiers, puisqu'on ne voit pas qu'ils aient été requis, ainsi que les évêques présents, de délibérer sur cette fondation à laquelle leur adhésion ne devait pas être nécessaire. L'autorité, d'ailleurs, de ces magistrats, s'il faut les regarder comme tels, pouvait être nulle ou très-bornée, d'autant que les prédécesseurs de Guillaume prenaient quelquefois le titre de consuls, qu'ils n'auraient point réuni ou substitué à celui de duc, s'ils n'avaient joui de la puissance municipale.[2] D'après cet aperçu, on pourrait supposer avec quelque vraisemblance, que le mot SENIORES ne veut dire ici ni les anciens, ni les magistrats du comté d'Agen, mais seulement, les seigneurs habitant le comté d'Agen, ainsi qu'il était souvent usité dans le moyen-âge. Si nous remontons à l'établissement des communes, nous ne trouvons pas celles d'Agen inscrites sur la liste de celles que Ducange et Carpentier ont rapportées ; nous n'avons pas même vu d'acte, dans lequel il soit question de ces communes, avant le règne de Henri II, roi d'Angleterre, qui monta sur le trône en 1154 et mourut en 1189. Les ducs d'Aquitaine, ainsi

[1] *Marca, Béarn,* liv. III, ch. 3, no 1.

[2] *Ibid,* ch. III, no 3.

que les autres hauts seigneurs, avaient sans doute commencé, dès le XIIIe siècle, d'accorder des priviléges aux principales villes sous des redevances annuelles; mais il paraît qu'Agen, peut-être alors, depuis longtemps, jouissait des droits attachés à de pareilles concessions, puisqu'on trouve dans les coutumes de cette ville, des subsides délibérés en faveur de Henri, mais qualifiés de *nouveaux*. D'autres subsides avaient donc été précédemment concédés, ce qui suppose les communes déjà formées, ou du moins quelque établissement qui leur était analogue. Aucun fait, aucun titre, il est vrai, n'atteste cette existence antérieure; mais il semble difficile de la révoquer en doute, d'après ce qui vient d'être mentionné. Ce nouvel octroi était d'ailleurs motivé; il avait pour objet de donner au roi les moyens de soutenir la guerre, dans laquelle il était alors engagé.

Quoi qu'il en soit, les communes d'Agen furent originairement composées de douze consuls et d'un conseil municipal.[1] Ce corps avait tant d'autorité en 1196, qu'il était une véritable puissance intermédiaire entre le prince et le peuple, et qu'il défendait ce dernier de l'oppression des grands. Nous pouvons, je crois, inférer de ce qui vient d'être dit, qu'Agen, bien certainement la seconde ville d'Aquitaine, après avoir eu ses décurions, ses duumvirs, comme Bordeaux, comme cette ville avait aussi ses consuls, lorsque Ausonne se disait consul *in ambabus*,[2] fai-

[1] *Chart. des Communes d'Agen,* en faveur des habitants. Archives de l'Hôtel-de-Ville, écrit en gascon.

[2] *Auson.,* elog. Burd.

sant allusion à la dignité consulaire, qu'il avait exercée à Rome et à Bordeaux. On peut donc regarder comme très-probable que l'établissement des communes ne fit, peut-être, qu'ajouter certains droits aux prérogatives dont jouissait auparavant la ville d'Agen. Ces *seniores comitatûs Aginnensis*, cette autorité municipale si bien établie au XIIe siècle, donnent, ce me semble, quelque poids à cette opinion, ou, si l'on veut, à cette conjecture.

Hâtons-nous de revenir sur le sol qu'occupait *Aginnum*. Pauvre bourgade, dans l'origine habitée sans doute par un peuple à demi-sauvage, cette ville dut aux Romains sa première enceinte, sa splendeur et l'importance qu'elle acquit dans la suite. Il paraît qu'elle s'est étendue sur l'espace qui comprend aujourd'hui la manufacture de toiles à voiles, Malconte, le Grand-Séminaire, la Préfecture, Sembel, le faubourg de la Porte-Neuve, les ci-devant Petits-Carmes, hors la ville actuelle, et dans cette ville les quartiers de Saint-Louis, de la Porte-Neuve et peut-être jusqu'à la rue Garonne inclusivement. C'est du moins dans cet espace que, fouillant et creusant le sol, on rencontre presque partout de vieux pans de muraille, d'une solidité singulière et revêtus de petites pierres cubiques de seize centimètres sur chaque face, comme celles des amphithéâtres de Périgueux et de Bordeaux. C'est là qu'on a trouvé des vestiges d'antiquité païenne, une grande quantité de médailles, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des inscriptions, des urnes sépulcrales, des lampes de terre cuite et des mosaïques. Mais si l'on peut reconnaître à ces indices le sol où cette ville était bâtie, il n'est pas aussi facile, à beaucoup près, de fixer les limites de son enceinte,

ni par conséquent la forme qu'elle devait avoir. On serait même tenté de croire que cette forme était très-irrégulière. En effet, dans l'étendue que nous lui avons attribuée, il y a de grands espaces où, comme aux environs de Sembel, de Malconte, on a trouvé beaucoup d'inscriptions funéraires, des fragments d'autels et de statues qui annoncent des temples, des ruines qui indiquent des arènes. Si l'on considère que ces sortes de monuments, presque toujours placés à l'extérieur des villes, ne devaient point être renfermés dans *Aginnum*, on ne pourra s'empêcher de lui supposer une forme très-bizarre, ou de rapprocher son enceinte jusqu'à l'extrémité orientale de la plate-forme.[1] Dans cette dernière hypothèse, que je crois devoir préférer, nous pourrions envisager le mur trouvé l'année dernière, en jetant les fondements de la maison Capuran, et qui, traversant la plate-forme, se prolongeait du sud au nord, dans la ville actuelle, nous pourrions, dis-je, envisager ce mur, précédemment reconnu par Argenton et Labrunie, comme formant l'enceinte d'*Aginnum*, du côté de l'est. Il serait également très-probable, que l'autre mur romain, détruit de nos jours, et qui coupait les fossés d'Agen, près la porte Saint-Louis, dans une direction parallèle au premier, était celui de l'enceinte opposée.

Vers le sud, toute apparence d'enceinte a disparu. *Aginnum* s'étendait-il de ce côté, comme on l'a dit, jusqu'à l'hôpital Delas? Rien ne contredit formellement cette opinion, qui cependant paraît exagérée. Nous rencontrons au nord une suite interrompue de murs très-anciens,

[1] *M.m.* déposés à la bibliothèque Mazarine.

qui se dirigent de l'est à l'ouest, derrière certaines maisons de la rue de Garonne ; devons-nous les regarder comme appartenant aux murailles d'*Aginnum*, ou les rapporter à la première enceinte de la ville actuelle? Ils n'offrent point, il est vrai, les petites pierres cubiques dont les murs romains étaient revêtus ; mais leur parement pourrait être détruit ou caché par les constructions qui doivent, autour d'eux, s'être tant de fois renouvelées A défaut de preuves historiques, oserons-nous invoquer ici une antique tradition? Pourquoi nous priver de cet élément subsidiaire? Lorsqu'on a si peu de chose à dire, il ne faut rien négliger.

Suivant cette tradition populaire, généralement répandue à Agen, la maison du père de sainte Foi devait être située sur l'emplacement de la rue de Garonne, dans laquelle on indique positivement, pour cette maison, celle de l'ancienne famille de Cambefort, et qui appartient aujourd'hui à M. Auguste Menne. On y montrait même encore, il y a peu d'années, une petite chambre assez vilaine que l'on disait avoir été celle de notre sainte. Il est inutile de s'arrêter sur cette dernière désignation, si ridiculement hasardée. Depuis près de dix-huit siècles, il n'est sûrement point, à Agen, d'édifice particulier qui n'ait été pour le moins cinquante fois reconstruit, et dans lequel il soit possible aujourd'hui de se reconnaître. Mais qui pourrait nier, cependant, que les Agenais, jadis si glorieux de leur patrone, n'aient pas conservé, de race en race, le souvenir du lieu où elle reçut le jour? Il serait téméraire, sans doute, d'affirmer que ce fut précisément dans telle ou telle maison ; mais peut-on regarder absolument comme une fable que la sainte ait habité sur quelque portion du terrain ac-

tuellement compris dans la rue de Garonne? Ce fait paraissait si bien prouvé à nos bons aïeux, que les criminels condamnés à la mort, qui passaient dans cette rue pour se rendre sur la place du Marché, lieu de leur supplice, et qui pouvaient toucher la porte de la maison privilégiée, obtenaient à l'instant leur grâce et recouvraient leur liberté. Cet usage, ou plutôt cet abus, qui remontait si haut dans nos fastes que son origine est ignorée, subsista jusqu'au règne de François Ier, qui l'abolit.[1]

La tradition si ancienne, si unanime, qui a donné lieu à une pareille coutume, ne serait-elle digne d'aucune attention? Il est assurément possible qu'elle ne soit qu'un conte puéril qui date seulement de quelques siècles; cependant, elle est toujours bien remarquable, en ce qu'elle semble annoncer que les débris de murs antiques, situés derrière les maisons de la rue de Garonne, peuvent être ceux d'*Aginnum*, et qu'il s'étendait jusqu'à cette partie de la ville actuelle, ce qui est, au reste, tout ce que je voudrais inférer de la pieuse tradition. Rien, d'ailleurs, n'empêche de croire que ces murs, après avoir dépendu de l'enceinte d'*Aginnum*, n'aient formé dans la suite celle de notre Agen, lorsqu'il s'est agrandi vers l'occident, d'autant que l'arceau de la Grande-Horloge, qui fut à cette époque une porte de ville, n'est point éloigné. Néanmoins, il est possible, et je dois l'avouer, qu'au milieu de ces conjectures, le parti le plus sûr soit celui de laisser, au nord comme au midi, l'enceinte d'*Aginnum* dans une complète incertitude.

Nous serions dans un embarras plus grand encore, si

[1] Scaligerana, pag. 315.

nous voulions rechercher l'emplacement des édifices que cette ville a certainement renfermés dans ses murs. Elle est maintenant si défigurée à nos yeux, que la trace de presque tous ces monuments est effacée, et que le souvenir, même du plus grand nombre, est tout-à-fait perdu pour nous. Nul doute, par exemple, qu'*Aginnum* n'eût une église dédiée à saint Caprais, que Grégoire de Tours traite de basilique.[1] Où était-elle située? C'est ce que nous ne saurons jamais. Cependant, lors de la guerre de Chilpéric et de Gontran, roi de Bourgogne, en 581, Didier, général de Chilpéric, après le gain d'une bataille, ayant pris Périgueux et Agen, arracha de cette église la femme de Regenwald, général de Gontran, qui s'y était réfugiée : événement duquel deux chapiteaux des colonnes du cloître de l'église actuelle retraçaient encore la mémoire, avant la révolution.

Il doit en être ainsi de plusieurs autres monuments profanes ou sacrés, dont la position à présent ne saurait être retrouvée. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, cette ville occupait le local des Petits-Carmes, du Grand-Séminaire, de la Préfecture, de la Manufacture des toiles à voiles, et ses quartiers les plus populeux s'étendaient vers la Garonne, qui devait couler alors sur l'espace occupé de nos jours par les allées du Gravier. Lorsqu'on défricha l'esplanade du Séminaire, en 1749, on découvrit des rues alignées, bien pavées, les fondements des maisons élevées parallèlement des deux côtés, beaucoup d'ustensiles de fer oxidé, beaucoup de débris de poterie rouge, des briques

[1] *Greg. turonens. Hist. Franc.*, lib. V, cap. 12.

de formes très-variées, et enfin un bas relief ovale en cuivre dont je donnerai le dessin. On ne peut fouiller, un peu profondément, dans l'enclos de cette maison, sans rencontrer des fragments de marbre et de mosaïque. J'y ai vu moi-même, il y a quelques années, remettre au jour un beau pavé de ce genre, et un hippocauste encore rempli de charbon, avec de gros prismes en terre cuite, perforés dans le sens de leur longueur, et que je ne puis regarder, si ce n'est comme des conduits de chaleur.

Le parc de la Préfecture est également rempli des mêmes débris, ainsi que le jardin des Petits-Carmes, et la vaste prairie dépendante de cet édifice. Lorsqu'au milieu du XIIe siècle, les Cordeliers vinrent s'établir sur ce local où les Petits-Carmes les remplacèrent ensuite, le marbre était si prodigieusement multiplié dans leur couvent, que le cloître de leur église fut nommé le *Cloître de Marbre.*[1] Comment se persuader que des religieux pauvres, dans une ville alors très-pauvre, et dans un pays qui ne produit point de marbre, aient pu se procurer des matériaux de ce genre et en si grande quantité ? Comment auraient-ils pu faire procéder à leur extraction, à leur transport des carrières éloignées, et les faire travailler, dans le peu de temps qui s'écoula, depuis la fondation de leur église, jusqu'à sa destruction sous Philippe de Valois, qui s'empara de ce local, pour y bâtir une forteresse ?[2] Tout ce marbre avait été pris au lieu même, à pied-d'œuvre, ou dans les autres parties d'*Aginnum*.

[1] *Hist. manusc. d'Agen, par Labénaisie*, liv. IV.

[2] *Trad. franc. des Annales de Weding*, tom. Ier.

Enfin, lorsqu'on creusait les fondements de la Manufacture de toiles à voiles, en 1768, et ceux de la Préfecture, en 1775, on rencontra partout les mêmes ruines, et à la même profondeur, avec une grande quantité de médailles. A cette époque, on découvrit aussi, près de la Manufacture, une figurine en bronze de la Fortune panthée, dont je donnerai le dessin avec celui du petit monument où elle était placée.[1] Ceci me conduit naturellement à parler des temples, qui durent être élevés sur le sol d'*Aginnum*, et dont j'ai déjà mentionné l'existence présumée.

Quand les murs de l'enclos du nouveau séminaire, formant une partie du parc de la Préfecture, furent construits, on rencontra, du côté de Sembel, les débris d'un pavé en marbre, quelques fragments d'une aigle, et d'une statue de Bacchus, de hauteur plus qu'humaine, dont la tête était environnée de pampres et de raisins. Alors sans doute, on découvrit le petit autel consacré à certaines divinités locales et tutélaires, l'inscription votive pour la santé de *Claudius Rufus* et le grand chapiteau de pilastre, employés avec le fragment de l'aigle, comme matériaux dans les murs de clôture, d'où ils ont été retirés.[2] J'ai fait dessiner ces divers objets; mais je n'ai jamais vu les restes de la statue de Bacchus : sa tête, séparée du tronc, a longtemps servi de jouet, dit-on, aux jeunes séminaristes, et s'est enfin perdue.

Si l'on se transporte à l'est d'*Aginnum*, sur cette partie occupée de nos jours par le jardin de M. Goux, et sur les

[1] Voyez 8e not., *Pl.* XXIV. no 6.

[2] Voyez 8e not., *Pl.* IV, no 1. — *Id.*, *Pl.* IV, no 2.

propriétés voisines de l'emplacement d'un antique massif de maçonnerie, détruit en 1763, on verra sortir de terre, pour peú qu'on fouille , à quelques pieds de profondeur, une prodigieuse quantité de pierres, de briques et de fragments de marbre ; on reconnaîtra partout, dans ce local , d'épais fondements, des aqueducs, des pavés qui attestent l'existence d'édifices considérables. On a dit et répété plusieurs fois, que ces immenses matériaux étaient les restes d'un temple de Diane ; mais tout ce qu'on allègue à cet égard est regardé comme fabuleux par Argenton et Labrunie. Ils ne font même remonter cette version, selon eux purement gratuite, qu'au XVIe siècle, et l'attribuent au rédacteur d'un ancien bréviaire, nommé Billonis,[1] qui passait autrefois pour un grand personnage, dans l'Église d'Agen.

Billonis, disent-ils, n'inventa l'histoire de ce temple que sur ce que Dacien avait pressé vivement sainte Foi, de sacrifier à Diane ; mais les actes de son martyre ne font aucune mention du temple de la déesse. Sa statue, ont-ils ajouté, suffisait pour ce sacrifice, et les magistrats romains faisaient presque toujours porter quelque idole au lieu même où ils interrogeaient les chrétiens. En effet, Pline le Jeune[2] écrivait à Trajan, qu'il en usait ainsi dans son gouvernement de Bythinie. Il est égalemant vrai que les temples des Romains étaient en général fort petits : le Panthéon lui-même, l'un des plus grands de l'ancienne Rome, n'est qu'une église de médiocre étendue. Or, les

[1] *Brév. d'Agen,* fol. 137.
[2] *Pline,* lib. X, epist. 97.

ruines dont il s'agit occupent un si grand espace, qu'il est difficile de les envisager comme les produits d'un seul édifice. Cependant, on peut observer que la statue de Diane, loin d'exclure l'idée d'un temple qui lui fût consacré, semble attester plutôt l'existence de ce temple, dont on aurait transporté momentanément la statue dans le prétoire. Tout bien considéré, pourquoi ne pas voir dans ce local, avec le temple de Diane, d'autres bâtiments vastes et nombreux? Si l'on y a découvert, l'année dernière, un chapiteau de pilastre en marbre, qui semble avoir décoré un édifice public, on y a trouvé, cette année, des constructions, et notamment des bains, qui ne peuvent convenir qu'à des habitations particulières. Je croirais donc volontiers Billonis autorisé, par quelque tradition, à nous révéler, dans ce lieu, l'existence d'un temple qui paraît assez généralement accrédité; mais je croirais aussi que ce temple était environné d'autres édifices, d'autant que le faubourg, où il aurait été placé, semble avoir eu beaucoup d'étendue. Rien ici ne peut empêcher de concilier nos opinions.

Quoiqu'il en soit, l'existence du temple de Jupiter d'*Aginnum* est bien mieux attestée. Une inscription authentique, des traces de ce temple encore visibles, ne peuvent laisser subsister aucun doute à cet égard. Situé au nord de l'ancienne ville, il occupait le lieu où fut ensuite fondé l'hospice desservi par les frères de saint Antoine, qui depuis appartint à une confrérie de pénitents blancs, et devint à l'époque de la révolution, une propriété particulière. L'inscription dont il s'agit, trouvée dans ce local, avait été encastrée dans l'un des murs du cloître, et me fut donnée

en 1793, lorsqu'il y fut établi un atelier de salpêtre.[1] Elle est ainsi conçue :

DIS MANIBVS
IVENES. A. FANO
IOVIS
SIBI. ET. SVIS

Voilà donc la preuve d'un temple consacré à Jupiter, et au service duquel furent attachés de jeunes Néophites. Mais, comme je viens de le dire, les restes du temple lui-même sont encore visibles. On s'aperçoit aisément que le mur du chevet de l'église s'élevait sur celui de l'ancien temple. Ce mur, actuellement l'un de ceux de la maison de M. de Lécussan, ou de l'une de ses dépendances, décrit une portion de cercle et peut se reconnaître pour une fabrique romaine, si on l'observe du côté de l'est dans un jardin adjacent. Il s'élève même de quelques pieds au-dessus du sol. Les petites pierres dont il est revêtu, et le ciment qui les unit, le caractérisent d'une manière incontestable. Je n'ai, d'ailleurs, jamais ouï dire qu'on y ait trouvé des médailles, ni, à la réserve de l'inscription, aucun reste d'antiquité. Seulement, lors de la fabrication du salpêtre on découvrit en fouillant la terre, dans le cloître, un tombeau construit en briques, ayant la place de la tête marquée en saillie à l'une des extrémités. Du milieu des ossements renfermés dans ce tombeau, visiblement du moyen-âge, on

[1] Voyez 8e not., *Pl.* V, no 1.

retira le fer d'une faucille à couper le blé, dont le manche en bois était totalement décomposé. Doit-on regarder ce tombeau comme celui d'un religieux de saint Antoine, ou la faucille indique-t-elle les restes d'un agriculteur? Le seul résultat de cette découverte, fut la stérile certitude que le personnage inhumé dans ce tombeau était couvert ou revêtu d'une étoffe de laine à fils croisés en treillis, lesquels s'étaient moulés sur le fer oxidé de la faucille.

En parlant de ce temple dédié à Jupiter, je ne saurais m'empêcher de faire observer combien son existence se lie à l'une des principales époques de l'histoire ecclésiastique d'*Aginnum*. Tout nous engage, en effet, à regarder ce temple comme celui dans lequel Saint-Caprais refusa de sacrifier.[1] Près de là s'élevait, sans doute, ce palais des grands pontifes où Dacien, président des Gaules sous Maximin Hercule, traitant Caprais de *beau* et même *très-beau* jeune homme, l'engageait avec bienveillance à venir habiter.[2]

D'après ces qualifications personnelles, authentiquement rapportées dans les actes du martyre de sainte Foi, et dans l'ancien bréviaire manuscrit de l'église d'Agen, on ne peut douter que Dacien ne conseillât à saint Caprais de s'engager parmi les jeunes gens désignés dans l'inscription ci-dessus, et qui semblaient former une espèce de séminaire des prêtres de Jupiter. On peut remarquer également que ces qualifications elles-mêmes suffisent pour exclure toute idée d'épiscopat et d'apostolat de saint Caprais, rangés,

[1] *Act. S. Fidis, Labb. bibl. mss.*, tome II, pag. 530.

[2] *Video te decorissimum juvenem, qui in sermonibus meis acquieveris poteris in palatio summorum pontificium amicitiâ perfrui, etc.*

d'ailleurs parmi les fables de notre église primitive, par Argenton, dans un savant mémoire manuscrit que j'ai sous les yeux.

S'il était de mon sujet d'exposer ici en détail les preuves irrécusables sur lesquelles Argenton appuie son opinion, on s'y convaincrait qu'il n'avait jamais été question à Agen de l'épiscopat de saint Caprais, avant le XIVe siècle ; que l'ambition d'avoir pour patron le premier évêque et l'apôtre d'Agen, s'étant alors emparée du chapitre collégial, il n'a depuis cessé de faire valoir ses prétentions à cet égard, par toutes sortes de moyens ; on y verrait que Claude Gelas, évêque d'Agen, fatigué de toutes les tracasseries, même juridiques, que lui suscitait ce chapitre turbulent, avait enfin pris des mesures telles que la question allait être décidée contre les partisans de l'épiscopat du saint martyr ; que le chapitre, alors, pour éviter ce résultat qu'il redoutait, réussit, par ses intrigues, à mettre le corps municipal dans ses intérêts ; on y verrait que les consuls ayant pris à cœur cette affaire, qui ne pouvait cependant les regarder, députèrent l'un d'entre eux au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, pour le presser, au nom de la tranquillité publique, de la vie même des citoyens qu'ils disaient menacée dans leur commune, d'ordonner, en qualité de métropolitain, que saint Caprais fût désormais reconnu, sans difficulté, premier évêque d'Agen ; on y verrait enfin que ce cardinal, faible et déjà très-vieux, épouvanté par le consul, croyant prévenir une émeute populaire prête d'éclater, se hâta de prononcer, selon le vœu du chapitre, et que ce fut, par un tel jugement, rendu sans examen, par une autorité même incompétente, que se termina sans ap-

pel, un procès de part et d'autre soutenu avec plus de chaleur et de zèle que de charité chrétienne, depuis plus de quatre siècles révolus. Il est assez indifférent, sans doute, que saint Caprais soit ou ne soit pas notre premier évêque; il n'y a pas grand mal, non plus, qu'il soit révéré comme tel, dans notre lithurgie ; mais quiconque, dans nos annales, cherche des faits certains, et qui, par dessus tout, aime la vérité, ne trouvera pas ici déplacé cet aperçu, qui peut rectifier une tradition erronée.

Si l'on a pu excuser cette digression sur saint Caprais, on me permettra peut-être aussi un mot sur sainte Foi, avec laquelle il voulut partager la palme du martyre.[1]

Cette jeune et belle vierge, contemporaine de saint Caprais, ayant refusé de sacrifier à Diane, fut, selon nos légendes, grillée à petit feu, avant d'être mise à mort. Sa mémoire, le bruit des miracles opérés par son intercession, attirèrent longtemps à Agen un concours prodigieux de fidèles, qui venaient implorer son assistance et déposer sur son tombeau de pieuses offrandes. A cette époque, où le culte des reliques, par un déplorable abus, devenait presque le seul des fidèles de nos contrées, une renommée aussi éclatante, aussi bien établie, dut exciter la jalousie des églises rivales, dont elle éclipsait la réputation. Les reliques de sainte Foi ne purent alors échapper à la convoitise, pour ainsi dire autorisée par l'esprit du siècle ; mal gardées sans doute, elles furent volées par un moïne de l'abbaye de Conques, diocèse de Rhodez. L'effet de cette espèce de brigandage, alors très-commun et toujours im-

[1] *Acta S. Fidis apud Labb.* Bibl. nov. mss , tom. II, pag. 523 et seq.

puni, diminua sans doute les offrandes dans l'église d'Agen, mais accrut de beaucoup la célébrité de sa patrone, qui s'étendit non-seulement avec rapidité dans l'Aquitaine, mais dans le reste de la France et dans les pays étrangers.

Outre l'ancienne paroisse située à Agen, près du lieu où la sainte Nitiobrige souffrit le martyre, plusieurs autres, dans le diocèse, ont été mises sous son invocation ; une ville considérable porte son nom dans le département de la Dordogne ; ses miracles furent aussi recueillis et publiés avec détail par Bernard, écolâtre d'Angers ; enfin, les Anglais, maîtres de la Guienne, et fort dévots alors, transportèrent, non-seulement à Longueville, en Normandie, le culte de sainte Foi d'Agen, mais encore à Glastenbury, dans le comté de Somerset, à Horsam, dans le comté de Norfolk, même à Londres, dans une chapelle souterraine de l'église de Saint-Paul, selon Dugdale.[1]

J'ai cru pouvoir ici consigner ces faits, en mémoire d'une sainte, native d'*Aginnum*, qui n'a pas peu contribué à l'illustration de sa patrie, dont elle a fait connaître dès longtemps l'existence et l'histoire jusqu'au-delà des mers. Au surplus, s'il en faut croire nos écrivains ecclésiastiques, une multitude de païens assistaient au supplice de la jeune vierge. Témoins de sa ferveur et de son courage, beaucoup d'entre eux se convertirent ; Dacien, comme on le sait, était un homme impitoyable, ils furent tous massacrés par son ordre. Mais certains légendaires ont, à ce qu'il paraît, beaucoup grossi le nombre de ces pieux martyrs. Quelques-

[1] Hist. of saints, by the reverend Alban Butler, published by John Murphy. Lond. 1819, 6 octobre.

uns le portent à plus de 1,700 ; d'autres le réduisent à 500; ce calcul est plus modéré, sans être guère plus probable. Quoiqu'il en soit, leurs corps furent jetés dans un *lac* qui était, dit-on, à la même place où se trouve aujourd'hui l'église de Saint-Caprais. Tout cela, je l'avoue, semble fort hasardé; on a de plus envisagé comme une fable l'existence du *lac* dont il s'agit. Je ferai cependant observer que ce *lac*, ou plutôt ce marais, pouvait bien être dû au refoulement des eaux de la Garonne, si l'on refléchit qu'elle a coulé jadis plus près qu'aujourd'hui de la ville actuelle; qu'elle était moins resserrée dans son lit, avant qu'une industrie, aussi active qu'éclairée, n'eût contribué à régulariser son cours, et que dans les crues de la rivière, à ce qu'il semble, alors plus fortes, plus fréquentes, elle devait inonder aisément les terrains bas, situés au pied du côteau voisin. Ce marais pouvait encore, ce me semble, être au moins alimenté par le ruisseau qui coule vers l'Ouest, dans le même terrain : plus considérable peut-être, et plus mal recuré sans doute, il devait concourir beaucoup à l'entretien permanent de ces eaux stagnantes. D'un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître le lieu où, près de là, fut encore bâtie la chapelle du ci-devant hôpital Saint-Jacques, pour celui qu'on nommait autrefois *le Martyre* dans tous les anciens actes,[1] et enfin que le terrain environnant fut le cimetière des chrétiens d'*Aginnum*, qui voulurent être inhumés dans un sol consacré par le sang de leurs compatriotes, morts en professant la même religion.

[1] *S. Caprasius in Martyris.*

Si l'on ajoute à ces faits la tradition très-répandue que l'église actuelle de Saint-Caprais fut bâtie sur pilotis, et qu'en descendant par certaines de ses issues, aujourd'hui murées, on trouve de l'eau, dans laquelle même, dit-on, des enfants se sont jadis noyés, alors on regardera l'existence de ce lac, de cet étang, ou même de ce marais, comme très-probable. On reconnaîtra peut-être aussi le local en question pour celui où sainte Foi, saint Caprais, et les autres Nitiobriges *christicoles,* selon l'expression de l'ancien bréviaire manuscrit, furent martyrisés vers l'an 288 ou 89 de l'ère actuelle.

Je ne m'arrête point sur l'histoire apocryphe de Charlemagne, qui, déguisé en paysan, s'introduisit dans Agen, afin de reconnaître cette place, dont Aygoland, *roi des Sarrazins*, s'était emparé.[1] Ce conte-bleu ne laisse pas de prouver, cependant, qu'Agen était regardé comme une ville importante, à l'époque où les plus fameux romanciers composaient leurs vieilles chroniques; mais le sujet, à présent, me ramène aux ruines d'*Aginnum*

Il est probable qu'*Aginnum*, ainsi que Bordeaux, Cahors, Périgueux et toutes les villes populeuses de cette partie des Gaules, avait des arènes ; mais il n'est pas moins difficile d'assigner, autrement que d'une manière conjecturale, le lieu qu'elles occupaient. Beaumesnil, se fondant sur le nom d'une rue de la ville actuelle, les a placées vers la porte du Pin, où cette rue n'aboutit pas, et dans un local où rien n'atteste d'ailleurs qu'elles aient existé ; sans s'arrêter à cette opinion inadmissible, il serait peut-être possible de

[1] Turp. vita Car. Magni et Rolandi.

reconnaître la place des Arènes au nord de cette rue, dans une dépression de terrain demi-circulaire, d'un assez grand diamètre, bornée à l'est et au midi par un mur qui paraît de construction romaine. Cette rue des Arènes se termine précisément à la hauteur du local dont il s'agit; son nom s'expliquerait aisément, par celui d'un semblable édifice; les prises d'eau qu'on introduisait, quelquefois, dans les arènes, pouvaient aisément s'effectuer au moyen d'un ruisseau voisin. Si l'on objectait la disparition totale de ce monument, on répondrait qu'un certain château *de La Saigne*, bâti dans le moyen-âge, à ce qu'on croit, vers la rue de l'Abreuvoir, mais dont on ignore la position précise, fut élevé peut-être sur l'emplacement des arènes, et que sa ruine a complété celle de l'édifice antique, sur lequel il avait été construit.

Tels sont les arguments qu'on peut faire valoir, en faveur de cette conjecture. Cependant, l'histoire et la tradition restent absolument muettes à ce sujet. D'ailleurs, un semblable édifice eut été bien éloigné des murs d'*Aginnum;* l'on n'a jamais trouvé dans ce lieu, ni même aux environs, aucun reste d'antiquité qui soit parvenu à ma connaissance, ni qui ait été mentionné, par Argenton ou Labrunie; enfin, ces hommes, si zélés pour tout ce qui tenait à l'histoire de leur pays, n'ont jamais rien dit qui pût autoriser une pareille idée. Faute de renseignements suffisants, nous allons chercher ailleurs les traces d'autres arènes, qui, sans être beaucoup plus apparentes, nous sont au moins indiquées par des témoignages respectables et d'anciens souvenirs.

D'après plusieurs documents, il est vraisemblable qu'il

existait, si non un amphithéâtre, mais un cirque, au-dessous de la plate-forme, vers le sud, dans l'emplacement du jardin de M. Lacuée, et non loin d'une tuilerie qui se trouve marquée sur le plan ci-joint. Voici les raisons qui militent en faveur de cette opinion; elles sont nombreuses et plausibles.

D'abord, Joseph Scaliger dont le sentiment doit être de quelque poids, n'a vu dans les ruines attribuées au temple de Diane, dont j'ai parlé, que celles d'un amphithéâtre. Ces ruines étaient encore sans doute alors assez caractérisées, pour qu'un savant tel que lui, ne s'y méprît pas; et il les avait bien examinées, puisqu'il assure que l'amphithéâtre, dont elles offraient les restes, avait eu ses gradins en bois, dit-il, comme celui de Bordeaux.[1] Je ne rappellerai point ici les arcades en maçonnerie que Beaumesnil a dessinées d'imagination, et qu'on lui avait dit exister encore sur ce local, en 1740. Argenton ni Labrunie, qui pouvaient les avoir vues, ne les mentionnent point, personne ne m'a dit en avoir ouï parler, nous devons les passer sous silence.

Des vestiges qu'on pourrait regarder comme plus certains de cet édifice, c'est un massif de bâtisse romaine (n° 3 du plan ci-annexé), démoli en 1762, sur la base duquel on a depuis construit une maison, et qui s'élevait plus haut que les murs de la ville actuelle ; c'est une muraille aussi antique, dirigée du nord-ouest au sud-est, sur le bord d'un terrain plus bas de quatre à cinq pieds que celui qu'elle soutient à l'est, et qui se liant au massif ci-dessus,

[1] *Scaligerana*, pag. 24.

pourrait bien être le reste de l'enceinte d'un cirque figuré, comme celui de Caracalla, si bien décrit par M. Mongez;[1] C'est un ruisseau voisin, très à portée d'être utilisé pour former l'euripe de ce cirque; c'est enfin une inscription, incomplète à la vérité, mais trouvée, il y a vingt ans près de la Tuilerie (n° 10 du plan cité plus haut et *Pl.* XVIII, n° 1, de notre VIIIe notice), qui paraît avoir décoré le frontispice de quelque bâtiment public.

La découverte faite en 1773 d'un grand fragment de construction romaine, à peu de distance de ce local, parut d'abord fixer toutes les incertitudes sur l'emplacement de nos arènes, dont se montra dans ce fragment un témoignage décisif. Composé de deux murs concentriques réunis, à des distances assez rapprochées, par d'autres murs perpendiculaires à leur centre commun, il semblait en effet décrire une portion de cercle ou de grand ovale, et pouvait indiquer un amphithéâtre Le mur extérieur avait trente-deux pieds et demi de long, l'intérieur, trente pieds huit pouces, et leur courbure permettait de juger que l'étendue de l'ovale aurait été de quatre cent quarante-deux pieds dans son plus grand diamètre. L'épaisseur du mur extérieur était d'ailleurs de quatre pieds deux pouces, celle du mur intérieur n'était que de trois pieds et demi. Les espaces vides formés par les murs qui réunissaient les premiers, étaient, en commençant par la gauche, de huit, de six et de sept pieds de long, sur trois pieds à trois pieds et demi de large. Leur profondeur, assure Labrunie, était de dix à douze pieds. Les murs qui séparaient ces espèces de loges,

[1] *Enc. Méth. Antiq.*, tom. II, part. 1re.

avaient seulement deux pieds d'épaisseur, ainsi que les collatéraux qui se prolongeaient au-delà de la courbure intérieure, et portaient des marques de destruction à leur extrémité.

C'était sans doute la portion d'un vaste édifice ; mais offrait-elle un reste de l'amphithéâtre d'*Aginnum*, ainsi qu'Argenton et Labrunie l'ont présumé ? On a dit, pour infirmer cette opinion, que des murs aussi minces, construits surtout en petites pierres, n'auraient pu soutenir une élévation qui ne devait être moindre de quarante à cinquante pieds. En effet, cela paraît difficile ; mais si l'on réfléchit que les deux murs concentriques, et ceux qui paraissent les réunir, peuvent être envisagés, dans leur ensemble, comme la base de l'enceinte extérieure de l'amphithéâtre, dans laquelle on aurait formé des vides ou laissé à dessein des intervalles, il est aisé de juger, d'après l'épaisseur de cette base, de la solidité de l'édifice qu'elle devait supporter. Bien plus, les intervalles dont il s'agit étaient cintrés dans le bas, ce qui désigne un fondement commun. Ils semblaient aussi avoir été voûtés ou fermés avec une trappe dans le haut, ce qui achève de prouver qu'ils étaient pratiqués dans l'épaisseur d'un mur unique, pour un certain usage qui nous est inconnu. Ainsi, sous ce rapport, rien ne s'opposerait à ce que ce fragment n'eût fait partie d'un amphithéâtre ; mais il s'élève contre cette hypothèse de plus sérieux empêchements : et d'abord, la situation des restes de cet édifice l'isole entièrement de celui dont l'existence vient de nous sembler réunir beaucoup de probabilités ; puis, il n'est guère vraisemblable qu'*Aginnum* fût une ville assez peuplée pour avoir jamais

eu deux monuments de ce genre, surtout aussi rapprochés. Ensuite, si l'on examine ce fragment, pourra-t-on bien juger quelle était la destination de l'édifice dont il faisait partie? J'ai fait observer que, loin d'indiquer une continuité de murs disposés pour former un cercle ou un ovale, il est parementé latéralement et terminé à chacun de ses bouts; enfin, qu'il ne porte des marques de destruction qu'à l'extrémité des murs qui se prolongent à l'intérieur. Non-seulement il me paraît ne point appartenir à un amphithéâtre, mais il me semble difficile d'assigner à ce bâtiment une destination dont il n'offre à présent que les derniers vestiges.

Qu'était-ce donc que ce grand édifice? Je m'en rapporte, à cet égard, à la sagacité du lecteur. Une pierre énorme, rencontrée aux environs, contenait, dans un creux pratiqué à sa surface, huit médailles qui auraient pu donner quelques lumières à ce sujet; mais elles étaient si frustes que l'on ne put les déchiffrer. Heureusement, un beau médaillon de Commode, en bronze et bien conservé, fut alors trouvé près de là, dans les fondements de l'un des murs, dont nous avons reconnu la continuation en creusant les souterrains de la maison Capuran. Ce médaillon, où Commode est représenté la tête couronnée de laurier, porte la date de la neuvième année de sa puissance tribunitienne, qui correspond à l'an 186 de l'ère vulgaire, et peut servir du moins à déterminer l'époque de ces inexplicables constructions.[1]

[1] Commode fut déclaré Auguste par M. Aurel., le 27 septembre, l'an 177 de l'ère actuelle.

Au surplus, l'établissement du christianisme ayant fait supprimer les jeux sanglants du Cirque, celui d'*Aginnum* fut abandonné, et, comme beaucoup d'autres, devint sans doute une espèce de citadelle contre les attaques d'un ennemi supérieur. Ayant dû servir à cet usage lors de la première invasion des Visigoths ou des Normands, il est probable que ces barbares le détruisirent, ainsi qu'ils le pratiquaient partout où ils portaient le ravage. Il était du moins déjà ruiné, à l'époque où la ville actuelle fut bâtie. On en juge, d'après les tombeaux découverts parmi ses décombres, en 1762. Ces tombeaux, reconnus pour avoir servi à des chrétiens, prouvent que ceux-ci avaient établi leur cimetière dans l'amphithéâtre, lorsque l'emplacement du martyre eut changé de destination.

Il existe encore les fondements d'un autre grand édifice aux environs de la ci-devant chapelle Renaut, dite de *la Lotche*, au bout du Gravier. Selon Darnalt et Labénaisie, on a jadis découvert, dans ce local, un pavé *à la mosaïque, petit et plombé, avec beaucoup de figures de faunes, d'animaux, de losanges et de globes empreints sur le carreau.* Sans nous arrêter à ces détails, on peut se faire une idée de l'édifice qu'il y avait en ce lieu, par l'étendue des ruines qu'on y rencontra en 1763, en traçant le nouveau chemin qui conduit à Layrac. Plusieurs murs très-épais furent alors mis à jour, ainsi qu'un souterrain voûté en briques, qu'on a laissé subsister, et qui traverse la route derrière l'emplacement de la chapelle. Les auteurs que je viens de citer, induits en erreur par le nom de cette chapelle, s'imaginaient que le local avait été celui d'un château fort appartenant au duc Regenwald, ou Regnowalde, dont ils traduisaient le nom,

franc ou barbare, par celui de Renaud. Labénaisie, surtout, s'explique à cet égard avec une confiance très-particulière. Il parle de ce personnage, à peu près comme s'il l'avait vu, et de son château, comme s'il l'avait habité. Cependant, au lieu de se donner gratuitement une ample carrière à ce sujet, il eût pu facilement s'assurer, d'après les ruines de cet édifice, qu'il était de construction romaine, et, d'après le plus léger renseignement, qu'il n'avait été nommé le château Renaud, par nos aïeux, que sur la foi du faux Turpin, qui parlait d'un château dont Renaud de Montauban était le maître ; il n'aurait point avancé tant de faits absurdes et tant de ridicules assertions.

Quoi qu'en puissent dire et Labénaisie et tous nos romanciers, l'édifice dont il s'agit était plus ancien que leurs héros, que le duc Regenwald, et que notre monarchie même, puisqu'il avait été bâti par les Romains. C'est un fait dont on ne peut douter, d'après le témoignage d'Argenton et de Labrunie, lesquels, en comparant cette fabrique avec celles qui restaient d'*Aginnum*, ont reconnu leur parfaite analogie, et nous assurent que toutes ces constructions annoncent le même goût et datent de la même époque. Au reste, l'édifice, quand on le découvrit, aboutissait à un petit chemin de la chapelle à Genevois ; mais ce chemin est aujourd'hui défriché, et les fondements sont ensevelis sous six à huit pieds de terre.

Au moyen-âge, on éleva sur ce local un couvent de Bénédictines, qui, pendant les guerres de la Guienne, furent, dit-on, violées par les Anglais : il est plus certain que ce couvent fut supprimé par Martin V, en 1429, et que ses biens furent réunis à la manse des deux chapitres

d'Agen. La chapelle Renaud fut ensuite bâtie sur les ruines de ce couvent ; elle servit pendant longtemps à l'inhumation des suppliciés, et devint, lors de la Révolution, une propriété nationale.

Enfin, des fouilles étant faites par un particulier, en 1812 et 1813, à l'est de la ville, près du local où l'on suppose qu'était le temple de Diane, on découvrit beaucoup de murs de construction romaine, indiquant certains édifices dont les chambres n'étaient qu'à quinze ou dix-huit pouces au-dessous de la surface du sol. La plupart de ces édifices étaient pavés d'une couche de ciment très-dur, au plus de l'épaisseur d'un pouce, mais supporté par un radier de moellon, quelquefois de la profondeur de cinq à six pieds. Sur l'un de ces pavés, on trouva les ossements d'un adulte et ceux d'un enfant, qui, sans doute, périrent ensemble, ainsi que leur position paraissait l'annoncer. Plusieurs aqueducs, construits avec de larges briques plates et à deux rebords, se rencontrèrent en continuant les fouilles, avec un grand tuyau de plomb, des fragments de marbre travaillés en corniche, des tuiles de formes inusitées aujourd'hui, et seulement deux médailles ; l'une de Néron, l'autre d'Adrien.

Il est probable, au surplus, d'après les monuments parvenus jusqu'à nous, et le grand nombre de médailles d'Antonin, de Marc-Aurèle, des deux Faustines, d'Adrien, de Trajan, trouvées sur le sol d'*Aginnum*, ou dans les campagnes voisines, que les principaux édifices dataient des règnes de ces empereurs. On reconnaît, dans tous les fragments de sculpture ou de peinture, recueillis à Agen et dans le département, le genre qui surtout distingua cette

époque, où les arts refleurirent, sous la protection dont ils jouissaient. Mais par qui, dans quel temps fut détruit *Aginnum*? Cette question, faite chez nous tant de fois, ne sera jamais complétement résolue.

Un archéologue distingué, Grivaud de la Vincelle, nous dit, en son dernier ouvrage,[1] que ceux d'entre les Normands, qui refusèrent d'embrasser la religion chrétienne avec Rollon, l'ayant abandonné, remontèrent la Garonne sous la conduite d'*Addingue* ou d'*Addungue*, un autre de leurs chefs, et ravagèrent tous les pays voisins de ce fleuve; mais cela est bien vague et ne s'applique pas à notre histoire d'une manière directe. Grivaud, d'ailleurs, néglige d'indiquer la source où il a puisé ce fait encore isolé. Il y a bien lieu de penser, comme on le croit généralement, que la ruine d'*Aginnum* doit s'attribuer aux Normands, qui, pendant près d'un demi siècle, désolèrent nos contrées, sous les premiers successeurs de Charlemagne. Il paraît même évident que cette ville, plusieurs fois détruite, de ses ruines aussi plusieurs fois s'était relevée, avant d'avoir été rebâtie plus loin de la Garonne, sur un sol arrosé du sang de ses martyrs. C'est ce qui résulte de l'inspection du lieu qu'elle occupait, où l'on voit partout des indices de deux ou trois constructions successives.

On doit aussi reconnaître les premières traces de la ville actuelle dans l'église du ci-devant hôpital Saint-Jacques; il y existe encore, sous l'autel, un petit souterrain ou crypte, qui, sans doute, est le plus ancien monument de la piété de nos aïeux. Enfin, on ne peut douter qu'*Aginnum*, la der-

[1] Recueil de monuments inédits, in-4°, tome I, pag. 104.

nière fois, n'ait péri par le feu. Des vestiges incontestables d'incendie, se sont manifestés partout, dans les fouilles que l'on a faites, soit, dernièrement, à l'est de la ville, soit, plus anciennement, dans l'esplanade du Séminaire. En voyant, dans ces diverses fouilles, une couche de terre noircie, de l'épaisseur de deux ou trois doigts, sur toute l'étendue du local, et même beaucoup de charbons conservés parfois sans altération, il ne peut rester aucun doute sur la nature de cette dernière catastrophe.

Tout ce que nous savons de bien certain sur *Aginnum*, c'est donc qu'il était bâti le long de la Garonne et sur la rive droite de ce fleuve ; qu'il fut embelli par les Romains; qu'il eut des temples, des arènes, des édifices somptueux ; qu'il fut longtemps possédé par les Visigoths, et que, devenu la proie des Normands, il périt par les flammes.

J'ai dit qu'on trouvait, aux environs d'Agen, des traces d'édifices qui attestaient la magnificence des Romains. En effet, on rencontre, en fouillant la terre à très-peu de profondeur, à Sainte-Radegonde, dans les propriétés de M. Noubel et aux environs, avec des médailles du haut et du bas empire, beaucoup de fragments de marbre, des tronçons de colonnes, des pavés de mosaïques, des restes d'enduits chargés de peintures représentant des fruits, des feuilles et des portions d'arabesques, le tout d'un assez bon goût. On y a découvert notamment, cette année, un aqueduc souterrain, sur une longueur de dix toises, très-solidement construit, en petites pierres cubiques et en larges briques à rebords.

Plus loin, à La Marque, près du village de Granfonds, il existe aussi des vestiges de constructions romaines, généralement plus entières, et qui s'étendent sur un espace plus considérable. Lors de la maturité de la moisson, on y suit facilement de l'œil la direction des fondements, presque partout au niveau du sol, et l'on y a trouvé, à diverses époques, des fragments de colonnes en pierre, d'un très-grand module; un vaste hippocauste, avec des prismes en terre cuite, pareils à ceux dont j'ai déjà parlé; de belles tables de marbre; la tête inconnue d'une statue, aussi de marbre, plus grande que nature et d'un bon ciseau; des bains, des conduits d'eau pour les alimenter; une meule de moulin à bras; un beau carrellement bien conservé, en briques hexagones de vingt pouces de diamètre, alternant à de grands espaces, dans un ciment très-blanc et très-dur, avec d'autres briques plus petites et rhomboïdales; un encaissement de sept pieds de long sur sept pieds de large, autant de profondeur, et formé de briques à rebords fort épaisses, contenant des cendres funéraires, avec les débris d'un lacrymatoire de verre et des charbons.

Enfin, on voit dans ce lieu, comme dans le précédent, beaucoup de pavés de mosaïques; on y recueille des morceaux de marbre précieux, de granit, de porphyre rouge et vert, et des médailles en tous métaux On parle d'une boîte de fer renfermant *des pièces d'or*, trouvée par un berger, et d'une bague de même métal, si grande que s'étant rencontrée sous les pas d'un bouvier qui labourait la terre, elle fut prise au bout du fer de l'araire, et portée jusqu'à l'extrémité du sillon. Ainsi que *les pièces d'or*, cette bague, dérobée à la connaissance du propriétaire, fut vendue à

un orfèvre qui la mit de suite en fusion dans le fatal creuset.

Plus loin encore, et toujours à l'entrée d'un vallon exposé au midi, et près d'une eau courante, on rencontre dans la commune de Saint-Pierre-de-Clairac un lieu nommé Mercadé, où se voient des ruines romaines. Le savant M. Barailon, en regardant ces ruines, comme celles du *Castrum claruccum*, où l'on battait monnaie du temps de Clovis, semble commettre une erreur de lieu, que je ne puis me dispenser d'indiquer.[1] Trompé par les renseignements qui lui ont été transmis, il donne à ce local, qui se trouve à l'est d'Agen, le nom de Clairac, et paraît ainsi le confondre avec la ville de Clairac, située au nord-ouest d'Agen, dans une direction totalement opposée. Saint-Pierre-de-Clairac, ne possédant aucun reste d'antiquité, n'ayant rien de commun sous ce rapport avec Mercadé, où sont les ruines romaines; il était d'ailleurs nécessaire de rectifier cette dénomination. Au reste, je n'ai vu dans les fondemens du château présumé, que ceux d'un temple tétrastyle, de petite dimension, ayant des galeries extérieures ou couloirs latéraux, dont on ne pouvait reconnaître l'issue. Le pavé de mosaïque, encore en assez bon état, représentait des rosaces, et, parmi les débris de marbre, de briques à rebords, dont il était encombré, on distinguait partout des traces d'incendie. Au surplus, les divers fragments recueillis dans ce local, et surtout deux chapiteaux, que j'ai fait dessiner, annoncent évidemment la décadence de l'art. Il me semble encore assez probable, d'après l'analogie

[1] *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains*, page 439

remarquable des noms de La Marque et de Mercadé, qu'il existait dans ces lieux voisins, d'anciens monuments consacrés à Mercure.

Plus près d'Agen, au-dessus de la colline qui domine la ville au nord, et derrière Bellevue, on trouve un champ couvert de débris d'urnes de toutes les formes et de toutes les dimensions. Des traces de scories de fourneaux et la nature du terrain, m'ont fait juger que ces fragments annonçaient l'existence d'une ancienne poterie. On trouve également beaucoup d'urnes (*diotœ*) entières ou fracturées, mais toujours vides, dans un champ près du village de Bon-Encontre, à la droite du chemin qui conduit d'Agen à Toulouse. J'ai lu, sur le col d'une de ces urnes, le mot *Gallus*. Tout engage à présumer que c'était encore une fabrique du même genre.

Enfin, on rencontre souvent, dans les environs d'Agen, des fondements d'édifices romains et des pavés de mosaïques, qui désignent des maisons de campagne ou des *villas* plus ou moins importantes.

TROISIÈME NOTICE.

EXCISUM.

Excisum était une petite ville de la cité des Nitiobriges, éloignée d'*Aginnum* de 13 lieues gauloises, ou d'environ 7 lieues de France.[1] Après la conquête des Gaules par Jules César, elle devint une mansion, ou plutôt un poste, une station militaire, une garnison romaine, intermédiaire entre *Aginnum*, *Vesunna* et *Divona*. *Excisum* est le même lieu qu'Eysses, près de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que Pierre Pithou l'a prouvé le premier.[2]

Bientôt après l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules, *Excisum* devint le siége d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qu'on dit avoir été fondée, dans le VIe siècle, par un comte nommé Seguin, et dotée par Charlemagne.

Comme presque toutes les abbayes de l'Aquitaine, elle fut d'abord ruinée par les Visigoths, puis par les Normands, par les Français ensuite eux-mêmes, lors des guerres dites de religion. Toujours, à ce qu'il paraît, aussitôt rétablie

[1] *Danville, Notice de l'anc. Gaule*, pag. 295.
[2] *Petri Pithœi opera varia*, in-4°, Paris, 1609.

que détruite, cette abbaye, qui semble avoir dépendu de celle de Moissac, subsista jusqu'à la Révolution. A cette époque, elle offrait une belle église qui fut démolie, et de grands corps de bâtiments qui furent conservés. Ceux-ci, d'abord aliénés, ensuite rachetés par le gouvernement, devinrent, au moyen d'augmentations considérables, une maison de détention pour onze départements.

L'abbaye d'Eysses porte le nom d'*Essei* dans le pouillé général des abbayes de France et dans la *Gallia christiana*, où elle se trouve une fois désignée sous celui d'*Axiis*. Elle conservait encore, néanmoins, sa dénomination primitive à la fin du XIIIe siècle, puisqu'en 1279, dans l'acte de prise de possession de l'Agenais, au nom d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, l'abbé d'Eysses est appelé *abbas de Exciso*.[1] Vingt-cinq ans auparavant, cet abbé (Bernard Jordanus), assisté de ses moines, avait cédé le territoire voisin de Gayac à Philippe de Faverosa, sénéchal d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, pour y bâtir, par l'ordre de ce prince, une nouvelle ville plus rapprochée du Lot. Cette cession est, selon Argenton et Labrunie, du 25 avril 1264. Les copies les plus authentiques offrent la même date, qui est même répétée dans la *Gallia christiana*, où l'acte se trouve en entier (appendix, fol. 435). Cependant, d'après un mémoire fourni par M. le Maire de Villeneuve, la première charte d'Alphonse en faveur de cette commune est de 1260. Il y a donc dans la date précitée une erreur de chiffre ; mais on peut facilement la rétablir en avançant de dix ans l'époque de la cession, qui remonterait alors à

[1] Archives de la Comm. d'Agen, original.

l'année 1254. Au surplus, il est stipulé dans cette cession que la portion du territoire cédée ne s'étendra pas au-delà de l'espace nécessaire pour la construction d'une *bastide* ou d'une ville, et que cet espace, enfin, sera fixé par Etienne de Relhac, prieur de Montflanquin, Gaubert de Rampo, chevalier d'Alphonse, et Me Pons Marmadés, *notaire commun d'Agen*. On remarque dans le grand nombre de témoins qui ont signé cet acte, le nom de Jean Coffieri, chapelain d'Alphonse, et chanoine du *monastère de Saint-Caprais*, ce qui prouve que le chapitre collégial d'Agen avait été régulier dans l'origine. On trouve encore parmi ces témoins frère Armengaud, précepteur des hospitaliers de *Salvanhas*, le même sans doute que cet Ermengaldus de Aguilerio, qui prenait le titre de *perceptor fratrum Aginnensis et Burdigalensis*, dans une inscription recueillie en démolissant le château des templiers de Sauvagnas, qu'il fit bâtir en 1275.[1] Au reste, l'investiture que reçut alors Alphonse, paraît à titre purement gratuit ; l'acte de cession ne lui impose aucune charge, aucune obligation réciproque. On y voit seulement la promesse, au nom de ce prince, de réserver à l'abbaye le péage, le port, les moulins sur la rivière, et d'accéder à la clause expresse, que nul habitant d'Eysses ne puisse être forcé de s'établir dans la nouvelle ville, ni, sous aucun prétexte, obligé par le bailli d'Alphonse, de plaider à son tribunal, sans le consentement de l'abbé. Cet acte peut-il être regardé comme parfaitement libre de la part des moines ? Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré les précautions qu'ils avaient prises, ils n'évi-

[1] Inscription de Sauvagnas.

tèrent point les effets de l'influence, que naturellement l'autorité du prince devait avoir sur le nouvel établissement, et qui ne pouvait guère s'exercer qu'à leur préjudice. Aussi, dès ce moment, la ville nouvelle, aujourd'hui chef-lieu du quatrième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, et qui porte le nom de Villeneuve-d'Agenais ou sur Lot, éclipsa-t-elle peu à peu celle d'Eysses, au point qu'à l'époque de la Révolution, celle-ci avait depuis longtemps complètement disparu.

Les bâtiments de l'abbaye d'Eysses, comme je l'ai dit, considérablement augmentés pour être appropriés à leur nouvelle destination, couvrent actuellement presque tout le local où les ruines d'Excisum sont au moins ensevelies à dix pieds de profondeur. Il ne reste debout aujourd'hui de cette ancienne ville qu'une tour de construction romaine, qui porte le nom de tour Sarrasine, et dont on a fait un colombier. Deux côteaux voisins, dont l'un s'appelle Montfabès, et l'autre la Calvétie, conservent sur leur sommet des vestiges d'anciens retranchements qu'on attribue à Caïus Fabius, lieutenant de César, et à Calvétius, tribun militaire. On ajoute qu'il y avait une citerne, dans chacun de ces retranchements, et que leur trace est encore visible dans celui de Montfabès, où l'on distingue la place de la porte d'entrée. Il existe aussi dans la commune de Villeneuve, le vieux château de Montmarès, jadis célèbre en nos guerres civiles, et que l'on croit avoir été bâti sur l'emplacement où quelque Romain, du nom de Marius, avait construit un édifice.

On a trouvé jadis à Eysses, selon Darnalt, un grand tombeau de marbre, qui renfermait des ossements à demi

brûlés, et une urne de verre bleu, dans laquelle était une lampe de bronze avec une médaille de Claude.[1] En fouillant la terre dans ce local, on a souvent rencontré d'autres médailles. Argenton dit en avoir vu une assez ressemblante à celle que je viens de mentionner, pour faire croire qu'elle pourrait être la même. Elle était de moyen bronze et portait la tête laurée de Claude, avec cette légende : CLAVDIVS CÆSAR AVGustus. Le revers offrait une figure debout et casquée, appuyée sur une haste ; la légende, presque entièrement effacée, ne présentait plus que le mot AVGVSTI. On sait que Claude s'abstint de prendre le titre d'*imperator*. Peut-être est-il ici couronné de laurier, à cause du triomphe qui lui fut décerné pour son expédition de Bretagne, l'an 43, et que nous avons vu se renouveler de nos jours, d'une manière presque aussi ridicule.

Une autre médaille, plus rare, a été aussi trouvée à Eysses. Elle était d'or et d'un très-petit module. On y voyait la tête d'un empereur, ceint du diadême, avec ces mots : SEVERVS PerPetuus AVGustus. Une figure, la tête nue, sans nimbe, revêtue d'une longue robe, occupait le revers. Elle tenait une large croix de la main droite, et de la gauche un rouleau de papier, que Labrunie regardait comme l'Evangile. Ce revers avait pour légende : VICTORIA AVGustorum, et dans l'exergue CONOB, Cette médaille est de Vibius Severus, surnommé Serpentin, que Ricimer plaça sur le trône d'occident vers 461, et qui mourut à la fin de 464.[2] Homme obscur, sans mérite et

[1] *Antiquités d'Agen*, page 60.

[2] Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, t. VII, liv. XXIV, pag. 464.

dont l'histoire n'a gardé nul autre souvenir. Il est assez singulier que cette medaille, frappée à Constantinople, selon son exergue, ait été portée à cette époque en Agenais, dont les Visigoths étaient les maîtres depuis 419.

De tous les monuments que le sol d'Eysses, ou ses environs, nous ont jusqu'ici révélés, il n'en est pas de plus intéressants que les inscriptions suivantes :

1.	2.
VALERIVS◄GAL	IVL^S ATTONIS FIL
VOL◄TVTVS◄LV	ICCO◄MILES◄ʒEX
CO◄MILES◄C^O H	COHOR ALPINOR
ORTIS◄I◄CLASS	TAMVLV◄STIPEND
ICAE◄AN◄XXII	XXXV◄H◄SEST
DIE◄VIIII◄H◄S◄E.	HERDES◄PIE FEC.

La première inscription, comme on le voit, était placée sur le tombeau de Valerius Tutus Luco, soldat de la première cohorte de la légion classique, mort à l'âge de vingt-deux ans neuf jours. Cette légion classique avait été formée, sous Néron, par les matelots de la marine impériale.[1] Elle fut décimée, selon Suétone, cassée même, selon Xiphilin,[2] par Galba, sur le refus que firent les militaires, qui la composaient, de reprendre leur premier état, mais Tacite dit seulement qu'elle fut punie par cet empereur, lequel, ayant excité par là son mécontement, n'osa pas l'appeler à son secours, lorsque Othon lui disputa le trône.[3] Après avoir observé combien la méfiance de Galba

[1] Tacit., Hist. lib. I, cap. VI.
[2] Suet. in Galb., cap. XII.
[3] Tacit. sup. cap. XXXI-XXXVI.

était fondée, puisque cette légion fit serment à Othon et reçut le sien, il est bon de remarquer peut-être que notre inscription confirme le rapport de Tacite, en ce que la première cohorte dont il s'agit n'a pu se trouver en garnison à *Excisum* qu'après tous ces événements, puisque la légion était alors tout entière en Italie.

La seconde inscription avait été placée sur le tombeau de Julius, fils d'Atton, surnommé Icco, et soldat dans la sixième cohorte de la légion des habitants des Alpes. La belle inscription de Salone, qui commence par le nom de Domitien et finit par ceux des consuls de l'an 846 de Rome,[1] ou 93 de l'ère actuelle, donne le droit de cité romaine et de mariage aux militaires[2] qui avaient servi vingt-cinq ans dans la troisième cohorte de cette légion. La sixième, en garnison à *Excisum*, ne jouissait pas de ces priviléges, et Julius Icco n'était ni citoyen romain ni marié, bien qu'il eût trente-cinq ans de service. Il est probable, au surplus, que le champ où ces inscriptions et le tombeau mentionné par Darnalt ont été trouvés, était le cimetière des troupes romaines, en quartier à *Excisum*. L'urne, de verre bleu, pouvait contenir les cendres d'un tribun ou de quelque autre chef militaire; mais la médaille de Claude, renfermée dans cette urne, prouve que cet officier servit dans une autre légion que la classique, laquelle ne fut créée que par Néron, successeur de ce prince.

Un autre tombeau, en pierre, avait aussi été trouvé à Eysses, plusieurs années avant la Révolution, puisqu'il

[1] Grut. DLXXIV, 5 et 6. Mém. de l'Acad. des B. L., tom. LI, p. 211.

[2] *Peditibus et equitibus, etc.*, p. 212.

servit longtemps d'abreuvoir aux chevaux, dans la cour de l'abbaye. On y voyait une inscription, d'après laquelle ce tombeau était celui d'un centurion. Il renfermait des armes.

On a sur *Excisum* maintes fois divagué. Un avocat, nommé Valic, trompé par le nom d'Eys, ressemblant à celui d'Aix dans la prononciation ordinaire, rapporte à Sextius la fondation de cette ville et tout ce que l'histoire nous apprend de l'ancienne capitale de la Provence. Cet avocat consignait ces belles découvertes dans un mémoire pour les habitants de Villeneuve, contre ceux de Marmande, au sujet de la préséance des députés de ces deux villes aux Etats de l'Agenais. Dans le nombre des raisons qu'il fit valoir en faveur de ses clients, il en employa sans doute de meilleures, car ils gagnèrent leur procès.

Darnalt, qui avait tiré du mémoire de Valic tout ce qu'il savait sur *Excisum*, raconte qu'*un homme docte*, de son temps, trouvait dans le nom de cette ville la preuve d'un événement qui n'est ni consigné dans l'histoire, ni indiqué par la tradition. Cet homme docte appuyait son opinion sur un mauvais calembourg. Il voyait dans les itinéraires *Aginnum*, *Excisum*, *Trajectus* et *Vesunna* écrits à la suite les uns des autres ; il supprimait les chiffres indicateurs de la distance qui sépare ces quatre villes, et découvrait ainsi, sans difficulté, qu'*Aginnum avait été rasé et ses habitants transférés à Périgueux*. Ce qu'il y a d'assez extraordinaire, c'est que des raisons différentes aient conduit le père *Hardouin* à un semblable résultat, et qu'il ait eu à ce sujet un précurseur dont apparemment il ne se doutait guère.

Labénaisie, qui ne consultait point l'histoire et ne prenait pour guide que l'aveugle tradition, rapporte d'abord la

position d'*Excisum* à un certain *pont rompu*, situé très-près d'Agen;[1] mais, après y avoir mieux réfléchi, il décida qu'*Excisum* était un surnom donné à la ville d'Agen, pour exprimer qu'elle avait été *démolie* par les Sarrazins et les Normands. Peut-on faire une pareille équivoque ! Ce surnom aurait donc été donné prophétiquement à notre ville, et plusieurs siècles avant qu'elle ne l'eût mérité.

Enfin, de savants Bénédictins, mais moins savants que crédules, racontent gravement, dans un ouvrage sérieux, qu'ils virent à Eysses un grand tombeau de marbre blanc qu'on n'avait jamais pu transporter ailleurs, même en employant la force de quatorze bœufs.[2] On avait renoncé, disent-ils, à l'entreprise, parce que, si quatorze de ces animaux n'avaient pu déplacer ce que quatre devaient aisément porter, il était inutile d'y en employer un plus grand nombre. Puis le bon bénédictin rédacteur ajoute : « J'aurais pris ce fait pour une fable, s'il n'était encore tout récent et attesté par des personnes auxquelles on ne peut refuser créance. » On conçoit, d'ailleurs aisément, que l'histoire de ce tombeau immobile peut se trouver dans le même ouvrage, où l'on parle d'un crucifix qui se détacha de la muraille pour embrasser saint Bernard,[3] et de certaines grenouilles devenues muettes, depuis qu'un saint religieux *leur avait défendu de faire du bruit*.[4] Au reste, le tombeau que quatorze bœufs ne pouvaient alors ébranler, a depuis tellement

[1] *Hist. manusc. d'Agen*, part. IIe, liv. II.
[2] Voyez : *Litt. de 2 Bénéd. in-4o ; Paris* 1717, 2. p. 43.
[3] *Sup.* part. IIe, pag. 105.
[4] — Part. Ire, pag. 145.

changé de place, qu'on ne sait plus ce qu'il est devenu. Il portait l'épitaphe suivante :

HIC REQUIESCIT BEATISSIMUS

ADVINUS EPISCOPUS URBIS ROMÆ.

On a dit, pour expliquer cette inscription embarrassante, que le bienheureux Advinus était un évêque envoyé de Rome, qui mourut et fut inhumé dans l'église d'Eysses. La *Gallia christiana* parle aussi de ce tombeau; mais ne dit mot de sa miraculeuse immobilité.

On observe non loin d'Eysses, près du chateau de Roger, au lieu appelé le *Champ du Maure*, une éminence factice très-considérable recouverte en gazon, et plantée de grands arbres. Elle n'a jamais été fouillée : ce pourrait être un tumulus, ou grand amas de terre, qu'élevaient les anciens au-dessus des sépultures, pour servir de mausolée.

Il existe un monument semblable auprès d'Anval, commune de Laussou, arrondissement de Villeneuve, et sur le bord du chemin de Monflanquin à Laussou.

Enfin, au moment où je termine cette notice, on trouve, en creusant de nouveaux fondements près de la maison d'Eysses, et à dix pieds de profondeur, plusieurs objets d'antiquités romaines, des fragments d'urnes, des médailles du haut et du bas empire, et un petit monument funéraire formé de six larges briques, dans lequel était placé un vase de terre cuite, haut de........ décimètres, de forme assez jolie et très-entier. On a aussi trouvé un tombeau en maçonnerie, avec une portion ménagée en saillie, qui devait

contenir la tête du personnage inhumé. Ce tombeau, évidemment du moyen âge, renfermait un poignard long de 50 à 60 centimètres, et dont la poignée offre des traces de damasquinure en argent. Une vieille clé, aussi très-oxidée, a été retirée de ces fouilles.

Agen, le 15 Septembre 1821.

On rencontre dans les ruines, et aux environs des bâtiments de construction romaine, où l'on pratique des fouilles, beaucoup d'écailles d'huitres communes. Je les attribuais, quoique avec une certaine répugnance, vu leur grand nombre, au goût que les Romains avaient en général pour cette espèce de coquillage, lorsqu'en creusant les caves de la maison Capuran, dont j'ai parlé dans ma seconde notice, et qui s'élève à l'extrémité orientale de l'ancien *Aginnum*, on découvrit à quinze pieds de profondeur, un amas très-considérable des mêmes huîtres *ostrea edulis*. Ces huîtres étaient la plupart entières, et les restes du ver testacé s'y remarquaient encore, entre les deux valves dont les ligaments étaient à peine altérés. A la même époque, on fit une semblable découverte assez près de là, et sur le local où l'on croit qu'était situé le temple de Diane, mentionné dans la même notice. Deux mois plus tard, on trouva aussi une pareille quantité d'huîtres amoncelées à Eysses, *Excisum*, en faisant des excavations nécessitées par l'agrandissement de cette maison de détention dont j'ai parlé dans ma troisième notice. Enfin, j'apprends qu'une

quatrième découverte du même genre s'est effectuée à Saintes, dans le cours de l'année actuelle, et qu'elle a donné lieu à diverses conjectures ; que des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné de chercher la cause de ce fait insolite, et sur lequel un membre de l'académie royale des sciences a même fait un rapport. Comme j'ignore les conclusions de ce rapport, sans doute très-satisfaisantes, mais qui ne seront peut-être jamais publiées ; que cette découverte paraît avoir fait quelque bruit parmi les antiquaires, et même les géologues ; enfin, qu'il m'importe qu'on ne m'accuse point de partager les hypothèses, la plupart au moins très-singulières, qu'on a émises sur cet objet, soit à Agen, soit ailleurs, je crois devoir faire connaître, et consigner ici, la seule opinion que je doive adopter sur ces amas d'huîtres qui, loin d'être des phénomènes, s'expliquent très-naturellement.

J'ai vu, aux Indes Occidentales, faire de l'excellente chaux avec des madrépores et des coquilles marines. Les Romains savaient comme nous que c'est la meilleure dont on puisse faire usage, et savaient mieux que nous la manière de l'employer : on connaît la tenacité de leurs ciments qui ressemblent à des pierres factices. Il n'est pas douteux que celui dont ils formaient la dernière couche de leurs pavés dits en mosaïque *opus tesselatum*, et dans lequel ils logeaient les petits cubes de verre ou de marbre colorés dont ils variaient ces sortes de pavés, ne fut le produit de la calcination des coquilles d'huître. La couleur blanche de ce cîment avait suffi pour me faire penser qu'il était presque en entier formé de chaux pure ; mais ayant eu l'occasion d'y observer plusieurs fois des frag-

ments de coquilles d'huître imparfaitement calcinés, je me suis pleinement convaincu qu'il était composé avec la chaux de ces coquilles. Ainsi, tout ce que ces amas d'huîtres, la plupart munies de leurs deux valves, paraissent avoir d'extraordinaire s'évanouit. C'étaient tout simplement des dépôts de ces coquillages, conservés en magasin pour servir à la confection des cîments dans les constructions romaines. Telle est la seule opinion raisonnable que les archéologues et les géologues puissent avoir à ce sujet.

25 Novembre 1822.

QUATRIÈME NOTICE.

—

CASSINOGILUS.

Que Charlemagne ait fait un voyage en Aquitaine en 778; qu'il y ait habité le palais de *Cassinogilus* ou *Cassignolius*, dans lequel il célébra la fête de Pâques; qu'il ait réuni son armée aux environs de ce palais avant de la conduire en Espagne; que l'impératrice Hildegarde, restée dans ce palais, y ait mis au jour deux jumeaux, dont l'un, nommé Lothaire, mourut bientôt après, et dont l'autre fut Louis-le-Débonnaire, célèbre depuis par ses malheurs et sa faiblesse; il n'est point, dans les temps obscurs de notre histoire, de faits plus constants et mieux avérés. Les annales d'Eginhart, la chronique d'Adon, archevêque de Vienne, celle de l'abbaye de Saint-Denis, les annales de Metz, Paul Diacre, enfin le recueil des poètes saxons, forment à cet égard un corps de preuves irrécusables.[1] Mais si tous les documents, tous les témoignages concourent à établir tellement l'authenticité de ces faits qu'elle ne saurait être contestée, il n'en est pas de même, à beaucoup

[1] Voyez Preuves, nº 1.

près, de la fixation du lieu où s'élevait le palais dont il s'agit. On sait bien que ce palais existait dans l'Aquitaine; mais on est si peu d'accord sur la partie de cette province dans laquelle il était situé, qu'on peut regarder sa position comme encore indéterminée. C'est ce point d'histoire que j'ose aborder ici, avec l'espoir de porter peut-être dans cette discussion renouvelée quelques lumières dues à la connaissance des localités.

Je transcrirai d'abord l'extrait de la chronique de saint Denis, sur les gestes de Charlemagne. *La meisme*, dit cette chronique traduite d'Eginhart, *vint uns Sarrazins au Roi espagneux il estoit, Ibinalarabi estoit appelés, aucuns de sa gent amena avec li. Au Roi rendit soi meismes, et toutes les cités d'Espaigne que li Rois li avoit livrés à garder. A tant retourna li Rois en France, et célébra la nativité en une ville qui a nom Dusgi, et celle de la résurèction en Poictou en un chastel qui a nom Cassinole. La jist la Royne Hildegarde d'un filz qui ut nom Loys.* Il paraît que cette infidèle et mauvaise traduction a fondé ou fortifié l'opinion de quelques critiques, qui ont jadis placé *Cassignolius* ou *Cassinogilus* en Poitou, sans avoir égard à la position de ce lieu, qui s'y refusait totalement. Comme la souveraineté des comtes de Poitou s'étendait sur l'Aquitaine, le moine de Saint-Denis qui rédigeait sa chronique dans le temps de la plus crasse ignorance, aura sans doute pris ici la partie pour le tout ; sous sa plume barbare, l'Aquitaine, alors soumise aux comtes de Poitiers, sera devenue sans difficulté une dépendance du Poitou. Ce n'est pas y regarder de bien près, mais dans des siècles plus éclairés, on a fait parfois d'aussi lourdes méprises. Celle-ci, d'ailleurs, est assez générale-

ment reconnue pour me dispenser de la réfuter. Le texte d'Eginhart, qui dit *in Aquitaniâ in villâ quœ dicitur Cassinogilo*, répond à tout.

C'est donc en Aquitaine, et non en Poitou, qu'il faut chercher le palais où Charlemagne fit la pâque, autour duquel il assembla l'armée qu'il conduisit en Espagne, enfin le palais où l'impératrice Hildegarde accoucha de deux jumeaux.

De toutes les opinions auxquelles le silence des historiens de Charlemagne et de ses enfants a donné lieu sur la position de *Cassinogilus*, celle qui place ce palais à Casseneuil sur le Lot, réunit aujourd'hui le plus grand nombre de suffrages. Celui d'Adrien de Valois, de dom Michel Germain , celui de Mabillon plus respectable encore, semblent avoir donné à cette opinion une stabilité contre laquelle il est peut-être téméraire de s'élever. Quelle que soit cependant l'autorité de ces hommes célèbres, on ne peut se dissimuler qu'il leur manquait la connaissance importante des localités, et l'on ne peut douter qu'ils ne se fussent hâtés d'abandonner leur hypothèse, s'ils eussent acquis par eux-mêmes des notions topographiques, et plusieurs documents indispensables qu'ils ont ignorés. Je ne puis me flatter sans doute que les circonstances où je suis placé me tiennent lieu de lumières suffisantes ; mais je demanderai à être entendu dans l'examen de cette question, dont la solution est du domaine de l'histoire, et peut intéresser les savants

Pour procéder avec méthode, il convient d'abord d'interroger Aimoin, qui décrivait au x[e] siècle la position de *Cassinogilus*, à l'aspect de ses ruines encore existantes, et

le voir si cette description, dont on ne saurait contredire l'exactitude, peut s'appliquer à Casseneuil.[1]

Testes sunt præminentium ruinæ ædificiorum, inter quæ eminentissimum illud Caroli magni principis palatium Cassignol, gloria quondam et decus cunnarum filii ejus, jam prefati Hludovici pii, quod, Deo ita volente, inimica gens subvertit, ut et inhabitabile redderet, et tamen quid aliquando fuerit, manifestè appareat. Ideo loci situm est, quo torrens Quoderot Garumnam influit, turrim lateritiam in margine memoratis torrentis extructam habens, in quâ et adventus prævidit et ingressus hostilium possit arceri navium, simulque ut classis regia absque adversariorum impedimento fabricata in minori adfluenta majoris deduceretur amnis. Habet verò ecclesiam ampliori ecclesiæ conjunctam, miro opere ex lateribus fornicatam, in quâ, si benè visa recordor, permodicum habetur sarcophagium in quo frater Hludovici pii geminus, ille pietatus sepultus.

J'ai pour garants, dit-il, des ruines remarquables, parmi lesquelles se distinguent celles du magnifique palais de Charlemagne, nommé Cassignol. Ce palais, qui se glorifiait d'être le berceau de Louis-le-Pieux, est devenu, par la permission divine, la proie des nations ennemies; il a été bouleversé et rendu inhabitable, mais il conserve encore des marques de son ancienne splendeur. Il est situé dans un lieu où le rapide Quodrot[2] se jette dans la Garonne. Une tour en briques, élevée sur le bord du torrent, servait à découvrir les navires ennemis, et à les empêcher d'aborder. Elle protégeait en même temps l'entrée du chantier, d'où l'on faisait descendre la flotte royale de la plus petite rivière dans la plus grande. Il y a aussi une église contiguë avec une autre plus vaste dont la voûte en briques est un ouvrage admirable, et dans laquelle, si je m'en souviens bien, j'ai vu un petit sarcophage qui renferme, dit-on, le corps du frère jumeau de Louis-le-Pieux.

Voici maintenant la topographie de Casseneuil : *Cassanolium* en latin, et *Cassanel* dans l'idiôme vulgaire du pays. Cette petite ville est située sur la rive droite du Lot, au lieu même où le ruisseau de la Lède se jette dans cette ri–

[1] *Aim. de mirac. S.ti Bened.* liv. II, cap. 1.

[2] Rapide alors, parce qu'il n'était pas retenu par des digues.

vière. Un coteau, nommé *Pennayrat*, domine la ville à l'ouest, à l'est et au sud; la plaine a peu d'étendue : elle est bornée au nord par des collines assez rapprochées. Des indices d'anciennes fortifications attestent, à l'extérieur, que Casseneuil fut une place de quelque importance, lors des guerres de religion qui désolèrent l'Agenais. On y voyait encore, il y a quinze ans, les restes d'un château appelé *lou Castel dé Magiscat*,[1] où l'on portait peut-être jadis les redevances dues au seigneur, sur le produit des vignes qu'il avait affermées. L'église dédiée à saint Pierre est assez vaste : elle a trois nefs. Les chapiteaux des piliers qui supportent la voûte, offrant des figures grotesques et des animaux fantastiques, annoncent assez l'époque de sa construction. On trouve, au reste, en fouillant la terre sur le coteau de *Pennayrat*, des ruines qu'on dit être celles du château habité par Charlemagne, d'après la tradition fort accréditée dans le pays, que Casseneuil est l'ancien *Cassinogilus*. Darnalt, qui a parlé de ces ruines, les rapporte au même château, nommé jadis, dit-il, le château de Montfort (nous verrons pourquoi). On y a recueilli de vieilles pièces de monnaie, on y a découvert des tombeaux. Rien d'ailleurs ne porte, ni au-dedans ni au-dehors de Casseneuil, l'empreinte du séjour des Romains. Si l'on s'en rapportait au goût qui règne en général dans l'architecture des plus anciennes maisons de la ville, et même à l'opinion commune, on attribuerait son origine aux Visigoths.

Quoi qu'il en soit, Casseneuil est éloignée de près de

[1] Voyez Preuves, n° 2.

12 lieues de France, ou de 16 milles environ, de la Garonne, et les bateaux du Lot ne peuvent entrer dans la Lède que lors des plus hautes eaux.[1]

On aperçoit déjà combien il serait difficile d'appliquer à notre *Cassanolium* la description qu'Aimoin, témoin oculaire, a faite du palais de Cassaignol. Quand bien même il n'aurait pas dit dans un autre ouvrage[2] que ce palais était situé près de la Réole, ces deux localités sont si différentes qu'il est impossible de trouver entre elles aucun rapport. *Cassinogilus* ou *Cassignolius* s'élevait au confluent du Drot et de la Garonne, car il faut prendre ici le Quodrot pour *Quoda Drotii*. Ce nom s'est conservé dans celui de Cauderot, village voisin; comme celui de Capdrot, au-dessus de Monpazier en Périgord, où cette rivière prend sa source, est formé de *Caput Drotii*. Si d'ailleurs on jugeait que la position de Cauderot se prêtât peu à cette étymologie, l'inspection de la petite carte ci-jointe ou celle des localités suffirait pour la rendre probable. On ne peut guère douter,[3] en effet, que le coude anguleux, formé par la Garonne dans cette partie de son cours, n'ait remplacé jadis un terrain considérable emporté par cette rivière, et il est aisé de se persuader que ce terrain s'étendait jusqu'au lieu où fut depuis bâti Cauderot, près duquel le Drot devait avoir son embouchure. Ce fait paraît surtout évident, si l'on observe la violence avec laquelle la Garonne dirige le poids de ses eaux vers le pas Saint-Georges, où l'on a été

[1] Voyez la Carte, n° 2.
[2] *Vita sancti Abbonis*, cap. XX. — Preuves, n° 3.
[3] Voyez la Carte.

forcé de construire un empierrement énorme pour conserver la grande route actuellement resserrée contre le coteau voisin. Ainsi l'embouchure du Drot, jadis située plus bas dans le lit de la Garonne, justifierait pleinement l'étymologie du nom de Cauderot si, d'après les changements survenus dans la position des lieux, on était tenté de la trouver hasardée. Mais terminons le parallèle topographique de Casseil et de Casseneuil. Casseil ou *Cassignolius* était donc situé à l'embouchure du Drot dans la Garonne; Casseneuil ou *Cassanolium* existait au confluent de la Lède et du Lot. A Casseil, chantier de la flotte royale, les navires construits ou réparés dans le Drot, descendaient ensuite dans la Garonne; à Casseneuil, il eût fallu que les navires fussent descendus dans le Lot, après avoir été construits ou réparés dans la Lède, ce qui est impossible, puisque la Lède ne peut recevoir des bateaux que dans les grandes inondations. Il y a plus, le Lot lui-même n'était pas navigable alors; il ne l'est devenu[1] que par le secours de l'art, à une époque bien plus récente, lorsqu'on a construit des digues et des écluses à des distances assez rapprochées pour retenir ses eaux; encore ce moyen est-il insuffisant pendant une partie de l'année. Poursuivons : la tour de briques, protectrice du chantier, qui servait à observer les embarcations ennemies et leur défendait l'entrée du Drot, où la placerons-nous sur le bord de la Lède? A quel usage aurait-elle servi? Aurait-on pu, du haut de ses créneaux, voir et signaler les navires qui voguaient dans la Garonne? Aurait-elle défendu l'approche du chantier qui n'existait

[1] *D'Anville, Not. des Gaules,* pag. 729 ult.

point ; et ces deux églises contigües, dont l'une renfermait les cendres de Lothaire, et les ruines de ce palais du temps d'Aimoin encore si apparentes, où les chercherions-nous à Casseneuil ? Quel souvenir en a-t-on conservé dans cette petite ville : tandis qu'on sait, à n'en pas douter, que les restes du palais de *Cassignolius* furent donnés[1] à Raimond d'Albichon, abbé de Condom en 1076, par un chevalier nommé Bernard de Taurignac, et que ces restes étaient dès-lors consacrés à saint Christophe et à saint Cybar ? Existe-t-il des documents d'une pareille authenticité sur le compte du prétendu palais de Casseneuil, dont l'histoire ne se compose que de traditions hasardées ? On y parle d'un château jadis situé sur le coteau de Pennayrat ; mais les ruines qu'on rapporte à ce château ne sont que les restes des constructions élevées par Simon de Montfort,[2] lorsque, voulant s'emparer de Casseneuil en 1214, il se retrancha sur ce coteau pour attendre l'arrivée de son fils qui lui amenait d'autres troupes. On peut regarder d'ailleurs l'établissement qu'il y forma comme assez considérable, puisque, pendant la durée du siége, son fils, avec une partie de son armée, occupa ce poste, où il faillit même être enlevé dans une sortie que firent les assiégés. Or, maintenant je le demande, serait-il extraordinaire que, lors de cette attaque imprévue, il se soit perdu sur ce coteau quelques pièces de monnaie ? serait-il surprenant que les tombeaux trouvés dans le même lieu fussent ceux de quelques héros fanatiques, croisés contre les prétendus

[1] *Dom Luc d'Achery Spicileg.*, tom. XXIII, pag. 444.
[2] *Pet. val. hist. Alby*, cap. LXXIX.

Albigeois de Casseneuil, et morts dans la même attaque ou dans le cours du siége, qui fut long et meurtrier. Le nom de château de Montfort trouve donc ici son étymologie. Quant au coteau de Pennayrat, sa dénomination est celtique, et désigne une cime élevée, ou, pour mieux dire, un sommet aéré. Enfin, le Lot ne saurait être pris pour la Garonne, ni la Lède pour le Drot : les navires de Charlemagne ne pouvaient se construire à Casseneuil, et son armée n'aurait pu se déployer dans les environs, faute d'une plaine assez étendue : il serait superflu de s'appesantir à ce sujet.

Mais si, quittant les rives du Lot pour celles de la Garonne, nous jetons nos regards sur la localité décrite par Aimoin, il y a près de huit siècles, nous ne pourrons nous refuser à la reconnaître pour celle que nous cherchons. Dans la vue de me fixer entièrement, et de résoudre quelques difficultés dont la solution me semblait exiger l'inspection du terrain, je me suis transporté sur cette localité. Je dois le dire, parvenu à Casseil, département de la Gironde, arrondissement de la Réole, un coup d'œil a suffi pour faire évanouir tous mes doutes. Je me suis aussitôt reconnu sur le lieu même où s'élevait jadis le palais nommé *Cassinogilus*, que le moine Aimoin appelait Cassignol ; ce qui, dans la suite peut-être, l'aura fait confondre avec Casseneuil. Là, tout me disait que je foulais le sol que Charlemagne illustra dans notre Aquitaine, et qu'un fait historique nous appelait à fixer d'une manière positive après dix siècles révolus. Là, le Drot, qui afflue du nord au sud, tourne tout-à-coup à l'ouest, et coule parallèlement à la Garonne, jusqu'à ce qu'il se perde dans ses

eaux. C'est là, dans cette dernière partie de son cours, que devaient être situés les chantiers de la marine royale. La haute tour de briques, bâtie sur le terrain exhaussé qui domine au nord la petite rivière, commandait au loin la Garonne par-dessus la pointe de terre prolongée qui la sépare du Drot. La situation des lieux rend cette position évidente. Celle du palais est également indiquée par un groupe de maisons démolies et relevées peut-être cent fois sur le même local, depuis que Charlemagne habita ce séjour avec l'impératrice Hildegarde, et que méditant la conquête de l'Espagne, il exerçait son armée dans la vaste plaine de Casseil. La tradition du pays marque dans ce lieu la position du palais, rendue d'ailleurs très-probable par la nature des matériaux dont les maisons ont été construites et leur superbe situation. Cette tradition célèbre encore les prouesses des quatre fils d'Aimon, dont le château de *Montauban* s'élevait sur une éminence factice qu'on aperçoit près du bourg de Gironde. Elle mentionne dans les environs *le champ du combat*, celui *du traité*, tel château voisin dans lequel on a récemment trouvé de vieilles armures, tel autre où il existe des souterrains dans lesquels on se perd. Enfin tout retentit dans ce lieu du bruit des anciennes guerres : tout y rappelle le souvenir de Charlemagne et de ses paladins.

J'ai visité l'église, petite, presque isolée : on y chercherait en vain la belle voûte de brique et la tombe de Lothaire, et les formes de la vénérable antiquité. Ruinée par les Normands, elle fut relevée, sans qu'on sache à quelle époque, par un abbé du monastère de la Réole, dans la manse duquel elle était tombée, et fut alors, à ce qu'il pa-

raît, rebâtie sur des murs antiques, ou avec des débris d'anciennes constructions. On y remarque un fragment d'arabesque assez bien conservé. Ce morceau, placé au-dessus de la porte de la sacristie, a dû être trouvé dans une église plus ancienne, ou dans les ruines du palais de Cassignol. Une suite de pierres tumulaires, probablement aussi extraites d'un autre édifice du même genre, ou recueillies dans les environs, s'observent encore dans cette église. Elles y sont disposées bout à bout, et sur une ligne prolongée selon la longueur de la nef, dont elles occupent le milieu. L'une d'elles offre la figure d'une croix latine et celle d'une épée ; on voit trois mains sculptées en creux sur une autre de ces pierres, dont la surface s'use journellement par le frottement qu'elles éprouvent. Mais Casseil étant étranger au département de Lot-et-Garonne, je dois m'abstenir de traiter plus longtemps de ce qu'il offre à notre intérêt sous le rapport de l'archéologie ; il me suffit d'avoir fait observer dans cette localité tout ce qui pouvait constater l'erreur accréditée que j'avais en vue de signaler. C'est au savant qui s'occupe des antiquités de la Gironde qu'il appartient d'approfondir une matière que je ne devais qu'effleurer.

Pour ne laisser, autant qu'il me sera possible, rien à désirer sur l'objet de ces recherches, quoiqu'il me semble déjà suffisamment éclairci, je vais rapporter les opinions contradictoires des savants qui peuvent faire autorité dans la discussion. Je rapporterai de même aussi des faits, des observations, qui se rattachent naturellement à la question, et qui me paraissent fournir de nouveaux moyens pour la résoudre.

Hugues, moine de Fleury, affirme[1] que le palais de *Cassinogilus* est situé sur le Drot, ou plutôt entre le Drot et la Garonne : *inter Drotti fluvium et Varumnam positum*, en employant le *v* pour le *g*, suivant l'ancienne et véritable prononciation gasconne.

Le palais de Casseneuil est mentionné dans le même ouvrage de dom Bouquet, comme situé en Agenais : *in pago Aginnensi*, y est-il dit dans une note, t. VI, chap VII, an 795-798.

Baluze,[2] rapportant un rescrit ou diplôme en faveur du monastère de Saint-Martin de Tours, et terminé par ces mots, *Actum Cassinogelo*, ajoute en note : *Cassanogilum seu Cassinogilum palatium erat* Casseneuil *dictum, Ludovici pii natalibus insigne, situm in pago Aginnensi, ad Ledam amniculum, qui influit in Oldim*, le Lot.

Besly[3] place sans difficulté, avec le moine de Saint-Denis, Casseneuil en Poitou. On a déjà fait justice de cette méprise ; c'est Jazeneuil ou Chasseneuil. Œthicus,[4] dans son Itinéraire, dit que *Cassinogilum* et *Excisum* n'étaient qu'à deux milles de distance l'un de l'autre, ce qui pourrait approcher de la vérité, si l'on suppose la question décidée en faveur de Casseneuil ; mais la question, loin d'être ainsi résolue, est encore au moins très-douteuse pour tout lecteur judicieux.

Dom Etiennot[5] discute en critique éclairé les deux opi-

[1] Dom Bouquet, *Rec. des Hist. franç.*, t. VIII, an 879.
[2] *Apud Baluzium in Append. ad capit., col.* 1491.
[3] *Hist. du Poitou*, page 141.
[4] *Ex Mab. de re diplom.*, lib. IV, page 269.
[5] *Ex Mab. de re dipl.*, lib. IV, pag. 269.

nions dominantes sur la position du *palatium Cassinogilum*, *Cassinolium* ou *Cassilium*, et se décide pour Casseil, à cause : 1° de la localité plus spacieuse, plus convenable pour l'emplacement d'un palais ;[1] 2° de la marée qui remontait alors dans la Garonne jusqu'à cette hauteur ; 3° parce que la vieille église de Condom possédait[2] un manuscrit du XIe siècle, dans lequel les restes du palais de Charlemagne à Casseil étaient mentionnés comme existant à cette époque.

Mabillon, l'érudit, le sage Mabillon[3] raisonnant d'après ces données, trouve d'abord l'opinion qu'elles favorisent très-admissible. Il ne faudrait point, dit-il, reconnaître alors *Cassignolium* dans le diocèse d'Agen, mais bien dans celui de Bazas à l'embouchure du Drot dans la Garonne, où le place Aimoin, près d'un lieu nommé Coudrot ou Quodrot, et où il existait jadis une église de Saint-Christophe. Cependant, ajoute-t-il ensuite, il ne manque pas de raisons pour appuyer l'avis contraire ; d'ailleurs il est rapporté dans les auteurs,[4] que Charlemagne, après avoir laissé la reine Hildegarde à *Cassignolium*, traversa la Garonne qui sépare la Gascogne de l'Aquitaine, ce qui s'applique mieux au *Cassignolium* de l'Agenais qu'à celui du Bazadais, attendu que le premier est distant de seize milles au moins de la Garonne, et que cet éloignement a pu déterminer les historiens à mentionner le passage du fleuve, dont ils n'auraient point parlé sans doute, si l'armée réunie

[1] Voyez *Le Gendre, Mœurs des Français*, pag. 124.
[2] Preuves, no 4.
[3] *Mab. de re diplom.*, lib. IV, pag. 269.
[4] Preuves, no 5.

à Casseil eût dû nécessairement l'effectuer. Surpris de cette conclusion, le lecteur s'arrête et cherche en vain, dans le faible raisonnement dont Mabillon l'appuie, le motif qui peut l'avoir déterminé à rejeter l'assertion d'Aimoin, au premier coup-d'œil si séduisante, si vraisemblable. Certainement, quel que soit le respect que méritent les décisions de ce savant à jamais vénérable, la situation de Casseil, sur la rive droite de la Garonne, à deux pas de l'embouchure du Drot, ne saurait ici l'exclure en faveur de Casseneuil. On ne peut disconvenir, je pense, que les localités ne soient dans cette question le premier élément d'une solution satisfaisante. En effet, il est évident que si Charlemagne a traversé la Garonne, en laissant la reine Hildegarde à *Cassignolium* pour aller en Espagne, ainsi que le rapportent les historiens,[1] il a dû bien plutôt effectuer ce passage, en partant de Casseil, que de Casseneuil, situé sur le bord du Lot, parce qu'il aurait fallu d'abord traverser cette rivivère, ce qu'on ne dit pas,[2] ou bien suivre son cours pour atteindre la Garonne, éloignée de plus de seize milles. Il est si naturel de croire que Charlemagne, conduisant une armée nombreuse, passa la Garonne là où il avait ses vaisseaux de transport, là où les marées leur permettaient de naviguer, qu'il suffirait de cette seule raison pour porter la conviction dans tous les bons esprits et pour fixer toutes les incertitudes.

Au reste, si Mabillon s'est trompé sur la position de *Cassinogilum*, Adrien de Valois et dom Michel Germain,

[1] Preuves, nº 6.
[2] Preuves, nº 7.

procédant sans doute par des raisonnements analogues dans la même hypothèse, on doit leur objecter les mêmes faits. Valois surtout, quelle que soit sa célébrité, s'est tant de fois trompé sur la position des villes de la Gaule, et si notamment sur celle de l'ancien Bordeaux qu'il place à la rive droite de la Garonne, qu'on ne devrait ici s'autoriser de son opinion qu'avec la plus grande réserve.

Du Tillet,[1] en énumérant les fils de Charlemagne, mentionne Loys et le jumeau qui mourut en naissant à Chasseneuil en Agenais.

D'Anville[2] place également *Cassinogilum*, qu'il nomme aussi Casseneuil, dans l'Agenais; mais il était prévenu de l'idée que le canton de *Squirs*,[3] ou de La Réole, *pagus Alliardensis*, avait jadis fait partie du comté d'Agen, ainsi que je l'ai dit en traitant des limites du territoire des Nitiobriges.

Enfin, Argenton et Labrunie,[4] après avoir discuté les deux opinions dominantes sur l'emplacement du palais dont il s'agit, regardent comme indubitable qu'il était situé à à Casseil, et à l'exclusion de tout autre lieu dans l'Aquitaine.

On s'étonne cependant que ces hommes, si bien fixés à cet égard, n'aient rien dit de la marée qui, au VIIIe siècle, s'élevait bien plus haut que de nos jours dans le lit de la Garonne. S'ils ne paraissent pas s'être doutés de ce fait, il

[1] *Du Tillet, Rec. des Rois de France, etc.*, pag. 42.
[2] *Not. de l'anc. Gaule*, pag. 20.
[3] *Not. de l'anc. Gaule*, pag. 679.
[4] *Essai sur les antiq. du dép. de Lot-et-Gar.*, 1re partie.

est trop favorable à l'opinion qu'il avaient embrassée, pour ne rien négliger de ce qui peut le faire paraître évident. J'oserai me citer. Depuis longtemps, et bien avant de m'être occupé de l'objet de cette notice, j'avais conçu des soupçons à ce sujet. Des réflexions sur l'exhaussement continuel du lit des rivières, et sur la diminution presque prouvée de l'eau sur le globe, m'avaient fait conjecturer que le flux de l'Océan avait dû monter, depuis les temps historiques, dans nos fleuves, bien plus haut qu'il ne le fait aujourd'hui. Il faut le dire, parce que la conviction se forme de toutes pièces. Une vieille chanson gasconne, que j'avais entendu chanter dans ma jeunesse, me semblait tellement appuyer cette conjecture, que j'avais fini par la regarder comme très-probable, quoique aucun document direct ne pût encore la prouver. Cette chanson, triviale sans doute, mais extrêmement répandue, animait jadis dans nos campagnes le folâtre rondeau, depuis remplacé par la contre-danse d'origine anglaise, et qui n'a dans nos fêtes villageoises ni grâce ni gaîté. Cette chanson commençait par un dialogue[1] : on s'informait, avec un habitant de La Réole de l'heure de la marée descendante, et il répondait : *cette nuit, à minuit*. Dans la bouche du peuple, cela devait avoir une signification positive ; cette expression n'était ni figurée ni sans objet. Elle devait certainement rappeler un fait de notoriété publique. Dom Etiennot, ainsi que je l'ai remarqué, s'autorise de ce fait pour appuyer son opinion, et donne lieu de penser qu'il était de son temps généralement connu. Mais Colnitzl, dans son Ulysse, imprimé en 1631,

[1] Preuves, nº 8.

nous fournit des renseignements plus précis, puisqu'il dit expressément, page 607 de cet ouvrage, que la marée commençait alors à se faire sentir à Marmande. Il n'est donc pas permis de douter, qu'au VIIIe siècle, le flux de l'Océan, qui finit actuellement d'être sensible à Saint-Macaire, ne dût refouler bien plus haut que Casseil les eaux de la Garonne. Je n'ai pu passer sous silence une donnée qui me paraît si précieuse, vu le nouveau jour qu'elle porte dans la discussion.

Je n'insisterai pas sur l'analogie qu'on peut remarquer entre les dénominations latines de *Casseneuil* et de *Casseil*, ni sur la synonymie qui paraît en résulter, et qu'on doit regarder comme prouvée. Je ferai observer seulement que les noms de *Cassignolium*, de *Cassinogilum*, de *Cassinolium*, de *Cassinoïlum*,[1] de *Cassanogilum*, de *Cassanogelum*, de *Cassanolium*, enfin de *Cassilium*, ayant essentiellement la même origine, ont indifféremment, et tour à tour, désigné *Casseil* et *Casseneuil*, que ces dénominations, ainsi variées par la négligence des auteurs ou l'impéritie des copistes, ont ensuite été consacrés par l'imprimerie d'après les différents manuscrits; que la terminaison *gilus* ou *gilum*, évidemment latinisée, est reconnue pour un diminutif celtique,[2] indiquant un petit lieu, par opposition à *magus*, employé dans le sens contraire; qu'on aura d'abord dit *Cassinogilus* ou *Cassinogilum*, ensuite *Cassignolium* comme du temps d'Aimoin, puis qu'on aura contracté *Cassinolium* en *Cassilium*, d'où *Casseil* ou *Casseuil* a dû se former, comme *Cassano-*

[1] Preuves, no 9.

[2] Preuves, no 10.

lium, à quelques lieues de distance, a produit *Casseneuil*, et par abréviation *Cassanel* dans l'idiôme vulgaire, ainsi que *Cassagnol*, nom de famille connu dans le pays; qu'enfin toutes ces dénominations, dérivées les unes des autres, devaient indiquer, dans des temps très-anciens, de petits bois de chênes. Si nous poursuivons ces altérations dans le français, nous trouvons *Casseneuil*, non-seulement changé en *Chasseneuil*, en *Jazeneuil ;* mais, par la barbarie du langage et la corruption de l'orthographe, transformé en *Cassinoge* et en *Cassiloigne ;*[1] ce qui nôus donne l'étymologie de *Lacassaigne*, de *Cassaigne*, de *Cassaigneau*, noms de lieux et de famille assez communs dans le département, et qui semblent désigner des bois de chênes près des eaux, ou situés dans des lieux aquatiques. Je remarque, au surplus, que le nom de *Cassinogilus* se trouvant non-seulement appliqué chez nous à deux lieux assez voisins, se rencontrant aussi en Poitou, en Angoumois, en Berri,[2] annonce qu'il fut jadis commun à beaucoup de localités, lorsque tout était couvert de forêts dans les Gaules. Mais sans aller plus loin, je crois en avoir dit assez pour démontrer, ce qui était ici mon seul objet, combien il serait peu fondé de regarder comme datés de *Casseneuil*, au préjudice de *Casseil*, les diplômes, priviléges ou rescrits de nos rois rapportés par les annalistes, et qui sont terminés par ces mots : *actum Cassanogelum.*[3] On peut voir amplement, dans le petit recueil des preuves ci-après, que

[1] Preuves, n° 11.
[2] Preuves, n° 12.
[3] Baluze, cap. II, p. 1402; Labbe, Miscell., p. 102; Dom Bouquet, Rec. des Hist. franç., t. VI, p. 453 et 665.

les mêmes dénominations latines ayant été communes à *Casseneuil* et à *Casseil*, on ne saurait, dans aucun cas, attribuer sous ce rapport, à *Casseneuil*, une préférence exclusive. De quel poids seraient, d'ailleurs, dans la balance, les difficultés illusoires qu'on pourrait élever à ce sujet? Reste-t-il encore quelque doute sur la question? Vu le concours des faits et des témoignages invoqués, ne doit-on pas la regarder aujourd'hui comme complétement résolue.

Après tout ce que j'ai dit, dans le cours de cette Notice, pour distinguer le vrai du faux et l'incertain du vraisemblable, sur la position du palais connu sous le nom de *Cassinogilus*, je crois donc pouvoir assurer qu'il était situé à l'embouchure du Drot dans la Garonne, et au lieu présentement nommé *Casseil* ou *Casseuil*. Notre département y perd sans doute une espèce d'illustration à laquelle il est permis de donner quelques regrets; mais la part qui nous est faite doit suffire à notre zèle; et, loin de moissonner chez nos voisins dans le champ de l'antiquité, bornons-nous à cultiver dans ce vaste champ l'héritage de nos pères.

PREUVES.

N° *1*. Idcircò Rex, peracto memorato conventu, in Franciam reversus, natalem Domini in Duciaco villâ, pascha verò in Aquitaniâ apud Cassinogilum celebravit. *Eginhart*, *ann. Caroli magni* 778.

Tunc Dominus rex habuit placitum ad Padresburna prima vico, ibique venientes Franci et Saxones, excepto Witingo qui partibus Normaniæ confugit. Ad eumdem placitum venientes Saracenis de partibus Spaniæ sunt Ibinalarabi et filius Dejuzesi qui et latinè Joseph nominatur. Multitudo Saxonum batisati sunt. Celebravit natale Domini in Dociacum et Pascha in Aquitaniæ, in villâ Cassinogilo. *Annales fr. vulgò Tiliani vocati*, *ann.* 778.

Gloriosus rex Carolus, paschâ celebratâ in Aquitaniâ in villâ quæ dicitur Cassinogilo, 778 anno incarnatione Domini, Hispania ingreditur. Nam antea[1] autem in Saxoniâ positus, receperat legationem Saracenorum in quâ fuit Ibinalazabi[2] et filius Dejuzesi qui latinè dicitur Joseph. *Ex Adonis Vienn. Arch. chronico*, *ann.* 778.

Karolus verò rex in Franciam reversus, celebravit natale Domini in Dugiaco et Pascha in Aquitaniâ, in villâ quæ dicitur Cassinogilo. *Annales Francorum Mettenses*, seu potius *chronicon monasterii S^ti^ Arnulphi Mettensi*, *ann.* 777.

Lotharius uno partu cum Ludovico genitus. *Ann.* 778. *Vita Caroli magni per Eginhardum scripta.*

Idem in *libello Pauli diac. de ep. mett.*

Persuasione ergo rex prædicti Saraceni spem capiendarum quarundam in Hispaniâ civitatum haud frustrà concipiens, congregato exercitu, profectus est. *Annal. Franc. regum Pipini*, *Car. mag. et Ludov.*, *etc.*, *autore Egenharto.... Coloniæ*, *ann.* 1562.

Ab hoc Saxonum regione relictâ,

[1] Id est anno præcedenti.

[2] In editis Ibinalarabi et filius Devisfezi.

Gallica regna petit, post hæc Aquitania regem
Insignum Carolus tenet ad paschalia festa.

Poëtæ Saxon., Annal. Lib. I, v. 343. *DCCLXXVII indict. XIV.*

Nº 2. *Magisca, magisque.* An idem, quod Beneharn *maïde*, *maïenque*, *majesque* dicitur, haud satis scio. Est autem *maiade* conventio seu contractus qui villicus sub certis conditionibus tenetur, iis à quibus firmam suam [1] habet, vinum necessarium suppeditare, aut saltem ea quæ ad vinum conducendum necessaria sunt. *Codex manuscrip. Junionis abbat. Sangerm. fol.* 61.

Sunt in noviliaco mansi [2] vestiti sex. Solvunt ad hostem [3] multones XII.... faciunt dua carra [4] ad vinericiam, et ad magiscam dua carra et dimid.

Magisca ager qui de nova ad cultus redditur, et tempus quo aratur. Vid. *magissa*, *magisia.* Novale, novalis terra quæ anno cessat vel quæ de novo ad cultum redigitur. *Ducange*, *Gloss. suppl.*

Maiade, maieneque, majesque, termes qui dérivent de *maius*, mais ils signifient le droit exclusif qu'avaient certaines personnes de vendre leur vin pendant le mois de mai.

Maïde, lieu du pressoir où l'on pose la vendange pour être pressurée. *Roquef.*, *gloss. de la langue romane.*

On conviendra qu'avec de semblables documents sur le mot *magisca*, il est assez difficile de l'expliquer d'une manière satisfaisante.

Nº 3. Monasterium regula in honore principis apostolorum deodicatum in monte est positum........ non longè ibi abest palatium ipsius magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliaries : in quo idem imperator uxorem suam Ludovici pii matrem gravidam reliquit, dum contra Sarracenos expeditionem

[1] Ferme, exploitation rurale.

[2] Le *mansus*, qu'on peut traduire ici par manoir, était une mesure de terre adaptée au travail d'une paire de bœufs. Le *mansus vestitus* était la terre en culture, et le *mansus absus* la terre non cultivée.

[3] Le maître.

[4] Charretées.

in Hispanis ageret, etc. *Pars vitæ sancti Abbonis Floriacensis abbatis et martyris, auctore Aimonio Floriacensi monacho, cap.* XX.

N° 4. Je ne dirai rien de ce manuscrit, dont il ne reste plus sans doute aucune trace; mais on a déjà vu que Casseil avait été donné dans le cours du 11e siècle à un abbé de Condom. Or, on sait dans le pays, que Cauderot et Casseil ne formaient jadis qu'une seule et même commune, dans laquelle il y avait deux églises : l'une à Cauderot, dédiée à St-Christophe, et l'autre à Casseil, sous l'invocation de St-Cybar. La population du pays s'étant sans doute augmentée dans la suite, on sépara Casseil de Cauderot. L'église de Casseil se trouvant alors démolie, fut relevée, comme il a été dit, par un abbé de La Réole, qui lui donna pour patron celui de son monastère. Celle de Cauderot resta jusqu'à la révolution dépendante du chapitre de Condom, qui, collectivement avec l'archevêque de Bordeaux, en était gros décimateur. Il est à remarquer que cette église est encore sous la dédicace de saint-Christophe, ce qui fournirait, s'il en était besoin, une forte autorité en faveur de l'opinion que nous avons adoptée. Je suis redevable de ces détails à la complaisance de M. Serizier, maire de Gironde, qui, dans sa lettre du 25 janvier dernier (1821), a bien voulu me les communiquer. (*Voyez* aussi page 94.)

N° 5. Deinde si Astronomi verba studiosa expendantur quæ se habent : *his peractis, (Carolus) reliquit Hildegardam, nobilissimam piissimamque reginam, in villâ regiâ cujus vocabulum est Cassinogilus, geminâ gravidam prole : et transit Garumnam Fluvium Aquitanorum et Vasconum conterminum;* eo Cassinogilo Aginnensi melius quam Vasatensis Cassinogilo convenire perspicuum fiet. Cum enim prior locus plus minus sexdecim millibus distat à Garumnâ : longè potiori ratione fluvium hunc relicto Cassinogilo transmeatum à Carolo fuisse notavit Astronomus, quam si regia hæc villa (uti Cassolium Aimoini) Garumnæ esset imposita. Nam tantumdem illi fuisset dicere, Carolum Cassinogilo tetendisse in Hispaniam ac Garumnam transvadasse. Ut ejus fluminis tranationi (quod fortè maxima pars exercitûs per eam moram dudum pertransisset),

insistere supervacaneum videretur. *Mab. de re diplom.*, *lib.* IV, *p.* 269.

N° 6. His peractis, et rebus tam publicis quam privatis pro opportunitate dispositis, reliquit Hildegardam, piissimamque reginam, in villâ regiâ, cujus vocabulum est Cassinogilus, geminâ gravidam prole, et transiit Garumnam. *Rec. des hist. franç.*, *par dom Bouquet*, *tom* VI, *vita Lud. pii*, *imp.*, *an.* 769, *cap.* 11.

N° 7. Mabillon l'avait donc oublié; Aimoin dit expressément, en parlant de Cassignolium : inde etiam magnum Karolum Garumnam transiisse Hispaniæ christianis suppetias ferentem ibique rediisse, liber ejus vitæ refert. Sed de his satis dictum. En effet, c'est bien assez : je n'ai jamais vu rien de plus clair, et en meilleur latin de cuisine. *Dom Bouquet*, *Rec. des hist. franç. et gaul.*

N° 8. Jan de la Reoulo, moun amic,
A quale houro ne part marée?
Aquesto neyt, à mèje neyt, etc.

N° 9. Quidam nostris scriptoribus tradit *Cassinoilum*, recentiores dixere pro *Cassinogilo*, ut pro *Nantogilo Nantoilum;* pro *Bonogilo Bonoilum;* pro *Vernogilo Vernoilum; ex Hadriani Valesii not. Galliarum*, *p.* 131.

N° 10. *Cassinogilus* est composé de deux mots celtiques; le premier dérivé de *Casnus*, chêne, avait formé *Cassé* en passant dans la langue romane, et a resté dans l'idiôme gascon. Quant à *Gilum* venu de *Gil*, il se retrouve dans *Bonogilum*, *Diogilum*, *Nantogilum*, *Arbogilum*, *Gargogilum*, *Cantogilum*, *Vernogilum*, etc. Voyez, pour le premier de ces mots : *Bullet*, *Dict. celto-français;* et pour le deuxième, *Roquefort*, *Gloss. de la langue romane;* voyez aussi *l'Hist. de l'Acad. roy. des B. L. tom.* V, *p.* 206.

J'ajouterai que *Bonogilum*, devenu *Bonoglium*, ensuite *Bonoilum*, a formé chez nous *Boneil* en français, enfin *Bonoculus* et *Bonocleus*, *Bounel* en gascon, nom de lieu et d'une ancienne famille, ainsi qu'on le voit dans une épitaphe du 11e ou 12e siècle, conservée à Agen.

N° 11. Le palais de Casseneuil en Aquitaine est appelé le *Noviau palais de Cassinoge*, et dans une note *palais de Cassiloigne. Rec. des hist. franç. par dom Bouquet*, *tom.* VI, *chap.* XII, *an* 800.

N° 12. Casseneuil, *Cassinogilum*, ville en Guyenne en Agénois, etc.; plus bas, Chasseneuil, *Cassignolium*, ville en Angoumois, sur la petite rivière de Bonière; plus bas encore, Chasseneuil en Poitou, sur le Clain, et Chasseneuil en Berry, sur un ruisseau dont le nom est sans doute ignoré. *Dict. géog., hist. et poliq. des Gaules et de la France.*

Addition à la preuve ci-dessus, n° 3.

Abrah. Golnitzl, Ulysses, 608, en parlant de la situation de La Réole, ajoute : nec longè quippe ibi abest palatium ipsius magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliaris. In quo idem imperator uxorem suam Ludovici pii matrem gravidam reliquit, dum contra Saracenos expeditionem in Hispanis ageret, etc.

Agen, le 7 Octobre 1823.

A M. LADRIX, Avocat.

Monsieur,

Je suis extrêmement flatté de tout ce que vous voulez-bien me dire d'honnête au sujet de ma notice sur *Cassignolium*, et vous prie d'agréer, à cet égard, l'expression de ma reconnaissance; je vous remercie également des observations que vous me faites dans votre lettre, parce qu'elles me donnent lieu de revenir avec vous sur une discussion qui paraît vous avoir inspiré quelque intérêt.

Je vous dois d'abord, Monsieur, quelques explications au sujet de *Lamartinière* et d'*Altaserra* dont le nom est assez maladroitement traduit en français, puisque *Hauteserre* est un nom com-

posé de deux langues fort étonnées de s'y trouver ensemble; mais cela ne fait rien à la question. *Lamartinière* et *Hauteserre* ne sont que deux compilateurs qui, sans rien approfondir, ont répété dans leurs ouvrages ce que d'autres avaient dit à tort et à travers. On n'oserait s'appuyer sur eux en fait d'archéologie. Lamartinière a surtout été si décrédité par un de vos Confrères au Parlement de Paris, M. Masson de Morvilliers, qu'il serait actuellement téméraire de le citer, à moins d'avoir en main ou sous les yeux des preuves matérielles à l'appui de ce qu'il avance. *Il semble qu'on ait pris à tâche,* dit M. de Morvilliers, *de rassembler dans ces nombreux in-folio, toutes les sottises et tous les mensonges qu'on peut débiter en géographie. Le peu de bonnes choses qui s'y trouvent est noyé dans une foule d'erreurs*, etc., etc. Quant à *Hauteserre*, je l'ai trouvé d'une telle ignorance, la seule fois que je l'ai consulté, ce que vous pourriez voir dans ma cinquième notice, que je ne saurais aujourd'hui le croire sur sa parole. J'ai donc cru ne devoir interroger que les pères et les grands-pères de l'histoire de France, à cette époque, les chroniques d'Adonis, de Metz, de St-Denis et surtout d'Eginhart, secrétaire de Charlemagne. *Aimoin*, témoin oculaire des ruines du palais de *Cassignolium*, *Aimoin,* qui a fait tant d'insipides contes dans ses *Gesta Francorum,* et surtout en rapportant les miracles des moines de son ordre, méritait aussi cependant d'être consulté. Eh bien! il enlève ici toute ma confiance, parce que la topographie a complètement confirmé ses assertions, auxquelles elle sert de preuve irrécusable : tout doit céder, ce me semble, à cette considération. D'ailleurs, il est de fait que la terre et l'eau manquent également à l'hypothèse contraire. Qui ne voit, en effet, que la plaine de *Casseneuil* est trop resserrée pour y rassembler une armée nombreuse; et qui pourrait disconvenir que les grosses barques, qualifiées du nom de vaisseaux par les historiens du temps, ne pouvaient remonter le Lot et surtout la Lède, qui n'est qu'un gros ruisseau à peu près comme celui du Pont du Cassé, près d'Agen. La considération de la marée qui montait alors jusqu'à *Casseil*, achève,

je crois, de décider la question. Les raisonnements doivent céder à des faits si positifs. Combien d'erreurs de ce genre, accréditées par d'anciennes autorités, disparaîtraient, si les auteurs, au lieu de se copier mutuellement, ce qui n'avance rien, prenaient le parti de remonter aux sources et de recourir à l'inspection des localités.

Vous me dites, Monsieur, qu'à une époque où l'on ne regardait pas de si près qu'aujourd'hui, on aurait bien pu prendre le Lot pour le Drot. En effet, nos anciens ont fait de pareilles méprises. Cependant, c'est ici la Garonne qu'on aurait dû prendre pour le Lot, et ce n'est que le Drot *(Drottium)*, qu'on pouvait confondre avec la Lède *(Leda)*, ce qui rendrait la méprise plus difficile et moins vraisemblable.

Enfin, il n'est pas si clair que Charlemagne ait fondé l'abbaye d'Eysses, puisqu'on ne la trouve pas mentionnée dans les actes du concile d'Aix-la-Chapelle, lesquels rapportent les noms de toutes celles qui, fondées par cet empereur, devaient prier ou prendre pour lui les armes. Si l'on en croyait nos compatriotes, on attribuerait presque toutes nos anciennes abbayes à Charlemagne, et nos vieilles cathédrales aux Anglais.

Je voudrais, au reste, Monsieur, avoir le plaisir de faire avec vous le voyage de *Casseneuil* et de *Casseil*. Je pense que vous seriez bientôt convaincu qu'Aimoin, le rossinante des historiens de son temps, a, du moins, dit une fois la vérité dans sa vie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

S.-A.

MONSIEUR,

L'érudition, la complaisance, l'urbanité se disputent le pas dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. C'est vous témoigner qu'elle excite toute ma reconnaissance.

Votre excellente dissertation prouve hautement que toutes les circonstances de position décrites par *Aimoin*, s'appliquent au

lieu de *Casseuil*, qu'elles ne sauraient convenir à celui de *Casseneuil*, et qu'ainsi, dans l'opinion de l'auteur, c'était à *Casseuil* qu'était situé le château dont il s'agit; mais les autres écrivains disent à *Aimoin : votre opinion est fausse*, *le château était ailleurs*..... En ce cas, il faut bien les entendre. En effet, justifier l'opinion d'*Aimoin* par l'autorité d'*Aimoin*, serait tomber dans le cercle.

Monsieur de Saint-Amans aura fait une adaptation exacte du texte à la localité, fort bien; mais on lui représente que le texte contient erreur!.... alors le problème historique se reproduit et le doute renaît.

Haute-Serre portait le nom que j'écris ici : je crois même que sa famille subsiste encore; il eut beaucoup de célébrité, mais, du reste, c'est moins de lui que des autorités qu'il rapporte qu'il s'agirait actuellement.

J'attends de l'indulgence de notre maître Monsieur de Saint-Amans, qu'il daignera pardonner mon observation. Je ne m'attache qu'aux régles de la dialectique, et j'ai trop d'intérêt à me tenir éloigné d'une dissertation scientifique, dans laquelle il serait téméraire et même ridicule de lui disputer son incomparable supériorité.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de me dire, avec la plus haute considération,

Monsieur et illustre maître,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AL. LADRIX.

7 Octobre 1823.

J'accepte avec reconnaissance l'offre de votre nouvelle notice : *Le mot pour rire*, que vous m'annoncez, ne peut rien gâter : *utile dulci.*

CINQUIÈME NOTICE.

—

POMPEJACUM, VELLANUM.

Lorsqu'on s'occupe de recherches sur la topographie ancienne d'une contrée, si l'histoire devient muette, si la tradition s'égare ou se tait, il faut recourir aux livres liturgiques de la principale église, qui mentionnent parfois des noms de lieux depuis longtemps effacés de la mémoire des hommes. On doit aussi consulter, dans le même objet, les recueils des légendaires, dont les documents, bien que trop mêlés de fables, peuvent conduire, à l'aide d'une saine critique, vers des résultats de ce genre, aujourd'hui tombés dans l'oubli, et c'est ainsi du moins que, parcourant la ténébreuse histoire des Saints topiques de l'Agenais, j'ai rencontré les noms de *Pompejacum* et de *Vellanum*, petites villes voisines, jadis habitées par les Romains, connues par quelques écrivains du moyen-âge, mais dont il n'est fait mention, ni dans la table théodosienne, ni dans l'itinéraire d'Antonin.

D'après nos légendes, ces villes furent célèbres, l'une par le martyre, l'autre par la translation des reliques de saint Vincent d'Agen. Leur position étant ignorée, l'objet de cette notice est de la déterminer.

Pour y parvenir et trouver en Agenais la solution de ce problème historique, il est indispensable de consulter les écrits des hagiographes, de mettre les légendes à contribution et d'en extraire les documents qui peuvent nous être utiles. Ces sortes de discussions, je le sais, sont aujourd'hui passées de mode; mais il n'est pas moins nécessaire de s'y livrer pour obtenir le résultat qu'on a pour objet. D'ailleurs, elles ont aussi leur genre d'intérêt. Si tant de beaux et de bons esprits se sont exercés sur des fables bien reconnues pour telles, afin d'y découvrir des vérités cachées, pourquoi négligerions-nous de puiser quelques lumières dans des écrits souvent obscurs à nos yeux, sans doute, mais que l'ancienne piété de nos pères a rendus respectables, et qu'elle a pour ainsi dire consacrés? Enfin, dût-on encourir, dans cette carrière, le dédain des esprits superficiels, on s'en consolerait si l'on avait frappé le but; ne l'eût-on même point atteint, on pourrait, sinon mériter l'attention des vrais savants, conserver, du moins, quelques droits à leur indulgence.

Vers l'époque où le christianisme s'établit en Agenais, deux saints du nom de Saint-Vincent y furent l'objet de la vénération des fidèles.[1] L'un était de Saragosse et s'appelait saint Vincent d'Espagne; l'autre portait le nom de saint Vincent d'Agen. Ce dernier, d'abord révéré seul dans son pays, semble avoir aujourd'hui peu à peu cédé sa place au premier, dans nos établissements religieux et dans nos bréviaires modernes. Les vignerons du pays, dont la confrérie marche sous les enseignes de l'un de ces saints, seraient

[1] Baillet, *Vie des SS*, tom. IV, p. 629-631.

bien embarrassés de nommer celui dont ils célèbrent la mémoire. Comme les prophètes, ce n'est donc pas toujours dans leur contrée natale que les saints sont les plus célèbres et les mieux connus.

Quoi qu'il en soit, pour entrer méthodiquement dans mon sujet, il convient de recourir d'abord au plus ancien auteur qui ait parlé de saint Vincent d'Agen. Les actes de son martyre, rédigés par un écrivain presque contemporain de la translation de ses reliques, ainsi qu'il le dit lui-même,[1] ont été recueillis par Dubosquet, évêque de Montpellier.[2] Le texte de ces actes, qu'on a trop peu suivi, nous introduira sur la scène où nous devons commencer nos recherches.

Comme il (saint Vincent) prêchait dans le territoire des Nitiobriges,[3] dit l'auteur des actes, en assez mauvais latin, mais qui n'est que plus authentique, puisqu'il est celui du temps, comme il prêchait, dit-il, dans ce territoire, il apprit qu'à quelque distance, en un lieu nommé *Castrum Vellanum*, dans le district de *Rus Mireonense*,[4] il existait un temple de faux dieux, situé sur une colline, au bord d'une rivière; qu'à certain jour de l'année les prêtres qui le desservaient, y opéraient des prodiges; qu'on y voyait alors

[1] Preuves, n° 1.

[2] *Hist. eccl. Gall.*, lib. V, cap. XIV.

[3] Preuves, n° 2.

[4] Le texte de ces actes porte : *In Aginnensi territorio, Mirionensis ruris, agro Vellano.* Il est évident qu'il y a dans cet endroit du texte une faute de copiste, et qu'il faut lire *Castro Vellano*, parce que, si ce district était appelé *Rus Mirionense*, il ne pouvait porter le nom d'*Ager Vellanus*. Au reste, ce lieu est quelquefois désigné sous la dénomination de *Castrum Reonense*, ou de *Reonense* tout court, dans les mêmes actes. (Voy. Preuves, n° 6.)

sortir du temple un globe enflammé qui se précipitait dans la rivière et remontait ensuite dans l'édifice aux yeux du peuple accouru de toutes parts pour admirer ce phénomène. Saint Vincent, ne pouvant écouter le récit d'un fait aussi merveilleux, sans y reconnaître l'œuvre du démon, résolut de le chasser de ce lieu et d'éclairer le peuple sur l'imposture dont il était la dupe. S'étant rendu sur le local au jour indiqué, le globe enflammé sortit en effet du temple et descendit dans la rivière; mais le Saint ayant fait le signe de la croix, le globe ne put remonter dans le temple. On le vit alors, au grand étonnement du peuple, à la grande confusion des prêtres gaulois, se dissiper en fumée, ce qui força l'ange des ténèbres à s'éloigner pour toujours.[1]

Cependant, quoique beaucoup de spectateurs témoins de ce miracle se fussent convertis, il restait encore parmi le peuple un certain nombre d'incrédules qui se jetèrent sur le Saint, et, à l'instigation des prêtres, le traînèrent devant le juge du lieu. Saint Vincent, ayant confessé la foi de Jésus-Christ au tribunal de ce magistrat, eut la tête tranchée; son corps fut ensuite déposé dans une fosse, puis exhumé,[2] enfin transporté dans une ville voisine nommée *Pompejacum*, où on lui dédia une belle église. Telle est, en substance, la partie des actes du martyre de notre Saint qu'il nous importe de connaître, et dont on trouvera le texte transcrit ci-après.

Quelque authentique que soit cet événement, on a néan-

[1] Il n'est pas douteux qu'on ne doive voir un effet de pyrotechnie dans le globe enflammé des prêtres gaulois; mais cela n'infirme en rien le miracle, qui n'est ni moins authentique ni moins grand.

[2] Preuves, nº 3.

moins varié sur l'époque à laquelle il devait être rapporté. Certains auteurs, qui regardent saint Vincent comme ayant succédé à l'épiscopat de saint Caprais, le font mourir bientôt après, lors de la persécution qui eut lieu sous Dioclétien et Maximin Hercule ; quelques-uns placent sa mort cinquante ans auparavant, sous le règne de Dèce ou de Valentinien. D'autres la reculent jusqu'en 303, sous Constance Chlore ; mais saint Caprais, mort en 287, n'a, comme on l'a vu dans ma seconde notice, jamais été ni pu être évêque d'Agen, et le martyre de saint Vincent, dû à une circonstance particulière, ne fut provoqué par aucune persécution. Enfin M. Tillemont, bien versé dans ces matières, a prouvé que ce martyre avait eu lieu dès l'an 257. Voyez ses mémoires, pour l'histoire ecclésiastique ;[1] nous nous en rapportons à lui sur ce fait, dont la date précise nous intéresse d'ailleurs assez peu Ce qui, dans cette histoire, nous importe beaucoup, c'est la mort de saint Vincent, arrivée à *Vellanus Ager*, sur une colline, au bord d'un fleuve ; c'est la translation de ses reliques à *Pompejacum*, dans une belle église, située à quatre ou cinq milles de *Vellanus Ager* ; c'est enfin les circonstances rapportées dans ces actes, et qui peuvent nous conduire au résultat que nous avons pour objet.

Cependant, les Visigoths envahirent l'Agenais. Ariens et barbares, ils persécutèrent le clergé catholique, dont ils renversèrent les églises. L'un de leurs évêques, nommé Nicaise, est-il dit encore dans les actes, détruisit celle de *Pompejacum* et ruina le tombeau de saint Vincent, dont le

[1] Tom. IV, p. 755.

corps fut rapporté au lieu de son martyre.[1] Il y continua de faire des miracles, et Nicaise s'étant noyé peu de temps après, en traversant la rivière, vis-à-vis l'endroit où le corps du Saint avait été déposé, on envisagea cet événement comme une punition céleste.[2] Néanmoins, car il faut tout dire, cet évêque était sans doute aussi imprudent que fanatique, puisqu'il traversait la rivière dans un très-petit bateau, *in naviculo;* en gascon *negue hol, negue fol;* en français, *petit bateau propre à noyer un fou.* Il me vient à ce sujet une idée qu'on trouvera bien hasardée peut-être, mais que je crois, sans y attacher beaucoup d'importance, pouvoir consigner ici. La dénomination gasconne de ce petit bateau, sufisamment justifiée, si l'on veut, par le danger de se confier à une aussi légère embarcation, ne pourrait-elle pas cependant se rapporter aussi à l'aventure de Nicaise et tirer son origine de la mort de cet évêque? Il est constant que ce personnage devait être regardé comme un insensé, un frénétique, un enragé, *hol* ou *fol* dans l'idiôme vulgaire, et que sa mort, attribuée au courroux du Ciel vengeur de saint Vincent, dut faire beaucoup de bruit dans la contrée. D'un autre côté, je trouve dans la langue anglaise, qui a conservé tant d'anciennes dénominations, que la pièce du jeu d'échecs, à laquelle nous donnons le nom de *fou*, porte celui de *bischop*, évêque. Cette langue, jadis parlée pendant trois siècles en Agenais, y aurait-elle puisé une expression aussi singulière? Le nom de Nicaise dut être chez nous longtemps en horreur; serait-il possible

[1] Preuves, n° 4.
[2] Preuves, n° 5.

que la mémoire de cet évêque arien, traité de *hol*, de fou furieux, et noyé comme tel en traversant la rivière dans un petit bateau, donnât lieu à quelque aperçu étymologique, à quelque notion historique? Je n'approfondirai pas cette question trop oiseuse peut-être, et l'abandonne à la sagacité du lecteur.

Après avoir constaté par les actes du martyre de saint Vincent d'Agen, l'existence de *Vellanum* et de *Pompejacum*, nous pourrions nous dispenser de nous occuper plus longtemps de ce saint nitiobrige; néanmoins, il n'est pas hors de propos, pour l'intégrité de l'histoire, de dire encore un mot des reliques du saint martyr. Leurs divers déplacements, occasionnés par les circonstances, ne sont pas même étrangers à notre sujet. On doit être prévenu que ces reliques, après avoir contribué à faire des miracles, acquirent la plus grande célébrité; qu'après avoir éprouvé des démembrements en faveur de plusieurs églises, elles furent, à ce qu'il paraît, d'abord rendues à celle de *Pompejacum*, après la retraite des Visigoths; qu'ensuite, par la crainte des Normands, elles furent mises en dépôt dans l'église de Sainte-Foi d'Agen, où elles furent volées dans le IXe siècle, par un moine de l'abbaye de Conques, au diocèse de Rhodez. Nous laisserons les reliques de saint Vincent dans cette abbaye, où elles sont, sans doute encore l'objet de la vénération des fidèles.

Cependant, Léonce, évêque de Bordeaux, se signala par sa dévotion au saint martyr, et décora magnifiquement l'église qui renfermait ses reliques, c'est-à-dire celle de *Pompejacum*, Il l'a fit couvrir en plomb, même en étain, si l'on s'en rapporte aux expressions de Fortunat, évêque de

Poitiers, dans une épître en vers qu'il adresse à Léonce, son collègue et son ami : [1]

> Hujus amore novo, *dit-il*, pia vota Leontius explens
> Qui sacra membra jacent stannea tecta dedit.

Léonce fit plus encore; il fit bâtir une autre église dédiée à saint Vincent, au lieu même de son martyre, et sur les fondements du temple nommé *Vernemetis*. Cette église qu'on a confondue avec celle de *Pompejacum*, et dont on a même transporté l'emplacement, par l'erreur la plus singulière, aux environs de *Burdegala*, doit être soigneusement distinguée de la première, ainsi qu'on le verra dans le cours de cette notice.

Avant de nous occuper de la position de *Pompejacum*, il est bon d'avertir que le nom de cette petite ville parut à Tillemont et à Baillet, avoir été quelquefois changé en celui de *Pouey*,[2] parce que le titre des actes porte *in castro pociaco;* mais ce nom ne paraissant que dans un seul endroit des actes et ne se trouvant pas plus que celui de *Pompejacum*, dans le pays où nous sommes autorisés à le chercher, n'est sans doute qu'une abréviation due à quelque copiste. En effet, si l'on aide un peu à la lettre, comme on est souvent obligé de faire en pareil cas, il est aisé de reconnaître *Pompejaco* dans *Pociaco*. Nous nous arrêterons donc à la première dénomination qui, toujours employée à la réserve d'une seule fois, mérite la préférence.

La position de *Pompejacum*, bien moins caractérisée que

[1] *Fortunat Carm.*, lib. I, cap. VIII.

[2] Preuves, nº 1.

celle de *Vellanum*, n'étant indiquée que par cette dernière, est probablement sur la rive gauche de la Garonne ; car nous ne pouvons méconnaître ici cette rivière, et à quatre ou cinq mille de distance au plus de *Vellanum*.[1] Cependant, on ne trouve sur sur cette rive gauche, et à la distance indiquée, aucun lieu qui soit désigné, ou qui paraisse l'avoir jamais été, sous cette dénomination. Seulement, on y rencontre un hameau appelé *Pompiey*, dont le nom semble offrir quelque rapport avec celui de *Pompejacum ; Pompiey*, quoique chef-lieu d'une commune et renfermant une église paroissiale, ne présente aucune trace d'antiquité. Il est placé au milieu des landes les plus stériles, dans le pays le plus ingrat de l'univers, et aucune route un peu considérable ne paraît jamais y avoir abouti. Nous ne saurions regarder *Pompiey* comme le *Pompejacum* de nos légendes, à moins que des découvertes ultérieures ou quelque ancienne tradition ne viennent nous remettre sur la voie, et rendre cette supposition plus vraisemblable. Il y a bien un lieu situé entre Aiguillon et le Port-Sainte-Marie, appelé Pompéjac, dans lequel une ancienne famille fait son domicile ; mais il est également dénué de tout vestige d'antiquité, il est sur la rive droite de la Garonne et trop éloigné du territoire où nous présumons que devait être situé le temple appelé *Vernemetis*, pour qu'il soit possible de former, à cet égard, aucune conjecture plausible. Enfin, la colline qui domine au nord de la ville d'Agen a porté pendant longtemps le nom de Pompejac, et il y existait un ermitage appelé de Saint-Vincent lequel a fini par donner à la colline

[1] Preuves, no 3.

la dénomination qui la désigne aujourd'hui. Serait-ce donc sur cette colline que fut transporté le corps de saint Vincent, et d'où l'évêque Nicaise le fit enlever après avoir détruit la belle église qui le contenait ? Tout cela sans doute a été dit, même cru, comme un article de foi, dans la ville et dans le diocèse, où maintenant il paraît qu'on s'en occupe très-peu. Nous pourrions aussi nous dispenser de revenir sur cette fable surannée ; cependant, comme elle se trouve consignée dans des écrits auxquels on accorde dans le pays une certaine importance, elle est devenue un point de notre histoire que nous devons éclaircir, ou plutôt elle a donné lieu à une opinion erronée que nous devons réfuter.

Darnalt, séduit par la tradition populaire, ayant pensé que cette colline portait un nom qui lui était propre, a le premier accrédité cette erreur dans son ouvrage, longtemps le seul où l'on se soit occupé de nos antiquités. Alors, le nom de Pompéjac fut reconnu, sans difficulté, pour celui que la colline avait toujours porté, quoique cette opinion méritât au moins d'être examinée. En effet, il est probable que ce nom ne fut donné à la colline, qu'après l'établissement de l'ermitage, sous l'invocation de saint Vincent dit de Pompéjac, du lieu où l'on conservait ses reliques, et qu'on voulut le distinguer du saint Vincent d'Espagne, patron d'une paroisse voisine, appelée depuis cette époque Saint-Vincent des *Corvs* ou des corbeaux. Mais on avait ses raisons, pour ne pas adopter une explication aussi simple ; elle ne se prêtait point à la fable de l'épiscopat de saint Caprais à laquelle on était décidé à sacrifier toutes les vraisemblances et à faire servir toutes

les circonstances locales, en y associant même l'histoire de saint Vincent.

Ainsi donc, certaines cavernes creusées par le temps dans le rocher qui couronne la colline parurent favoriser le système qu'on voulait fonder sur la tradition. Après le martyre de saint Caprais qui, disait-on, s'y était d'abord retiré, ces cavernes, ajoutait-on, avaient servi de retraite à saint Vincent qui lui avait succédé comme évêque. Ces contes acquirent toute l'autorité de l'histoire pour nos pères. Leur pieuse crédulité attachait même, à ce qu'il paraît, une sorte d'orgueil à voir le siége épiscopal d'Agen illustré dès son berceau par deux saints qui ne le cédaient en célébrité à aucun de ceux dont pouvaient se vanter les autres villes de la province. Les écrivains agenais, c'est-à-dire les rédacteurs des Propres des saints et des bréviaires, s'empressèrent d'adopter de pareilles rêveries, et trompèrent depuis tous ceux qui les ont copiés de confiance sans remonter aux preuves contraires, faciles à déduire des écrits originaux.

Quant aux cavernes dont il s'agit, qui, selon les bréviaires, furent l'asile des saints persécutés, lors de l'établissement du christianisme, une partie fut, dans l'origine, occupée par les ermites ; celles qui restaient servaient de repaire aux filles de joie, vers le commencement du dernier siècle, et la police ordonna leur destruction. Cependant Billonis et Labénaisie, partisans outrés de l'épiscopat de saint Caprais, à l'aspect de ces cavernes, se livrèrent à tous les écarts de leur imagination exaltée. Le dernier, surtout, se laissant entraîner à des descriptions très-circonstanciées du local, le dépeignait comme s'il l'avait vu

tel qu'il était au IIIe siècle. C'était, selon lui, une affreuse solitude, un désert couvert d'épaisses forêts où la terre ne produisait que des ronces et ne présentait que des épines; où la nature, enfin, avait préparé des cavernes pour servir de refuge aux chrétiens persécutés et fugitifs. Là, saint Vincent aurait été ordonné diacre par saint Caprais, bien que ce dernier fût alors trop jeune, pour être lui-même dans les ordres sacrés; là, il aurait souffert le martyre, après avoir succédé à saint Caprais, en qualité d'évêque, et aurait été enseveli dans un tombeau de marbre.

Telles sont, en abrégé, les fables que plus d'un savant hagiographe a consacrées, d'après le ton affirmatif avec lequel jadis elles étaient contées. Ainsi, nos écrivains ont changé de leur chef le lieu, le temps et toutes les circonstances de la vie et de la mort de saint Vincent; ils ont transformé en un horrible désert, sur la rive droite de la Garonne, le pays fertile et riant que *Vellanum* occupait à la rive gauche de ce fleuve. Il y a plus encore, comme on sait positivement qu'il existait à *Pompejacum* une église dépositaire des reliques de saint Vincent, une église magnifique, desservie par un clergé nombreux, et que le culte du Saint y attirait une foule de fidèles; comme il est également certain que *Pompejacum* était une ville, dont on mentionnait la population, *Castrum quod ab incolis Pompejacum dicitur*, l'un de ces écrivains avance hardiment, contre toute sorte de pudeur, que cette ville existait réellement sur la colline de saint Vincent, où l'on voit encore, dit-il, son emplacement indiqué par des ruines.

Il faut être bien persuadé qu'on sera cru sur sa parole pour se permettre de pareilles assertions! Je me suis

plusieurs fois transporté sur le local, et j'y ai vu seulement au nord de la maison de *Bellevue*, des débris d'urnes et de scories de fourneaux épars à la surface du terrain, enfin, des traces évidentes d'une ancienne poterie. Et voilà la ville de *Pompejacum*, où s'exerça le fanatisme sacrilège de l'évêque arien;[1] cette ville qu'un seigneur, nommé Nizezius se réserva, comme on sait, avec ses églises, ses serfs, ses affranchis attachés à la culture des terres, en disposant de ses biens dans le VIIe siècle, par une vente simulée, en faveur de l'abbaye de Moissac! Il est superflu de s'arrêter plus longtemps sur des assertions de cette nature, qui, d'ailleurs, ne datent que de la fin du XVIe siècle, puisque le bréviaire d'Agen, imprimé en 1546, n'en parle point.

En terminant cet article, je me rappelle un fait qui me semble assez remarquable pour hasarder de le mentionner en passant. Je me souviens d'avoir vu en Angleterre, au-dessus d'un faubourg de Bristol, sur le bord de l'Avon, un rocher nommé le rocher de saint Vincent, *saint Vincent's rock*, dans lequel était une caverne, où fut jadis un ermitage. Cette particularité, qui me ramena un instant dans ma patrie, ne donne-t-elle pas lieu de penser que les Anglais, maîtres de la Guienne, transportèrent chez eux le culte de saint Vincent d'Agen, comme ils y établirent à la même époque celui de sainte Foi. Le nom du Saint, la position de son oratoire dans un rocher caverneux, qui domine au nord le faubourg de Clifton, ne doivent-ils pas faire naître, et surtout excuser une pareille idée? Si cette conjecture est fondée, la

[1] *Mab. Ann. ord. Benedic.*, an 682, *et in append.* 687.
D. Vais., *Hist. gén. du Languedoc*, an 672, tom. Ier, pag. 363.

prédilection des Anglais pour nos saints de l'Agenais ne serait pas douteuse, et il serait encore prouvé que de tout temps, même en quelque genre que ce soit, cette nation commerçante a toujours fait de bons marchés, puisqu'elle a profité de cette double acquisition, et que nous n'avons reçu d'elle, en retour, aucun saint de la Grande Bretagne.

Quoi qu'il en soit, obligés d'abandonner nos recherches sur la position de *Pompejacum*, nous allons nous occuper de celle de *Vellanum* : nos tentatives à cet égard seront peut-être plus heureuses.

D'abord, le lecteur doit se souvenir de l'extrait des actes du martyre de saint Vincent d'Agen, écrits vers le vi^e^ siècle, et que Dubosquet a recueillis. Il a vu dans cet extrait, fidèlement rapporté au commencement de cette notice, que saint Vincent, se trouvant sur le territoire d'Agen, avait chassé le démon d'un temple desservi par des prêtres gaulois ; que ce temple, nommé *Vernemetis*, situé dans un district appelé *Mereonense*, était bâti sur la rive gauche d'un fleuve que le rédacteur ne nomme point, parce que, écrivant dans un pays où ce fleuve était connu, on savait bien que c'était la Garonne ; que le Saint fut martyrisé dans ce lieu ; que son corps fut transféré cent cinquante ans après dans l'église de *Pompejacum* ; qu'enfin, sur les fondements du temple gaulois, il fut élevé une autre église consacrée au vrai Dieu, sous l'invocation de saint Vincent, et où les habitants des environs se rassemblaient pour célébrer sa fête. Or, la position de ce temple, par conséquent celle de *Vellanum*, serait le point le plus clair de notre ancienne géographie, si l'histoire de saint Vincent avait été conservée dans sa pureté. On a déjà fait observer qu'elle

se trouve tellement altérée dans nos documents ecclésiastiques, qu'au moyen de plusieurs aberrations, la plupart ridicules, on a changé dans la vie du saint martyr, jusqu'au lieu de sa mort, qu'on a confondu avec celui de la translation de ses reliques, et même avec celui d'un oratoire placé sous son invocation. On a remarqué surtout que nos historiens, c'est-à-dire les barbares rédacteurs de nos bréviaires, rejetant toute autre autorité que celle des légendes qu'ils avaient adoptées, n'ont fait que greffer leurs rêveries sur les anciennes fables, et répandre successivement de nouveaux nuages sur le point de géographie que nous avons en vue de déterminer.

Enfin, dans l'embarras de ces données diverses, on a vu les plus savants hagiographes se prononcer au hasard, le plus souvent tromper leurs copistes, et perpétuer ainsi le mensonge, au préjudice de ceux qui cherchent la vérité.

C'est au milieu d'une telle confusion que nous espérons cependant parvenir à trouver la position de *Vellanum* par celle de son église. Cette église, bâtie par Léonce sur les ruines du temple appelé *Vernemetis*, est-elle aujourd'hui représentée par une autre église, dans la même localité ? Tel est l'état de la question. Fortunat et Grégoire de Tours vont nous aider à la résoudre. Nous devrons au premier la connaissance précise de la plus ancienne de ces églises ; le second nous signalera celle qui l'a remplacée, autour de laquelle nous trouverons encore une ville populeuse et des restes notables d'antiquité. Interrogeons d'abord Fortunat. Cet auteur, contemporain du rédacteur des actes, nous enseigne que l'église bâtie sur les ruines du temple gaulois était, par rapport à nous, située au-delà de

la Garonne : *De basilicâ sancti Vicentii ultrà Garumnam*, dit-il, dans le titre de son ouvrage.[1] Ainsi cette église et la ville qui la renfermait étaient bien certainement dans le diocèse d'Agen, dont fut démembré celui de Condom, puisque l'auteur écrivant à Poitiers, les mots *ultrà Garumnam* désignaient la rive gauche de la Garonne. Le même poète nous fixe aussi d'une manière bien positive sur le nom du temple dont il s'agit, et qui a été très-habilement métamorphosé en un nom de lieu dans le Propre de nos saints composé en 1727; mais n'importe, écoutons Fortunat.

> Nomine Vernemetis voluit vocitare velustas;
> Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert

Puis il ajoute :

> Auspicit præmissa fides erat ante futura
> Ut modo celsa domus staret honore Dei.

C'était donc, en effet, un temple d'idoles nommé *Vernemetis* ou le Grand-Temple, que Léonce consacra au vrai Dieu. Aussitôt le démon irrité céda sa place au martyr.

> Nam cum templo Dei præsul de more dicavit,
> Martyris adventu, Dæmonis ira fugit.

Cette église, que Fortunat appelle *celsa domus* pour indiquer sa position sur un terrain exhaussé, était d'ailleurs située dans un pays délicieux, *eximio consolidato loco*, et si

[1] Fortunat. carm., lib. I, cap. 9.

agréable que les fidèles y étaient autant attirés par la beauté du local que par leur dévotion.

> Nunc specie suadente loci virtutis honore
> Evocat hìc populos hinc decus, inde salus.

Tout ce que dit ici Fortunat est, pour ainsi dire, calqué sur les actes recueillis par Dubosquet. Il est impossible de ne pas reconnaître le temple appelé *Vernemetis*, situé *in castro Vellano, rure Mereonense,* pour celui sur les ruines duquel Léonce éleva son église. Cependant un écrivain du dernier siècle,[1] et qui n'est pas sans mérite, fixe à Bordeaux la position de cet édifice. Il le fait entrer dans le plan de cette ville, et s'autorise du témoignage de Fortunat, qui néanmoins ne dit mot de ce temple à l'endroit cité. Comment excuser de semblables erreurs! Quoique cet édifice fût situé sur une colline agréable au bord de la Garonne, il le plaçe assez loin de ce fleuve et dans un marais. Faut-il s'étonner que cet historien ait été souvent accusé d'avoir écrit avec trop de précipitation, et de ne s'être pas toujours distingué par une critique éclairée!

Voyons maintenant s'il est possible de trouver dans l'Agenais un lieu qui réunisse toutes les conditions topographiques, désignées par le rédacteur des actes du martyre et par Fortunat. Une église, disent-ils, a remplacé le temple nommé *Vernemetis*. Grégoire de Tours va nous conduire dans cette église, située, comme on sait, dans la petite ville de *Vellanum*. Ce patriarche de notre histoire, à propos de Gondebalde ou Gondebaud, qui se disait fils de

[1] D. de Vienne, *Hist. de la ville de Bordeaux,* Prélim., pag. 17.

Clotaire, et qui peut-être l'était, rapporte sur la guerre que faisait à cet aventurier Gontran, roi de Bourgogne, quelques détails qui répandent les derniers traits de lumière sur l'objet de la discussion.

Gondebaud,[1] protégé par Childebert, roi d'Austrasie, avait beaucoup de partisans, et une armée nombreuse avec laquelle il s'était emparé d'une partie de la France méridionale et de presque toute l'Aquitaine. Il s'avançait cependant avec timidité vers Poitiers, lorsqu'il apprit que les troupes de Gontran marchaient réellement contre lui à grandes journées.[2] Abandonné dans cette circonstance par Childebert qui s'était réconcilié avec Gontran, ses partisans se dispersèrent, et il fut obligé de se replier sur Angoulême.[3] Il y reçut le serment des habitants, et vint ensuite à Périgueux dont l'évêque refusa de lui ouvrir les portes.

Cependant l'armée de Gontran gagna Poitiers, et se mit à la poursuite de Gondebaud. Après quelques jours de marche elle arriva sur le bord de la Dordogne, où elle s'arrêta pour s'informer de ce qu'il était devenu.[4] Gondebaud avait traversé la Garonne, dans le dessein de se retirer vers les Pyrénées,[5] mais il s'arrêta quelque temps à Bordeaux pour y prendre l'avis de l'évêque dans la circonstance critique où il se trouvait. Ses affaires, en effet, étaient si désespérées, qu'il fut réduit à implorer le secours des reliques de saint Serge qui, disait-on, opéraient alors des prodiges.

[1] *Greg., tur.*, lib. VII, cap. XXVI.
[2] Preuves, no 8.
[3] Preuves, no 9.
[4] Preuves, no 10.
[5] Preuves, no 11.

Pressé de se procurer ces reliques, il les fit enlever de vive force, avec le secours de l'évêque, à Euphron, marchand syrien, et prit ensuite la route du Comminges.

Cependant les généraux de Gontran, apprenant que Gondebaud fuyait au-delà de la Garonne, s'avancèrent vers ce fleuve,[1] qu'ils firent traverser à la nage à leur armée. Ils surent alors que Gondebaud se retirait vers le Comminges avec tant de précipitation qu'il avait abandonné sur le rivage plusieurs chameaux, *camelos*, chargés d'or et d'argent. Ayant pillé ces richesses, ils poursuivirent Gondebaud avec l'élite de l'armée.

Pendant leur marche, ils arrivèrent à l'église de Saint-Vincent, *quœ est juxta terminum Aginnensis urbis ipse ubi martyr pro Christi nomine agonem dicitur consumasse.* La voilà donc cette église, située sur les limites du territoire de la ville d'Agen, au même lieu où saint Vincent avait été martyrisé. Ses portes furent brûlées par les soldats qui la pillèrent. Puis l'armée continua sa marche jusqu'à Saint-Bertrand où Gondebaud s'étant réfugié, fut trahi, et mourut assassiné. Tous les habitants de cette ville furent ensuite passés au fil de l'épée, dit Grégoire de Tours, *ut non remaneret mingens ad parietem* : expression singulière qui, prise à la lettre, excluerait cependant plus de la moitié de la population.

Quoiqu'il en soit, voilà donc l'église de *Vellanum* bâtie au lieu même où saint Vincent souffrit le martyre, et sur les ruines du temple qui portait le nom celtique de *Verne*–

[1] *Greg. tur.*, lib. VII, cap. XXXV. Preuves, n° 12.

metis.[1] Elle n'était donc pas à Valcabrère, au pied des Pyrénées, où Joseph Scaliger l'avait placée ;[2] elle n'était donc pas auprès de *Burdegala*, quoiqu'en disent Brower et Baillet, qui ont causé l'erreur de Dom de Vienne. Cette église était encore moins, s'il est possible, dans un des faubourgs d'Agen, ainsi que l'ont dit Hauteserre et quelques écrivains ignorants, puisque l'armée de Gontran, venant de Poitiers, n'y parvint qu'après avoir traversé la Dordogne et la Garonne. Ils se sont tous trompés en s'éloignant des textes de Fortunat et de Grégoire de Tours, qui fixent la position de cette église au lieu précis où saint Vincent souffrit le martyre, c'est-à-dire à *Vellanum.* Le poète décrit le local ; l'historien y conduit l'armée de Gontran. Il ne peut, à cet égard, rester le moindre doute.

Quant à l'équivoque à laquelle pourraient donner lieu les mots *juxta terminum urbis Aginnensis*, ces mots, en effet, désigneraient également le voisinage de la ville d'Agen, ses faubourgs, si elle en avait à cette époque, ou les limites de la cité des Agenais ; mais en rapportant la marche de l'armée de Gontran, Grégoire résout lui-même la difficulté, et prouve qu'il faut ici substituer au mot *urbis* celui de *civitatis* d'une signification bien différente. D'ailleurs, et ceci est sans réplique, Aimoin dit positivement, en parlant des soldats de Gontran qui poursuivaient Gondebaud, *venientes ad basilicam sancti Vicentii Aginnensi territorio.*[3] Or, si l'église bâtie par Léonce sur les ruines du

[1] Preuves, n° 7.

[2] Scaliger, *De emend. temp. Antwerp.* 1598, lib. VI, p. 580.

[3] Aim., *De gestis Francor.*, lib. VIII, cap. 70.

temple appelé *Vernemetis* est celle qui fut pillée par les troupes de Gontran, si c'est la même qui conserve sa dénomination primitive dans les vers de Fortunat, sa position déterminée prouve que *Vellanum* existait sur le sommet d'une colline agréable, immédiatement sur le bord de la Garonne, et près des frontières occidentales de l'Agenais. A ces traits, le lecteur, instruit de notre topographie, a déjà reconnu sans doute la position de *Vellanum* dans celle du Mas-d'Agenais.

En effet, la situation de cette petite ville offre toutes les conditions du local indiqué par le légendaire, l'historien et le poète que j'ai cités. De plus, son église, occupée jusqu'à la Révolution par un chapitre collégial très-ancien, est dédiée à saint Vincent. Enfin, ce saint martyr n'était connu dans nos vieux bréviaires que sous le nom de saint Vincent du Mas, *sanctus Vicentius de Manso* : surnom précieux à recueillir, puisqu'il révèle seul, à travers les fables de nos légendes, le fait que nous cherchons à établir. Il a subsisté, dit Argenton, dans les livres liturgiques du diocèse, jusqu'au milieu de l'avant-dernier siècle, et on ne l'a supprimé depuis, ajoute-t-il, que pour étouffer le germe des vérités qu'il annonçait peu favorables à l'épiscopat de saint Caprais, que le savant critique avait, au reste, juré de combattre, à ce qu'il paraît, sans paix ni trêve. Une telle discussion, trop souvent mentionnée peut-être dans cette notice, étant étrangère à notre objet, je n'y reviendrai plus.

Pour fortifier ce que j'ai déjà dit sur l'antique origine du Mas-d'Agenais, pour prouver qu'il fut un établissement romain d'une certaine importance, il me suffira d'ajouter

qu'on y trouve depuis longtemps, ainsi que dans les environs, une très-grande quantité de médailles en tous métaux, et principalement du Haut-Empire. Prévenu à cet égard, je me suis assuré que le nombre de ces médailles a été si considérable, qu'un serrurier ou forgeron, voisin de cette ville, en avait employé *plus d'un hectolitre* pour souder le fer qu'il travaillait. On ajoute que cet ouvrier et son fils, après avoir confectionné leurs ouvrages, les brisaient exprès pour avoir le plaisir de les souder ensuite, tant ils attachaient sans doute d'amour-propre à faire cette opération. Il est certain qu'il existe dans chaque maison de la contrée beaucoup de clés, de serrures, et d'autres ouvrages en fer qui retracent de la part de ces ouvriers une manie aussi singulière. Au surplus, un très-grand médaillon d'or, recueilli près du Mas, il y a quelques années, fut vendu à un Juif de Bordeaux pour le prix de 120 francs. Un tombeau en marbre du moyen-âge, dont j'ai possédé le dessin,[1] et qui sert d'abreuvoir aux bœufs dans une métairie voisine, a été trouvé dans une fouille faite au milieu de la principale place de la ville. Un cippe, aussi de marbre, offrant l'hommage d'un particulier à la déesse tutélaire de la fontaine d'*Ussubium*, très-remarquable en ce qu'elle établit la véritable dénomination d'Ure, aujourd'hui département de la Gironde, se voit dans le jardin de M. le curé du Mas.[2] Le même ecclésiatique possède encore une très-jolie figurine de Pallas, en bronze, trouvée, ainsi que presque toutes les médailles et les autres objets, dans

[1] 8e not. — *Pl.* XVII, no 1.

[2] 8e not. — *Pl.* XVII, no 2.

une plaine nommée Saint-Martin-de-Lesque, contiguë aux murs de la ville.

On pense généralement qu'il y eut jadis un établissement romain dans cette plaine. Il y a quelques années qu'on y exhuma un tombeau en plomb, renfermant des cendres et des urnes de verre. D'autres tombeaux semblables existent, dit-on, dans le même local, d'où l'on se propose de les faire retirer incessamment. Enfin, un grand emplacement, situé au côté opposé de la ville actuelle, porte le nom de *Campo Roumo* en langage du pays. Après tout ce que nous avons déjà dit, cette dénomination n'a pas besoin d'être expliquée.

Si le peu de données que nous avions sur *Pompejacum* ne nous a pas permis de déterminer sa position géographique, quelques moyens de plus nous ont donc fait connaître celle de *Vellanum*, qui jusqu'ici n'avait pas été soupçonnée. Ce résultat, sans doute, est d'une assez légère importance; mais il n'est cependant pas sans quelque intérêt d'ajouter un aperçu de plus aux notions historiques et géographiques de l'ancien Agenais, lorsque, tant de fois ravagé, continuellement bouleversé par les travaux de l'agriculture, il n'offre plus que des débris pulvérisés par les siècles et les ruines des ruines de l'antiquité.

PREUVES.

N° 1. Passio Sancti Vicentii, martyris Christi, qui passus est in Galliarum, in pago Aginnensis, in castro Pociaco.

N° 2. Tentus itaque in Aginnum territorio Mireonnensis ruris, agro Vellano, ubi sacrilega paganorum turba conveniebat ceremonias non religionis veræ sed falsæ.

N° 3. Hæc postquam ibidem corpus ejus christianis collectum altis scropibus condiderunt ubi per terdena et amplius lustra, fidelibus sacri corporis membra latuerant, et nunquam ibi post martyris diem cultus dæmonum aut phantasma apparuerunt. Post longum verò spacium ipse martyr quendam christianum in somnis admoduit, ut corpus suum revelaret incognitum nomen suum edocuit, locumque latentis sepulturæ manifesta indicatione detexit. At ubi ad recipiendum martyris corpus B. Vicentii, homo præditus ad Pompejacum castrum venit non longe à Reone mittit, ad quem quatuor fere aut quinis millibus constitutum et quasi præsens loqueretur edixit.

N° 4. Quod Nicæsium potentissimum et nequissimum sacerdotem juvenilis ætas facere meminit præsumpsisse.

N° 5. Nam eo in naviculo ad alteram ripam fluminis transeunte, ab absorbentibus undis demersus, ut martyris injuriam magno judicio divina sententia vendicaret.

N° 6. Cette correction est fondée sur toute la suite des actes dans lesquels il est souvent parlé d'une ville, *urbs*, que l'auteur ne nomme jamais, parce qu'il croit, sans doute, l'avoir déjà suffisamment désignée. Celui d'un Propre des saints de l'église de Conques a senti la nécessité de cette correction, mais il l'effectue avec un pléonasme. *Aginnensium oppidum*, dit-il, *quod Vellanum agrum, Reonnensis ruris dicebatur antiquitas.* On voit, au reste, que *Mereonense*, *Mireonnense* ou *Reonnense* se disaient indifféremment l'un pour l'autre.

N° 7. Vernemetis, dans la langue celtique, signifie grand temple. *Ver* ou *Mer*, grand; *Nemet*, temple; *is*, terminaison

latine. Ce mot se trouve encore dans la langue irlandaise, l'un des plus riches dialectes du celtique. *Bull.* dict.

Nº 8. Gundobaldus verò Pictavum accedere voluit sed timuit; audierat enim jam contra se exercitum commovere. *Greg. tur.* lib. 7, cap. 25.

Nº 9. Posthàc Engolismam accessit, susceptisque sacramentis muneratisque prioribus, Petragoricum agreditur, graviter episcopatum tunc injuratum reliquit, pro eo quod susceptus ab eodem non fuisset. *Ibid.* cap. 25.

Nº **10.** Post exercitus ab urbe Pictava remotus in antea post Gundobaldum proficiscitur.... itaque exercitus ad Doroniam fluvium accendens, præstolari cœpit, quod de Gundobaldo cognosceret. *Ibid.* cap. 28.

Nº **11.** Erat tunc temporis Gundobaldo in urbe Burdigalensi à Bertrhromno episcopo valdè dilectus, inquirens autem quæ ei causæ solatium præbere possent. *Ibid.* cap. 31.

Nº **12.** Audierant enim et tempore duces Gunthramni regis Gundobaldum ultrà Garumnam in littore residere cum ingenti hostium multitudine..... tunc impetu facto cum equis Garumnam nando transiere, nonnullis de exercitu in amne demersis. *Ibid.* cap. 35.

SIXIÈME NOTICE.

MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ARTS.

(ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.)

L'objet de cette notice était de satisfaire à une demande ministérielle Il s'agissait de décrire les monuments qui existaient dans les établissements religieux détruits il y a trente ans, et de rassembler des matériaux pour un travail projeté par M. le Bibliothécaire du Mans, sur le modèle du *Monasterium anglicanum*. Ne connaissant ni cet ouvrage, ni le plan que s'était proposé ce bibliothécaire, il m'était impossible d'avoir un but déterminé dans mes recherches, et je ne pouvais me flatter de les coordonner avec aucune de celles qui, de toutes les parties de la France, seraient adressées à Son Excellence le Ministre de l'intérieur. Tout espoir à cet égard m'étant donc interdit, je crus devoir réunir, à peu près dans l'ordre où je les avais recueillies, les notes de tout genre que je m'étais procurées sur les églises, les chapitres, les abbayes, les couvents qui présentaient jadis quelque sujet d'observation ou renfermaient quelque monument remarquable. C'est ce travail dont je crois aujourd'hui pouvoir et devoir, même, soumettre une

copie à la Commission d'histoire et d'antiquités de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, pour faire suite aux notices que j'ai déjà eu l'honneur de lui adresser. Je me permettrai seulement d'ajouter à cette copie deux ou trois articles et quelques dessins, qui suppléeront à ce que les descriptions des monuments pourraient avoir, sous ma plume incertaine, d'obscur ou de défectueux. Trop peu importantes sous le rapport de l'histoire, trop peu curieuses sous celui de l'art, ces recherches ne paraîtront d'ailleurs, je le présume, que d'un bien faible intérêt.

Je commence par les établissements religieux qui, dans la ville d'Agen, ont été supprimés par la Révolution.

Cette ville comptait deux chapitres et plusieurs couvents dans son enceinte.

Il paraît que la première cathédrale bâtie à Agen, après la ruine d'*Aginnum* par les Normands, fut située près de l'arceau aujourd'hui connu sous le nom d'arceau de la Grande-Horloge, et qui était alors une des portes de la ville. Des traces encore existantes dans une maison voisine rendent ce fait très-probable ; il est d'ailleurs attesté par une ancienne tradition. On ignore absolument l'époque de la destruction de cette église. Celle qui la remplaça, sous l'invocation de Saint-Etienne, presque en entier démolie pendant la Révolution, semble avoir été commencée de bâtir dans le XIVe siècle. Cette opinion se déduit de l'analogie de sa construction avec celle des églises de ce siècle, et se confirme par les monnaies, tant d'Edouard III, roi d'Angleterre, que du Prince-Noir, son fils, trouvées en démolissant le portail de l'église. Ces dernières monnaies, en argent comme les premières, frappées après la bataille

de Poitiers, lorsque Edouard avait investi son fils de tous les droits régaliens en Aquitaine, portaient pour légende : EDuardus PriMO GeNituS REGIS ANGLIE PriNCEPS AQuiTANIE. On peut en voir de semblables dans la dissertation de Venuti[1] sur les monnaies frappées en France par les Anglais. Les nôtres furent sans doute fabriquées à Bordeaux, dont elles portent la lettre initiale au revers.

La cathédrale de Saint-Étienne était un édifice imposant par son étendue et par son élévation. Ses ailes seules étaient voûtées, ainsi que les chapelles qui en dépendaient; le chœur était lambrissé, et la nef n'était recouverte que par la charpente qui supportait le toit. Il paraît que la façade et une partie de l'édifice dataient uniquement du XIVe siècle; du moins le cardinal de Lorraine, qui mourut en 1550, et qui compta le diocèse d'Agen dans le grand nombre de ceux dont il était pourvu,[2] fit-il bâtir ou achever l'aile septentrionale, ainsi que l'atteste une clef de voûte qui porte l'écusson de ses armes et que j'ai conservée. On voit aussi, par une inscription encore existante, que Léonard de la Rovère, autre évêque d'Agen, fit reconstruire quatre piliers du chœur, à l'un desquels on peut observer ses armoiries et l'inscription qui porte la date de 1530. Cette aile offrait, entre la porte du chœur et l'extrémité méridionale de la croisée, une clé de voûte *en pendentif*, admirée par les connaisseurs.

Nous avons une copie authentique du marché passé entre

[1] Pag. 74, fig. XXIII.

[2] Il possédait les archives de Reims, de Narbonne, de Lyon et d'Alby, avec les évêchés de Tulle, de Terouanne, de Valence, de Die, de Luçon, de Verdun, de Metz, de Mâcon, de Nantes et d'Agen.

cet évêque et l'entrepreneur de ces travaux. Il lui donnait, pour la construction des piliers et pour étayer les voûtes des bas-côtés, trois écus d'or par mois, valant chacun 35 sols tournois, une pipe de blé et une pipe de vin par an ; plus, le loyer d'une maison pour lui et ses ouvriers, qui devaient être au nombre de cinq. Chaçun de ses ouvriers recevait en outre, par an, une pipe de blé, une pipe de vin, avec la moitié d'un porc salé et 40 sols par mois. Il donnait enfin, tant au maître qu'aux ouvriers, six quarterons de sel et vingt livres d'huile d'olive par an, jusqu'à ce que l'ouvrage fût terminé. La nature de ce marché, passé en 1499, prouve combien l'argent monnayé devait être rare alors dans nos contrées. Le même évêque fit aussi réparer le vitrage peint de l'église.

Il ne reste plus aujourd'hui de cet édifice que les piliers de la nef et du chœur, soutenant des arcades en ogives, qui font un effet assez pittoresque au milieu des allées de faux acacias dont elles sont environnées.

Cette cathédrale ne renfermait aucun mausolée. On y voyait seulement les pierres tumulaires de quelques évêques. Celle de Pierre Bérard, mort en 1477, offrait la figure de cet évêque sculptée en creux ; celle de Claude Joly, mort en 1678, portait pour épitaphe ces mots tirés du livre de Job :[1] *Vocabis me et ego respondebo tibi*. Celle de Mascaron était plus instructive : *Hìc jacet Julius Mascaron Massiliensis episcopus et comes Aginnensis expectans resurrectionem mortuorum et vitam futuri sæculi. Sedit annos XXIII. Obiit die XVI novembris M.DCC.III. Vixit annos LXX.*

[1] Chap. XIII, vers. 22.

Un grand tombeau en marbre très-ancien,[1] et qui portait le monogramme du Christ avec des pampres de vigne, se voyait dans une niche près de la porte de la sacristie. Le corps de Jean de l'Eglise, entrepreneur de la reconstruction du pont d'Agen, en 1381, avait été déposé dans ce tombeau, trouvé sans doute précédemment dans quelque fouille. Les protestants le mutilèrent lorsqu'ils s'emparèrent d'Agen en 1561, et la Révolution l'a fait disparaître. Enfin, on remarquait dans le sanctuaire, à la droite de l'autel, un énorme et vieux chapeau suspendu à sept à huit pieds au-dessus du sol. Ce chapeau paraissait avoir été noir et doublé de vert; des cordons, des houpes, des glands de soie de la même couleur le décoraient. Avait-il appartenu à quelque évêque? Comment et pourquoi était-il là? Il m'est impossible de le dire, même de le soupçonner.

La flèche du clocher de cette cathédrale était élevée de 18 toises. Construite en charpente, elle fut même recouverte en bois jusques vers le milieu du siècle dernier, époque à laquelle on la couvrit en ardoise. Cette charpente, dont la délicatesse et l'aplomb étaient remarquables, reposait sur une vieille tour carrée, qui avait fait partie de l'ancien *Castrum Sancti-Stephani*, et qui se nommait la *Tour del Caillaou*, la Tour du Caillou.

Les chanoines de Saint-Etienne portaient, depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques, pour habit de chœur, un *domino* noir doublé de satin rouge, avec des boutons et des boutonnières en soie de la même couleur. Ils n'ont quitté ces habits que peu d'années avant la Révolution.

[1] *Pl.* Ire, fig. 1.

. Si l'on jugeait à propos de connaître les particularités qui pouvaient distinguer le rit en usage dans l'église d'Agen, lorsque chaque diocèse avait à peu près le sien, je pourrais donner quelques détails à ce sujet.

Le chapitre cathédral était composé d'un grand-archidiacre, d'un grand-chantre, d'un portier, d'un théologal, de deux autres archidiacres, de quatorze chanoines, d'un sacristain, de deux hebdomadiers, de douze prébendiers, d'un maître de la psallète, et de trois enfants de chœur.

Je ne puis omettre ici un fait très-remarquable, parvenu à ma connaissance depuis peu de jours, et dont j'ai eu, néanmoins, le bonheur de constater complétement la certitude. Lorsqu'on procédait à la démolition de la cathédrale, on trouva, maçonné dans une banquette, au côté droit du chœur, le tombeau d'un enfant revêtu en évêque. Sa robe, de couleur violette, une crosse et une mître placées en sautoir au-dessus de sa tête, ne laissaient aucun doute à cet égard. La taille de cet enfant indiquait l'âge de douze à quatorze ans. On put même juger un instant de ses traits, car il parut à l'ouverture du tombeau, selon les témoignages que j'ai recueillis, tel qu'il était lorsqu'il fut inhumé. Le moindre tact suffit, au reste, pour faire disparaître à jamais cette vaine apparence, ombre fugitive des siècles passés. A peine effleuré, le corps du petit prélat se réduisit en poussière. Ses ossements seuls s'étant conservés, furent déposés dans un cimetière voisin, d'où je me propose de les retirer. Des lambeaux de la robe, qui offrait dans le bas une sorte de broderie, sont encore dans les mains de quelques personnes dévotes : je tâcherai pareillement de me les procurer, afin d'avoir des preuves maté-

rielles d'une découverte à laquelle il eût été si curieux d'assister.

Une foule ignorante, des ouvriers pressés de s'acquitter de leur tâche journalière, furent les uniques témoins de de cette découverte assez récente et sûrement très-notable, mais déjà presque effacée de la mémoire de nos contemporains. La crosse qui était de bois s'est égarée, et pour comble de regret, une pierre sur laquelle on voyait une inscription accompagnée, dit-on, de chiffres romains, et trouvée parmi les matériaux dispersés du tombeau, fut employée bientôt après dans la construction d'un édifice public, dont il est impossible aujourd'hui de l'extraire. Bornons-nous, puisqu'il le faut, à reconnaître ce qui serait encore ignoré, sans l'événement fortuit qui supplée au défaut des archives du chapitre et de l'évêché tant de fois pillées et brûlées.

L'église d'Agen avait donc adopté un usage bizarre, établi dans quelques autres églises, en Espagne, en Allemagne, en France, et notamment en Angleterre, à Salisbury, où j'ai vu dans la belle cathédrale de cette ville, sous l'une des arcades qui séparent la nef de l'aîle septentrionale et couvert d'un grillage en fer pour prévenir les dégradations, le tombeau d'un enfant décoré de tous les ornements pontificaux. D'après cet usage, on procédait chaque année, la veille du jour des saints Innocents, dans les chapitres de ces églises, à l'élection d'un *Evêque-enfant*. Aux premières vêpres de ce jour, et tandis qu'on chantait le verset *deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles*, du *Magnificat*, un enfant de chœur, affublé du costume épiscopal, montait au siège de l'évêque, dont il était censé remplir toutes les

fonctions jusqu'aux vêpres du lendemain. Lors de ces vêpres, au même verset de l'hymne fatale, l'enfant résignait sa dignité dont il quittait les insignes, et reprenait humblement sa place au lutrin. On ne dit pas si le véritable évêque devenait enfant de chœur, pendant sa destitution temporaire, ce qui néanmoins paraîtrait assez naturel, pour compléter la moralité de cette pieuse comédie. Il y a lieu de croire que les petits évêques d'Agen et de Salisbury étaient morts dans l'exercice de leur épiscopat momentané. Ducange et l'abbé Bergier[1] assimilent ces petits évêques aux évêques des fous, élus jadis, comme on sait, vers la même époque de l'année, dans certaines cathédrales. Quoique également nés de l'ignorance et de la barbarie des siècles, ces personnages dramatiques semblent offrir entre eux trop de différences dans leur objet, leur âge et leur costume, pour être confondus. L'un, ridiculement travesti, présidait et participait dans l'église à d'infâmes orgies, suites probables des saturnales usitées chez les Païens, ou qui, du moins, avaient une semblable origine, selon l'abbé Bergier lui-même.[2] Etrangère à ces indécentes extravagances, l'élection de l'autre évêque n'avait pour but que de manifester le sens d'un cantique sacré qui menaçait les grands, flattait et consolait le peuple, ce qui, dans le fond, n'avait rien de blâmable ni de scandaleux. Que peuvent donc avoir de commun ces deux évêques? Au reste, l'usage d'élire des *évêques-enfants,* contre lequel se prononcèrent

[1] Ducange, *Gloss. Verb. Episcopus innocentiam*, *et infrà Episcopus puerorum.*
Bergier, *Enc. méth. Théol.*, tom. II, part. Ire, page 22.
[2] Bergier, *Loc. cit.*

sans succès quelques conciles, ne fut complètement aboli que vers la fin du xve siècle, en 1482, selon Dawson-Turner,[1] qui, d'ailleurs, ne cite point d'autorité à l'appui de son assertion peut-être hasardée. On trouve, en effet, encore des traces de ce genre d'élection en 1530.[2]

L'*église collégiale* ou de *Saint-Caprais*, et qui sert actuellement de cathédrale, est *aptère* ou n'a point de bas-côtés. Il est aisé de voir qu'elle a été construite à différentes époques. La partie du chœur est très ancienne et doit évidemment se rapporter à cette architecture qui se caractérise par le plein-cintre, et qu'on a quelquefois désignée sous le nom de *premier gothique*. Les autels des deux chapelles qui forment la croisée de l'église furent consacrés en 1312, ce qui indique le temps de la construction de cette partie de l'édifice. Quant à la nef, elle ne fut terminée qu'en 1508, ainsi que l'atteste une inscription placée sur la clé de la voûte.

On a gâté cette église comme beaucoup d'autres, en prétendant la restaurer ou l'embellir. Le sol ayant été trop exhaussé, l'élévation de la voûte n'est plus dans sa première proportion avec les autres dimensions de l'édifice. Le jubé qui séparait la nef du chœur a disparu, les murs ont été impitoyablement blanchis; enfin, cette cathédrale, qui ne se recommandait que par sa vénérable antiquité, ne présente plus que la forme et l'aspect d'une église de campagne. Il paraît, au surplus, qu'elle a été originairement construite sur le cimetière des chrétiens d'*Aginnum*.

[1] *Account of Normamby*, vol. II, page 262.

[2] Dom Carpentier, *Gloss. Suppl. Verbo Kalenda*, col. 971.

Une chapelle bâtie dans le cloître de cette église, aujourd'hui démolie, renfermait quelques monuments du moyen-âge. Aux côtés de la porte d'entrée, on voyait les chapiteaux de deux pilastres très-anciens. L'un représentait des soldats dans l'attitude d'une tristesse profonde; on remarquait sur l'autre le deuil des suivantes de la femme de *Regenwaldus* qui, selon Grégoire de Tours, s'étant réfugiée dans la basilique de Saint-Caprais d'Agen, après la défaite de son mari, général de Gontran, roi de Bourgogne, à qui l'Agenais obéissait alors, fut arrachée de cet asile par Didier, général de Chilpéric, roi de Neustrie, vainqueur de *Regenwaldus*, et qui la conduisit à Toulouse. On observait encore, auprès de la même porte, une grande figure de la Vierge, en haut relief, avec quatre mains. L'intérieur de la chapelle offrait l'épitaphe d'un chanoine nommé Etienne de Bonœil *Stephanus Bonoculus*. Cette épitaphe, en vers léonins, n'a point de date, mais, mais par la forme des lettres qui la composent, elle peut être rapportée au XIIe siècle. La même chapelle renfermait encore un grand tombeau de marbre qui servait de banquette auprès de l'autel. Ce tombeau, ainsi que l'épitaphe, ont été conservés. Il représente, en bas-relief, l'histoire de Jonas. Le monogramme du Christ occupe le centre de la face antérieure, la seule qui soit exposée aux yeux de l'observateur. A gauche, on voit Jonas entrant dans la gueule d'un animal marin, ayant des cornes et des pieds de taureau ; à droite, il sort du corps du même animal qu'il faut prendre pour une baleine :[1] deux pâtres appuyés sur leur houlette sont

[1] Voyez ci-après l'explication sommaire des planches.

aux deux extrémités. Le cloître était d'ailleurs formé par un rang de colonnes accouplées dont les chapiteaux étaient en général très-bizarres, et dont quelques-uns offraient d'incroyables obscénités, qu'on trouve, au reste, très-fidèlement dessinées dans les manuscrits de Beaumesnil. On y voyait l'épitaphe d'Eicius, si mal rapportée par deux savants bénédictins dans leur voyage littéraire,[1] et qui désigne un chantre de l'église d'Agen, envoyé par Charlemagne, pour y enseigner le chant grégorien Celle de Montassin, archidiacre de Tolède, et mort à son passage à Agen, en 1096, était aussi dans un des murs de cet édifice; elles ont été conservées.

Le chapitre de Saint-Caprais jouissait de quelques droits particuliers. Son chef, élu par les chanoines, avec la dénomination de prieur, siégeait au chœur, sous un dais, comme l'évêque. Un grand tapis d'étoffe de soie blanche, bordé d'une frange violette, indiquait sa place au jubé. Il avait le pas sur le grand archidiacre du diocèse ; et lorsque les deux chapitres étaient réunis, il quittait le sien pour prendre le premier rang dans celui de la cathédrale.

Lorsque l'évêque faisait sa première entrée à Agen, il se présentait d'abord à l'église de Saint-Caprais, où il prêtait serment entre les mains du prieur, duquel il recevait ensuite les ornements pontificaux. Puis il sortait de cette église, porté par les quatre premiers barons de l'Agenais, pour se rendre à la cathédrale. Cette partie de l'installation épiscopale, au reste, ne se pratiquait plus, depuis une querelle survenue entre les barons pour la préséance à l'entrée

[1] IIe part., pag. 41.

d'Antoine de la Rovère, en 1521 ; l'autre partie, que le chapitre regardait comme une honorable prérogative, s'était maintenue jusqu'à nos jours, et prenait, à ce qu'il paraît, son origine dans une époque très-reculée. *Ab antiquis temporibus,*[1] était-il dit, dès le XIII[e] siècle, dans le modèle du procès-verbal qu'on dressait chaque fois que cette cérémonie venait à se renouveler. Un pareil usage, au surplus, s'observait à Rouen, où l'archevêque était installé dans l'église, et par l'abbé de Saint-Ouen. L'évêque d'Evreux, dans la même circonstance, devait se rendre, pour le même objet, dans l'église de Saint-Taurin. Il est vrai qu'après la mort de ces prélats, leur corps était rapporté dans ces églises, où il était procédé à un service solennel, avant leur inhumation dans la cathédrale : ce qui ne se pratiquait point à Agen.

Le chapitre de Saint-Caprais avait eu autrefois le droit de faire annoncer la vente de son vin, dans les rues de la ville, par un homme armé de toutes pièces. Il dirigeait et surveillait aussi jadis l'instruction dans toutes les écoles de la ville, et déléguait cette fonction à l'un de ses membres, avec le titre de *Capiscol,* chef des écoles, écolâtre en d'autres parties du royaume. Enfin, il paraît dans un acte passé, en 1235, entre Raoul, évêque d'Agen, et le chapitre de Saint-Caprais, pour fixer leurs droits respectifs, que le chapitre prélevait alors une portion de la poitrine de chaque bœuf, un morceau du filet de chaque cochon, tués à la boucherie, et la queue de chaque saumon porté sur la place d'Agen. Ces deux premières redevances n'existaient plus ;

[1] Martyrologe Mnss. de la Collégiale.

mais nous avons vu, de nos jours, les chanoines percevoir encore *gratis* la queue de saumon avec une portion en sus, toujours trop courte au gré des cuisinières affectionnées.

Ce chapitre était composé d'un prieur, de dix chanoines, de deux hebdomadiers, de six prébendiers, d'un sacristain, d'un maître de musique et de quatre enfants de chœur.

Il est évident que les deux chapitres embrassèrent le régime régulier dans le XIIe siècle, et que ce fut en 1145, lorsque Gaufridius, archevêque de Bordeaux, introduisit la règle de saint Augustin dans le clergé séculier de son église métropolitaine. On voit, en effet, des traces de régularité, depuis cette époque, dans l'un et l'autre chapitre. Pierre de Vineis était célerier dans celui de la cathédrale, en 1160. En 1205, la cathédrale était désignée sous le nom de monastère; et, de nos jours, l'espace occupé par les maisons canoniales, situées derrière l'église, s'appelle encore le *cloître*. En 1216 ou 1226, le prieur de la collégiale paraît dans les actes avec la qualification de *Dompnus*, et le chapitre sous la dénomination de *salubris conventus*. La fête de saint Augustin était encore célébrée avec octave en 1526, longtemps après que les deux chapitres furent revenus à leur état primitif. Jean Coffieri, chapelain d'Alphonse de Poitiers, se trouve, avec le titre de célerier du monastère de Saint-Caprais d'Agen, dans la transaction passée, en 1260, entre le sénéchal d'Alphonse et l'abbé d'Eysses, au sujet du territoire de Gajac.

Enfin, le nom de prieur affecté au chef du chapitre collégial, et le *domino*, si longtemps conservé par les chanoines du chapitre cathédral, achèvent de prouver que les membres de l'un et l'autre chapitre ont mené la vie com-

mune. On ignore la date de leur subséquente sécularisation. Il est probable cependant qu'on peut la rapporter au moment où les moines commencèrent à perdre l'influence et la grande considération dont ils jouissaient dans les premiers siècles de la monarchie. La politique et l'ambition changèrent alors de calcul; et s'il fut une époque où le clergé séculier revêtit les livrées monastiques, où les laïques, les rois mêmes, se faisaient inhumer sous l'habit de saint François ou de saint Pacôme, il vint avec le temps une autre époque où l'opinion prit insensiblement une direction nouvelle. Dès lors, non-seulement dans les premiers rangs de la société, presque personne ne voulut plus être ni paraître moine, mais les moines eux-mêmes rougirent de l'avoir été, après avoir embrassé la vie séculière. Nos deux chapitres, du moins, s'empressèrent d'anéantir, autant qu'il leur fut possible, les preuves de leur ancienne régularité. Celui de Saint-Caprais surtout, plus délicat, regardait le moindre soupçon à cet égard comme une injure.

Les chanoines de la cathédrale se qualifiaient de vénérables; ceux de la collégiale prenaient le titre d'insignes.

Deux autres *chapitres* existaient dans le diocèse : celui du *Mas-d'Agenais* et celui de *Pujols (Podium Julii.)* Le premier, sous l'invocation de saint Vincent, et d'une très-haute antiquité, avait succédé à un collége de prêtres gaulois, dont le temple portait le nom de *Vernemetis*. Il était composé d'un prieur et de huit chanoines; le second, fondé en 1526 par Jean Desclaval, baron du lieu, et par sa femme, Catherine de Lévis de Chateaumiran, était formé

de six chanoines et d'un doyen, crossé, mîtré, ayant le droit de donner la bénédiction épiscopale.

On voit dans l'église du Mas, actuellement paroissiale, l'épitaphe de Lareinville, maréchal de camp, tué au siége de Tonneins, le 18 avril 1622.

Dans le nombre des *églises* appartenant aux couvents de moines ou de religieuses d'Agen, celles des *Augustins*, des *Cordeliers*, des *Dominicains* et des *Carmélites* sont les seules qui méritent d'être ici mentionnées.

Ces églises, à la réserve de la dernière, datent toutes du XIIIe siècle. Celle des Dominicains, établis en 1229, fut bâtie en 1240, celle des Augustins en 1272, celle des Cordeliers en 1278, celle des Carmélites en 1630.

L'église des Dominicains, devenue paroissiale, a subi de grands changements dans l'intérieur. En 1279, lors de la restitution de l'Agenais par Philippe-le-Hardi à Édouard Ier, roi d'Angleterre, le serment de fidélité fut prêté avec beaucoup de solennité dans cette église, entre les mains du commissaire anglais, par l'évêque d'Agen, les seigneurs et tous les consuls du pays. Les murs du réfectoire du couvent ont offert jusqu'à l'époque récente de leur démolition les restes d'une vieille peinture qui retraçait, disait-on, cette cérémonie.

Les protestants firent, pendant quelque temps, au XVIe siècle, l'exercice public de leur culte dans cette église, où Bertrand de Goth, évêque d'Agen, fut inhumé en 1282. Elle renfermait plusieurs pierres tumulaires avec d'anciennes inscriptions, et qui ont disparu, lorsque, durant la Révolution, après avoir été fouillée, elle servit encore à fabriquer du salpêtre au nom de l'Etat. On voyait dans le

cloître de cette église, encastrées dans le mur, deux ou trois grandes dalles de marbre qui avaient précédemment recouvert des tombeaux. L'une de ces dalles, en marbre noir, longue de 7 pieds 4 pouces, et large de 2 pieds 5 pouces, représentait, en ronde-bosse, un personnage revêtu d'une robe et d'un manteau, la tête nue, les cheveux courts et tenant à la main gauche un morceau d'étoffe, qu'on pourrait prendre pour un gant. On a regardé cette figure comme celle d'un de ces chevaliers de la Foi, dont l'institution momentanée eut lieu dans nos contrées vers 1220. Les autres dalles, d'environ 5 pieds de longueur, portaient des croix latines en bas-relief.

L'*église des Augustins*, totalement démolie, ne présentait aux curieux que le tombeau de Jules-César Scaliger, situé dans le sanctuaire, à la droite du maître-autel. Une simple pierre offrit d'abord sur ce tombeau l'inscription qui suit, placée par ordre exprès de Scaliger :

JULII CÆSARIS SCALIGERI QUOD FUIT,
OBIIT ANNO 1558, XII KAL. NOVEMBRIS.

Joseph Charrier, son arrière petit-fils, transporta cette épitaphe modeste sur une grande plaque de bronze, et y ajouta divers accessoires, ainsi qu'on peut le voir ci-après, *Pl.* IV, Fig. 1, 2, 3.

Un auteur du XVIIe siècle a dit, au surplus, du couvent des Augustins d'Agen : *Monasterium, in quo Jul. Cæsaris Scaliger quiescit squalidum est et incultum, præcipuè à fratribus ignorantiæ, prisciano infessis.* Le même auteur, parlant du crâne de Scaliger qui lui fut montré, ajoute : *Acuto*

occipite et in rotunditatem protense, ce que j'ai été à portée de vérifier.

Le cloître de cette église était formé par un rang de colonnes accouplées, supportant des chapiteaux chargés d'ornements très-bizarres, et qui paraissent dater de diverses époques. La plupart semblaient avoir appartenu à un édifice plus ancien. Feu M. l'abbé de Campmartin, membre de l'Académie royale des inscriptions, étant passé à Agen quelques années avant la Révolution, crut voir dans l'un de ces chapiteaux des marques de la religion des Nitiobriges. Ce chapiteau, qui ne semble pas pouvoir justifier une pareille idée, a été conservé.

L'*église des Cordeliers* fut d'abord occupée par les frères de saint Antoine. On voit même encore sur le comble de la façade de cet édifice le *tau* grec que ces frères portaient sur leurs habits. Les Cordeliers, dont l'établissement à Agen remonte à 1253, ne furent placés dans ce local que vers 1340, sous Philippe-de-Valois, lorsque ce prince s'empara de leur couvent et de leur église pour faire bâtir une forteresse dans l'emplacement où ils étaient situés et où nous avons vu les Petits-Carmes. La seconde église des Cordeliers existe encore. Elle n'offrait, lors de la Révolution, d'autre monument que celui de Charles Blaise de Montluc, petit-fils du fameux maréchal de ce nom, sénéchal d'Agenais, et tué au siége d'Ardres, en Picardie, qu'il défendait contre l'archiduc Charles d'Autriche. Ce monument consistait en une sorte de grande console, ou d'encorbellement de pierre revêtu de plâtre, qui supportait dans le sanctuaire, et à 12 pieds de haut, la statue de notre sénéchal. Il était représenté à genoux, dans l'attitude de la

prière, devant un livre ouvert. Son casque et son épée étaient à sa droite. Quatre pyramides ou obélisques de 8 et 12 pieds de haut, et en marbre noir, étaient au-dessous posées sur le pavé de l'église. Enfin, une grande table du même marbre, encastrée dans le mur, contenait une longue et fastueuse épitaphe, où l'on voyait, entre autres choses, que Jeanne Balaguier, *de l'illustre famille de Monsalès*, avait fait élever ce monument à son époux. On jugera du style de cette épitaphe par ces mots qui la terminaient : *O præclari hominis, præclaræ vitæ, præclara mors ! Fortis Montlucius suæ Aquitaniæ anchora, suæ familiæ decus. Terror hereticorum, sui regis spes, sui regni vita, vitam pro vita Galliæ arduæ deponit, et reposuit in cœlo vere victurus. Anno à Virginis partu* CIϽ . IϽ . XϽIX. Le cœur du sénéchal fut trouvé dans la statue lorsque le monument fut détruit pendant la Révolution : il était renfermé dans une boîte de plomb. Le corps embaumé et transporté d'Ardres à Agen, avait été inhumé au pied du maître-autel de cette église. On y voyait encore une grande frise de bronze, représentant des guirlandes de fruits en relief, supportées à égales distances par des aigles. Cette frise qui servait de socle au lutrin dont elle embrassait tous les accessoires, avait sans doute fait partie de quelque ancien monument. On a cru que ce pouvait être le reste du tombeau de quelque seigneur de la maison de Montpezat, très-puissante jadis en Agenais, et qui avait concouru à la fondation de cette église.

Le cloître des Cordeliers d'Agen était le plus propre et mieux tenu de la ville. Il servait de promenade aux Agenais dans l'intervalle des offices, et surtout pendant le sermon. Ses murailles offraient une suite de tableaux, représentant

les miracles de saint François. Dans l'un de ces tableaux, on voyait des poissons qui élevaient leur tête hors de l'eau pour écouter le Saint qui prêchait tout seul sur le bord d'une rivière ; dans un autre, le Saint portait l'Eucharistie, et un âne se mettait à genoux pour le voir passer, quoiqu'il fût entre deux boisseaux d'avoine. Il y avait encore dans ce cloître un grand portrait de saint Jean-Baptiste, absolument nu, à la réserve de la *nebris*, convenablement placée, et d'une énorme perruque *à trois marteaux*. J'ai vu tous ces tableaux dans ma jeunesse : les fidèles de cette époque en étaient très-édifiés.

Enfin, l'*église des Carmélites*, dont la voûte et les murs sont peints à fresque par Berinzagho avec beaucoup d'art, ne doit point être ici passée sous silence. Les ornements d'architecture, rehaussés d'or, que l'artiste habile y a partout représentés, produisent une illusion parfaite. Cette église, actuellement dépendante du collége, et beaucoup trop négligée, mériterait d'être tenue avec plus de soin et de propreté. Les plus beaux marbres de Campan et de Sarancolin sont prodigués à l'autel, dont le tableau représente la patrone du lieu, dans un céleste ravissement, et avec une expression passionnée très-remarquable. Une inscription latine qu'on voyait autrefois sur la porte, dans l'intérieur de l'église, est maintenant effacée. En voici le sens : *Que ne peut l'amour divin! Les filles de sainte Thérèse nous donnent sur la terre une représentation du ciel.*

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici la chapelle occupée au moment de la Révolution par la confrérie des Pénitents blancs. Comme je l'ai prouvé ailleurs, cette chapelle était bâtie sur les fondements d'un temple de Jupiter, dont

l'existence se lie à la première époque de l'église d'Agen. Nous n'avons rien de plus certain dans notre histoire. L'inscription : *Dis Manibus juvenes à fano Jovis sibi et suis*, trouvée dans le cloître de la chapelle, ne doit laisser aucun doute à cet égard.

Le diocèse d'Agen contenait *cinq abbayes ;* dans ce nombre, celle de *Clairac* tenait le premier rang. Elle avait la prétention d'avoir été fondée en 763 ou 768 par Centulle, seigneur du pays, avec l'agrément de Pépin, père de Charlemagne. Soumise à la règle de saint Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, cette abbaye jouissait d'un revenu considérable : les trois prieurés de Clermont, de Marsac, de la Grâce, et huit paroisses en dépendaient. Avant le milieu du XVI[e] siècle, les moines avec leur abbé embrassèrent la réforme et abandonnèrent leur couvent, dans lequel ils ne furent jamais remplacés. Henri IV donna cette abbaye, en 1604, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, qui, depuis cette époque, y envoyait un régisseur ecclésiastique avec le titre d'abbé. Aucun monument ne se voyait dans l'église qui avait été reconstruite en partie ou en totalité, depuis les guerres de religion, pendant lesquelles elle avait beaucoup souffert. Devenue depuis longtemps église paroissiale, elle l'est encore aujourd'hui.

Après l'apostasie des moines de Clairac et de leur chef, la ville devint presque entièrement protestante, mais son abbaye continua d'avoir toujours un abbé titulaire. Cet abbé qui, à certains égards, pouvait être regardé comme *in partibus infidelium*, ne laissait pas d'être encore, dans ces temps de troubles, un personnage important. Nous voyons que l'un d'eux, Godefroy de Caumont, eut à Cahors

une querelle très-vive avec le fameux Montluc. Celui-ci, dont le caractère emporté ne souffrait point la contradiction, tira *sa dague* et se jeta sur l'abbé, qui fit un saut en arrière et mit l'épée à la main. L'abbé de Clairac était donc armé! Comme nous ne trouvons aucune réflexion sur une pareille circonstance dans les écrits qui mentionnent cette anecdote, il est permis de penser que, dans ces temps malheureux, les ecclésiastiques, ainsi que tous les autres citoyens, avaient pris les armes. En effet, lorsqu'à la même époque, Agen fut menacé d'être assiégé par les protestants, nous voyons les chanoines des deux chapitres, capitaines des compagnies bourgeoises, monter la garde aux portes de la ville, dont la défense leur était confiée. Dans ces compagnies, les hebdomadiers, les prébendiers, les sacristains, étaient sans doute officiers, les curés sergents, les vicaires caporaux, et les moines portaient le mousquet dans le rang des soldats. Quel temps, et surtout quelles troupes !

L'*abbaye de Saint-Gervais et de Saint-Protais d'Eysses*, ordre de saint Benoît, située près de Villeneuve-d'Agenais, fut bâtie sur les ruines d'une station romaine, connue sous le nom d'*Excisum*. Un comte, appelé Seguin, la fonda, dit-on, dans le IVe siècle, par ordre du pape saint Sylvestre, en expiation de la mort de son fils qu'il avait eu le malheur de tuer à la chasse; mais ce n'est qu'une tradition populaire. D'autres documents, qui paraissent d'abord plus authentiques, attribuent sa fondation à Charlemagne; cependant le nom de ce monastère ne se trouve pas avec ceux rapportés dans les actes du concile d'Aix-la-Chapelle, et qui, fondés par cet empereur, lui devaient des prières ou

le service militaire. Ce qu'il y a de plus certain sur cette abbaye, c'est qu'elle fut soumise, en 1088, à la juridiction de l'abbé de Cluny ; qu'ensuite des laïques, désignés sous le nom d'*abbés chevaliers*, s'en emparèrent; que Simon, évêque d'Agen, y rétablit l'ordre, la plaça sous la direction de l'abbé de Moissac, qui dépendait de celui de Cluny, et que, dans l'avant-dernier siècle, elle s'unit à la congrégation de Saint-Maur. L'église et le couvent, d'une architecture très-moderne, ne présentaient aucun reste d'antiquité, et sont aujourd'hui remplacés par une vaste maison de détention, pour douze départements. Le seul vestige de construction romaine qui existe actuellement, auprès de cet édifice, est une tour nommée la tour sarrasine, et dont on a fait un colombier. J'ai parlé ailleurs du tombeau de marbre que Dom Martenne et Dom de Vic observèrent dans l'église d'Eysses, et qui portait pour épitaphe : *Hìc requiescit beatus Advinus, episcopus urbis Romæ.* Cette abbaye était taxée 850 florins en cour de Rome, et son revenu porté à 3,000 francs sur le pouillé du diocèse.

L'*abbaye de Saint-Maurin*, congrégation de Saint-Maur, a été connue, à différentes époques, sous les dénominations d'abbaye de la Sainte-Trinité, de Sainte-Croix, de Notre-Dame. Elle fut fondée avant l'an 1056 ; on ne sait absolument rien de certain sur son origine. Elle était située à 3 ou 4 lieues d'Agen, dans un vallon agréable et fertile. Les Albigeois, les Anglais, les protestants la ravagèrent tour à tour ; son église n'offrait aucun monument remarquable. La réforme de saint Maur y était introduite depuis 1651. Elle était taxée 100 florins, et portée sur le pouillé à 3,500 francs de revenu.

L'*abbaye de Notre-Dame de Gondon*, près Montastruc, et ordre de Cîteaux, fut fondée par Géraud de Salles, diacre, aidé des libéralités des seigneurs de Lauzun. On voyait, près du maître autel de l'église, un tombeau en pierre qui passait pour celui du fondateur. Il y eut d'abord à Gondon des moines de saint Benoît ; mais on unit, dans la suite, cette abbaye à celle de Cadouin, en Périgord, de la congrégation de Cîteaux. Elle donna naissance de bonne heure, au monastère de Fontguilhem, souffrit beaucoup pendant les longues guerres des Français et des Anglais dans cette partie du royaume, et fut presque ensevelie sous ses ruines par les protestants. Elle était taxée 120 florins, et portée à 2,000 francs de revenu sur le pouillé du diocèse.

L'*abbaye de Notre-Dame de Pérignac*, située dans un vallon près de Montpezat, fut fondée, vers le milieu du XIIe siècle, par l'abbé et les moines de Bonnefous, dans le local qui leur fut accordé, à cet effet, par Flandrine, dame de Montpezat. Les seigneurs de ce lieu, et les évêques d'Agen, furent les principaux bienfaiteurs de cette abbaye, qui fut tour à tour ruinée par les Albigeois, par les Français et les Anglais, lorsqu'ils se disputaient l'Aquitaine. Elle était taxée 70 florins, et portée sur le pouillé du diocèse à un revenu de 3,000 francs.

Si on le jugeait à propos, je pourrais ajouter à ces détails sur les abbayes de l'Agenais la liste chronologique de leurs abbés, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à l'époque de la Révolution.

Les autres établissements religieux du département, sur lesquels nous avons acquis quelques notions histori-

ques, et qui se recommandent par quelques ouvrages d'art, ou par quelque autre genre d'intérêt, sont les suivants :

Le *prieuré des Bénédictins de Layrac*, jadis d'Aleyrac, congrégation de Cluny, fondé, en 1071, par Hunald, vicomte de Brulhois, qui, s'étant fait moine à Moissac, était devenu abbé de ce monastère. On voyait autrefois tracée en petits cailloux colorés, à l'entrée du sanctuaire, l'inscription qui suit : *Has œdes sacras fundavit Hunaldus*, elle est encore visible sur la porte de l'église, actuellement devenue paroissiale. L'intérieur de cette église, peint à fresque par Franceschini, quelques années avant la Révolution, offre sous la coupole du dôme, l'apothéose de saint Benoît, d'une assez belle exécution. Au surplus, cette église, où fut inhumé, en 1228, Arnaud de Rovinha, évêque d'Agen, avait été consacrée par le pape Urbain II, lors de son voyage en France. Le père Labbe, qui donne l'histoire de ce voyage, ne parle point de ce fait; mais il est attesté par une inscription qu'on lisait jadis ainsi sur le mur de l'église : *Hoc tibi Christe Deus sub trino nomine verus templum jàm monachus, primum fundavit Hunaldus, anno Domini M.XC.VI. à papâ Urbano II consecratum est in honorem beatorum ap.lorum Petri et Pauli, atque beati Martini.*

Le *prieuré de Moirax*, près d'Agen, également de l'ordre de saint Benoît, congrégation de Cluny, fondé, en 1049, par Guillaume Arnaud de Moirax, seigneur du lieu, et Pierre, son fils. Peu de temps après, Guillaume embrassa l'état religieux. Pierre, ayant suivi cet exemple, devint prieur du monastère de Moirax, à l'église duquel il

fit des dons considérables, entre autres d'une table d'argent massif.

Le *couvent des dames de Fontevrault*, situé au lieu du *Paradis*, près le Port-Sainte-Marie, doit sa fondation à Amalvin du Paradis, à Honora, sa femme, et à ses trois enfants, qui l'effectuèrent, en 1130, à la sollicitation de Raymond Bernard du Fossat, évêque d'Agen. Ce prélat les engagea à donner à ce monastère leur habitation et les terres adjacentes, *ce que ces bonnes gens firent très-dévotement*, disent en propres termes d'anciens manuscrits.

Le corps de Raymond VII, comte de Toulouse, mort à Milhau, le 17 septembre 1249, fut apporté au monastère du Paradis, où il resta en dépôt jusqu'au printemps de l'année suivante, qu'on le transféra à l'abbaye de Fontevrault pour y être inhumé dans le chœur de l'église, aux pieds de Jeanne d'Angleterre, sa mère.

Le *prieuré de Pleyssac*, en Brulhois, à une lieue d'Agen, fondé par Gaston VI, comte de Béarn, et le prieur de Layrac, qui céda ses droits sur la paroisse de Pleyssac, pour la rente de 20 sols monnaie arnaldèse ou des évêques d'Agen. L'acte est de 1194. L'année d'après, Odon de Terride et sa sœur, comtesse de Moncaup, signèrent *sous l'orme, au devant de l'église de Moncaup*, la donation au même prieuré de la dîme de Taxoires. Le monastère, dont une partie des bâtiments existent encore, ne renfermait plus de moines depuis longtemps avant la Révolution ; je ne l'ai mentionné que pour prouver que si l'orme n'est pas indigène dans nos contrées, il y est au moins naturalisé bien avant le règne de François Ier, époque à laquelle on a rapporté son introduction en France.

Le *couvent des Carmes d'Aiguillon* renfermait dans son église le mausolée peu remarquable de la comtesse de Chabrillant, sœur du dernier duc d'Aiguillon. On y voyait aussi, dans un cercueil de bois de chêne, contenant un autre cercueil en plomb, le corps de Henri, duc de Mayenne, tué au siége de Montauban, le 18 septembre 1621. Le convoi de ce prince, accompagné d'une grande pompe militaire, passa à Agen le 1er octobre, et se rendit le lendemain à Aiguillon, d'où le corps devait être transporté à Soissons, ce qui n'a jamais été exécuté. Dans la personne de ce jeune prince, d'une grande espérance, s'éteignit le nom de Mayenne et le premier titre du duché d'Aiguillon.[1]

L'église des Recollets de Lauzun avait une chaire en bois, qui passait pour être d'un beau travail ; elle est maintenant dans l'église paroissiale.

Vers le commencement du XVIe siècle, une image ou petite statue de la Vierge, trouvée miraculeusement dans un buisson, donna lieu à une dévotion locale, qui devint célèbre aux environs d'Agen.[2] Je supprime les détails circonstanciés de cet événement, très-analogue à beaucoup d'autres du même genre. D'ailleurs, chaque pays a sa madone, et les miracles de la nôtre n'offrent rien qui leur soit particulier. On pourrait seulement remarquer peut-être que les animaux jouent partout un rôle principal dans ces sortes de découvertes. A Héas, département des Hautes-Pyrénées, ce sont des chèvres ; dans le pays de

[1] Il était d'une très-grande taille, et avait été atteint d'une balle au milieu du front, ainsi qu'on eut l'occasion de le voir à l'ouverture du cercueil.

[2] Notre-Dame de Bon-Rencontre.

plaines, c'est souvent un agneau ; chez nous, comme en beaucoup d'autres endroits, c'est à un bœuf qu'est due l'invention de la sainte image.[1] Quoi qu'il en soit, une petite chapelle, puis une église, puis un couvent de moines, enfin un village furent successivement bâtis sur ce local privilégié, où une foule de pèlerins venaient déposer de pieuses offrandes. Cette dévotion s'accrut lorsque la reine Marguerite de Valois, non suspecte de bigoterie, et venue exprès de Nérac, se rendit à pied d'Agen à la chapelle, accompagnée de Frégose, évêque diocésain, et d'une cour aussi nombreuse que brillante. La ferveur augmenta, lorsque le maréchal d'Ornano, commandant de la province, mit, en 1606, l'église dans l'état où elle est aujourd'hui ; enfin, les *ex voto* se multiplièrent et les miracles redoublèrent, lorsqu'on y établit les religieux du tiers-ordre de Saint-François, figurés, est-il dit dans un ouvrage *ad hoc*,[2] *par les épines du buisson où la statue fut trouvée, espèce de prophétie*, ajoute-t-on, *qui annonçait l'élection que la Mère de Dieu faisait d'eux pour la garde de sa sainte image*. Au surplus, ces religieux auxquels on donna une maison et des terres, ont desservi l'église de *Notre-Dame de Bon-Rencontre* jusqu'à la Révolution. D'ailleurs, la dévotion locale n'a rien perdu de sa célébrité dans cette église devenue paroissiale. Les confréries de pénitents des environs s'y ren-

[1] A Tulles, un taureau découvrit, dans la Corrèze, une croix de jaspe sanguin, qui fut depuis, à pareil jour, exposée annuellement à la vénération des fidèles.

Le père Labbat, dans son *Voyage d'Italie*, tome VII, page 77, édition de 1730, raconte l'histoire d'une *madona della quercia* (N.-D. du chêne), si semblable à celle de Bon-Rencontre, qu'elles paraissent calquées l'une sur l'autre.

[2] *L'Heureuse Rencontre du Ciel et de la Terre*, in-12, Toulouse, 1642, page 29.

dent toujours, chaque année, dans le printemps, ainsi que les processions des paroisses voisines.

Un *Ermitage* très-ancien existait sur la colline de *Saint-Vincent*, qui domine au nord la ville d'Agen. Les guerres civiles et de religion qui désolèrent si longtemps l'Agenais, ayant occasionné la ruine de cet ermitage, il était totalement abandonné, lorsque M. de Gélas, évêque d'Agen, y rappela les ermites, du consentement du chapitre de Saint-Caprais, à qui le local appartenait. Cet établissement fut ensuite confirmé par des lettres-patentes, datées de 1647. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, étant à Agen avec Louis XIII, en 1621, était montée à cet ermitage, où demeurait alors le bon frère Éymeric, dont les vertus étaient en grande recommandation chez nos ancêtres. La reine, émue à l'aspect de cet homme vénérable, aussi simple que laborieux, et touchée de sa pauvreté, le pressa de lui demander quelque chose dont elle pût disposer. Eymeric résista longtemps ; mais la Reine continuant d'insister, il se jeta à ses pieds et la pria de lui assurer *un sou de pain par jour pendant le reste de sa vie.* La reine ne lui accorda pas seulement ce léger secours, mais y joignit une somme considérable qui, grossie à l'envi par tous les courtisans, fut ensuite versée entre les mains de l'évêque d'Agen et des consuls, pour être employée aux besoins de l'ermitage. Le frère Eymeric, reconnaissant, remercia la Reine alors enceinte pour la première fois, et lui prédit qu'elle accoucherait d'un garçon, ce qui s'étant vérifié, mit le comble à la réputation du prophète. J'ai cru pouvoir rappeler ici cette anecdote, qui donne à la fois l'idée du désintéressement de l'humble anachorète, et retrace les mœurs du

temps. Ces ermites, vivant sous la règle de saint Antoine, habitaient des cellules qu'ils avaient en partie creusées dans le roc, ainsi que leur église. Dans l'exercice alternatif du travail et de la prière, ne prenant aucune part aux affaires de ce monde, ils se trouvèrent, à l'époque de la Révolution, compris à leur insu dans la destruction des communautés religieuses.

Il y avait dans le département plusieurs commanderies de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. La plupart de ces commanderies paraissent avoir appartenu aux chevaliers du Temple, dont quelques églises et une Commune populeuse portent encore le nom. Les établissements de ces chevaliers semblent même avoir été très-multipliés dans nos contrées, où l'on en voit presque partout des traces. En démolissant, il y a quelques années, le château de Sauvagnas, à une ou deux lieues d'Agen, on trouva dans le mur de la grande salle de ce château l'inscription suivante, sur un marbre blanc, et en beaux caractères :

: ✠ : ANNO : DÑI : M^eCC : LXX° : V° : F̃FR : ERM̃EGAVD : DE : AGVILERI° : P̃CEPTOR : ÃGEN : ET : BVRDE— GALẼNC : FẼCIT : ISTÃ : DOMV.

Avant que la Révolution eût produit des crimes capables de faire oublier tous ceux des siècles passés, les habitants de nos campagnes conservaient encore la tradition des infamies dont une politique, aussi cruelle qu'intéressée, avait accusé les Templiers, et désignaient ces chevaliers sous le nom de *Pères* ou *Moines rouges*. On voit encore à

Agen, dans une maison de la rue du Temple, quelques restes d'une de leurs églises dédiée à sainte Quiterie.

Il existait à l'extrémité du faubourg du Pin, aussi de la ville d'Agen, une commanderie de l'ordre de saint Lazare, au même lieu où un hôpital de lépreux avait été fondé dans le XIII[e] siècle.

Tel est, à peu près, tout ce que j'ai recueilli sur l'objet de la demande de Son Excellence le Ministre de l'intérieur. Mieux instruit de ce qu'on exigeait de moi, j'eusse resserré peut-être les bornes de cette notice ; mais j'ai cru qu'il était des occasions où, malgré le conseil du sage, il valait mieux, dans le doute, dire trop que trop peu.

EXPLICATION SOMMAIRE DES PLANCHES.

Pl. Ire, *Fig.* 1.— Tombeau de marbre, qui date des premiers temps du christianisme, dans lequel fut déposé le corps de Jean de l'Eglise, entrepreneur du pont d'Agen, par contrat passé avec les consuls de cette ville en 1381. Ce tombeau, conservé dans la cathédrale Saint-Etienne, mutilé par les protestants en 1561, a disparu pendant la Révolution.

Fig. 2. — Fragment du bas de la robe de l'évêque-enfant, dont le tombeau fut découvert dans une banquette du chœur de la même église.

Pl. II. — Tombeau de marbre, déplacé en 1812 de la cathédrale actuelle, où il servait d'autel dans une chapelle. Des emblèmes analogues à ceux du précédent, annoncent qu'il est de la même époque, ou peut-être plus ancien. Il a été conservé.

Pl. III, *Fig.* 1 et 2. — Chapiteau de marbre, du cloître de Saint-Caprais, et qui formait le pendant de celui où l'on voyait le deuil des suivantes de la femme de Regenwaldus, appelé par nos historiens le comte Renaud. Le chapiteau ici dessiné semble représenter les soldats de l'armée de ce comte après sa défaite, par Didier, duc de Toulouse, et lorsque sa femme se réfugia dans la basilique de Saint-Caprais. L'Agenais obéissait alors à Gontran, roi de Bourgogne, duquel Regenwaldus commandait les troupes.

Fig. 3. — Chapiteau en pierre commune, du cloître des Augustins, d'Agen, et sur lequel M. l'abbé Campmartin croyait voir des traces de la religion des Nitiobriges. Les trois autres côtés de ce chapiteau n'offrent que des ornements insignifiants.

Pl. IV, *Fig.* 1, 2 et 3. — Epitaphe de Jules César Scaliger.

Fig. 4. — Epitaphe d'Eicius, chantre envoyé par Charlemagne, pour enseigner le chant grégorien à l'église d'Agen. Dom Martenne et Dom de Vic ont ridiculement expliqué cette épitaphe dans leur voyage littéraire. Elle a été conservée.

Fig. 5. — Epitaphe d'Etienne de Bonœil, conservée, mais employée par les marguilliers, pour servir de marchepied à la croix élevée sur la place, devant l'église ; ses caractères sont maintenant presque effacés.

Pl. V, *Fig.* 1. — Statue de la Vierge, avec quatre mains, à la chapelle des Saints-Innocents, du cloître de Saint-Caprais.

Fig. 2. — Tombeau de marbre, servant de banquette dans la même chapelle. Le symbole de la Résurrection, représenté sur ce tombeau par l'histoire de Jonas, y est défiguré par le taureau ou le dragon de mer, en place de la baleine ; ce qui indique l'époque où les premiers chrétiens employaient encore, sur leurs monuments funéraires, les emblèmes du culte des payens. Il est impossible de ne pas reconnaître ici celui de Mithra ou de l'antique sabéisme.

Pl. VI. — Epitaphe de Lareinville, maréchal de camp, tué devant Tonneins, assiégé par le duc d'Elbœuf, en 1622. Cette épitaphe est dans l'église du Mas-d'Agenais.

Pl. VII, *Fig.* 1. — Dalle de marbre noir, originairement placée sur un tombeau, dans l'église des Dominicains, d'Agen, et présumé celui d'un de ces chevaliers, ou plutôt de ces confrères de la Foi, institués momentanément dans nos contrées, lors de la guerre des Albigeois.

Fig. 2 et 3. — Croix latines, sculptées sur d'autres dalles de marbre, du même temps, et encastrées dans le mur du cloître de la même église.

Pl. VIII. — Mausolée élevé dans l'église des Cordeliers, d'Agen, à Charles de Montluc, sénéchal d'Agenais, tué en 1596 au siége d'Ardres, en Picardie. Ce mausolée a été détruit pendant la

Révolution. Quelques fragments des obélisques en marbre noir, dont il était accompagné, restaient encore dans l'église. Enlevés, il y a longtemps, de là, on les a vus depuis dans l'atelier de M. Galinié aîné, marbrier, qui les a débités en pièces, pour les faire servir, sans doute, à d'autres monuments funèbres, car ils n'étaient alors vraiment bons qu'à cela.

P.-S. — Mathieu Bandel, religieux dominicain, évêque d'Agen, homme de lettres du XVI[e] siècle, assez connu par ses nouvelles galantes, ami de Jules-César Scaliger, et mort vers 1555, fut inhumé dans l'église des Dominicains du Port-Sainte-Marie. Son épitaphe, sculptée sur une pierre commune et longtemps exposée, parmi les ruines de l'église, à toutes sortes de dégradations, s'est égarée.

SEPTIÈME NOTICE.

ANCIENNE LITURGIE DU DIOCÈSE D'AGEN,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT HISTORIQUE.

L'Eglise d'Agen, comme toutes celles de France, eut sa liturgie particulière. Attachée à ses vieilles rubriques, elle les conserva même longtemps, puisque ce ne fut que dans les derniers siècles qu'elle échangea son bréviaire pour le bréviaire romain, qu'ensuite elle adopta celui de Paris, et se conforma dès-lors entièrement à l'usage commun, pour toutes les cérémonies du culte.

Ce n'est pas que sa liturgie offrît rien de singulier, ni de bien digne de remarque. En effet, si l'on excepte *l'évêque-enfant*, mentionné dans ma VI[e] notice, que nos auteurs ecclésiastiques n'ont point connu, ou dont ils ont cru devoir garder le secret, et qui, après tout, ne rappelle qu'une pratique absurde et dépendante des mœurs de son siècle, on ne voit dans la liturgie particulière de notre Église que les fêtes de quelques saints privilégiés, dont les actes, en langue vulgaire, étaient chantés pendant l'office divin, des antiennes, des oraisons, des cérémonies intérieures, consacrées par la coutume, et qui n'avaient rien de remarquable, si ce n'est de ne pas ressembler peut-être à celles des

autres Eglises. Cependant, bien que la connaissance de ces rubriques surannées, abandonnées, même oubliées aujourd'hui, ne paraisse que d'un bien faible intérêt, nous allons les rapporter succinctement, en faveur d'une classe de savants qui pourraient les comparer avec celles qui furent en usage dans les autres Eglises du royaume, et tirer de ce rapprochement quelques lumières ou quelques résultats utiles à leurs travaux.

Il nous serait impossible de dire, même de soupçonner, ce que pouvait être la liturgie de l'Eglise d'Agen, lors de son institution primitive. Comme sa discipline alors, sa liturgie était probablement peu fixée ou fort irrégulière, ainsi que celle des autres Eglises. Toutes étaient persécutées et ne pouvaient composer leur culte que de quelques pratiques locales, même sujettes à varier, selon les lieux et les circonstances du moment. Dans ce temps de calamités, les chrétiens ne se réunissaient qu'en secret, souvent à la faveur de la nuit, dans les bois écartés, les cavernes, les souterrains, pour assister à la prédication de leurs pasteurs et à l'instruction des néophytes. La liturgie ne pouvait point se former ainsi dans la gêne et les ténèbres. Cependant, il nous est permis de croire que deux usages religieux naquirent alors du sein même de la persécution : celui, pour les évêques, de se revêtir de leurs habits pontificaux en présence des assistants avant le commencement de l'office ; celui d'allumer des cierges dans les temples, lorsqu'ils y paraissent si peu nécessaires en plein jour qu'on pourrait croire que cette pratique est un reste du sabéisme mystiquement adaptée au culte catholique. On mentionnait aussi sans doute dans ces assemblées nocturnes, et afin de

s'exciter à la foi, la mémoire des fidèles qui avaient arrosé la terre de leur sang et mérité la palme du martyre, ce qui donna lieu, dans la suite, à ces *plaintes*, ces *complaintes*, ces *épîtres farcies* introduites dans l'office divin, ainsi qu'aux légendes, aux leçons, aux actes des saints insérés dans les bréviaires.

Nous ne connaissons absolument rien de notre liturgie agenaise, jusqu'au VIIIe siècle ; à cette époque nous la trouvons complétement établie. Notre Église avait triomphé depuis longtemps des persécutions qui la comprimèrent à son aurore ; le culte alors régularisé, à l'instar de celui des autres Églises du royaume, n'en différait sensiblement que par quelques pratiques locales. On lisait pendant la messe, et en langue vulgaire, les actes de nos martyrs saint Caprais, sainte Foi, *saint Vincent du Mas*, etc.; et ces actes firent partie de l'office du jour, jusqu'à ce qu'ils furent transportés dans celui de la nuit. Comme dans les autres Églises de France, l'ancienne coutume de lire ou de chanter ces actes continua d'avoir lieu dans celle d'Agen, malgré la défense du pape Gelase : elle n'y renonça complétement, qu'en adoptant avec les autres le rit romain ; encore cette adoption, que les papes désiraient beaucoup, fut-elle, ainsi que nous allons le voir, longtemps imparfaite et lente à s'établir, bien qu'elle fût favorisée par le concours de la puissance temporelle. Dans la vue d'y réussir plus aisément, Pépin, en effet, commença par tâcher d'introduire d'abord le chant grégorien dans ses États, en envoyant à Rome de jeunes clercs pour l'apprendre ensuite aux Français. Il reçut aussi bientôt après de Paul Ier les responsals et l'antiphonier romains pour

les répandre dans les Églises soumises à sa domination; mais la plupart de ces Églises attachées à leur rit, malgré son irrégularité, à leur chant, malgré sa barbarie, ou se refusèrent nettement à ces innovations, ou ne se pressèrent pas de les adopter sous divers prétextes. Celle d'Agen fut de ce nombre, et persista, à ce qu'il paraît, dans son ancienne liturgie. Cependant, ce que Pépin avait entrepris, la toute-puissance de Charlemagne l'exécuta, du moins en partie. Ce prince obtint d'Adrien Ier le Sacramentaire de saint Grégoire, c'est-à-dire l'ouvrage où la liturgie romaine était contenue, et il ordonna impérieusement aux évêques de s'y conformer. Il fut obéi sans doute, mais l'adoption du rit romain ne fut cependant pas si générale en France, qu'il ne résultât de son admission dans nos Églises une liturgie mixte, produit monstrueux et bizarre du mélange du rit romain et du rit gallican ou local. Néanmoins, le chant grégorien fut, cette fois, reçu sans difficulté, parce que Charlemagne, qui n'en connaissait guère dans l'exécution de ses ordres, obligea ses chantres français d'apprendre ce chant des maîtres italiens. A cet effet, deux écoles furent établies, l'une à Metz, l'autre à Soissons, où toutes les cités de l'Empire furent obligées d'envoyer des élèves, et de faire corriger leurs antiphoniers. Ce prince absolu fit plus encore, il fit parcourir la France par des instructeurs formés dans ces écoles, et qui se rendaient aux principales Eglises, pour hâter leur réforme. Celle d'Agen ne fut pas oubliée sans doute. Elle adopta le rit romain à l'instar des autres Églises, mais conserva de même une partie de son ancienne liturgie; du moins, après plusieurs siècles, en trouve-t-on encore des traces dans son

bréviaire et son missel. Quant au chant grégorien, nous avons la preuve qu'il y fut apporté à cette époque où les livres liturgiques durent être aussi réformés. L'épitaphe d'*Eicius*, que nous avons ailleurs mentionnée, prouve suffisamment que ce chantre, envoyé par Charlemagne, mourut à Agen.

Cependant, sous les faibles successeurs de ce prince, la répugnance des Eglises à quitter entièrement leur liturgie, ne tarda point à se manifester avec plus d'obstination qu'auparavant, tandis que les papes faisaient de nouveaux efforts pour consommer leur entreprise, non-seulement en France, mais dans toute la chrétienté. Grégoire VII, dans cette vue, fit plusieurs corrections au lectionnaire et à l'antiphonier; peut-être les eût-il fait recevoir par toutes les Eglises, si ses chimériques prétentions sur le temporel du roi l'eussent moins occupé. D'ailleurs, l'office qu'il avait composé fut trouvé d'une excessive longueur et ne fut reçu nulle part. Il était, en effet, d'une telle prolixité, que les chapelains même de ce pape s'avisèrent d'y faire des retranchements. Il résulta de ce travail, un nouvel ouvrage qui de l'abréviation du premier, prit le nom de bréviaire. Les cordeliers seuls s'en accommodèrent d'abord; ensuite, Nicolas III lui donna une forme qui le rendit d'un usage plus général.

Quelle que fût la correction du nouveau bréviaire, et malgré la recommandation du chef de l'Eglise, il s'en fallut de beaucoup, ainsi que nous l'avons déjà dit, que son adoption fût exclusive et entière dans tout le diocèse. Elle ne le fut au moins qu'en partie, dans celui d'Agen, et le mélange du rit romain avec le rit gallican, s'y conserva

presque sans altération. Cette fusion imparfaite fit disparaître sans doute quelques irrégularités du culte ; mais elle y introduisit plusieurs abus qui, avec le temps, augmentèrent le désordre. Les actes de nos martyrs avaient été transportés aux offices de la nuit, à l'exception de l'histoire du martyre de saint Etienne qui fut toujours lue ou chantée pendant la messe. Ce n'était, à la vérité, qu'une légère contravention aux règlements émanés des souverains pontifes ; mais cette dérogation n'ayant point été réprimée, d'autres infractions s'ensuivirent, et finirent par porter dans la liturgie une grande confusion. On ne peut s'empêcher d'en accuser la négligence de nos évêques ; trop occupés, sans doute, de leur juridiction temporelle, sans cesse attaquée par les consuls d'Agen, ils oublièrent que le titre même qu'ils portaient,[1] leur imposait nominativement une surveillance active sur leur clergé ; ils laissèrent peu à peu porter atteinte à l'uniformité de la liturgie ; et par fausse dévotion, donnèrent souvent eux-mêmes l'exemple des abus dont ils n'auraient pas dû permettre l'introduction dans leur Eglise.

C'est ainsi qu'une foule de fondations d'offices particuliers vinrent concourir avec les offices établis pour tous les jours de l'année ; que plusieurs de ces jours se trouvèrent avoir un office double ou triple, ce qui faisait souvent abandonner le férial, qui n'était point rétribué, pour les autres auxquels une distribution de quelque argent était toujours attachée ; et c'est ainsi qu'on vit alors paraître l'office de plusieurs saints inconnus dans notre Eglise jusqu'à cette

[1] Επισκοπος, voir par dessus ; surveillant.

époque : une sainte Alberte, prétendue sœur de sainte Foi, un saint Antoine de Lyaroles, d'une existence aussi douteuse, saint Prime et saint Félicien, deux frères qu'on dit martyrisés à Agen, mais trop ressemblants à deux autres saints du même nom, martyrisés à Rome, pour n'être point suspects; enfin, c'est ainsi que chacune des principales Eglises du diocèse finit par avoir à peu près une liturgie qui lui était propre, conforme à ses préjugés, et qu'elle pouvait altérer à son gré, sans que l'autorité supérieure ecclésiastique en fût même informée.

Tel était à cet égard l'état d'anarchie de notre Eglise, qu'il amena lui-même sa réformation, heureusement favorisée par l'invention de l'imprimerie. Cependant, nous verrons encore combien l'abandon des anciens usages est tellement difficile, qu'il fallut alors se contenter d'une modification imparfaite dans ceux de l'Eglise d'Agen. Le cardinal Léonard de La Rovère, le premier de nos prélats qui voulut sérieusement rétablir l'uniformité des livres liturgiques, ordonna dans un synode tenu en 1495, à tous les prêtres de son diocèse, de réciter l'office selon le rit de l'église cathédrale, et chargea Vincent Bilhonis, ecclésiastique jouissant alors d'une espèce de réputation littéraire, de s'occuper à la correction du bréviaire. Mais Léonard travaillait sur un fonds déjà trop imprégné de préjugés et trop entâché de vieilles erreurs, pour se promettre une réussite complète.

Bilhonis, à la fois chanoine de la cathédrale et de la collégiale, au lieu de porter dans son ouvrage une critique judicieuse et sévère, se contenta de compiler les bréviaires des deux chapitres auxquels il appartenait; en sorte qu'il

ne résulta de ce nouvel ouvrage qu'une nouvelle édition des mêmes fables et des mêmes erreurs dans nos fastes ecclésiastiques. Il y adapta le culte des saints nouveaux, avec de belles leçons, antiennes, versets, etc., et fit disparaître quelques anciennes légendes qui, au moyen de légères corrections, auraient eu plus de vraisemblance et le mérite au moins de l'antériorité, comptée pour quelque chose en pareille matière. Néanmoins ce bréviaire, ainsi corrigé, devint général dans le diocèse. Il fut imprimé à Limoges, en 1526, et a servi depuis à peu près de modèle à tous ceux qui lui ont succédé dans notre Église, jusqu'à ce que, après bien des façons, comme on a pu le voir, elle ait enfin complétement et franchement adopté le bréviaire romain. Il ne fallut, au reste, rien moins que deux conciles pour amener cet événement, qu'une raison tant soit peu éclairée seule eût suffi pour mettre à exécution.

Ce fut encore ici l'abus qui produisit la réforme. Tous les bréviaires de la province, et peut-être aussi du royaume, étaient marqués au même coin religieux que celui d'Agen. Le romain même était alors si rempli de fables d'un genre analogue, que le concile de Trente crut devoir inviter le pape à le corriger. Pie V entreprit cet ouvrage, et, l'ayant terminé, ordonna que son bréviaire devînt celui de toutes les Églises; et le concile de Bordeaux, en 1582, prescrivit son usage dans la province, d'une manière si péremptoire, que le clergé d'Agen ne put s'y refuser. Il adopta donc définitivement, cette fois, et le bréviaire et le rituel romain. Mais nouvelle difficulté! Comme dans ce bréviaire il n'était nullement question des saints de la province, et qu'il était naturel que chaque

diocèse rendît aux siens le culte particulier qui leur était consacré, on réclama de toutes parts contre une exhérédation scandaleuse qui pouvait devenir même illusoire. Le concile, pour éviter un tel éclat, ordonna prudemment que les révérends évêques, *chacun en droit soi*, feraient imprimer séparément l'office des saints affiliés à leur diocèse.

Telle est l'origine de ces recueils intitulés *Propres des Saints*, où ils reparurent et figurèrent avec leurs légendes falsifiées, jusqu'à ce que l'indifférence et le temps en aient fait justice. Alors disparurent pour toujours les livres qui contenaient notre ancienne liturgie ; ils se perdirent peu à peu dans la poussière des bibliothèques. Les Propres des Saints ont resté seuls, pour témoigner l'intérêt qu'attachaient nos pères à certaines de leurs légendes, qui donnèrent lieu plus d'une fois à des écrits désavoués par la charité chrétienne. Un peu de réflexion pourtant eût calmé les esprits, puisqu'il n'était question de se décider que sur le choix de pareils titres, d'ailleurs suspects et dénués d'authenticité : il était facile de s'entendre. La génération actuelle, plus raisonnable à cet égard, détourne avec dédain les yeux et repousse toutes les discussions. Rien, d'ailleurs, n'en a souffert dans l'ordre religieux; tout est maintenant régularisé. Notre liturgie est conforme à celle des autres Églises de France. Si l'on parcourt aujourd'hui les écrits d'Argenton, on déplore l'emploi qu'il a fait de son vaste savoir; on regrette que cet homme, si pieux et si docte, ait consumé sa courte vie à combattre, à poursuivre et Darnalt et Labénaisie, ainsi que leurs copistes et partisans, tous, certes, bien plus dignes de son juste mépris que de sa critique éclairée. Au reste, il a déposé dans ses

divers manuscrits les preuves authentiques et détaillées des faits que je viens de rapporter.

Quelle fut donc cette ancienne liturgie à laquelle on tenait si fort, et qu'on a conservée aussi longtemps ? On verra ci-après qu'elle était bien loin de justifier une aussi longue résistance.

Je vais, pour nous fixer à cet égard, parcourir rapidement le bréviaire prétendu corrigé par Vincent Bilhonis, et le missel du même auteur : le premier, imprimé à Limoges, en 1526, le second, à Toulouse, en 1541. Dans cette espèce de revue, je ne m'arrêterai que sur les points qui me paraîtront étrangers au rit commun, et passerai les autres sous silence.

Le psautier, le propre du temps, le sanctoral, et le commun des saints, divisaient ce bréviaire en quatre parties. La première n'offrait rien de particulier ; la distribution des psaumes, dont le titre est parfois arbitraire, n'a que cela de remarquable. Le propre des saints contient plusieurs rubriques, la plupart différentes de celles du rit actuel. On faisait mémoire du dimanche chaque jour de la semaine qui ne répondait point à une fête solennelle. Les dimanches de l'Avent, si privilégiés aujourd'hui, étaient alors regardés comme des dimanches ordinaires. L'Avent, au lieu d'être consacré à la pénitence, était un temps de réjouissance pour l'Eglise, comme nous le verrons ci-après.

On couvrait les images le premier dimanche du Carême jusqu'au jour du Vendredi-Saint, que l'auteur appelle *Dies veneris sanctæ*. On a donné, dit-il, dans le rationel de notre Eglise, plusieurs bonnes raisons de cet usage, mais

la principale est de retracer aux yeux des fidèles la retraite de Jésus-Christ dans le désert pour y jeûner. Si cette raison est la meilleure, que doit-on penser de celles qui ne la valent pas? J'ignore, d'ailleurs, ce que c'était que ce rationel, dont on ne trouve plus aujourd'hui de copie ; on peut juger seulement qu'il contenait l'explication des cérémonies mystiques du culte, et, sous ce rapport, nous devons regretter sa perte.

On disait aussi les matines du Samedi-Saint très-avant dans la journée, pour marquer, est-il dit, que Jésus-Christ nous avait délivrés des ténèbres par sa mort. Deux clercs, debout derrière l'autel, chantaient les prières de laudes pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte. On ne disait que trois psaumes à vêpres, le jour de Pâques, un graduel et la prose, après laquelle on allait processionnellement aux fonts baptismaux avec le cierge pascal ; et après avoir fait une station devant le crucifix, on revenait au chœur dans le même ordre pour terminer l'office. Cette procession était répétée tous les jours de l'octave, pendant lesquels les vêpres n'étaient aussi composées que de trois psaumes et de trois leçons.

L'office des saints avait en général neuf leçons et commençait la veille à nones. Dans le concours de deux vêpres solennelles de deux saints, on répétait le *Magnificat*, pour la mémoire de l'un d'eux, ce qui désignait que l'on faisait jadis deux offices les jours doubles. Dans la rencontre d'un office triple, on répétait trois fois le même cantique de saint Luc. Il n'y a, au reste, dans ce bréviaire, aucune antienne à la Vierge sur la fin des offices. Ces antiennes sont d'ailleurs très-modernes. Par la même raison, il semble qu'on

ne devait point y trouver la salutation angélique adressée à la sainte Vierge, qu'on y voit cependant telle qu'elle fut encore, au début du XVIe siècle et avec la clause : *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus*, *amen*. On y trouve aussi au *Gloria in excelsis* de la messe de la Vierge, des choses très-singulières, qui prouvent plus sans doute la piété de nos aïeux que leur esprit ou leurs lumières.

J'ai déjà parlé de l'Avent, introduit en France par le rit romain; il fut dans l'origine regardé comme un temps de joie, pendant lequel notre Église célébrait l'avénement du Sauveur. Elle avait conservé des traces de cette discipline, dans une prose qui se chantait chaque dimanche de l'Avent et qu'avait même conservé notre ancienne liturgie.

La bizarre cérémonie de l'élection de cet évêque-enfant que nous avons mentionnée, n'était-elle pas aussi une suite des réjouissances de notre Eglise à la fin de l'Avent, et une espèce de farce mystique pour mettre fin à cette époque de jubilation de l'année religieuse? Les idées dominantes de ces siècles d'ignorance et de superstition, étaient quelquefois si différentes des nôtres, qu'elles pourraient peut-être justifier, aux yeux de quelqu'un de nos lecteurs, cette conjecture, je l'avoue au reste, hasardée.

Quoi qu'il en soit, on lisait trois proses le jour de Noël ; une à chacune des trois messes, et celle de la messe du jour était chantée tous les dimanches jusqu'à la Purification. Le jour des Rameaux commençait une suite de cérémonies dans notre Église, dont la plupart différaient plus ou moins de celles qu'on y pratique actuellement. A la procession de ce jour, lorsqu'on était arrivé au lieu de la station, on lisait l'Evangile et on faisait un discours ou

prône liturgique au peuple. Le célébrant découvrait ensuite un crucifix et l'exposait à la vue des fidèles, bien que la croix, ainsi que toutes les images de l'église, fussent couvertes jusqu'au jour du Jeudi-Saint. Ce jour arrivé, après avoir psalmodié les heures canoniales, le Chapitre se rendait au cloître en procession, précédé de deux acolytes, portant des cierges éteints, et d'un clerc ayant à la main un roseau figuré en serpent. Rendu à la station, le célébrant y bénissait le feu nouveau, cérémonie qui se renouvelait avec le même appareil les deux jours suivants. De retour à l'église, on lavait les pieds à treize pauvres avant l'office divin. Pendant la messe, on ne chantait le *Gloria in excelsis* que lorsque l'évêque officiait ; il n'appartenait en effet anciennement qu'aux évêques de chanter cette hymne, comme par un autre privilége épiscopal, eux seuls pouvaient dire à la messe *Pax vobis*, privilége qu'ils ont, je crois, perdu, ou dont ils laissent jouir les autres prêtres.

Le Vendredi-Saint, après les oraisons de l'office, deux chanoines sortaient de derrière le maître-autel, portant la croix couverte d'un voile et chantant des versets analogues au jour et à la cérémonie. Deux chantres au lutrin et en aubes répondaient par le *trisagion grec* que le chœur, à genoux, répétait en latin. Le célébrant, revêtu d'ornements blancs, découvrait ensuite la croix, la montrait aux assistants ; puis on la portait au lieu qui lui était préparé, où elle était adorée successivement par le clergé, les consuls, les autres magistrats et le peuple. Cette cérémonie terminée, on allait au monument. On y prenait la sainte hostie, et l'on revenait au chœur en chantant ces paroles : *Hoc corpus quod pro vobis tradetur*, etc. Lorsque le célébrant chan-

tait l'Oraison dominicale, et qu'il en était à ces mots : *Fiat voluntas tua*, il élevait l'hostie en l'adorant. Enfin, l'office terminé, le diacre renvoyait le peuple, en lui disant : *Ite in pace.*

Le Samedi-Saint, on lisait d'abord cinq leçons au jubé (ambon); le chantre ensuite, en chape blanche, accompagné de deux clercs en aubes, entonnait les litanies, et marchait vers les fonds baptismaux où le Chapitre se rendait aussi en procession. Après bénédiction de l'eau, on chantait l'antienne *Vidi aquam*, et l'on mettait toutes les cloches à la volée. La procession revenait au chœur, précédée d'un diacre, tenant la verge de Moïse à la main et la figure du serpent d'airain qu'il éleva dans le désert. En entrant dans le chœur, le diacre, porteur de ces signes mystiques, les montrait au peuple, en l'avertissant de jeter les yeux sur ces symboles de sa régénération et de sa rédemption, en lui disant : *Attendite.* Le chœur répondait par des actions de grâce.

J'omets ici plusieurs détails qui, dans les autres solennités de l'année, se retrouvent à peu près aujourd'hui dans notre liturgie, pour dire un mot des Rogations.

On ne chantait pendant ces processions que des versets tirés de l'Écriture sainte, et seulement aux stations, le *Veni Creator;* puis, selon l'ancienne discipline, on faisait un discours au peuple. Ensuite, et les deux premiers jours seulement, on chantait les litanies, qui, le troisième jour, étaient remplacées par des *répons ;* la messe ne se célébrait qu'après le retour à l'église. Le reste des rubriques n'offre de remarquable, qu'une grande quantité de proses en langue vulgaire.

Deux remarques doivent trouver place dans l'histoire de notre liturgie. La première est relative au culte de saint Louis qui ne fut introduit dans notre Église qu'après l'an 1451, bien que ce monarque eût été canonisé en 1279. Ce retard aurait droit de surprendre, s'il ne fallait l'attribuer aux Anglais, qui, maîtres de l'Agenais, ne permirent jamais que ce saint fût reconnu dans les pays soumis à leur domination. Il ne reçut donc chez nous le culte qui lui était dû, que lorsque ces insulaires, injustes ou jaloux, furent pour toujours chassés de la Guienne et du royaume.

La seconde observation a pour objet la célébration de la Fête-Dieu, dont l'office fut fondé à Agen, vers 1290, par l'évêque Gerlandi, qui légua dans son testament la somme de 36 liv. *arnaldèses* pour en acquitter les frais. Il est vrai que cette fête avait été instituée par le pape Urbain IV; mais la bulle de ce pape ne parlait point de célébrations que la mort du saint pontife, arrivée bientôt après, retarda pendant plus de quarante ans, en sorte qu'elle fut adoptée et célébrée à Agen beaucoup plus tôt qu'ailleurs, parce que ce ne fut qu'après le concile de Vienne, en 1311, qu'elle devint générale.

Je terminerai cet aperçu, en faisant connaître une prose ou épître *farcie* en ancien langage gascon, et qu'on chantait encore dans le XVe siècle, pendant la messe, le jour de saint Etienne, dans l'église d'Agen.

Dans le grand nombre de ces pièces de poésie gasconne, jadis adaptées au culte, c'est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous, avec deux strophes d'un poëme du même genre sur sainte Foi, rapportées par le président Fauchet. Nous ne mentionnons point ici ces strophes, parce qu'elles

se trouvent dans Fauchet, *Origines de la langue française*, liv. Ier, chap. VII, et qu'elles ne peuvent faire juger du reste de l'ouvrage dont elles font partie. Leur style est d'ailleurs si vieux, qu'il est presque impossible de le comprendre. Joseph Scaliger le faisait remonter au règne de Charlemagne, mais on l'attribue communément à celui de Henri Ier, qui mourut en 1060, époque encore assez éloignée pour expliquer ce qu'il peut avoir aujourd'hui d'obscur et d'inintelligible.

La complainte ou l'épître *farcie*, ici rapportée, sans être aussi ancienne, peut être cependant du XIIe ou du XIIIe siècle. Le hasard d'abord, le zèle ensuite, nous l'ont transmise. L'abbé Xaupi, archidiacre de Perpignan, mort doyen du collége de Navarre à Paris, homme érudit et curieux d'anciens manuscrits, avait eu d'un chanoine de la cathédrale d'Agen un vieux *processional*, hors d'usage depuis des siècles, où ce précieux monument, ignoré jusqu'alors, se trouvait transcrit. Ayant rencontré, longtemps après, Labrunie à Paris, il le lui communiqua, et celui-ci s'étant empressé de le copier, l'ajouta dans la suite aux mémoires d'Argenton, qui n'en a jamais eu connaissance. Ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec notre ancien idiome vulgaire, me sauront peut-être quelque gré d'avoir traduit ce morceau, qui n'est lui-même à peu près qu'une traduction du texte latin de chaque couplet. J'ai cru devoir emprunter à cet effet quelques mots du vieux français. Cette version est barbare, sans doute, mais elle se rapproche infiniment plus que le français actuel de l'original, et le représente surtout avec la simplicité, la naïveté, et la sorte de concision qui le caractérise.

Il est peut-être à remarquer que dans les seize strophes ou couplets, dont cette pièce est composée, on n'y trouve pas une seule rime féminine.



COMPLAINTE DE SAINT-ÉTIENNE.

TEXTE GASCON :	TRADUCTION LITTÉRALE :
Lectio actum apostolorum.	*Leçon des actes des Apôtres.*
Sesta leysso que legirem, Dels faix des apostols trayrem; Lo dich de san Luc racontarem; De sant Estephé parlarem.	Cette leçon que nous lirons, Des faits des apôtres nous l'extrairons; Le dire de saint Luc nous raconterons; De saint Etienne nous parlerons.
In diebus illis, etc.	
En aquet tem que Diux foc nat, En fo de mort ressuscitat, E pueys al cel s'en fo posat, Sant Estephé fo lapidat.	En ce temps que Dieu fut né, Qu'il fut mort et ressuscité, Et puis qu'au ciel il fut posé, Saint Etienne fut lapidé.
Stephanus autem plenus, etc.	
Anjats, Senhors, per qual raso, Lo lapidero li felo; Quan viro que Diux en lui fo, Et fet miracles per son do.	Seigneurs, oyez par quelles raisons, Le lapidèrent ces félons; Ils virent Dieu dans ses actions, Les miracles faits par ses dons.
Surrexerunt autem quidam, etc.	
Encontre lui corron e van, Los fols Jousieux, Bertinians, E los crudels Cilicians, Els aoutres Alexandrians.	Ils arrivent en courant: payens, Juifs enragés, Bythiniens, Et les cruels Ciliciens, Et les autres Alexandriens.
Et non poterant resistere, etc.	
Lo Sant, de Diux a las bertuts, Les a mensongiers conoguts, Les pus sages a rendus muts, Les paues, les grans, tots a bincuts.	Le Saint, de Dieu a les vertus, Pour des menteurs les a connus, Les plus savants a confondus, Petits et grands, tous a vaincus.

Audientes autem hœc, etc.

Quant a aouisida la raso,
E conogu que bincuts so,
Dira lor efflo lo polmo,
Las dens croycho cum al leo.

Quand ils ont ouï la raison,
Et connu que vaincus ils sont,
La colère enfle leur poumon,
Leurs dents craquent, comme au lion.

Cùm autem esset Stephanus, etc.

Quant lo Sant vic lor voluntat,
No querc socors d'homes armat;
Ma sul lo cel a regardat:
Aoujets, Senhors, cum a parlat.

Quand le Saint vit leur volonté,
Secours armé n'a point cherché;
Mais au ciel il a regardé:
Oyez, Seigneurs, comme a parlé

Ecce video cœlos apertos, etc.

Are ecostats-nos, sya greu.
Lo cel dessus uber vec yeu,
E conoc lo filh de Diux,
Que crucifiets vos Jousieux.

Ecoutez-moi, soyez gracieux;
Voyez, le ciel s'ouvre à vos yeux,
Reconnaissez le fils de Dieu,
Par Juifs renié, crucifié par eux.

Exclamantes autem voce magna, etc

Per aquet dich son courroussats,
Lous fols Jousieux e an cridat:
Prengan-lou; qu'assez a parlat,
E gitan-lo for la citat.

A ce discours sont courroucés,
Les Juifs enragés ont crié:
Prenons-le, assez a parlé,
Jetons-le hors de la cité.

Et ejicientes eum extra, etc.

No se pot plus l'erguelh calar,
Lo Sant prenda per la penar,
For la citat lo fan gitar,
E coumençon à lapidar.

Leur orgueil plus ne se peut calmer,
Par ses habits le Saint ils font traîner.
Hors la ville le font jeter,
Et commencent à lapider.

Et testes deposuerunt, etc.

Vec vos quals pes d'un bacheler,
Poso lors draps per miel lancier,
Saul l'appelero lo premier,
Sanct Paul c'els que vengro darrier.

Regardez-les, pour pierres mieux lancer,
Déposer leurs habits aux pieds d'un bachelier:
Appelé Saul par les premiers,
Il est saint Paul pour les derniers.

Et lapidabant Steph.

Lo Sanct vec las peyras benir,
Dossas ly son, no quierc fugir,
Per son Senhor suffrir martyr:
Et coumensec ayssi à dir:

Le Saint voit les pierres venir
Sur lui, sans chercher à fuir;
Pour son Seigneur il sait souffrir,
Et parle ainsi le saint martyr:

Domine Jesus, suscipe, etc.

Senhor Diux, que fises lo mon,
E nos trayes d'ifer prion,
E pueys nos des lo teu sanct nom,
Recep mon esperit a mon.

Seigneur Dieu, qui le monde fis,
Et d'enfer profond nous sortis,
Par ton saint nom que je sois admis,
Là-haut dedans ton paradis.

Positis autem genibus, etc.

Apres son dich s'aginolhet.
Don a nos yssemple mostret;
Car per sous ennemics preguet,
Tot que son queric obtenguet.

Après ces mots s'agenouilla.
A nous tous cet exemple il donna;
Car pour ses ennemis il pria,
Tant qu'il obtint ce qu'il chercha.

Domine, ne statuas illis, etc.

Senhor Diux, ple de gran dossor,
So dich lo ser à son Senhor,
Lo mal que fan perdono-lor;
Non ayan peno ni dolor.

Seigneur Dieu, si plein de douceur,
Dit le valet à son Seigneur,
Le mal qu'ils font pardonne-leur;
Qu'ils n'en aient peine ni douleur.

Et cum hoc dixisset, etc.

Quant aquet sermo fo finit,
El martyri foc acumplit.
Sanct Estephé foc exaousit,
Al se de Diux s'es adormit.

Ensuite ce discours finit,
Et le martyre s'accomplit.
Saint Etienne en son vœu réussit,
Et dans le sein de Dieu s'endormit.

HUITIÈME NOTICE.

—

MONUMENTS DIVERS.

Cette notice offre le dessin et l'explication des monuments antiques de tout genre qui, recueillis dans le département de Lot-et-Garonne, n'ont point été mentionnés dans les notices précédentes, ou n'y sont pas suffisamment décrits.

Elle se compose de quarante planches et de leur explication détaillée.

PLANCHE PREMIÈRE. — Grosse colonne ou tour massive, située entre Aiguillon et Saint-Côme, sur le bord de la grande route, vers le lieu où la voie romaine d'*Aginnum* à *Burdegala* traversait la Garonne et se croisait avec une autre voie qui partait de *Sos* pour se rendre à *Excisum*. J'ai parlé de ce monument, vulgairement nommé la *Tourrasse*, dans ma première notice, en rapportant quelques idées émises sur son antique destination, mais auxquelles je ne saurais souscrire. Un savant a depuis regardé ce monument comme la borne indicative des limites du territoire des Nitiobriges à l'occident. Je ne puis également adopter

une pareille opinion, puisque j'ai déjà prouvé que cette limite existait à *Fines*, dans l'ancien Bazadais, actuellement du département de la Gironde. Je persiste donc dans ce que j'ai déjà dit sur cette grosse colonne, évidemment de construction romaine, et que je crois avoir été consacrée à Mercure, protecteur des chemins et du commerce. Peut-être a-t-elle fait jadis une dépendance des constructions analogues qu'on voit à Saint-Côme, où l'on a trouvé divers objets d'antiquité, et où il existe encore un grand mur de soutènement, qu'on aperçoit de la grande route. La position respective, le voisinage des deux vénérables ruines, pourraient donner quelque vraisemblance à cette hypothèse. Puisqu'elles sont situées, l'une et l'autre, vers le point où deux routes traversaient la Garonne, il serait assez naturel de penser qu'il y avait dans ce lieu un poste militaire pour protéger le passage et assurer les communications. Quoi qu'il en soit, ni l'histoire ni la tradition même ne viennent ici à notre secours. Il ne s'est absolument conservé aucun souvenir au sujet de ce monument, cependant si connu dans le pays et si remarquable. On sait seulement que, depuis un temps immémorial et jusqu'à la Révolution, la procession des *ambarvales* chrétiennes venait y faire une station. La Tourrasse, quoique peut-être plus qu'à moitié détruite, s'élève encore à la hauteur de 15 ou 18 pieds. Sa circonférence est de neuf mètres. Les dégradations opérées dans sa partie inférieure par des affouillements, vont être réparées.

Pl. II. — Edifice de construction romaine, situé sur le coteau qui domine la plaine de la Garonne, entre Buzet et

Damazan. Cet édifice, auquel il est difficile d'appliquer une dénomination qui puisse le caractériser d'une manière précise, est massif, ainsi que le précédent, et revêtu comme lui de petites pierres cubiques. Il a les plus grands rapports avec les monuments que MM. du Mège et de Crazannes ont mentionnés sous le nom d'obélisques, et qui paraissent avoir été dédiés à Mercure. En admettant cette destination pour la plupart des monuments de ce genre, qui ont été décrits et figurés jusqu'à ce jour, je pense néanmoins que l'édifice dont il s'agit, et qui se trouve dans un local éloigné de toute espèce de route, pourrait bien avoir été consacré, soit à Pan, soit à quelque autre divinité champêtre. Il n'existe dans le pays aucune tradition relative à cet édifice. Jamais on n'a pratiqué de fouilles dans les environs, où l'on ne voit d'ailleurs aucun débris de la statue qui dut être placée dans la niche qu'il offre encore ; il en est ainsi des matériaux dont sa partie supérieure était composée.

On nomme coteau de Peyre-longue celui sur lequel s'élève cet édifice. Il serait possible de voir dans cette dénomination, une nouvelle preuve en faveur de l'analogie qu'on peut supposer entre ce monument et l'obélisque décrit par M. de Crazannes sous le nom de *Pire longe*, dans son ouvrage sur les antiquités de Saintes. On ne trouve, au surplus, sur le coteau de Peyre-longue, aucun vestige de monument druidique, auquel on puisse attribuer la dénomination qui le distingue. L'édifice, dans son état actuel, a 25 pieds de haut sur 8 pieds de diamètre. Orienté vers les quatre points cardinaux, il présente dans le dessin ci-joint ses faces orientale et septentrionale.

Pl. III. — Cet autel votif fut d'abord élevé dans le temple de Tutèle, à Bordeaux, où il a été vu par Delurbe et par Appianus, qui nous transmit alors son inscription pour la communiquer à Gruter, qui l'inséra dans son recueil. Le temple de Tutèle ayant été démoli en 1677, parce qu'il se trouvait placé sur le terrain qui devait servir de glacis au Château-Trompette, cet autel fut perdu de vue. On crut depuis qu'il avait été transporté à Tonneins, où Venuti, abbé de Clairac et savant antiquaire, le chercha vainement. Il se trouve aujourd'hui, l'on ne sait comment, à Lauzun, où je l'ai rencontré, il y a quelques années, sous un hangar, au bas de l'escalier de la chapelle du château. Son inscription nous apprend que *Lascivosus Cantilius* avait obtenu des décurions de Bordeaux une place pour élever cet autel à la divinité tutélaire de la ville, dans le temple même qui lui était consacré. Il faut lire ici *Cantilius*, et non *Camilius*, ainsi qu'on le voit page 5 du mémoire de Venuti sur les antiquités de Bordeaux. Ce monument, très-remarquable par ses belles proportions et l'élégance des caractères de l'inscription qu'il offre à sa partie antérieure, est d'un seul bloc de marbre blanc. Il a 4 pieds 9 pouces de hauteur et 3 pieds 3 pouces de largeur à sa base. Le propriétaire actuel du château de Lauzun l'a fait placer dans son jardin, où il est exposé à toutes sortes de dégradations et d'injures de la part des hommes et des saisons.

Pl. IV. — N° 1. — Autel de marbre blanc, dédié à une divinité tutélaire inconnue. Il est haut de 1 pied 1 pouce, large de 7 pouces à la base et de 5 pouces et

demi dans le milieu, sur une épaisseur de trois pouces. Je pense, vu ses petites dimensions et les fractures qu'il offre, tant à sa base qu'à son sommet, qu'il a dû être placé dans le *sacellum* de quelque dévot et riche particulier, où il faisait partie d'un monument plus considérable. La forme des lettres a été copiée avec exactitude. On avait d'abord cru qu'il n'y avait point de barre aux A, ce qui pouvait faire remonter très-haut cette inscription ; mais un examen plus attentif a prouvé le contraire. Elle doit se rapporter néanmoins à des temps voisins de l'établissement des Romains dans cette partie des Gaules.

N° 2. — Tablette de marbre taillée en corniche, d'un pied de long, de 9 pouces et demi de large, et de 3 pouces d'épaisseur. L'inscription qu'elle offre a-t-elle pour objet la santé de ce *Claudius Rufus*, qui l'ayant recouvrée aux eaux de Bagnères-de-Luchon, signala sa reconnaissance pour les nymphes de ces eaux par une inscription et, de plus, un autel votif, encore conservé dans la bibliothèque publique de la ville d'Auch? M. le baron de Crazannes l'a ainsi pensé, et je ne suis point éloigné de partager son opinion. On pourrait aussi néanmoins rapporter le vœu consacré sur notre monument à *Cluvius Rufus*, mentionné par Tacite, et gouverneur d'Espagne, sous le règne de Galba. Il est vrai que *Julius Cordus* était alors président de l'Aquitaine ; mais *Cluvius Rufus* pouvait avoir occupé cette place avant d'avoir été envoyé en Espagne, ces deux gouvernements voisins ayant d'ailleurs entre eux beaucoup de rapports. Quoi qu'il en soit, d'après un vers de Martial, cité par M. de Crazannes, la famille des Rufus était originaire du pays des *Santones*, et le nom d'un *Julius*

Rufus se trouve sur l'arc de Saintes. Il nous reste donc à savoir lequel de *Claudius* ou de *Cluvius Rufus*, ayant rempli des fonctions importantes dans l'Aquitaine, avait mérité que les descendants des Nitiobriges adressassent aux nymphes des eaux leurs vœux pour sa santé.

On a voulu réunir ce marbre au précédent et les regarder tous deux, comme faisant partie d'un même monument. Beaumesnil les a ainsi représentés, d'après Argenton ; mais la forme des lettres, annonçant une autre main et un autre siècle, suffirait seule pour interdire un tel rapprochement.

Cet autel et cette corniche ont été extraits du mur d'enceinte du jardin du Grand-Séminaire d'Agen, où ils étaient encastrés depuis que la découverte en avait été faite dans le même local, avec d'autres fragments d'antiquités ; ce qui remonte à la construction du Séminaire, bâti en 1684 par Jules Mascaron, évêque d'Agen. Ces deux morceaux sont conservés dans ma collection.

Pl. V. — On voit dans cette planche quelques inscriptions tumulaires, plus ou moins importantes, mais qui en général exigent peu d'explications.

N° 1. — Marbre blanc, de 8 pouces 7 lignes de haut et d'un pied 9 lignes de large, dont l'inscription atteste l'existence du temple de Jupiter, mentionné dans ma seconde notice.

N° 2. — Grande brique, sur laquelle on lit en beaux caractères l'inscription consacrée à la mémoire d'*Opilia Macriniana*, fille d'*Opilius Macrinianus Tusconius*, soldat dans la 2e cohorte de la 14e légion, dite Géminienne. On

voit par cette inscription, et en général par les suivantes, que les ouvriers agenais ne parlaient et n'écrivaient pas mieux le latin, à cette époque, que ceux d'aujourd'hui ne parlent et n'écrivent le français.

N° 3. — Autre brique qui couvrait les cendres d'*Arria Cadda*, morte à l'âge de 8 ans 3 mois et 19 jours. Les SS sont renversées dans cette épitaphe.

N° 4. — Cippe en pierre, dont la partie antérieure présente la tête d'un génie ailé ou celle de Mercure. Les sigles D. M. indiquent un monument funéraire élevé aux dieux mânes par un Romain dont les noms propres sont mystérieusement indiqués en lettres initiales. Ce monument fut retrouvé en 1772, lorsqu'on réparait le pavé de l'église de Saint-Caprais, où il avait été transporté d'*Aginnum*. On ignore aujourd'hui ce qu'il est devenu.

N° 5. — Brique noire, taillée en losange, de 15 pouces de long sur 8 de large. Elle était consacrée aux mânes de *Donius Papyrius*, par *Donia Papyria*, sa mère. Le nom de son père était sans doute inconnu.

N° 6. — Autre brique posée sur l'un de ses angles, et sur laquelle on voit seulement la figure d'une faucille avec les sigles D. M. Cette brique est gravée dans le recueil d'antiquités de Grivaud de la Vincelle, *Pl.* IX, n° 7.

Les n°s 1, 2 et 3 ont été trouvés, en 1772, en défrichant un pré vis-à-vis Malconte, lieu très-voisin de l'ancien *Aginnum*, ainsi qu'on peut le voir dans le plan annexé à ma seconde notice, où il est désigné par le n° 26.

Le n° 5 a été découvert la même année entre Malconte et le colombier de la manufacture de toiles à voiles.

Le n° 6 fut rencontré en travaillant la terre dans l'enclos de Malconte, vers 1773.

Pl. VI.— N° 1. — Brique de 16 pouces de long sur 7 de large, dédiée aux mânes d'*Ætius Paulus*, par *D. Titinius Cossius*. Voyez ce que Grivaud de la Vincelle et M. le baron de Crazannes, qui rapportent cette inscription, disent sur les deux noms romains qu'elle mentionne; le premier, page 82 de son Recueil d'antiquités; le second, page 378 du deuxième volume des *Mémoires de la Société des Antiq. de France*. Cette brique a été trouvée dans l'espace compris entre la chapelle Renaud et la manufacture de toiles à voiles, lieux indiqués dans le plan annexé à ma seconde notice par les chiffres 20 et 22.

N° 2. — Autre brique de 9 pouces de haut sur 16 de large, trouvée en creusant les fondements de la maison de M. Vigué,[1] près la Porte-Neuve, à Agen. On voit sur cette brique la figure d'une nacelle, avec une partie des instruments usités dans les sacrifices, et quelque chose dans le bas, qu'on peut prendre pour une pomme de pin. M. le baron de Crazannes, après avoir consulté feu Millin, croit ce monument relatif au culte de Cybèle. Cela pourrait être; mais il n'en est pas moins funéraire, à mon avis. Les sigles D. M. ne me paraissent pas devoir signifier ici *Deæ Magnæ* ni *Deorum Matri* : en accompagnant sur cette brique la nacelle étrangère aux mystères de la bonne déesse, elle me semble plutôt annoncer un voyage chez les morts, sous les auspices des dieux-mânes. Il se peut, néanmoins, que

[1] Cette maison appartient maintenant à MM. Bourrousse de Laffore; 1827.

le défunt fût un prêtre de Cybèle. La *harpa*, le *pedum*, et si l'on veut l'*aspergillum* et la pomme de pin pourraient le faire soupçonner : je m'en rapporte à cet égard aux maîtres de la science.

N° 3. — Fragment de brique noire. D'après les portions de mots qu'on y distingue, on voit seulement que le monument dont il faisait partie était consacré aux dieux-mânes, et que le Romain dont il couvrait les cendres, par les soins de son héritier, avait vécu 69 ans et quelques jours.

N° 4. — Cette espèce de caisse, formée par la réunion de six briques plates dont on ne donne point les dimensions, fut trouvée en 1768, en creusant le puits de la manufacture de toile à voiles d'Agen. Elle contenait une petite statue de la Fortune Panthée, dont on verra le dessin ci-après, n° 6, de la *Pl.* XXIV. Elle renfermait aussi un peu de cendres et une médaille très-fruste, clouée comme la statue, à l'une de ses parois. Aucune inscription n'avait été placée à l'extérieur ni à l'intérieur de cette caisse, qui tenait lieu d'urne cinéraire. Schepflin a découvert à Strasbourg d'autres petits monuments de ce genre, qui avaient des rapports avec celui dont il s'agit ici.[1] Les briques de ces monuments, fabriquées par les soldats de la VIII[e] légion, étaient au nombre de huit. D'ailleurs, simplement dressées les unes contre les autres, écartées par le bas, elles s'arc-boutaient mutuellement et rappelaient cette frêle architecture des châteaux de cartes, construits par les enfants. Enfin, des vases, des lacrymatoires, avaient été placés dans

[1] *Mem. de l'Ac. R. des insc.*, tome XV, pag. 157, et *Pl.* IV de ce vol.

l'intérieur de ces monuments, et ne se voyaient point dans celui d'Agen, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient également dans la classe des tombeaux nommés *Obruendaria*, parce qu'on les couvrait de terre.

N° 5. — Cette épitaphe de Priscus, fils de Thimothée, et sur une pierre de 6 pouces de haut sur 10 de large, a été trouvée en 1755 à Malconte. Transportée à cette époque dans la basse-cour d'une maison, près la Cathédrale et appartenant à la famille Mazet, elle y fut employée dans un pavé, où elle a été copiée d'abord par Argenton, et ensuite par Beaumesnil. Ses caractères sont maintenant totalement effacés. On dit que cette pierre fut extraite d'un tombeau *ressemblant à une petite chambre*, dans laquelle on trouva trois ou quatre médailles fort épaisses, mais très-frustes.

N° 6. — Brique longue de 19 pouces environ. Elle couvrait les cendres d'un Romain aux mânes duquel *Fausta Kapayola*, sa femme, et sans doute de race nitiobrige, dédia ce modeste monument.

Pl. VII.— N° 1. —Pierre imparfaitement carrée, d'environ un pied et demi de diamètre, encastrée à 10 pieds d'élévation dans le mur intérieur de l'église de Saint-Caprais d'Agen. Elle se trouve dans la nef, à la gauche du chœur et près de la porte qui mène à la sacristie. On a voulu persuader que cette pierre, indiquant la dédicace d'une église, était d'une haute ancienneté, et qu'elle attestait évidemment celle de l'édifice où elle se trouve actuellement. Un coup-d'œil suffit, cependant, pour se convaincre que son inscription ne date pas, comme on l'a prétendu, des

premiers temps du christianisme. La défectuosité de son orthographe, surtout l'expression barbare de *secunda nonas* pour *pridie nonas* empêcha de la rapporter à cette époque. Il est plus probable qu'elle appartenait à l'ancienne église de Saint-Caprais d'*Aginnum*, dont parle Grégoire de Tours, et qu'elle fut transportée dans celle d'Agen, lors de sa construction sur le local qu'elle occupe. Si l'on avait quelque doute à cet égard, il suffirait de jeter les yeux sur la médaille suivante de Théodebert. On verra sur cette médaille, ou plutôt sur cette monnaie, que la forme des lettres dont se composent les deux légendes, est absolument la même. Or, ce roi commença de régner en 534. L'inscription, au lieu de remonter au temps des premiers successeurs de Constantin, comme le prétendait Labénaisie, est donc bien postérieure à l'année 419, où l'Agenais fut démembré pour toujours de l'empire Romain et cédé aux Visigoths.

N° 2. — Ce sol d'or, d'un module moins grand qu'il n'est ici représenté, doit servir, ainsi que je l'ai dit dans l'article précédent, à déterminer à peu près l'époque où dut être construite l'église de Saint-Caprais d'*Aginnum*. Le dessinateur n'a point en général rendu avec assez d'exactitude la mauvaise forme des lettres, tant de l'inscription que de la monnaie. Cette pièce, au surplus, devait m'être remise avec les papiers d'Argenton, qui avait fait le rapprochement ci-dessus ; mais elle était d'or et elle ne m'est point parvenue. On la trouvera dans le traité des monnaies de Leblanc, page 21 ; elle est aussi rapportée dans la deuxième livraison de l'*Atlas des Monuments*, par Alex. Lenoir, *Pl.* VIII, et ailleurs.

N° 3. — Autre pierre de la même époque et transportée sans doute du même lieu dans l'église actuelle, c'est-à-dire des ruines d'*Aginnum*, détruit pour la dernière fois par les Normands, dans le IXe siècle. L'inscription de cette dernière pierre offre encore plus d'incorrection que la première. Les abréviations, les lettres renversées qu'on y voit, la rendent presque illisible.

N° 4. — Epitaphe du chanoine Étienne de Bonœil ; j'en ai parlé dans ma quatrième notice *(Preuves)* et l'ai faite dessiner à la suite de la sixième. Cette épitaphe, reproduite ici par erreur, fut longtemps conservée dans le mur de la salle capitulaire du chapitre de Saint Caprais Son inscription est aujourd'hui presque effacée par les soins des marguilliers de cette église qui l'ont faite servir de marchepied à une croix élevée sur une place publique.

N° 5. — Petit vase de bronze trouvé à Agen. Les caractères grecs qu'on voyait sur le bord de ce vase, et qui sont fidèlement copiés d'après un dessin de Beaumesnil, paraissent inexplicables. Peut-on compter sur la manière dont ils ont été rendus par le comédien antiquaire ? On ignore, au reste, ce que l'original est devenu ; il avait 7 lignes de haut, sur 13 lignes de diamètre.

Pl. VIII. — Tombeau antique de pierre, brisé par l'effet d'un zèle barbare et même sacrilège. La couverture de ce tombeau qui ne portait point les sigles funèbres DM, fut épargnée et resta longtemps sur la porte du cimetière de Saint-Caprais, à Agen. Ce tombeau était long de 6 pieds, 6 pouces et large de 2 pieds environ dans le haut. Sa forme

était simple et pure. Il contenait deux urnes dont on trouvera le dessin ci-après, n°s 2 et 3.

N° 2. — Autre tombeau. Celui-ci est de marbre blanc, long de 6 pieds 8 pouces, large de 2 pieds dans le haut et de 20 pouces dans le bas. Il fut longtemps employé, avec un autre, dessiné n° 2 de la planche suivante, à la construction de l'autel d'une chapelle de la même église de Saint-Caprais.

Pl. IX. — N° 1. — Tombeau de marbre antique et d'un travail soigné. Il a 6 pieds 1 pouce de long, et 2 pieds 2 pouces de hauteur, sur une largeur dans le haut de 2 pieds 9 pouces. Il est resté sur le mur du cimetière de Saint-Caprais jusqu'à l'époque de la démolition de ce mur, en 1819.

N° 2. — Autre tombeau de marbre, long de 6 pieds 4 pouces, haut de 2 pieds 4 pouces, large de 2 pieds 4 pouces à sa partie supérieure et d'un pied 10 pouces par le bas. Ce tombeau a été longtemps employé, avec celui désigné par le n° 2 dans la planche précédente, et auquel on le fit servir de couverture. Ils furent trouvés l'un et l'autre remplis d'ossements qu'on a conservés comme des reliques de nos saints nitiobriges.

Pl. X. — N°s 1 et 2. — Tombeau de marbre gris blanc d'un beau travail. Il a 7 pieds juste de longueur, et 2 pieds 2 pouces de hauteur sans compter la couverture. Il sert d'autel dans l'une des chapelles du chœur de l'église de Saint-Caprais. Le rameau de vigne qu'on voit sur sa face antérieure, dépose en faveur de celui dont le corps y

fut originairement renfermé. On sait que sur les tombeaux des anciens chrétiens, cette plante était l'emblème de l'âme qui s'élevait au ciel. Les deux côtés sont dessinés séparément, ainsi que la couverture, sur laquelle on voit les feuilles de nénuphar empruntées ou conservées du paganisme, à l'époque où l'on confondait encore les symboles de la religion qui tombait en ruines et de celle qui s'établissait.

Pl. XI. — N° 1. — Tombeau de marbre longtemps conservé dans l'église cathédrale de Saint-Etienne d'Agen. Il a été décrit et dessiné dans ma sixième notice. Le monogramme du Christ et les rameaux de vigne dont il est couvert, sans aucun mélange d'attributs du paganisme, semblent indiquer qu'il est postérieur au précédent.

N° 2. — Autre tombeau de marbre offrant sur trois côtés le monogramme du Christ sculpté dans le même genre que la plupart de ceux qui le précèdent ou le suivent. Il a été trouvé, avec presque tous ceux qu'on voit ici, dans le cimetière de l'église de Saint-Caprais, ou dans les environs de ce cimetière, qui fut celui des chrétiens d'*Aginnum*. Ce tombeau avait près de 7 pieds de longueur sur 2 pieds de haut et de large. Sa couverture ne portait aucun ornement. On le voyait autrefois dans le jardin d'un chanoine de la collégiale; on ne sait aujourd'hui ce qu'il est devenu.

Pl. XII. — N° 1. — En creusant les caves de l'hôpital Saint-Jacques, ancienne dépendance du cimetière de Saint-Caprais, on trouva, à une profondeur de 15 pieds, plusieurs tombeaux en pierre semblables à celui qui est ici représenté. Une croix grecque sur la couverture dési-

gnait seulement qu'ils avaient appartenu à des chrétiens. Ces tombeaux étaient, en général, de 6 à 7 pieds de long sur 2 pieds de haut et autant de large. Celui-ci, et un autre figuré *Pl.* XIV, n° 1, suffiront pour donner l'idée de tous ces monuments qu'on laissa dans le même local, en les recouvrant de terre.

N° 2.— Couverture d'un tombeau en pierre, comme les précédents, et d'une forme singulière. Elle était conservée dans la cour d'une maison voisine de l'hôpital Saint-Jacques où elle servait d'abreuvoir.

Pl. XIII. — Fragments d'un tombeau en marbre qui servait d'autel à la chapelle de Sainte-Anne de l'église de Saint-Caprais à Agen, et qui fut brisé lorsqu'on répara cette chapelle, il y a 8 ou 10 ans. On juge par ces fragments, recueillis chez un marbrier, que ce tombeau représentait les trois enfants dans la fournaise, sujet emprunté de l'Ecriture et commun sur les monuments funéraires des premiers chrétiens. Il semble qu'on voyait encore sur celui-ci le miracle de la multiplication des pains.

Pl. XIV. — N° 1. — Tombeau en pierre, avec sa couverture, faisant partie de ceux rencontrés en creusant les caves de l'hôpital Saint-Jacques, *Pl.* XII, n°s 1 et 2.

N° 2. — Fragment d'un tombeau en marbre longtemps employé au pavé du chœur de l'église de Saint-Caprais d'Agen, d'où il n'a été retiré que lors des avant-derniers changements qu'on a faits dans l'intérieur de cette église.

Pl. XV. — Fragments d'un tombeau en marbre blanc retiré de l'ancien pavé de l'église de Saint-Caprais, dans

lequel ils étaient employés depuis une époque ignorée. Ces fragments annoncent, dans le monument dont ils faisaient partie, un travail considérable et plus de goût qu'on ne devait l'attendre du temps de la décadence complète de l'art. On y voit l'âme sortant du corps représenté par un vase et s'élevant comme une vigne chargée de fruits, sous la main du divin cultivateur qui la dirige vers le ciel. Ces fragments ont 3 pieds de longueur.

Pl. XVI.— N° 1.— Tombeau en marbre retiré depuis quelques années de l'église de Saint-Caprais, où il servait d'autel dans une chapelle. On voit encore ici la même allégorie que sur le tombeau précédent; mais renforcée, pour ainsi dire, en ce qu'on a donné des ailes à la vigne pour accélérer son ascension. Ce tombeau, transporté dans une exploitation rurale, y sert d'abreuvoir au bétail.

N° 2. — Couverture d'un tombeau longtemps regardée comme appartenant à celui ci-dessus décrit : n'ayant pas les mêmes dimensions, et présentant des emblèmes qui lui sont étrangers, elle ne saurait lui convenir. Cette couverture paraît avoir servi à un monument du paganisme, d'après les tiges et les feuilles de Nénuphar qui semblent l'indiquer, à moins que cette plante aquatique n'ait été prise ici pour le symbole du baptême. Il en serait alors du Nénuphar comme du DM, qui a été traduit en *Deo maximo* et de l'*ascia* qui fut employée, dit-on, pour le signe de la croix. Celui du sommeil éternel chez les payens, ainsi détourné de sa signification primitive, serait une nouvelle preuve des précautions prises par les chrétiens pour

dérober leur conversion aux ennemis de l'évangile. Je n'oserai cependant l'assurer.

Pl. XVII. — N° 1. — Tombeau de marbre blanc d'une fabrique analogue à celle qu'on a vue pratiquée ci-devant, *Pl.* X et *Pl.* XVI, n° 1, sur d'autres tombeaux. Celui-ci, d'un travail plus délicat et mieux soigné, a été trouvé, en creusant la terre, dans la principale place du Mas-d'Agenais, et sert d'abreuvoir aux bœufs, dans une métairie aux environs de cette ville; usage qui, comme on a pu déjà le remarquer, paraît réservé aux monuments de ce genre qu'on a découverts dans nos contrées. J'ai mentionné ce tombeau dans ma cinquième notice. On voit sur sa face antérieure l'*alpha* qui précède le monogramme du Christ, figuré comme un *mu*....

N° 2. — Cippe, aussi en marbre blanc, décrit et dessiné dans la même notice. On ignore où il a été trouvé. L'inscription qu'on lit sur ce cippe est remarquable en ce qu'elle rétablit, conformément à l'itinéraire d'Antonin, la dénomination latine d'Ure ou d'Urs, appelé *Vesubio* dans la table Théodosienne. Ce cippe sert maintenant de support à un cadran solaire dans le jardin de M. le curé du Mas.

Pl. XVIII. — Fragments d'une pierre de 7 pieds de long trouvée en creusant les fondements de la tuilerie située vis-à-vis l'angle oriental de l'enclos de Malconte et au lieu désigné par le chiffre 10 sur le plan annexé à ma seconde notice. L'inscription en beaux caractères onciaux qu'on voit sur cette pierre, semble indiquer qu'elle fut pla-

cée sur la porte de quelque monument public élevé aux frais du fils d'un Romain, appelé *Quadratus*, et qu'elle était dédicatoire. Les *Quadratus* sont illustrés dans l'histoire romaine. On sait qu'il a existé à Nîmes une famille de ce nom, dont pouvait être issu *Volusenus Quadratus*, préfet de la cavalerie de l'armée d'Antoine, et mentionné dans le VIIIe livre des Commentaires de César. *Quadratus* était d'ailleurs le surnom de la famille *Ummidia*. Il est, au reste, à remarquer que cette pierre a été trouvée sur le local où l'on présume qu'étaient situés le cirque ou les arènes d'*Aginnum*, auxquels peut-être elle n'était point étrangère.

Pl. XIX. — Cette planche reproduit les trois inscriptions tumulaires trouvées à Eysses, mentionnées dans ma troisième notice, et dont la première et la dernière sont relatives à des individus de la famille *Valeria*. Je n'y reviendrai point.

Pl. XX. — N° 1. — Epitaphe d'Eicius, chantre français, envoyé par Charlemagne pour enseigner le chant grégorien dans l'église d'Agen, et réformer les livres liturgiques de cette église. Comme cette épitaphe mal lue a donné lieu à de lourdes méprises, et qu'elles ont nécessité de la part d'Argenton, des observations judicieuses qu'il est bon de faire connaître ici, je vais les extraire d'un rapport que j'ai fait, il y a quelques années, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, et qui fut publié, pag. 243 et suivantes du second volume de ses Mémoires.

Eicius mourut à Agen. Son épitaphe sur un marbre blanc, conservée dans le cloître de l'église de Saint-Caprais, fut présentée par Labénaisie à deux Bénédictins, au-

teurs d'un voyage littéraire. Ils virent par ses yeux et lurent avec lui sur cette épitaphe : *Frater decoratus* au lieu de *Francorum natus*. Cette risible interprétation en produisit bientôt une autre de la part des Bénédictins dans laquelle Labénaisie n'entra pour rien, et dont on doit leur attribuer toute la gloire. Ayant réfléchi sur les mots *ordinis auctor* qu'on voit plus bas dans l'épitaphe, ils se persuadèrent que ce *frater decoratus* était un moine de leur ordre, qui avait introduit ou rétabli la discipline dans l'église de Saint-Caprais, et se crurent autorisés à regarder cette église comme une dépendance de l'abbaye de La Réole. Tout cela fut imprimé dans le Voyage littéraire de ces Bénédictins ; cependant rien n'est à la fois plus gratuit et plus ridicule.

Aginnum possédait sans doute une église de Saint-Caprais, puisque Grégoire de Tours en parle, au sujet de la femme de Regenwald qui se réfugia dans cette église; mais il est loin d être démontré que l'épitaphe dont il s'agit dût lui appartenir. Il se peut, il est même vraisemblable qu'elle existait d'abord dans le cimetière des chrétiens d'*Aginnum*, situé hors de la ville; qu'elle y fut recueillie lors de la construction de l'église actuelle, bâtie, comme on sait, sur le même local, et qu'elle fut ensuite placée dans le mur du cloître de cette église, où elle a été depuis si bien expliquée par les deux Bénédictins. Ce n'était donc pas la seule église de Saint-Caprais que le *frater decoratus* était venu réformer, mais l'Eglise d'*Aginnum* en général, mais tout le clergé du diocèse. Enfin, ce *frater* ne venait sûrement pas instituer dans l'Eglise d'*Aginnum* la règle de saint Benoît, comme dans une dépendance de l'abbaye de La Réole,

puisque cette abbaye elle-même n'existait point, et qu'elle ne fut fondée qu'en 979.

On sait, au surplus, que Charlemagne avait établi à Metz et à Soissons des écoles de chant grégorien, dont les élèves étaient envoyés dans les principales églises du royaume, pour y enseigner ce chant et réformer la liturgie que l'ignorance des siècles précédents avait partout altérée. Ce fut à cette époque qu'*Eicius*, toujours nommé Ejecius par Labénaisie et les deux Bénédictins, instruit dans l'une de ces écoles, fut dirigé sur Agen, où son épitaphe existe encore. Je l'ai retirée du mur dans lequel elle avait été encastrée, et où, depuis plusieurs années, un parement de maçonnerie la dérobait aux dégradations, aux injures des barbares, mais la cachait à la vue des curieux.

N° 1. — Fragment d'un vase de lave poreuse qui semble avoir servi longtemps à des usages domestiques. D'après le contour de ce fragment, le vase dont il faisait partie devait avoir 15 pouces de diamètre. Les trois pieds sur lesquels il reposait étaient élégamment taillés dans la matière même dont il était composé. De pareils fragments se rencontrent assez souvent dans les fouilles pratiquées aux environs d'Agen. Celui-ci a été trouvé sur le local où l'on croit communément qu'était situé le temple de Diane. (Voyez le plan joint à ma seconde notice, n° 2.)

N° 2. — Fragment d'un col d'urne en terre cuite, où l'on voit les lettres initiales du nom du fabricant, suivies du nombre quatre, exprimé en chiffres romains. Ce fragment a été recueilli dans le local occupé jadis par une poterie près de Bellevue, au-dessus d'Agen. Un autre frag-

ment d'urne, trouvé près de Notre-Dame de Bon-Encontre, canton d'Agen, porte le nom de Gallus, en toutes lettres.

N° 3. — Conduits de chaleur en terre cuite, trouvés dans un hypocauste découvert, il y a trois ans, près d'Agen, à Lamarque, commune de Castelcuiller, où l'on rencontre plusieurs restes d'antiquités : colonnes, fragments de beaux marbres, pavés en mosaïque, etc. J'ai mentionné ce lieu vers la fin de ma seconde notice.

Pl. XXI. — N° 1. — Fragment d'arabesque placé au-dessus de la porte de la sacristie de l'église de Casseil, arrondissement de La Réole. Ce morceau, qui présente un bon goût de dessin, ne peut avoir originairement appartenu au misérable édifice dans lequel on le voit aujourd'hui, et où il a dû être transporté d'ailleurs. Il a quelques rapport avec un autre fragment de frise en arabesques, gravé *Pl.* V, n° 1 du premier volume des *Antiquités de Vésone*, récemment publié par M. le comte de Taillefer. Le dessin que je donne ici de cet objet n'est pas, au reste, très-fidèle, attendu que l'original a peut-être été recouvert par cent couches successives de blanc de chaux, et que, gêné par les circonstances, je n'ai pu l'esquisser qu'à la dérobée, pendant l'office divin. On ne doit donc chercher dans le dessin ci-joint qu'une idée générale de l'ensemble du sujet qu'il représente.

N°s 2 et 3. — Tombeau dans la même église de Casseil, et dont j'ai aussi parlé dans ma quatrième notice.

Pl. XXII. — Petite statue de Jupiter, en bronze, trouvée à Saint-Côme, près d'Aiguillon. On ne saurait

voir en ce genre rien de plus parfait que cette figurine, dont le dessin, quoique bon, ne peut rendre tous les traits, surtout l'air de jeunesse éternelle qui, malgré l'épaisse chevelure et la barbe touffue, caractérise si bien la divinité. Cette petite statue, haute de 6 pouces, dont les yeux et l'extrémité du pénis sont d'or, appartient à M. le vicomte de Vivens, membre du conseil général du département de Lot-et-Garonne.

Pl. XXIII. — N° 1. — Petit Mercure gaulois, en bronze, trouvé, je crois, aux environs d'Agen. Il est un peu mutilé. Quelques rapports le rapprochent d'un autre Mercure gravé dans le recueil d'Antiquités de Grivaud de la Vincelle, *Pl.* I, n° 5.

N° 2. — Autre figurine représentant, à ce qu'il paraît, un esclave africain. Sa base est percée, sans doute, pour le fixer, soit à l'extrémité d'un support, soit partout ailleurs. Cette petite figure en bronze, trouvée près de Clairac, dans un jardin, appartient à M. le comte de Vivens.

N° 3. — Plaque de cuivre rouge, représentant un guerrier, peut-être le dieu Mars. Dans cette dernière supposition, on pourrait croire cette plaque destinée à figurer dans un laraire. Elle est, au reste, d'un si mauvais travail, qu'elle ne peut dater que des plus mauvais temps du Bas-Empire. Trouvée à Lamarque, commune de Castelcuiller, près d'Agen.

N° 4. — Pâte de verre bleu imitant le lapis, et portant l'empreinte gravée en creux d'un dauphin entouré des sept lettres grecques suivantes : EYBEΛIC, dont j'ignore la si-

gnification. Le dauphin et les lettres offrent des traces de dorure. Cette pâte était enchâssée dans le chaton d'une bague d'or. Elle a été trouvée au même lieu que le numéro précédent.

N° 5. — Tessère de cuivre, rencontrée dans le souterrain de Préceptis. Elle offre, au-dessous du chiffre XII, avec deux points, des traces de caractères très-frustes, où l'on croit distinguer un M, sans qu'il soit possible de s'en assurer.

N° 6. — Torse d'une figurine de Vénus, remplie de grâce et d'élégance, qu'un fanatisme barbare mutila presque sous mes yeux. Je ne penserai jamais, sans une sainte colère, au zèle outré qui détruisit alors le plus charmant petit objet d'antiquité qu'aient jusqu'ici recélé nos contrées. Cette figurine avait été trouvée aux environs d'Auvillars. Elle était montée sur une base aussi en bronze, qui s'est égarée.

Tous les dessins de cette planche sont de la grandeur exacte des originaux.

Pl. XXIV. — N°s 1 et 2. — Fragments de deux cippes, surmontés l'un et l'autre par une tête de Mercure. Peut-être doit-on y reconnaître des dieux termes, destinés à servir de limites. Beaumesnil les regardait comme des fragments de colonnes miliaires, ce que rien ne justifiait. Ils ont été trouvés, en 1772, lorsqu'on réparait à neuf le pavé de l'église de Saint-Caprais d'Agen. L'un de ces cippes était de marbre, l'autre de pierre du pays. On ne sait ce qu'ils sont devenus. Deux pieds et demi environ de hauteur, selon Beaumesnil.

N° 3. — Bague de cuivre rouge, trouvée sur la *Ténarèse,* route romaine, que j'ai mentionnée dans ma première notice. Les caractères qu'offre le chaton de cette bague n'ont pas encore reçu d'explication. Quelques personnes croient être fondées à les regarder comme cophtes.

N° 4. — Petit Amour en bronze. Ces sortes de figurines érotiques ne sont point communes dans les tombeaux (les Amours vont rarement jusque là). Celle qu'on voit ici a été cependant trouvée dans un monument funéraire, où elle était même fixée par trois crampons qu'on observe à sa partie postérieure. Elle est d'un assez mauvais travail, mais bien conservée.

N° 5. — Coquille de bronze, trouvée en démolissant le mur d'enceinte de la ville d'Agen, près la porte Saint-Louis. Elle paraît avoir servi à quelque usage, du moins sa partie inférieure est usée par le frottement. Je l'ai regardée, d'abord, comme un symbole de cette secte ou confrérie de coquillards, qui se signala par de grands désordres à Agen, vers la fin du XVe siècle; mais une seconde coquille, du même métal, absolument semblable à la première, m'ayant été envoyée d'Angleterre, je fus replongé dans l'incertitude où je suis encore sur cet objet, heureusement de peu de conséquence : 16 lignes dans son plus grand diamètre.

N° 6. — Petite statue de la Fortune Panthée, trouvée dans la caisse formée de six briques, représentée *Pl.* VI, n° 4. Cette figurine de bronze, assez bien conservée, était clouée contre l'une des parois de la caisse, vis-à-vis une médaille de grand bronze, également clouée sur la face oppo-

sée. La petite statue offre, par dessus une longue tunique, un voile qui lui couvre le derrière de la tête, et enveloppe le corps par devant où il se termine en pointe à la hauteur du genou. Cette sorte de vêtement, que je ne connais point, me paraît singulière. On trouve dans le Ve volume du recueil d'antiquités de Caylus, *Pl.* LXV, n°s 5 et 6, la figure d'une Fortune panthée, dont les attributs sont les mêmes, à la réserve du dauphin qui manque au gouvernail, et qui cependant y serait si bien placé. Du reste, cette figure, vêtue avec plus d'élégance que la nôtre, a plus de grâce, et n'est point affublée de ce voile qui, vu de face, produit l'effet d'une chasuble angulaire.

Le *modius*, que portent ces deux figurines, annonce assez qu'elles datent l'une et l'autre du règne d'Adrien. J'ai déjà remarqué, dans ma seconde notice, que nos antiquités les plus notables se rapportent au temps de cet empereur, où les arts se relevèrent momentanément et reprirent une sorte de lustre et de vie pour rendre bientôt après le dernier soupir. Notre Fortune panthée, ayant été portée à Paris par feu M. d'Usson de Bonnac, ancien évêque d'Agen, fut communiquée par lui au célèbre Barthélemy, entre les mains duquel elle est restée.

N° 7. — Médaille dont j'ai parlé dans l'article précédent, et qui figurait dans la caisse funéraire formée de six briques avec la Fortune panthée. Cette médaille était si fruste, que ni Argenton, ni Labrunie, ni Michel, n'avaient pu parvenir à la déterminer. Ce n'est qu'après une longue étude, des comparaisons et des rapprochements multipliés, que j'ai pu parvenir à y reconnaître l'effigie d'Adrien.

Tous les objets dessinés dans cette planche sont représentés dans leurs véritables dimensions.

Pl. XXV. — N° 1. — Vase de terre cuite, trouvé à Lamarque, commune de Castelcuiller, près d'Agen. Je ne saurais le rapporter à aucun usage connu ni plausible.

N° 2. — Pièce de bronze, munie à son sommet d'une charnière, et en dessous d'un anneau. Elle ne peut être prise, ce me semble, que pour un auberon ou une auberonière, qui, tenant à la couverture d'un coffre, se rabat lorsqu'on veut le fermer, et reçoit dans son anneau la pêle ou le pêne de la serrure qui doit le retenir. Caylus a fait graver dans son recueil d'antiquités, tome Ier, *Pl.* LXXIX, et tome III, *Pl.* CXX, n° 1, des pièces de bronze assez semblables à la nôtre, et qu'il regarde comme des fibules. L'auberon, ici dessiné, a été trouvé à Lamarque. Il est représenté dans toutes ses dimensions, ainsi que les autres numéros de cette planche, à la réserve du dernier.

N° 3. — Petits instruments de bronze, dans lesquels on reconnaît un cure-oreille. Réunis en trousseau, ils paraissent avoir servi à l'usage journalier d'une femme, et ont été trouvés à Agen.

N° 4. Ce fragment d'une fibule très-singulière ou d'une agrafe, dont l'emploi serait difficile à déterminer, vu ses formes et ses dimensions, a été trouvé à Lamarque.

N° 5. — Vase de terre cuite trouvé à Eysses dans un tombeau, et rempli de cendres. Hauteur 5 pouces, sur 14 pouces de tour, dans sa plus grande circonférence. (Il a été trouvé un vase, tout-à-fait pareil, dans un champ voisin de l'église de Saint-Amans, pendant l'hiver de 1847.)

Pl. XXVI. — N° 1. — Vase de terre cuite en forme de coupe ou d'écuelle, d'un usage extrêmement commode. Le renversement de ses bords fait l'office d'une anse circulaire qui naît très-naturellement du corps du vase, et lui procure en même temps une assiette fort solide. L'échancrure pour placer le menton, et la rainure correspondante sont ingénieusement pratiquées. Il serait à désirer que ce vase, où l'on trouve une heureuse combinaison d'avantages exécutés de la manière la plus simple, fût imité dans les ateliers de nos poteries communes; il pourrait être utile, et conviendrait surtout aux gens de la campagne. Aucun ouvrage, aucun recueil d'antiquité ne m'a offert le modèle de ce vase; je l'ai rencontré dans un tas de décombres amoncelés près d'Agen. Il a 5 pouces à son ouverture, et 6 pouces dans son plus grand diamètre intérieur. Il est haut de 3 pouces et représenté de moitié de grandeur naturelle.

N° 2. — Petit vase trouvé à Malconte dans un tombeau. Il était, dit-on, rempli de cendres. Hauteur 5 pouces, et 10 pouces de tour dans sa plus grande circonférence.

Pl. XXVII. — Nos 1 et 2. — Lampes de terre cuite fracturées. Je possède encore plusieurs de ces lampes recueillies dans des tombeaux à Agen. L'une d'elles offre en relief le combat d'un ours contre un enfant qu'il est prêt à dévorer ; allégorie qui retrace le tableau de la vie ou du bon principe succombant sous les coups du mauvais principe ou de la mort représentée par un animal farouche et lucifuge. Une autre de ces lampes, d'un travail plus soigné,

porte en dessus l'empreinte d'un masque de théâtre, et le nom de *Fortis*, ouvrier ou directeur sans doute de l'atelier où cette lampe fut confectionnée.

N° 3. — Très-petit vase de terre cuite, dans lequel on mettait des parfums qu'on renfermait dans les tombeaux.

N° 4. — Autre vase de terre cuite employé au même usage. Ceux de cette forme sont très-communs dans nos contrées ; j'en ai reçu plusieurs de Bordeaux et de Lectoure, absolument semblables. La hauteur de celui que j'ai fait dessiner est de 2 pouces et demi : il y en a de 3 et et de 4 pouces de haut et d'un plus grand diamètre.

Pl. XXVIII. — N° 1. — Brique de tuile à rebords. Il est rare d'en trouver qui soient entières ; plus rare encore de rencontrer en cet état les autres tuiles canaliculées servant à recouvrir les joints que les premières laissaient entre elles, lorsqu'elles étaient rapprochées sur la toiture des édifices. La raison de cette rareté s'explique par l'emploi qu'on a fait de ces dernières dans les constructions modernes. Longueur 20 pouces, largeur 16 pouces environ.

N° 2. — Autre sorte de brique, moins longue et plus étroite que la précédente, trouvée à Agen, assez communément dans les ruines romaines. On remarque sur ces briques des sillons plus ou moins profonds simplement parallèles, quelquefois croisés, sans doute pour les rendre plus solides dans les murs où elles étaient employées. On peut, je crois, expliquer par ces sillons ou ces barres le nom de barrons, que portent ces briques dans le pays

où elles ont cependant aujourd'hui leurs deux surfaces unies.

N° 3. — Autres briques carrées qui, par une semblable précaution, offrent des trous ronds dans leur épaisseur, et des pointes saillantes du même diamètre à la base pour s'enclaver mutuellement et s'unir plus solidement dans les constructions où elles sont employées.

N° 4. — Autres briques de la figure d'un segment de cercle, destinées à former des piliers ou des colonnes.

N° 5. — Prisme de terre cuite, trouvé avec beaucoup d'autres dans des hypocaustes encore remplis de charbons et de cendres, découverts à Lamarque et dans le jardin du séminaire, à Agen. Je ne puis regarder ces prismes, percés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur, que comme des conduits de chaleur que leur forme rendait très-propres à être placés solidement dans les murailles. Longueur, 2 pieds 6 pouces.

N° 6. — Petites pyramides de terre cuite, qui se rencontrent assez fréquemment aux environs d'Agen, presque toutes percées au sommet. Caylus, qui a fait graver une de ces pyramides trouvée à Nîmes, dans son *Recueil d'Antiquités*, tome V, *Pl.* XCVIII, avait d'abord pensé qu'elles pouvaient avoir servi *à marquer dans un magasin les assortiments et le nombre compté d'un intervalle à l'autre qui se trouve rempli de marchandises*. Il a fini par les regarder comme des poids qui devaient être mis dans les plateaux des balances. J'adopte volontiers cette opinion, pour les pyramides aiguës de forme quadrangulaire n° 8, quoique de pareils poids fussent trop susceptibles d'altération

pour être longtemps bien justes. Quant aux autres pyramides plates, tronquées et trouées au sommet, trop communes d'ailleurs pour croire qu'elles fussent destinées à cet usage, elles portent le signe transversal n° 7, ou le signe X n° 9, ou ne portent aucun signe n° 10. J'ai d'abord conjecturé qu'elles avaient tenu lieu aux pêcheurs des balles de plomb qui font caler leurs filets au fond de l'eau ; ensuite j'ai cru qu'elles servaient de poids aux métiers des tisserands, et cette supposition me paraît la plus probable.

Pl. XXIX. — N° 1. — Cette bossette de la bride d'un cheval a été trouvée à Eysses, et doit avoir appartenu à quelque cavalier de l'une des légions romaines qui y furent en garnison.

N° 2. — Petit buste de cuivre rouge que je crois pouvoir regarder comme celui de Marc-Aurèle. C'est peut-être un *ex voto* ou une amulette. Le trou qu'on voit au-dessus de la tête indique une bélière pour le suspendre, ou bien un *modius*. Il se peut aussi que ce buste reposait sur un support. La concavité de sa base et des indices de mastic qu'on croit y apercevoir encore donnent lieu de le soupçonner. Il a été trouvé en creusant un puits, dans la rue des Prêtres, à Agen.

N°s 3 et 4. — Fragment d'une fibule en bronze, de forme singulière. On voit, par son volume, qu'elle n'a pu servir qu'à relever un rideau ou quelque draperie. Elle a 3 pouces 4 lignes de long.

N°s 5 et 6. — Petites fioles de verre, à ce qu'il paraît improprement nommées lacrymatoires. Malgré le fameux

bas-relief trouvé à Clermont en Auvergne, qui semblait devoir décider affirmativement leur usage dans les funérailles, il est plus probable que ces petites fiolès devaient contenir les parfums liquides qu'on renfermait dans les tombeaux. Celles-ci sont dessinées avec leurs justes dimensions.

N°s 7 et 8. — Petits poids de terre cuite, percés dans leur centre, et que je crois avoir été employés par les fileuses, pour augmenter la gravité de leurs fuseaux et faciliter leur travail. Ces petits poids, encore usités dans le pays, où ils portent le nom de *bertels*, de *vertere*, sans doute, se trouvent communément dans les fouilles, aux environs d'Agen. On les fait maintenant en plomb.

N° 9. — Cette cuiller de bronze, que je croyais d'abord avoir servi à puiser l'encens dans l'*acera*, n'est point antique, et n'a été placée ici que par inadvertance.

Pl. XXX. — N° 1. — Amulette, peut-être égyptienne ou gauloise, et qui annonce la première enfance de l'art ou la dernière dépravation du goût. Elle est taillée dans une pierre siliceuse, et a été trouvée aux environs d'Agen. Longueur, 20 lignes.

N° 2. — Développement d'un chapiteau gothique de la chapelle des Saints-Innocents du cloître de l'église de Saint-Caprais d'Agen. Ce chapiteau et deux autres, dessinés dans la planche suivante, représentent, de la manière la plus informe et la plus maussade, l'annonciation de la Vierge, la naissance de Jésus-Christ, l'adoration des rois, l'apparition de l'ange à Saint-Joseph et la fuite en Egypte.

Ils ont l'air de dater du XIIe siècle, et sont en pierre statuaire à grain fin.

N°s 3 et 4. — Lacrymatoire de verre, à peu près de la même forme, quoique moins élargi à la base que celui dont Caylus a donné la figure, vol. II, *Pl.* XCVII, n° 4 de son *Recueil d'Antiquités*.

N° 5. — Chapiteau en marbre blanc, et que son mauvais goût doit faire rapporter au temps du Bas-Empire. Il a été trouvé à Mercadé, commune de Saint-Pierre-de-Clairac, canton de Puymirol. Voyez la fin de ma seconde notice.

Pl. XXXI. — N°s 1 et 2. — Développements des chapiteaux pareils à celui du n° 2 de la planche précédente. Les faces ou les côtés de ces chapiteaux sont indiqués dans le dessin.

Pl. XXXII. — N°s 1 et 2. — Chapiteau en pierre commune du cloître des Augustins d'Agen. Ce chapiteau a déjà été dessiné à la suite de ma sixième notice ; mais j'ai cru devoir le reproduire ici, en y joignant la face opposée que je n'avais pas eu le loisir d'examiner, et dont le sujet est aussi un animal nocturne. Voyez sixième notice, *Pl.* III, fig. 3.

Pl. XXXIII. — Si M. l'abbé Campmartin eût vu cet autre chapiteau nouvellement trouvé en sept morceaux, dans les ruines du même cloître, et enfoui bien longtemps avant la démolition de ce cloître à 15 pieds de profondeur, il n'est pas douteux qu'il n'y eût vu la confirmation des idées hasardées que l'aspect du premier lui avait suggérées et fait trouver plausibles. Le côté opposé n'offre que des

feuillages, par lesquels les sculpteurs du Bas-Empire représentent assez souvent des bois touffus ou des forêts. Ce chapiteau était de marbre. Ses fragments ont été de nouveau enfouis dans la terre et jetés dans les fondements d'une maison de religieuses récemment bâtie sur le même local.

Pl. XXXIV. — N° 1. — Fragment d'un chapiteau de grand pilastre en marbre, que j'ai fait retirer du mur d'enceinte de l'enclos du séminaire d'Agen, dans la construction duquel on l'avait employé. Ce fragment, qui n'offre guère plus que la moitié de sa longueur totale, a près de 2 pieds de haut, sur 18 lignes d'épaisseur.

N° 2. — Chapiteau d'un autre pilastre en très-beau marbre blanc, trouvé sur le local où l'on croit qu'était situé le temple de Diane. Voyez ma seconde notice et le plan d'Agen qui l'accompagne. Ce chapiteau a 14 pouces de hauteur, 15 pouces et demi de largeur et 10 lignes seulement d'épaisseur. Il date, ainsi que le précédent, à ce qu'il paraît, du temps d'Adrien ou des Antonins.

Pl. XXXV. — Fragment d'un pavé mosaïque, *opus tessellatum*, trouvé à Sainte-Radegonde, près d'Agen, avec des restes d'anciennes peintures représentant des fleurs et des fruits. On a retiré des mêmes fouilles des médailles et d'autres objets d'antiquité.

Pl. XXXVI. — Autre fragment de pavé en mosaïque, trouvé dans le même local et joignant celui qui est dessiné dans la planche précédente.

Pl. XXXVII. — Autre fragment d'un pavé du même genre qui existe dans la cave du sieur Boé, rue Porte-Neuve, à Agen.

Pl. XXXVIII. — Deux fragments de mosaïque, découverts à Lamarque, lieu mentionné dans ma seconde notice, où l'on a trouvé des bains, un hypocauste et beaucoup d'objets d'antiquité qui signalent, avec des bâtiments très-étendus, un établissement romain considérable.

Pl. XXXIX. — Vase sculpté dans un bloc de bois d'une incontestable ancienneté, et trouvé à Agen, dans la cuisine d'une maison, où il servait depuis longtemps à contenir du charbon. Ses deux anses sont ingénieusement réservées et sont du même bloc dont le vase est fabriqué. Il représente en relief l'histoire de Samson, d'un travail très-soigné, même assez bien dessiné pour le temps où l'on doit supposer qu'il a été fait, et qui paraît remonter au moins au xiiie ou au xive siècle. Comme le dessin ci-joint est loin d'être scrupuleusement exact, et qu'exécuté sur une petite échelle il ne retrace qu'imparfaitement les objets, je crois devoir y suppléer ici par les observations suivantes :

Le sujet représenté sur ce vase se partage en quatre tableaux ovales, circonscrits par des rameaux échappés des racines qui forment les anses.

On remarque, dans le premier tableau, Samson assommant, avec une mâchoire d'âne, les Philistins dont il met l'armée en fuite. Il est couvert d'une cuirasse ornée de broderies, au bas de laquelle pend une jaquette qui tombe

au-dessus du genou. Des franges, des rubans, parent ses jarrets et ses épaules. Il a la tête nue et les cheveux longs et flottants. Les Philistins sont armés comme les soldats du roi Jean à la bataille de Poitiers, et tels, à peu près, qu'on les voit dans une des salles de la tour de Londres, coiffés avec l'ancien et petit chapeau de fer nommé *bacinet.*

Le second tableau présente Samson dérobant les portes de Gaza. Devant lui, paraît sur un rocher un chêne très-bien caractérisé par ses feuilles. L'architecture de la porte est celle des siècles où je présume que le vase a dû être travaillé. On y lit le mot ASTATA que je ne puis interpréter. Les deux tours avancées sont munies de meurtrières, et sont couronnées par des dômes surmontés eux-mêmes par des espèces de guérites. Un enfant nu, armé d'une javeline qu'il semble prêt à lancer, paraît au-dessus de la porte, dont l'hercule hébreu vient d'enlever les fermetures. Que fait là cet enfant? Il est totalement étranger à l'événement, à moins qu'on n'ait voulu représenter l'Amour prêt à blesser Samson, et préparer ainsi le sujet de la scène suivante. Au surplus, Samson est vêtu d'une robe longue et d'un manteau qu'il relève avec grâce sur le bras gauche; il a la tête découverte.

Dans le troisième tableau, Samson ayant repris sa cuirasse est endormi, l'épée à la main, et s'appuie sur les genoux de *Dalila* qui lui coupe les cheveux. On voit derrière eux un lit élevé sur une estrade, avec deux oreillers préparés sur le traversin. Des Philistins armés sont sur la porte de la chambre prêts à se jeter sur Samson. Le vêtement de *Dalila*, à pli de corps jusqu'à la ceinture, a néan-

moins les manches très-amples. Sur le tour de sa gorge on lit *Dalida* avec les D, formés ainsi Δ, comme le delta grec.

Enfin, le quatrième tableau offre Samson habillé d'une robe courte, serrée par une ceinture étroite, et renversant les colonnes du temple. Hommes et femmes tombent pêle-mêle, et périssent ensemble dans le fracas qui s'ensuit.

Au reste, ce vase, presque entièrement vermoulu, et dégradé principalement en ses bords, paraît être de bois de poirier. Il est ici dessiné d'abord de deux côtés, ensuite vu dans l'intérieur et en dessous. On observe, dans cette partie, au milieu de l'empâtement qui forme le pied, un de ces animaux fantastiques communs sur les marges des anciens livres d'église manuscrits, qui datent des XIIe et XIIIe siècles.

Pl. XL. — Ce médaillon d'un très-grand module, trouvé dans la démolition d'une partie du château de Lauzun pendant la Révolution, n'est pas très-rare ; mais il a été cité comme ayant offert pour la première fois le nom d'un prince avec le nombre ordinal qui le distingue des autres princes du même nom, ce qui m'engage à lui donner place dans ce recueil. Il est à remarquer, cependant, que Charles II, roi de Naples, avait déjà fait frapper une monnaie dans le XIIIe siècle, sur laquelle il est désigné comme second du nom, par la légende suivante : *Karol. Sec. Jeri. et Sicil. rex.* On connaît encore une médaille du règne de Charles VII, roi de France, qui porte : *Regna patris possidens, in pace lilia tenens, hostibus fugatis, vivas Rex septimo, regnas Karol., etc.* Les papes étaient, bien avant le XVe siècle, dans l'usage de se désigner ainsi sur leurs sceaux et

ensuite sur leurs monnaies. Enfin, il existe un médaillon d'or de Philippe de Valois, où il est nommé le sixième du nom, *Philippus sextus*, et qu'on peut voir dans la *Pl. II des Récréations numismatiques de Duby*. Quoi qu'il en soit, la médaille ici représentée n'est point sans intérêt sous le rapport de l'art et même de l'histoire. On y remarquera une grosse faute d'orthographe.

Je borne ici le premier recueil de dessins dont je fais hommage à l'Académie. Par les objets dont il se compose, il donnera l'idée de tout ce que j'ai pu recueillir dans un pays où l'on ne fit jamais de semblables collections, qui fut tour à tour le théâtre de tous les fanatismes, comme de toutes les superstitions, et qui, traversé par la Garonne et le Lot, était plus qu'aucun autre peut-être exposé aux invasions des barbares.

Il me reste encore trois têtes antiques de marbre appartenant à des personnages inconnus, des sceaux du moyen-âge, plusieurs chapiteaux de la même époque, les esquisses de quelques anciennes églises et de quelques vieux châteaux, sur lesquels je n'ai pu me procurer jusqu'ici des documents historiques.

Les dessins de ces différents objets, avec ceux de quelques autres fragments de divers genres, peuvent former la matière d'un second recueil. Je ne me dissimule point qu'il ne méritera peut-être pas plus d'intérêt que celui soumis ici aux maîtres de la science ; mais j'ai pensé que dans ces sortes de recherches l'abondance ne saurait nuire. D'ailleurs, s'il n'est point de petit objet qui ne doive être observé en histoire naturelle, de même, dans l'étude de l'antiquité, les fragments les plus minutieux doivent être

recueillis. Ils peuvent, en se liant quelquefois à d'autres objets, donner lieu à des rapprochements encore ignorés, conduire à de nouveaux résultats, et même à d'importantes découvertes. Telle est, à cet égard, ou mon erreur ou mon excuse.

NEUVIÈME NOTICE.

MONUMENTS DIVERS.

Cette notice est la suite de la précédente. Elle offre également la description et le dessin de plusieurs objets d'antiquité recueillis ou observés dans nos contrées, et de plus une série de sceaux du moyen-âge.

Planche première. — N° 1. — Tête en marbre trop fracturée pour reconnaître positivement les traits du personnage auquel elle appartient; néanmoins, l'arrangement des cheveux et ce qui reste de la face nous engageraient volontiers à les rapporter à *Lucius-Verus* ou à *Marc-Aurèle*. Quoi qu'il en soit, cette tête est d'un beau travail et date évidemment de l'époque des Antonins. Elle fut longtemps conservée dans le jardin d'une maison située à l'extrémité de la rue Pont-de-Garonne, à Agen, et sur le local d'*Aginnum*. Elle fait aujourd'hui partie de ma collection.

N° 2. — Tête aussi en marbre et de femme. Elle paraît devoir se rapporter au temps d'Adrien, et je crois que c'est peut-être celle de Sabine, épouse de ce prince. L'espèce de petit sac, d'assez mauvais goût, et qui semble renfermer l'extrémité des cheveux, se retrouve sur une médaille de

cette impératrice. Cependant je ne tiens point à ma conjecture, n'ayant à ma portée ni monument ni dessin authentique, d'après lequel je puisse me fixer à cet égard. Cette tête, après avoir été longtemps encastrée dans le mur d'une maison où elle avait été peinte en noir, me fut donnée par M. Bourrière, acquéreur de cette maison, située sur le local d'*Aginnum*.

N° 3. — Tête en marbre, d'un bon ciseau, inconnue, et qui appartenait à une statue ou à un buste plus grands que nature. On peut conjecturer qu'elle se rapporte à quelque personnage consulaire, ou même à quelque magistrat de cette partie des Gaules : elle a été trouvée au lieu de Lamarque, près d'Agen, mentionné dans ma seconde notice.

Pl. II. — N° 1. — Fragment d'un bas-relief, en terre cuite, représentant un groupe de Furies ou d'Euménides, mais dont on ne peut deviner le sujet. Une seule figure est restée dans sa totalité, tenant d'une main et par les cheveux la tête d'un cadavre, et de l'autre un serpent. Ce morceau a été recueilli à Agen dans l'aqueduc de la Porte-Neuve, sur le local d'*Aginnum*.

N° 2. — Meule de moulin en grès grossier. Elle a près de 18 pouces de diamètre, et 3 pouces d'épaisseur en ses bords. Il est évident qu'elle appartenait à l'un de ces moulins à bras qui, dans les ménages romains, étaient mus par des esclaves. Il est à remarquer peut-être que cette meule offre à sa surface supérieure une ouverture triangulaire, pour donner issue à la farine qui s'écoulait par une autre

ouverture latérale pratiquée dans l'épaisseur du grès. Cette meule, un peu creusée dans le centre, était donc l'inférieure ; la supérieure a été cherchée sans succès à Lamarque où celle-ci avait été trouvée en labourant la terre.

Pl. III. — N° 1. — Tête en marbre, plus petite que nature, trouvée à Eysses. Cette tête, malheureusement trop fracturée, pourrait passer pour celle d'un satyre. Comme elle exprime la douleur portée au dernier degré, je crois possible qu'elle soit celle de Marsyas, écorché par Apollon. Cette tête est d'un excellent ciseau. Elle appartient à M. le vicomte de Lause, à Villeneuve. Le dessin est loin de rendre l'air de souffrance extrême qui paraît sur l'original.

Enfin, une autre tête en marbre a été trouvée à Lamarque. Elle paraît être celle d'une femme. Mais sans être trop fracturée, elle est néanmoins tellement défigurée par la *délitence* ou la décomposition du marbre, qu'il a semblé inutile d'en produire ici le dessin.

N° 2. — Deux fragments d'inscriptions romaines en marbre, retirées d'un puits jadis comblé par des décombres, à Saint-Côme, près d'Aiguillon : Le premier mentionne un génie topique ou local, espèce de patron de paroisse auquel saint Côme a succédé, et pour lequel *Sextus Julius Acceptus* avait sans doute une dévotion particulière. *Ambissovicum* était peut-être le nom du village ; sa situation voisine de deux rivières permettrait de le conjecturer sans difficulté, si la première syllabe *amb* atteignait le bord du marbre, et si l'on était assuré qu'elle fit partie du mot *issovicum*, de la troisième ligne. Cepen-

dant, comme on ne peut douter que, depuis l'arrivée des Romains dans le pays, l'agriculture n'ait beaucoup favorisé le progrès des atterrissements au confluent du Lot et de la Garonne, et que ces deux rivières n'aient coulé jadis plus près de Saint-Côme qu'elles ne font aujourd'hui, je croirais que ce nom *Ambissovicum* a pu signifier autrefois bourg des deux eaux, ou des deux rivières, ce qui se trouverait justifié par sa position topographique. Si l'inscription était entière, nous saurions à quoi nous en tenir à ce sujet, et pourquoi ce nom est à l'accusatif. Au surplus, c'est une idée que je hasarde en passant, et que je défère, en toute humilité, au tribunal suprême de la science. Je n'entreprendrai point d'expliquer le reste de l'inscription trop fracturée.

Le second fragment indique une voie julienne que je ne trouve mentionnée nulle autre part. Comme il nous est également impossible de lire en totalité cette inscription, nous nous bornerons à faire observer que la voie dont il s'agit, et qu'on trouve ici pour la première fois, devait être ou la route romaine, de Bordeaux à Agen, indiquée dans ma première notice, ou bien celle qui descendait des Pyrénées et se rendait à Eysses, en croisant la première vers Saint-Côme, poste militaire romain, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer. A laquelle de ces deux routes la qualification de *Via Juliana* pouvait-elle être appliquée? Or, la dernière de ces voies, connue dans le pays sous le nom de *Ténarèse*, qu'on fait dériver d'*Iter Cœsaris*, nous semble être plutôt la *Via Juliana* de l'inscription que la première. Celle-ci est mentionnée, sans dénomination particulière, dans la table théodosienne et l'itinéraire d'Anto-

nin ; la voie julienne paraît ici pour la première fois, et ne peut, à mon avis, désigner que la Ténarèse, à laquelle on donne aussi le nom vulgaire de *chemin ferré*, si l'on réfléchit qu'elle n'existait pas lors de la rédaction de l'itinéraire d'Antonin, et qu'à cette seule raison elle a peut-être dû son omission dans la table théodosienne. La Ténarèse doit donc sa construction à Julien, dont elle porta le nom. On sait, d'ailleurs, que n'étant encore que César, il fit un long séjour dans les Gaules. Il est vrai qu'on disait *Via Appia, Via Domitia, Aurelia, etc.*, et que *Via Juliana* serait écrit à la française ; mais on doit considérer que l'inscription dont il s'agit a été trouvée dans une province fort éloignée de Rome, et qu'elle date d'une époque où la belle latinité avait dû s'altérer dans les Gaules. Une autre difficulté se présente dans ce fragment d'inscription ; c'est qu'il y est question de deux Augustes... Mais bornons-nous à la découverte de la voie julienne qui, de *Lugdunum Convenarum* aboutissait à *Excisum ;* et laissons à de plus habiles la gloire de tout expliquer. M. le baron de Crazannes, qui a eu sous les yeux les originaux de ces fragments dont nous n'avons jamais vu que des copies, doit avoir soumis à l'Académie, avec des données plus précises, de plus amples explications.

Pl. IV. — N° 1. — Tête de cheval en bronze, trouvée à Eysses, et dont le mauvais goût, surtout dans l'arrangement de la crinière, tressée avec un soin minutieux, doit la faire rapporter au temps du Bas-Empire. Les yeux, les oreilles, comme la tête elle-même, sont fondus séparément pour être ajustés à leur place, ainsi que les anciens le

pratiquaient. Le corps du cheval auquel cette tête appartenait, devait avoir 20 à 24 pouces de hauteur. Ce morceau pèse près de 4 livres : il est en ma possession.

N° 2. — Lampe en bronze, aussi trouvée à Eysses. Elle est dessinée de la grandeur de l'original et bien conservée, à la réserve du manche dont l'extrémité fracturée est perdue. Cette lampe, d'une forme peu élégante, pourrait être rapportée à la même époque que la tête de cheval ci-dessus. Elle est dessinée vue de face et en profil, ainsi que la tête de cheval, dont on a aussi dessiné la partie postérieure.

Pl. V. — N° 1. — Fragment d'un bas-relief, appartenant à un tombeau. Il est en marbre blanc, et se trouve actuellement placé sur la porte du cimetière de la paroisse de Saint-Hilaire, entre Agen et le Port-Sainte-Marie. Ce fragment représente un personnage assis dans un grand fauteuil, natté en paille ou en osier. D'autres personnages semblent empressés à le servir. On dirait qu'ils travaillent à sa toilette, surtout si l'on prend pour un miroir ce que l'un d'eux tient de la main droite, et si l'on regarde la figure située derrière son fauteuil, comme s'occupant de l'arrangement de ses cheveux. Il m'est impossible de voir autre chose dans ce fragment, évidemment romain, et peut-être remarquable par sa singularité. Il est de 4 pieds et demi de longueur, sur une hauteur de 17 pouces.

N° 2. — Boucle, plaque et bouton de ceinturon, trouvés avec des ossements dans un tombeau construit et maçonné en grandes briques plates, au lieu de *Las. Cabailhes,* com-

mune de Castelculier. La croix grecque gravée sur la plaque, me fait présumer que le tombeau était celui d'un templier. Le champ où il a été trouvé, nommé *los Cabalhos*, les chevaliers dans l'ancien idiôme du pays, fortifie cette conjecture. Rien d'ailleurs n'indique dans ce local un établissement des templiers, ni même la trace d'aucun édifice ; c'est un vaste champ en rase campagne. Il existe seulement dans la commune une tradition populaire, d'après laquelle il y aurait, dans ce lieu, des trésors cachés.

Il est, au reste, assez remarquable que cette boucle, ainsi que ses accessoires, soient d'une forme et d'un métal parfaitement semblables à ceux que feu Grivaud de la Vincelle nous a donnés comme gaulois, dans ses *Monuments antiques*, tom. II, pag. 44 et 45, et qui sont représentés *Pl.* VII, *Fig.* Ire et VII du même ouvrage. A la réserve de la croix, qui n'est point gravée sur la plaque, ces objets ont, avec les nôtres, une complète analogie. On y voit pareillement en dessous les trois tenons qui servent à fixer le cuir du ceinturon. Enfin le métal est le même ; un alliage de laiton et de zinc. Si l'on doit rapporter tout cela aux anciens Gaulois, il faut leur supposer des connaissances métallurgiques assez étendues, et supposer encore que la forme de cette boucle s'est conservée sans altération jusqu'aux siècles des templiers. Un bouton du même métal accompagnait la boucle et devait retenir l'extrémité du ceinturon. On m'a remis aussi une petite plaque ronde, percée d'un trou carré, et que je présume avoir fait partie de la poignée de l'épée. Ces deux objets, ainsi que la boucle, sont dessinés de leur véritable grandeur.

N° 3. — Cornet d'ivoire du genre de ceux qui sont connus sous le nom d'*olifans*, à l'usage des anciens chevaliers. Celui-ci a son embouchure latérale et présente des dessins assez soignés ; il a 15 pouces de longueur et rend un son très-perçant, très-désagréable, qu'on devait entendre fort loin.

Pl. VI. — N° 1. — Vieilles clés. L'une, n° 1, du château de *Castel-Noubel*, canton d'Agen, bâti dans le XIVe siècle par un seigneur de la maison de Durfort, dont les armoiries se voient encore à la voûte d'une grande galerie, dans la partie du château que l'ancien propriétaire n'a point démolie. L'autre clé, n° 2, est celle de l'église paroissiale de Clermont-Dessus ou Soubiran, canton de Puymirol; et celle n° 3 a été trouvée à Agen, en creusant la fontaine de la place Paulin, à la profondeur de 18 à 19 pieds.

N° 3. — Poignard trouvé à Eysses, dans un tombeau. On y voit sur le manche, qui est en fer, des traces de damasquinure en argent. J'en ai parlé dans ma troisième notice.

N° 4. — Bas-relief d'une exécution barbare et dans lequel on a voulu retracer le monogramme du Christ. Cette représentation informe, à laquelle deux chiens qui paraissent ailés servent de supports, est sculptée sur une pierre commune et placée sur la porte de l'église paroissiale de Sainte-Radegonde, près d'Agen.

Cette église, anciennement fortifiée et mise à l'abri d'une surprise ou *d'un coup de main*, paraît avoir été construite sur un local originairement habité par les Romains. Beau-

coup de tronçons de colonnes, des fragments de marbre, de pavés en mosaïque, de médailles, se trouvent aux environs.

On a découvert une grande quantité de tombeaux en pierre dans le cimetière. Il est probable que cette église fut réparée et mise en état de défense lors de nos guerres de religion.

Pl. VII. — N° 1. — Lampes de terre cuite. Sur l'une est un enfant qui combat contre un ours. Doit-on voir dans cet animal féroce et lucifuge, aux prises avec un enfant muni d'un flambeau, le Génie du mal ou des ténèbres, ennemi de la lumière et de ceux qui la répandent ?

N° 2. — L'autre lampe offre également un médaillon, mais elle est trop fruste pour distinguer le sujet qu'il représente.

N° 3. — Vase de verre blanc trouvé dans un tombeau en creusant le fondement d'une maison sur le local de l'hôpital Saint-Jacques. Nous avons déjà remarqué, dans notre seconde notice, que cet hôpital, maintenant supprimé, avait été bâti, ainsi que l'église de Saint-Caprais, sur l'emplacement du cimetière des chrétiens d'*Aginnum*, après la ruine de cette ville par les Normands. Ce vase, sans être de cette époque, ce qui n'est pas probable, peut être cependant fort ancien; il a près d'un pied de hauteur, et n'est fracturé dans aucune de ses parties. Je possède l'anse d'un vase pareil à celui-ci, trouvée, en travaillant la terre, aux environs de la Porte-Neuve, c'est-à-dire sur le sol d'*Aginnum*.

SCEAUX DU MOYEN-AGE,

DONT JE CONSERVE LES ORIGINAUX OU DE BONNES EMPREINTES.

Pl. VIII. — N° 1. — *Sigillum domini nostri princeps Aquitaniæ assisiatus grandis castri.*

Ce sceau, qui présente l'écusson écartelé des armes de France et d'Angleterre, porte le nom du Prince noir, fils d'Edouard III. Il me paraît avoir été celui du juge de Puymirol, lorsque ce prince, après la bataille de Poitiers, fut investi par son père de tous les droits régaliens en Aquitaine. Il me semble surtout remarquable en ce qu'il rappelle les assises ou tribunaux ambulants jadis usités en France, et qui le sont encore en Angleterre sous la même dénomination. M. Ainsworth, savant numismate anglais, a cru cependant que ce sceau était relatif à l'assiette d'une contribution particulière. On disait, en effet, autrefois, *asseoir la taille*, mais il ne s'agit nullement ici de contributions. M. Ainsworth avait alors sous les yeux un dessin peu fidèle de ce sceau. Il lisait dans sa légende : *Sigillum domini nostri princeps Aquitaniæ*, comme nous, et ensuite : *Cadurcis consulibus Rocæ Amatoriæ* (Roquemadour) *communitatis assisio agendis Gramatensis* (Gramat) *castri novi.* Pour expliquer cela, il disait : Le Prince noir, voulant punir quelques communes du Quercy qui s'étaient révoltées, rendit les consuls de Cahors responsables des assises qu'il avait ordonnées pour une contribution établie, *assise*, sur les propriétés rurales de ces communes. M. Ainsworth ajoutait qu'il avait dû être expédié aux consuls de Cahors dans cette occasion une commission expresse, scellée du sceau privé, et il trouvait dans la lettre P qui se voit sur le

sceau, et qu'il regardait comme l'initiative de *privy seal* ou de *privatum*, la preuve de ce qu'il avançait. Au moyen de cette ingénieuse solution, il était possible à la rigueur d'envisager comme relatif aux contributions ce que nous rapportons aux tribunaux judiciaires. Mais lorsque M. Ainsworth raisonnait de la sorte, il n'avait sous les yeux, ainsi que je l'ai dit, qu'un document infidèle. Il n'est question sur le sceau, ni des consuls de Cahors, ni de Roquemadour, ni de Gramat. Il manquait de données sur les localités ; il ignorait que la ville de Puymirol, bâtie par Raymond VII, comte de Toulouse, vers 1246, reçut de ce prince le nom de *Grand-Castel*, avec plusieurs priviléges et une juridiction très-étendue ; il ne pouvait savoir que depuis cette époque, le nom de Puymirol, celui du coteau sur lequel la ville était bâtie, avait prévalu sur la dénomination de Grand-Castel, inconnue aujourd'hui peut-être à la plupart de ses habitants. Enfin, il eût fallu, dans cette hypothèse, que le sceau dont il s'agit eût été gravé exprès, et seulement pour expédier les ordres donnés aux consuls de Cahors, ce qui serait peu probable. Aussi, M. Ainsworth mieux informé a-t-il renoncé à son explication,pour adopter celle que je viens d'émettre , et qui , autorisée par la lettre de la légende, ne semble susceptible d'aucune difficulté.

Le dessin que je donne ici a été fait d'après une très-bonne empreinte que j'ai prise moi-même sur le sceau conservé par M. de Gout, maire d'Auvillars. (*Egaré.*)

N° 2. — *Sigillum magnum communitatis villam Mansi Aginnensis*. Grand sceau de la ville et communauté du Mas-d'Agenais. Ce sceau, qui paraît dater du XIIIe ou XIVe siècle,

représente sans doute saint Vincent, patron de l'église collégiale et de la ville du Mas. Il est debout à l'entrée ou sous le clocher de l'église. Deux anges sont à ses côtés, munis chacun d'un candélabre. On voit au-dessus le soleil et la lune, accessoires assez communs sur les sceaux de ce genre dans le moyen-âge. Enfin, on y remarque deux mains ouvertes, hors de toute proportion par leur grandeur avec les autres objets figurés sur le sceau. Je n'entreprendrai pas de les expliquer, à moins qu'elles ne fassent une allusion bien digne de l'époque au nom de la ville ; *Mas* signifiant *mains* en langue vulgaire du pays. Ce sceau a été recueilli dans les ruines d'une très-ancienne maison de cette ville, sujet de ma cinquième notice.

N° 3. — *Sigillum Guillelmi clerici de Boissiaco*. Telle est la légende de ce sceau, très-difficile à déchiffrer, et qui n'en valait guère la peine. Dans sa partie supérieure, on voit un pélican nourrir ses petits de son sang ; au-dessous, deux oiseaux semblent boire dans le même vase.

N° 4. — *Sigillum Vitalis de Salerio*. Nom inconnu comme le précédent. On aperçoit sur ce sceau la porte d'un édifice ; il est présumé du même siècle que le suivant.

N° 5. — *Sigillum Arnaut Domerg*. Un tonneau surmonté d'une croix. Il existe des familles de ce nom dans l'ouest et le midi de la France. Le même sceau, mais plus petit, est gravé au revers du premier.

Pl. IX. — N° 1. — *Sigillum Bertrandi, archidiaconus Ruthenensis l'amil*. Ce dernier mot, sans doute abrégé, reste sans explication, à moins qu'on n'ait voulu désigner Milhaud comme le lieu de l'archidiaconé de Bertrand, dans

le Rouergue. Quoi qu'il en soit pourtant, ce sceau d'une forme ovale est, comme presque tous ceux du même genre, divisé en deux parties. On voit dans la partie supérieure la Vierge sur un siége, et, sous un arceau gothique : l'Enfant-Jésus, qu'elle tient sur ses genoux, a la tête environnée d'une auréole; la Vierge n'en a point, et porte à la main droite un sceptre fleurdelisé. Elle est encensée par deux anges. Dans la partie inférieure, saint Michel terrasse le dragon. Un moine prosterné, les mains jointes, paraît l'invoquer. On ne voit point sur le bouclier de l'archange l'étincelant *Jéhova* ou la croix de feu, dont le génie des peintres modernes l'a quelquefois décoré; on y distingue confusément à la surface trois cœurs enflammés. L'archidiacre de Rhodez ou de Milhaud est sans doute représenté sous la figure du moine, selon le goût du temps.

N° 2. — *Sigillum Boiieti de Pes clerici.* C'est encore ici la Vierge et l'Enfant-Jésus. L'un et l'autre ont la tête ornée de l'auréole, et sont d'un travail plus grossier que le sceau précédent. Ce Boiieci de Pes prend-il le titre de clerc, *clericus*, ou faut-il entendre par *de Pes clerici* qu'il était du lieu de *Saint-Pey de Clairac*, canton de Puymirol, ainsi nommé en langage du pays? La première supposition me semblerait la plus probable.

N° 3. — *Sigillum Guglielmi Brechard prioris Marignaci monialium.* Cette légende m'embarrasse. Comment Guillaume Bréchard était-il prieur d'un couvent de religieuses? Dans quelle province ce couvent était-il situé? Au moyen d'un léger changement dans l'orthographe, ce sceau pourrait-il appartenir à l'abbaye de Morignac *(vide Gall. christ.)*,

diocèse de Sens? Il m'avait été donné pour celui du fameux monastère de Montmajour, près d'Arles, en Provence. Au reste, il est d'un bon travail pour le temps où il paraît avoir été gravé.

N° 4. — *Julius Cerveti prepositus Sancti Desiderii.* Julius Cerveti était-il prévôt du chapitre de Saint-Didier? La forme des lettres de la légende annonce le XVIe siècle. Un cerf sous un chêne fait allusion au nom du prévôt, d'ailleurs inconnu.

Pl. X. — N° 1. — *Seel Jehan le Natier.* Une licorne assez mal représentée, portant à son cou un écusson armorié. Ce sceau paraît être du XVe siècle et mentionne un nom obscur, inconnu dans le pays.

N° 2. — *Sigillum Amanieu de Monpesat et de Madailhan.* Écusson penché de droite à gauche, au-dessus duquel deux anges soutiennent une espèce de casque. On voit dans l'écusson écartelé, au premier et au quatrième, les balances que les seigneurs de Monpesat avaient dans leurs armes. Le deuxième et le troisième offrent, sans doute, celles des seigneurs de Madailhan, dont une héritière porta les biens dans la maison de Monpesat. Les barons de ce nom, très-puissants en Agenais, y tinrent un rang distingué dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Ils sont souvent mentionnés dans nos annales, et même dans l'histoire de France, pendant les guerres avec les Anglais, alors maîtres de la Guienne. Cette maison s'éteignit dans celle de Foix, par le mariage de Françoise de Monpesat avec Alain de Foix, comte de Castillon. De cette union naquirent trois filles, dont l'aînée épousa Honorat de Savoie, mar-

quis de Villars, et lui porta en dot les baronnies de Monpesat, de Madailhan, d'Aiguillon, etc. Henriette de Savoie, sa fille unique, mariée en secondes noces à Charles de Lorraine, duc de Mayenne, eut pour fils Henri, qui fut créé duc d'Aiguillon par Henri IV, en 1598. Aiguillon, Monpesat, Madailhan et les autres baronnies de l'Agenais possédées par la maison de Guise, composèrent alors ce duché, qui revint à la couronne par la mort de Henri, en 1621, qui ne laissa point d'enfants. Bientôt après, Louis XIII érigea de nouveau Aiguillon en duché-pairie sur la tête d'Antoine de Lage, seigneur de Puy-Laurens. Celui-ci étant aussi mort sans postérité, la même faveur fut accordée, en 1638, à Mme de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu. Le duché-pairie d'Aiguillon, avec toutes ses dépendances, fut dès-lors possédé par la maison de Wignerod, dans laquelle il est resté jusqu'à la Révolution. Le nom de Monpesat est encore porté par une famille domiciliée à Villeneuve-sur-Lot, chef-lieu du 4e arrondissement du département de Lot-et-Garonne.

Le château de Madailhan, à une lieue d'Agen, après avoir soutenu plusieurs siéges pendant nos guerres civiles, est maintenant plus qu'à demi-ruiné. Celui de Monpesat, entièrement rasé, n'existe plus que dans l'histoire.

Lorsque toutes les communes s'armèrent spontanément, en 1789, dans nos contrées, on découvrit à Monpesat une pièce de canon formée de bandes de fer forgé, assemblées comme les douelles ou les douves d'une barrique avec des cerceaux du même métal. Telle était, dans l'origine, cette arme devenue depuis si redoutable entre les mains de nos guerriers.

N° 3. — *Sigillum Johannis Serendatore.* Nom inconnu, ainsi que les pièces de son écusson, qui semblent des herses sarrasines renversées.

N° 4. — *Sigillum munitatis castri de Lunacio. Aculei.*

Sceau de la commune et du château de Laugnac, à deux lieues d'Agen. Laugnac fut jadis l'apanage des fils aînés des seigneurs d'Aiguillon. Le capitaine des *quarante-cinq*, gardes célèbres de Henri III, était de la maison de Monpesat et seigneur de Laugnac, dont il portait le nom. Il fut tué en rentrant dans ce château, comme il revenait un soir de la chasse. On sait qu'il passait pour avoir porté le premier coup au duc de Guise, assassiné aux Etats de Blois par les bandits de sa compagnie et presque sous les yeux du roi.

N° 5. — *Sigillum Fulcoris de Dureforte.*

Sceau de Foulques de Durfort. Cette maison, l'une des plus illustres de l'Agenais, où elle possédait plusieurs terres considérables, portait dans ses armoiries un lion à double queue, ainsi qu'on l'a vu sur la porte du chœur de l'église de Saint-Caprais d'Agen, avant la démolition de cette partie de l'église, et comme on le voit encore dans les châteaux de Lafox et de Castel-Noubel, près d'Agen. Je ne sais pourquoi ce lion est ici remplacé par un animal qu'on doit prendre pour un cochon. En effet, ce même animal se retrouvant, *Pl.* 5 du tom. V^e de l'*Hist. génér. du Languedoc*, sur le sceau de Raymond de *Porcils*, où il forme des armes parlantes, on ne peut le méconnaître, c'est un véritable *cochon*, au lieu du lion à deux queues dans le blason des Durfort. Il ne m'appartient pas d'expliquer cette ano-

malie héraldique. Quoi qu'il en soit, les Durfort étaient seigneurs de Laroque-Timbaut, *Rupes Theobaldus*, et comme tels titulaires d'une des quatre baronnies de l'Agenais, qui donnaient à leur propriétaire le droit de porter l'évêque d'Agen sur leurs épaules, depuis l'église de Saint-Caprais jusqu'à sa cathédrale, lors de sa première entrée dans Agen. Cet usage, dont l'origine est ignorée, *ab antiquis temporibus* est-il dit dans les plus anciens titres, a cessé le 28 octobre 1492, à l'entrée de Léonard de Rovère, où les quatre barons prirent querelle entre eux pour la préséance. On convint alors, afin d'éviter l'effusion du sang, que le prélat serait, pour cette fois, porté par quatre chanoines, ou, selon quelques relations, par quatre huissiers du sénéchal. Depuis cette époque, les évêques d'Agen se rendent à leur cathédrale en carrosse ou bien à pied, comme de vrais apôtres.

N° 6. — *Sigillum Bertrandi Motet.*

Ce sceau, sur lequel on voit un oiseau dont on ne saurait déterminer l'espèce, est fixé à l'extrémité d'un étui d'ivoire dont le travail paraît remonter jusqu'à l'époque des empereurs grecs de Constantinople. Je pense que ce sceau peut avoir appartenu à quelque croisé qui l'aurait fait ajuster, en Orient, à l'étui dont il s'agit ; d'autant que cet étui n'offre point à sa superficie les petites aires en losanges qui caractérisent l'ivoire de l'éléphant, et qu'il paraît être fabriqué avec celui du narval ou de l'hippopotame. Le nom de Bertrand Motet m'est d'ailleurs inconnu.

Pl. XI. — N° 1. — *Sagel Johan de Termes prior Diusac.*

Par une dévotion particulière à saint Martin, peut-être

patron de l'église de son prieuré, Jean de Termes a fait ici représenter ce saint à cheval et se dépouillant de ses habits pour en couvrir un pauvre qui le suit dans l'état d'une nudité presque complète. L'écusson du prieur, chargé de trois merlettes, est au bas du sceau. Plusieurs familles portent le nom de Termes dans nos contrées. Diusac m'est inconnu.

N° 2. — *Sigillum Audebert de Rocavara.*

On trouve un Bernard de Rocavère inscrit au nombre des prud'hommes du château de la Mothe *Besat* ou *Besiat*, près d'Agen, dans l'acte rédigé en 1252 pour régler les droits respectifs des seigneurs de ce château et des habitants de son territoire. Cet acte, qui rapporte les anciennes coutumes du lieu et qui doit les améliorer, *melhs reformar*, est écrit en gascon. Nous croyons pouvoir regarder sans inconvénient les noms de Rocavara et de Rocavera comme identiques.

N° 3. — *Sigillum Gherardo Abisi.*

Ce sceau ne présente, au lieu d'armoiries ou d'écusson, qu'un chiffre, ou plutôt un monogramme, semblable à ceux dont les anciens graveurs en bois marquaient leurs ouvrages.

N° 4. — *Sigillum Raymondi d'Aubenga.*

Un soleil, lumière du monde, fait allusion, sur ce sceau, au prénom de Daubengue, dont rien ne spécifie la qualité ou la profession. Une famille, du nom d'Albenque, est domiciliée aux environs d'Agen. Peut-on soupçonner entre cette famille et celle de Raymond d'Aubenga une communauté d'origine?

N° 5. — *Sigillum Garnierii clerici.*

Monogramme qui paraît n'avoir aucun rapport avec le nom gravé sur le sceau.

N° 6. — *Sigillum Johannis de Liveria presbiteri.*

Une aigle éployée, portant à son bec un rouleau sur lequel on lit : *In principio.* Cela ne s'explique pas.

N° 7. — *Sigillum R' de Villeta cli.*

Ce dernier mot abrégé est-il encore ici pour celui de *clerici*? N'annoncerait-il point que R. de Villete, au lieu d'être clerc, était médecin, *clinicus* dans la basse latinité ? Le blason de l'écusson armorié est difficile à reconnaître. Il paraît cependant qu'on peut y distinguer à dextre un agneau portant un oiseau sur son dos, surmonté d'une croix, et à senestre la porte d'un château ou plutôt d'une petite ville, faisant allusion au nom de Villete. Ce sceau paraît très-ancien.

Pl. XII. — N° 1. — *Josephus Desparbes Lussan, episcopus Appahiarum.*

Ce sceau porte le nom d'une ancienne famille à la fois illustrée dans les armes et dans l'Église. Elle existe encore dans nos contrées, où elle possédait jadis plusieurs beaux châteaux, notamment ceux de Lasserre et d'Esclaux. On remarquait encore, il y a peu d'années, au-dessus de la principale porte de ce dernier, les armes de la famille Desparbés ayant pour support des êtres fantastiques à face humaine dans l'état le plus indécent, et tel que la dépravation du goût et des mœurs pouvait l'autoriser au xe siècle. La dame du lieu, descendante de cette

famille, a fait disparaître ce singulier monument du moyen-âge, dont nous donnons le dessin fidèle, *Pl.* XVI, n° 1, ci-après. Ce château d'Esclaux est maintenant compris dans le département du Gers, arrondissement de Lectoure. Les armes de la maison Desparbés sont *parlantes*; elles se composent de trois éperviers, *esparbés* en langue gasconne. Au surplus, le nom du diocèse de l'évêque Joseph m'est inconnu.

N° 2. — *Sigillum œclesiæ B. C. I. P. D. FONTANA.*

Serait-il question d'une église consacrée à saint Pierre? Les lettres initiales gravées sur son sceau pourraient se prêter à cette supposition que la clé gothique paraîtrait confirmer. Je ferai observer que, dans nos campagnes, la clé rougie au feu d'une église dédiée à saint Pierre, appliquée sur la tête d'un animal enragé, suffisait autrefois pour le guérir radicalement de l'hydrophobie; aujourd'hui ce remède a un peu perdu de son efficacité.

N° 3. — *Sigillum avé Maria Creci ou Craci* : lu en dehors.

N° 4. — *Sigillum seneschalli Caturcis* ou *Caturcencis.*

Ce sceau du sénéchal de Cahors, antérieur au règne de Charles VI, offre une légende fort difficile à lire, ainsi qu'on peut s'en assurer.

N° 5. — *Sigillum lamberte Lamberta monialis.*

La vierge Marie, debout avec l'Enfant-Jésus dans ses bras et à côté d'un lis épanoui, est adorée par un moine à genoux. Au-dessous est un écusson où l'on distingue un lion barré diagonalement. Pourquoi ce moine sur le sceau d'une religieuse?

N° 6. — *Sigillum Joffroy Dauny.*

Ce sceau, très-fruste, paraît d'une haute antiquité ; il offre un animal dont on ne peut déterminer l'espèce, dans un champ semé d'étoiles. Au-dessous est un écusson armorié.

N° 7. — *Sigillum Peyre Dalegre.*

Ce sceau présente l'aile détachée d'un gros oiseau sur laquelle un plus petit semble s'être placé. On peut soupçonner ici le dessein de faire allusion au nom que porte la légende. On remarque aussi une aile pareille sur le sceau de Sicard Allaman, gravé tome V, *Pl.* V, n° 48 de *l'Histoire générale de Languedoc*, ce qui fait aussi des armes parlantes. Cette aile, réduite de moitié, reparaît au bout supérieur du sceau, et forme un second sceau plus petit, comme au n° 5 de la *PL.* IX.

Pl. XIII. — N° 1. — *Sigillum Jordani Decani de Pujolio.*

Ce doyen du chapitre de Pujols, *Podium Julii*, près de Villeneuve-d'Agenais, est représenté en habit de chœur. On voit à ses pieds une fleur de lis, deux écussons blasonnés, et un personnage à genoux, vêtu d'une longue robe, dans l'attitude de l'adoration. Le chapitre de Pujols fut fondé, en 1526, par Vincent Billhonis, qui fut son premier doyen, Jean Desclaval, baron du lieu et le chapitre de Saint-Caprais d'Agen. Le doyen de Pujols avait plusieurs priviléges dans son église ; il y portait la mitre, les autres ornements pontificaux, et donnait solennellement la bénédiction au peuple.

N° 2. — *Sigillum eccar. DE DOVSAE de Valetia.*

La Vierge est dans la partie supérieure du sceau. Au-dessous un homme à cheval, saint Georges ou saint Martin peut-être, donne quelque chose qu'on ne saurait définir, à un autre homme qui le suit à pied. Le corps d'un troisième personnage s'élève sous le cheval. La légende, composée des lettres précédentes dont je n'ai pu faire un sens complet, me paraît difficile à expliquer.

N° 3. — *Sigillum santi Leodegarii de Leoduno.*

Ce saint évêque m'est inconnu. Faut-il traduire *Leoduno* par Loudun, ou Lodève ?

N° 4. — *Sigillum Petri Henrici Capelli de Granolio.*

Une gerbe, composée de cinq épis, annonce des armes parlantes.

N° 5. — *Sigillum Petri lo mestre clerici.*

Deux oiseaux paraissent becqueter une pomme de pin. Plusieurs familles portent le nom de Mestré dans nos contrées.

N° 6. — *Sigillum Arnaut de Duras.*

Ce sceau n'étant point aux armes des seigneurs de Duras, il désigne sans doute un Arnaut natif de la ville de ce nom, ou qui peut-être y faisait son domicile. (Voyez *Pl.* XV, n° 6.)

Pl. XIV. — N° 1. — Lampe de terre cuite, fracturée, mais d'un travail soigné. On voit dans sa partie supérieure un masque en relief, et le nom du fabricant aussi en relief à sa partie inférieure.

N° 2. — Ancien poids de la ville de Toulouse et dont

on devait aussi faire usage à Agen, lorsqu'il obéissait au même prince. Ce poids porte la date de 1239 avec ces mots *meia livra de Tolosa*, en caractères du XIIIe siècle. Il pèse 7 onces, et comme c'est une demi-livre, il prouve que la livre de 13 onces était dès-lors usitée dans cette ville, où elle s'est maintenue jusqu'à ce que le calcul décimal soit venu abréger toutes les mesures locales pour les rendre uniformes.

N° 3. — Poids moitié moins pesant que celui qui précède. Il porte pour inscription *quartaro de livra*, avec la même date et les mêmes caractères.

Ces deux poids, comme on le voit, contemporains, offrent également d'un côté un château à trois tours fort élevées, et de l'autre une église avec son clocher, seuls monuments que l'architecture de ce siècle ait à transmettre à la postérité.

Pl. XV. — N° 1. — Sorte de reliquaire en argent, trouvé vide dans la démolition d'un pan de muraille, au château d'Estillac, près d'Agen, et demeure habituelle du fameux Montluc.

N° 2. — Bague en plomb, très-ancienne, et qui porte une fleur de lis gravée sur le chaton. On ignore le lieu où elle a été trouvée.

N° 3. — Pièce d'or très-mince. Deux têtes couronnées, affrontées, et paraissant celles de deux rois. Légende presque effacée, de laquelle le dessin reproduit très-fidèlement les caractères, et où l'on peut seulement lire les mots *Hispaniarum*. Au revers est écrit *Joana et Karolus et.....*

On voit les armes d'Espagne dans le centre, accompagnées de deux S renversées, et sans millésime. Je ne puis fixer l'époque de cette pièce, qui me semble digne de quelque attention. Elle ne m'appartient point et a été trouvée à Puymirol.

N° 4. — *Sigillum P. Fol...qui...er...*

On voit sur le sceau de Pierre Folquier un oiseau renfermé dans une espèce de cartouche. L'extrémité opposée forme un autre sceau plus petit avec la lettre P, initiale de *Petri* sans doute.

N° 5. — Autre sceau, dans le centre duquel est un lion. Il est si vieux, si usé, qu'on ne peut y reconnaître que les lettres suivantes : S. RO.. : : PERE.., dont il serait hasardeux de faire un sens.

N° 6. — *Sigillum Arnaut de Duras.*

Un agneau supportant une croix et soutenu par une calotte hémisphérique ou coupe renversée, ornée de feuillages. Double emploi. (Voy. *Pl.* XIII, n° 6.)

Pl. XVI. — N° 1. — Morceau de cuir, fort épais, qui m'a été donné comme une monnaie obsidionale, et qui date, à ce qu'on croit, du siége d'Aiguillon, où elle a été trouvée. Si cette pièce était authentique, elle serait curieuse. Le siége d'Aiguillon occupé par les Anglais, fut mis devant cette place, en 1346, par Jean, duc de Normandie, qui parvint ensuite à la couronne de France sous le nom du roi Jean. Ce siége dura six mois, et fut levé par l'armée française, après avoir éprouvé une perte fort considérable.

N° 2. — Espèce de grand anneau, en fer très-oxidé, trouvé brisé, mais ici rajusté pour le représenter dans son entier. On ne peut indiquer l'usage auquel il doit avoir servi, ni rien affirmer sur son antiquité présumée. Il a été recueilli en fouillant la terre aux abords du nouveau pont sur la Garonne (1819). Le local fut d'abord occupé par un édifice romain de quelque importance, puis par un palais qu'on croit avoir été celui de Regnowald ou de Regenwald, vulgairement connu sous le nom du comte Renaud. Il devint ensuite un couvent de religieuses bénédictines, dont les revenus furent réunis par Martin V à la manse des deux chapitres de la ville d'Agen, et offrait, avant la Révolution, un oratoire où l'on inhumait les suppliciés. Cet oratoire portait le nom de la *chapelle Renaud* ou de la *Lotche*.

N° 3. — Petit vase en plomb, trouvé dans un tombeau, et qui avait servi à renfermer des parfums.

N° 4. — Lampe de terre cuite, fracturée, et dont la forme a paru singulière.

Pl. XVII. — N° 1. — Château d'Estillac, près d'Agen, habité par le fameux Blaise de Montluc, dans les instants de repos qu'il laissait aux protestants. Jadis plus élevé d'un étage, ce château était l'un des plus remarquables de l'Agenais ; il est encore très-vaste et renferme de grandes salles, une immense écurie et une belle cuisine voûtée. On observe dans la cour une espèce de tribune en pierre, du haut de laquelle Montluc haranguait peut-être ses partisans et ses soldats.

N° 2. — Pierre carrée, au-dessus de la principale porte de la cour du château d'Estillac. On y lit ces mots, maintenant presque effacés :

DEO DUCE FERRO COMITE 1556.

N° 3. — Tombeau de Montluc, à Estillac, où il fut probablement inhumé en 1577, bien qu'il eût ordonné par son testament qu'après sa mort son corps fût transporté à sa terre de Saint-Rey, où il était né en 1500. Quoi qu'il en soit, il mourut à Estillac, et son mausolée fut élevé dans la chapelle du château. Quand le château cessa d'appartenir à la famille de Montluc et passa dans des mains étrangères, cette chapelle subit de grands changements ; elle devint par la suite des temps une écurie, et le mausolée éprouva plusieurs dégradations. Il était devenu, dans un poulailler, l'humble juchoir de la volaille, lorsque M. de Brondeau, propriétaire actuel du château, ayant recueilli ses débris, les rassembla, et les fit placer au milieu de quelques cyprès, dans un local convenable. Le maréchal y est représenté la tête nue, les mains jointes, et couvert de sa cuirasse, avec ses cuissarts, ses jambarts, ses gantelets. Il est couché sur un sarcophage de marbre blanc veiné de gris. Un chien de forte taille repose à ses pieds.

Nota.—Je possède une épée qui me fut donnée comme ayant été celle de Montluc. La poignée est d'acier, assez bien travaillée, et recouverte par une *garde* énorme ; la lame, sur laquelle on voit la marque de la fabrique de *Solingen*, est très-étroite, et a 3 pieds 3 pouces de longueur.

Je termine ici cette notice qui, comme je l'ai dit, est la suite et le complément de la huitième.

Il existe dans le département quelques anciens châteaux qui ne sont point totalement démolis, quelques vieilles églises encore debout; s'il me parvient à leur sujet des documents curieux, ou si leur construction offre des détails dignes d'attention, je me propose désormais de les mentionner et de les décrire.

Enfin, puisque tout se lie dans le champ de la science, qu'en archéologie surtout les plus petites observations doivent être recueillies; que de la plus légère négligence il peut résulter une lacune irréparable, et qu'après tout en ce genre l'abondance ne nuit pas, je continuerai de soumettre à l'Académie tous les produits de mes recherches dans de nouvelles notices ou par des suppléments.

NOTES.

Page 228 (nº 3). — Il est, sans doute, ici question d'un *Monasterium Duplex*, où les moines et les religieuses habitaient sous le même toit, mais séparés *muris altis et firmis*, disent les statuts synodaux et les auteurs ecclésiastiques de cette époque. Malgré cette séparation, ces couvents mixtes ne formaient qu'une seule communauté, régie par le même supérieur, qui souvent était la mère abbesse.

Page 231 (nº 5). — Un dernier coup d'œil, au moment de l'expédition de cette notice, ayant fait naître quelque doute sur la nature de l'animal dont il s'agit, le sceau a été nettoyé avec soin, et, après un nouvel examen, on a reconnu que cet animal était muni de longues griffes, qui ne pouvaient convenir à celui de Raymond de Porcils. Il faut donc renoncer au soupçon d'analogie entre ces deux animaux symboliques; mais il n'est pas moins vrai qu'on ne peut reconnaître un lion dans l'écusson de Foulques de Durfort, et que l'anomalie reste à peu près dans toute son intégrité. Pour ne rien laisser à désirer, on a refait le dessin du centre de l'écusson, qui maintenant est d'une exactitude rigoureuse. Il faudra seulement retourner cet écusson, et faire trouver la croix de la légende dans le haut, afin de juger en toute connaissance de cause. On ne saurait, au surplus, se faire une idée du travail qu'exige l'étude de la plupart des sceaux du moyen-âge; ils sont si frustes, si usés, leurs abréviations, leur orthographe sont parfois si indéchiffrables, leurs caractères sont souvent si déformés, qu'on doit quelque indulgence à ceux qui s'appliquent à les décrire.

DIXIÈME NOTICE.

CANTONS DE PENNE, DE TOURNON & DE FUMEL.

En allant de Villeneuve à Fumel, on trouve, en remontant le Lot, plusieurs lieux signalés dans l'histoire de nos guerres civiles par des souvenirs qui ne sont pas pour nous sans intérêt. Quelques-uns de ces lieux portent même des noms celtiques ou romains ; tout, jusqu'à l'extrême beauté du pays, m'engage donc à diriger aujourd'hui mes observations vers cette partie de notre territoire. Si les recherches archéologiques y sont trop stériles, si les temps anciens n'y présentent que d'obscurs documents, les temps modernes nous offriront peut-être quelques faits dignes d'être recueillis, dignes au moins d'être indiqués dans cette notice. L'histoire naturelle peut aussi parfois mériter dans ces contrées les regards du curieux scrutateur. Enfin, le lecteur fatigué des arides détails qui font exclusivement la matière des notices précédentes, trouvera dans celle-ci un point de repos qui peut lui être nécessaire pour atteindre moins péniblement le bout de la carrière qu'il daigne parcourir avec nous.

C'est de Villeneuve, chef-lieu du quatrième arrondisse-

ment, et qui date de 1260, comme nous l'avons déjà dit,[1] que nous commençons notre course.

Dans le plan que nous nous sommes tracé, Villeneuve ne peut nous offrir d'autre objet remarquable que le pont, sans doute aussi bâti au XIIIe siècle, et qui réunit dans cette ville les deux rives du Lot. Ses arches, d'inégales dimensions, présentent à l'observateur, sinon un coup d'œil pittoresque, du moins un effet très-singulier. Jadis, deux arches de ce pont s'étant écroulées, furent remplacées par une seule, sauf un petit reste qui semble avoir été réservé, pour expliquer cette bizarre architecture, dont on doit rapporter l'époque à la minorité de Louis XIII. M. Auguste Mazet a bien voulu me fixer à ce sujet, d'après l'inscription qu'il a vue sur une pierre encastrée dans le mur de l'espèce de citadelle bâtie à l'entrée du pont sur la rive droite, et qui fut, ainsi qu'une chapelle contiguë, démolie pendant la Révolution. Ce pont, devenu remarquable par son arche principale qui, ayant cent huit pieds d'ouverture, est l'une des plus grandes qu'il y ait en France, subit ensuite plusieurs fois de notables dégradations lors des fortes crues d'eau de la rivière. Celles qu'il éprouva en 1782 furent surtout alarmantes. Des affouillements considérables, qui s'étaient formés à la base des piles, firent craindre une ruine prochaine ; et Lomet, alors ingénieur des ponts et chaussées, proposa d'assurer, par des liens de fer, la durée de la grande arche qui se trouvait fendue dans un système diagonal. Néanmoins, d'immenses empierrements pratiqués depuis, et d'autres réparations bien en-

[1] 3e Notice.

tendues, ont banni toute appréhension à l'égard de cet édifice déjà suranné. Il est maintenant réparé à neuf dans toutes ses parties, et l'on est, à ce sujet, dans une sécurité qui paraît aux yeux même des gens de l'art suffisamment justifiée.

N'oublions pas que ce pont, comme tous ceux de la même époque, était jadis défendu par des tours élevées, à créneaux et machicoulis, ainsi qu'on le voit encore à celui de Valendré, sur la même rivière, à Cahors. On ignore le temps où cette superfétation architecturale, devenue sans objet, fut supprimée à Villeneuve, mais elle existait encore en 1585. Nous en avons la preuve dans un événement remarquable, dont je dois ici perpétuer le souvenir : Mongez a rapporté cet événement, l'*Encyclopédie méthodique* l'a mentionné,[1] et M. Auguste Mazet l'a récemment célébré dans une notice manuscrite qu'avec beaucoup de regret je suis forcé d'abréger.

Marguerite de Valois, brouillée avec son frère et son mari, s'était jetée dans Agen, ville principale de son apanage. Nòn satisfaite des plaisirs que lui procurait dans cette ville sa cour joyeuse et galante, elle se livrait à des projets dont l'exécution eût entraîné dans le pays de grandes calamités. Après avoir tracé le plan d'une citadelle qui devait occasionner la démolition de la plus belle partie d'Agen, elle imagina de s'emparer de Villeneuve, qui tenait pour Henri IV. En conséquence, elle se mit à lever quelques troupes, et la partie de cette ville, située sur la rive gauche

[1] *Histoire de Marguerite de Valois,* page 350.
Encyclopédie méthodique au mot *Cieutat*.

du Lot, lui ayant été livrée par trahison, elle parut avec ses favoris et sa petite armée à la porte du pont. Cette porte était fermée, les habitants paraissaient résolus à se défendre ; il fallut parlementer. Nicolas de Cieutat, seigneur de Pujols, était alors premier consul de la ville, et de plus son premier citoyen, en vertu d'un traité qu'Alphonse de Poitiers avait fait avec ses ancêtres.[1] Cet homme avait un grand caractère, un fils plein de courage et dévoué comme lui à la cause du roi de Navarre. Dans cette circonstance délicate, ils avaient assemblé leurs concitoyens, et les avaient déterminés à s'opposer aux desseins de la reine, malgré les droits qu'elle faisait valoir pour être reçue en qualité de comtesse d'Agenais.

Informée des dispositions des habitants, Marguerite fit venir Cieutat auprès d'elle, et lui commanda de livrer la place à l'instant. — « Je supplie Votre Majesté de m'excuser, répondit-il ; la ville m'ayant été confiée par le roi votre frère, je ne puis la remettre qu'à lui seul. » Irritée de cette réponse, la reine fit éclater sa colère sur la tête de l'audacieux vieillard ; mais Cieutat persista toujours avec respect dans la résolution qu'il avait manifestée. Ni les ordres réitérés de la reine, ni les menaces des courtisans n'ayant pu ébranler sa fermeté, il est condamné au dernier supplice, comme coupable d'une criminelle désobéissance. Bientôt environné de satellites, conduit en face de la porte du pont, au pied d'une potence où il allait être accroché, si la porte n'était ouverte, il est sommé, pour sauver sa vie, d'engager les siens à capituler. Mais son héroïque dé-

[1] Preuves, n° 1.

vouement était à toute épreuve. Loin de porter ses concitoyens à se soumettre, il les exhortait à se défendre et à venger sa mort. Cependant, son fils ayant pris avec lui quelques hommes d'élite, s'avance. Il a l'air de la résignation ; on attend qu'il parle, lorsque tout à coup, secondé par ses braves, il fond l'épée à la main sur les soldats de Marguerite. Ceux-ci troublés par une attaque aussi violente qu'imprévue, sont à peine revenus de leur surprise que Cieutat, son fils et leur suite, rentrent sains et saufs dans la ville dont les portes se referment sur eux. Comment se fait-il que les chroniqueurs Agenais, qui rapportent tant de balivernes insignifiantes, n'aient dit mot d'un trait de courage et de piété filiale, si digne d'être conservé ?

Après avoir perdu de vue le pont de Villeneuve, on laisse sur la gauche l'ancien *Excisum*, sujet de notre troisième notice, les lieux désignés, dit-on, par les noms de deux Romains appelés *Fabius* et *Marius*, et le château de Pujols, *Podium Julii*, qui, sur la rive gauche, paraît longtemps encore à l'horizon. Bientôt celui de Roger se présente sur le bord du Lot. Il est environné de grands arbres et de belles plantations qui témoignent, au premier coup d'œil, de l'opulence et du goût du propriétaire. Derrière ce château, et dans la direction du midi, on voit un *tumulus* dont j'ai déjà parlé, et qui s'élève dans un lieu nommé Champ-du-Maure. Plus loin, existe sur le coteau voisin un autre monument que je ne puis aussi passer sous silence. Peu remarquable d'abord, il devient intéressant par les réflexions qu'il inspire. Je me contenterai d'en offrir ici l'esquisse au lecteur judicieux. Sur le coteau peu élevé dont il s'agit, on rencontre au milieu d'un bois taillis une double rangée

de grosses pierres brutes, qui paraissent à peine au-dessus du sol. Deux autres pierres, plus élevées et posées en travers aux extrémités est et ouest, forment un encaissement qui peut avoir de 15 à 18 pieds de longueur sur 3 à 4 de large, et dont l'intérieur est rempli d'une espèce de terreau très-meuble et fort noir. Si l'on fouille, au surplus, dans ce terreau, seulement à quelques pouces de profondeur, on y trouve partout une grande quantité de dents humaines, la plupart bien conservées. Ce monument, sans doute sépulcral, à quel événement, à quel peuple, à quelle époque doit-il être rapporté? Offre-t-il les restes d'anciens guerriers morts sur quelque champ de bataille, ou les produits de quelque affreux massacre, ou bien encore les victimes de ces épidémies, qui, sous le nom de peste, ont si souvent ravagé l'Agenais? L'histoire et la tradition restent pourtant muettes. Tout ce qu'on peut savoir à ce sujet, c'est que la portion de colline où l'on voit ce monument, est connue dans le pays sous la dénomination *del roc des Anglés*. Or, le peuple attribue généralement chez nous aux Anglais tous les monuments dont on ne connaît point l'origine, tous les anciens faits dont on ignore les auteurs, tant le souvenir du long séjour de ce peuple sur notre territoire, et celui des malheurs dont il fut suivi, s'est conservé dans nos campagnes. Ainsi, toutes les nations qui, tour à tour, ont marqué leur passage sur notre sol par des ravages, des massacres, des incendies, soit Goths, soit Vandales, Sarrasins ou Normands, étant des Anglais aux yeux du vulgaire, le nom qu'il donne au monument en question ne peut nous éclairer sur son histoire. Je dois seulement ajouter à cet égard, que placé au centre de l'encaisse-

ment, j'ai observé qu'il était entouré de chênes verts, *quercus ilex*, inconnus dans les bois voisins, et qu'ils paraissent avoir été originairement disposés en lignes symétriques, toutes perpendiculaires au monument. La primitive régularité de cette plantation est sans doute aujourd'hui bien dérangée, vu le nombre de fois que ces arbres ont dû se renouveler par leurs semences, mais considérée quelque temps avec attention, elle m'a semblé pouvoir être au moins soupçonnée. Montfaucon a d'ailleurs publié un tombeau à peu près du même genre.[1] Que dirais-je de plus sur ce monument?

Poursuivant notre route sur les rives pittoresques du Lot, et dans la riante vallée qu'il parcourt en sortant de la rocailleuse contrée des Cadurciens, nous traversons bientôt le village de Saint-Sylvestre, et voyons sur le bord opposé celui du Port de Penne. Ce dernier village est immédiatement dominé par la haute colline sur laquelle existe la ville de même nom, mais bien déchue aujourd'hui de son ancienne importance. Sur le sommet de cette colline escarpée, on aperçoit encore quelques restes du château fort si célèbre dans nos guerres de religion.[2] Penne était alors le boulevard de l'Agenais et l'une des plus fortes places de la Guienne ; aussi fut-elle le théâtre de beaucoup d'événements, la plupart désastreux, ainsi qu'on le verra bientôt. Nous devons d'abord faire observer que le nom de cette ville, évidemment celtique et justifié par la position qu'elle occupe, a donné lieu, dans la traduction française des Mémoires de Thou, à une méprise singulière.

[1] *Antiq. expliq.*, tome V, supp., pag. 147, *Pl.* LXIII.
[2] Preuves, no 2.

L'auteur, écrivant en latin, donnait à cette ville le nom de *Penna*, auquel le traducteur substitue celui de *La Plume* que porte une autre petite ville sur la rive gauche de la Garonne, à deux lieues environ d'Agen. Ainsi, quand on lit cet ouvrage, on se trouve transporté tout-à-coup à 15 milles, et dans un lieu où ne peuvent s'appliquer presque aucune des particularités qui distinguent la ville de Penne. Quel doit être l'embarras du lecteur, surtout s'il est étranger à notre topographie? Il y a plus, cette erreur commise au sujet de Penne, ne pourrait-elle pas en faire soupçonner une autre du même genre à l'égard de *La Plume*? En effet, cette dernière ville, située comme celle de *Penne,* sur une éminence remarquable, peut fort bien avoir, dans l'origine, porté le même nom, et, par une semblable erreur, s'appeler aujourd'hui *La Plume*. Je le croirais d'autant plus volontiers, que cette dénomination paraît avoir été jadis assez commune, qu'elle se rencontre encore en quelques endroits dans le midi de la France, et que s'il s'agissait de trouver l'étymologie du nom de *La Plume*, il serait peut-être difficile de l'expliquer autrement? Ainsi, bien que de Thou, en appelant *Penne Penna*, donne à La Plume le nom de *Pluma*, je pense qu'on serait suffisamment autorisé, jusqu'à de plus amples informations, à persister dans cette conjecture. Quoi qu'il en soit, l'éditeur des Mémoires de Condé,[1] qui relève la méprise au sujet de *Penne*, ne laisse pas de défigurer à son tour le nom de cette ville en l'appelant *Posne*, et de désigner son château comme le plus fort de la Guienne, après celui d'Agen. Sous ce dernier rapport, je

[1] Tom. II, page 96.

fais observer qu'il fait plus d'honneur à Agen que cette ville ne mérite, vu qu'elle ne fut jamais bien célèbre par ses fortifications.[1] Voudrait-il dire que le château de *Penne* était situé près d'Agen? ce serait un peu rapprocher les distances; mais n'importe, s'il le veut ainsi, j'y consens: le château de Penne et Agen pourraient sans inconvénient, dans son ouvrage, devenir voisins, malgré les quatre ou cinq bonnes lieues de pays qui les séparent. Les fautes des traducteurs, des typographes ou celles des auteurs sur Penne et son château, étant maintenant signalées, rappelons quelques-uns des événements qui font figurer cette ville dans l'histoire de l'Agenais, mentionnons au moins les siéges qu'elle a soutenus tant de fois, et qui lui firent payer si cher l'espèce de réputation dont elle jouissait dans la province.

On attribue communément à Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, les premières fortifications de cette ville, dont il fit une place d'armes.

En 1212, Simon de Montfort, assisté du cardinal Corson, de saint Dominique, de sept évêques, de l'abbé de Clairac, et de bonnes troupes surtout, fait le premier siége de Penne connu dans nos annales. Hugues Delfau, sénéchal d'Agenais, défendait cette place. L'Histoire générale du Languedoc dit que c'était Hugues Delfar, chevalier espagnol: peu nous importe aujourd'hui.

Quatre cents roturiers ou routiers déterminés en composaient la garnison, augmentée par les habitants et par ceux

[1] Preuves, nº 3.

des villes voisines. Ce siége fut long et meurtrier. Petravalle, historien dévoué à Montfort, dit que les assiégeants furent plusieurs fois repoussés avec perte. La place fut cependant forcée de se rendre le 25 juillet, à raison de la disette d'eau causée par la sécheresse. La garnison sortit *vie et bagues sauves*. On remarquera que ce siége, entrepris avec l'appareil d'une croisade, sous le prétexte de combattre l'hérésie des Albigeois, n'avait d'autre motif que de s'emparer des états du comte de Toulouse, puisque, selon toutes nos chroniques, il n'y avait alors aucun hérétique connu pour tel en Agenais.

Le comte de Toulouse assiége Penne à son tour, onze ans après. Amaury de Montfort tente vainement de secourir la place. Une trève s'ensuit : la reddition au souverain légitime est le gage de cette trève, qui fut ensuite convertie en traité de paix.

Autre traité entre Louis IX et le comte de Toulouse, en vertu duquel Penne reste au Roi pendant dix ans comme place de sûreté. Ce traité date de 1228 ou 1229.

Raymond VI, rentré en possession de la forteresse, y vient en 1242, pour conclure une trève avec Hugues, comte de la Marche ; il y tombe malade. D'après la déclaration officielle des médecins, sa vie étant en danger, il est absous par l'official d'Agen, et relevé des excommunications lancées contre lui par l'Église, ou plutôt par les frères prêcheurs. Le comte de Toulouse ayant recouvré la santé, se rend dans sa capitale, et revient à Penne le 1er mai de l'année suivante. Il y mande Arnaud de Rovingha, évêque d'Agen, l'un de ses plus grands ennemis ; il appelle devant

lui de la sentence des dominicains, et lui enjoint d'exercer désormais lui seul l'inquisition dans son diocèse.

En 1248, Raymond ayant perdu et repris Penne quelque temps auparavant, remet cette ville au roi, pour lui garantir la fidélité de ses promesses, en partant avec lui pour la Terre-Sainte. Il mourut l'année d'après.

La même année, les consuls de Penne avec ceux d'Agen, de Mézin, de Marmande, du Port-Sainte-Marie et de plusieurs communes de Languedoc, prêtent serment, entre les mains des commissaires du roi, d'aider l'Église contre les hérétiques et leurs partisans. Quatre ans après, Penne est rendue à Raymond VII, au nom du roi, par le sénéchal de Carcassonne.

L'histoire de Penne présente ici une lacune de près d'un siècle, durant lequel, et par la faute des historiens sans doute, on ne trouve aucun événement digne d'être remarqué.

En 1338, Penne reparaît sur le théâtre de la guerre. Le sire d'Enguerry et La Beaume, capitaines généraux en Agenais, en Gascogne, *et autres parties par de là*, assiègent cette ville que défendent les Anglais. Le siége, commencé avec l'année, durait encore le 25 juin, puisqu'ils ordonnèrent alors, pour le continuer, une nouvelle levée de troupes; néanmoins, abandonné jusqu'à l'année suivante, il fut recommencé par le comte de Foix, de concert avec les deux généraux. La ville ne tarda point à se rendre en vertu d'un traité fait le 2 janvier, par lequel La Beaume et d'Enguerry s'engagèrent à continuer en personne le siége du

château, ou du moins à ne pas s'éloigner de Penne sans l'agrément des consuls.

Le château capitula sans doute bientôt après, puisque, suivant l'Histoire générale du Languedoc, Enguerry et La Beaume étaient à Paris le 19 du même mois. Je ne sais néanmoins si l'on ne doit pas soupçonner ici quelque erreur de date, car, en effet, d'après nos manuscrits, le premier de ces généraux était mort pendant le siége : ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1339, La Beaume étant à Penne, donna, au nom du roi, l'investiture de plusieurs places de guerre à Gaston de Foix, en considération des services qu'il lui avait rendus, et nommément pour l'avoir mis en possession *de la ville, château et appartenances de Penne.*

Cette ville étant occupée par les Anglais, en 1372, fut assiégée vers la mi-septembre par le duc d'Anjou qui, bientôt forcé d'interrompre ses opérations devant cette place, ne s'en empara que l'année suivante. Penne, au reste, ne tarda pas à revenir aux Anglais, puisque le même duc d'Anjou, ayant avec lui le fameux Duguesclin, Olivier de Mauny et le duc de Bourbon, suivis d'une armée nombreuse, reprit cette place en 1374, avec celles de Saint-Macaire, de Langon, de Condom, de Fleurance, etc.

L'année d'après, le duc d'Anjou, qui s'était éloigné pour s'opposer aux Anglais débarqués à Calais, revint dans la province. Penne, sans doute encore perdu pendant sa courte absence, est assiégée par lui pour la troisième fois. Il s'en empare de vive force. Ce prince avait avec lui presque toute la noblesse de l'Agenais : le sire de Fimarcon, Jehan de Durfort, Gaston de Laparade, le sire de Monpezat, M. Pierre de Moncaup, Hugues Penot, capitani de

Cuzorn, maistre Gaubert de Caravelles, Grimond de Birac de Marmande, Bertrand du Fossat de Madaillan. Il avait encore avec lui *lous bourgeys dé Marmande, las gens dé Montflanquin,* etc. Cette armée formidable, disent les manuscrits du temps, fit aussi le siége de Tonneins.

Nous ne trouvons plus aucune particularité un peu remarquable sur Penne, à cette époque de notre histoire. L'Agenais était alors ravagé par les divers partis français, anglais, ou mixtes qui, sous les noms de routiers, de roturiers, de truchins, de coquins, de libertins et autres sobriquets, se disputaient la Guienne. La France même, enveloppée dans une calamité générale, n'offrait alors partout que désordre et confusion. Dans nos contrées, peut-être plus qu'ailleurs, se multiplièrent, dans ces temps malheureux, les brigandages de tout genre, les petites guerres de ville à ville, de commune à commune, et les délits particuliers de seigneur à seigneur, souvent obscurs, difficiles à constater, et méritant si peu de l'être.[1] De tels faits ne sont aujourd'hui susceptibles que de très-peu d'intérêt. N'ayant point d'ailleurs pour objet, dans ce rapide aperçu, de faire l'histoire de Penne, je franchirai l'intervalle qui sépare cette époque de celle, presque aussi malheureuse, où se signalait pour la seconde fois, dans nos contrées, le fanatisme religieux. J'indiquerai seulement le dernier siége assez connu que soutint cette ville en 1562. Montluc, qu'on pourrait appeler le marteau des protestants, au même titre qui valut à Edouard III, roi d'Angleterre, le surnom de

[1] Preuves, no 4.

Malleus Scotorum, Montluc[1] raconte les détails de ce siége avec une odieuse complaisance, et la tradition locale ne les a que trop bien conservés.

On frémit encore en voyant la place de ce fameux puits comblé par des cadavres, et l'on n'a point oublié les miasmes exhalés de ce foyer de corruption, qui, répandus sur la province, y produisirent la peste, ou du moins une funeste épidémie à laquelle on donna ce nom. Après ce siége, toute la gloire militaire de Penne s'éclipsa, ses murailles tombèrent, son château fut tout à fait détruit, et depuis une si terrible catastrophe, on ne parle plus, dans nos fastes, de cette ville qui figure aujourd'hui dans l'arrondissement de Villeneuve comme chef-lieu de canton.

Je ne quitterai pas ce territoire sans dire un mot des fragments de palmiers pétrifiés qu'on trouve en plusieurs endroits du département, mais nulle part, à ce qu'il paraît, en aussi grande quantité qu'aux environs de Penne. Il n'est pas douteux que ces fragments, parfois très-gros, n'appartiennent à quelque arbre de la classe des monocotyledones, à quelque arbre de la famille des palmiers dont ils présentent l'organisation intérieure. On voit d'ailleurs, dans le grand et magnifique ouvrage sur l'Egypte, tome Ier, *Minéralogie*, Pl. VI, f. 4, un de ces fragments si semblable à l'un de ceux que je conserve dans mon cabinet, que ce dernier paraît le modèle de la gravure. Or, l'échantillon gravé, provenant des déserts voisins de l'Egypte, doit-il se rapporter au *Doum* des Arabes?[2] Je ne puis que le présumer;

[1] Mont. *Comm.*, tome III, pages 134 et suivantes. — Preuves, no 5.
[2] *Douma Thebaïca*. Lamk. ill. des gen., tab. 900.

mais ce que j'affirme avec la conviction de la certitude, c'est que trop d'analogie règne entre cet échantillon et les nôtres, pour qu'on puisse les séparer. Au reste, nos fragments sont toujours de la couleur des terres où on les rencontre ; ils sont rouges dans celles qui sont colorées par une dissolution ferrugineuse, blancs dans les sols crétacés, etc. Cette circonstance remarquable semblerait désigner qu'ils n'ont point été transportés dans ces diverses localités, dont par conséquent ils seraient originaires. Mais ici, maintenant, s'élève une grande question, à laquelle se rattachent des considérations d'un ordre supérieur sur la rotation des climats. Il faudrait, pour la traiter, se livrer à des discussions trop étrangères à notre principal objet pour que je pusse m'en occuper dans cette notice. Il me suffit de transmettre ici ce fait insolite à la connaissance des savants.[1]

Cependant, nous avançons ; Penne est déjà loin de nous, lorsque les coteaux qui bordent l'horizon sur la rive gauche du Lot s'ouvrent comme pour rappeler à notre souvenir, dans une perspective éloignée, d'autres faits historiques contemporains de ceux qui viennent de nous occuper. La vue s'étend sur le territoire de Tournon, ville jadis assez considérable, et par ses fortifications à l'abri d'un coup de main pendant nos guerres civiles. Elle servit de retraite, en 1562, aux protestants forcés par Montluc d'abandonner Agen, dont ils s'étaient emparés. Ils se retirèrent sur Tournon, par une marche précipitée, suivis des habitants d'Agen, qui, soupçonnés de favoriser leurs dogmes reli-

[1] Preuves, n° 6.

gieux, ne voulaient pas figurer au *consistoire*. On appelait ainsi, avec une atroce ironie, l'endroit où l'on pendait alors souvent à Agen plusieurs protestants à la fois. Quel temps d'affreuse mémoire !

On se doute bien, au reste, que Tournon peut réclamer sa bonne part dans l'histoire de nos dissensions intestines, et qu'il subit toutes les chances qu'éprouvèrent à cette époque les places fortifiées des environs. Il dut, en effet, être pris, repris, même saccagé plusieurs fois peut-être, dans ces temps de troubles et de malheurs. Nous devons conjecturer que les évêques d'Agen perdirent alors le château qu'ils possédaient dans cette ville avec celui de Bourlens, situé dans la banlieue, et qu'ils étaient encore moins en état de défendre. Le duc d'Anjou, à son passage à Villeneuve, le 8 août 1374, donna au comte d'Armagnac le château, la ville et la baronnie de Tournon. De nombreux coteaux hérissent son territoire, où l'on rencontre toutes les variétés de chaux carbonatée cristallisée, même celle à double réfraction, connue sous le nom de spath d'Islande. Plusieurs châteaux, la plupart abandonnés aujourd'hui, s'élèvent sur ces rochers calcaires. Au nombre de ceux qui sont encore habités, on distingue celui de Puycalvari, sur une hauteur isolée, dont il occupe en entier le sommet, ceux de Quasideroques, des Fages, non moins élevés sur des rochers presque aussi chauves, et celui de Sainte-Foi-d'Anthe, ancien domicile d'une branche de la noble famille de La Châtaigneraie.

Dans la commune qui porte le nom de ce château, on remarque un coteau détaché de la chaîne voisine, et qui se montre en forme de cône isolé, au milieu d'une petite

plaine. Ce coteau mérite une attention particulière. Haut peut-être d'une cinquantaine de toises, il ne fut jamais l'ouvrage des hommes, et montre à son sommet, dans le rocher qui le couronne, une ouverture percée à jour. Cette ouverture en forme de porte, et dont on ne peut deviner l'objet, en supposant qu'elle soit due au travail de l'art, a 15 à 18 pieds de haut sur 6 à 8 de large. Je la livre aux savants qui voudront entrer à son sujet dans le champ des conjectures qu'elle peut offrir à leur sagacité. Ce coteau est désigné, dans la langue vulgaire du pays, sous le nom de *Pech traoucat*, qui pourrait être rendu par celui de pierre pertuse, dénomination usitée, à ce qu'il paraît, ailleurs, pour indiquer des monuments analogues. Quoi qu'il en soit, ce produit de la nature ou de l'art n'ayant été mentionné ni remarqué peut-être par aucun observateur, j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt de faire connaître son existence.

La vue s'étend encore dans ce territoire, à une distance plus rapprochée, sur les vignobles où l'on recueille le bon vin de Perricard. On distingue aussi le lieu natal du vicomte de Lapoujade, lieutenant-colonel d'infanterie, qui sachant à peine signer son nom, fut sur le Parnasse l'héritier de Saint-Aulaire, et se signala par des couplets *impromptu* que les plus spirituels de nos poètes n'auraient point désavoués.[1]

Après cette légère excursion dans une perspective lointaine, nous ramènerons nos regards sur la rive droite du Lot. Ils s'arrêtent d'abord sur le château de Monségur, *Mons securus*, qui du haut d'une colline domine encore la

[1] Preuves, nº 7.

plaine qu'il commandait jadis. Ce château est aujourd'hui presque entièrement démoli. Quelques années avant la révolution, il y existait un escalier pratiqué dans l'épaisseur d'un mur, et qui conduisait à une salle basse, où l'on disait que les Albigeois s'assemblaient pour vaquer en secret à l'exercice de leur culte. Il ne reste à présent de ce vieux château qu'une haute tour carrée, qui, en dépit de tout l'art et de tous les bras des maçons du pays, brave encore debout l'infatigable émulation des niveleurs modernes.

Sans me rendre ici d'office l'avocat de l'ex-seigneur de Monségur, je ne puis laisser échapper l'occasion de révéler un trait de bienveillance envers ses tenanciers, qui fait honneur à sa mémoire. Lorsque, avant la Révolution, il habitait le vieux château, chaque jour de fête, après la messe, il y réunissait ceux de ses paysans qui, divisés d'intérêt, risquaient de se ruiner en plaidant devant les tribunaux. Dans ces assemblées, auxquelles je me félicite d'avoir quelquefois assisté, le bon seigneur, avec un homme de loi et comme lui homme de paix, tâchait de prévenir, par d'équitables arrangements, les effets d'une discorde prolongée. Il cherchait surtout, par de sages conseils, à maintenir l'union dans les familles et les relations amicales entre les voisins. A coup sûr, le seigneur qui se signalait ainsi, et qui fut comme beaucoup d'autres tant calomnié, n'était point un méchant homme.

Cependant, le plateau qui forme le sommet de Monségur, mérite d'arrêter un instant l'observateur. En portant sa vue vers le nord, il découvre un paysage tout différent de celui qu'il vient de parcourir. Ce ne sont plus de riches

moissons, de gais vignobles, qui s'offrent à ses regards ; c'est une contrée généralement stérile ; ce sont des terrains diaprés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, qui s'étendent jusque et par-delà nos frontières départementales. Le rouge, le jaune et l'orangé qui dominent dans cette enluminure, annoncent partout la mine de fer limoneux de transport, si répandue dans la contrée. Cette mine, sous forme de géode, renfermant quelquefois des noyaux de calcédoine, se trouve à la surface du sol, et se convertit en fer excellent dans cinq à six forges, que font mouvoir les eaux de la Lémance. Ce gros ruisseau ou cette petite rivière, donne aussi le mouvement à quelques manufactures de papier. L'une de ces dernières, la plus voisine, est établie au lieu de Martiloque, dénomination qui, selon quelques-uns, dérive du mot latin *Martilocus*, mais pourrait bien rappeler aussi un temple, un *sacellum*, où les prêtres de Mars rendaient en son nom des oracles. Quoi qu'il en soit, les bords de la Lémance sont charmants près de Martiloque, et le site en est aussi heureux qu'aucun autre où les Romains, si bons appréciateurs en ce genre, se soient établis dans nos climats. Les prairies qu'arrose la petite rivière jusqu'à Monsempron, offrent au printemps une jolie et rare liliacée : la fritillaire méléagre.[1] Arrêtons-nous à Monsempron.

Cette petite ville, assise sur une colline très-agréable, dont la Lémance baigne la base, présente à la fois un nom romain et une de ces positions que les Romains choisissaient toujours, avec tant de goût, pour leurs habitations, et tant d'habileté pour leurs postes militaires. Il semble

[1] *Flore agenaise*, pag. 144.

donc que Monsempron doit sa fondation, sous l'un de ces rapports, à quelque membre de la famille *Sempronia*, ou bien à quelqu'un de ses affranchis, ou peut-être enfin, à quelque militaire qui, suivant un usage dont nous avons d'autres exemples, s'honorait de porter le nom d'un chef issu de cette famille illustre, sous lequel il s'était distingué.

Malgré ces origines présumées, on ne trouve ni à Monsempron ni à Martiloque aucun vestige d'antiquité. Quelques médailles impériales très-oxidées, recueillies de temps en temps à Monsempron, en travaillant la terre, sont, avec les dénominations latines, les seuls signes que les premiers chrétiens, les Goths, les Vandales, les Normands aient laissé subsister du séjour des Romains dans ce territoire; tous les autres monuments ont été complétement détruits.

On croit que saint Géraud d'Aurillac vint jeter, sur les ruines de l'ancienne ville de Monsempron, les fondements de la ville actuelle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y existait un prieuré de moines dans le xve siècle,[1] et qu'il relevait immédiatement de l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac. On ignore, au surplus, et l'époque de l'arrivée de ces moines et celle de leur départ. Lors de la Révolution, le couvent qu'ils occupaient était devenu, depuis longtemps, le château d'un prieur à nomination royale, et le logement du curé. On voit encore une partie de l'ancien cloître dans la cour intérieure, et dans l'étage supérieur du même édifice deux salles dont l'une, aujourd'hui devenue grange à

[1] Preuves, n° 8.

bois, était le réfectoire des moines, et dont l'autre, qu'on croit avoir été le lieu de leurs assemblées capitulaires, est convertie en grenier. Celle-ci renferme une grande porte murée avec des ornements sculptés en pierre et d'un beau travail du XVI[e] siècle, qui mériteraient d'être conservés.

L'église, contiguë à ces bâtiments, est remarquable. Elle est composée d'une nef et de deux ailes fort étroites, espèces de corridors latéraux qui pourraient la faire désigner sous le nom de *leptoptère*, c'est-à-dire à petites ailes. La nef a 25 mètres de longueur et 12 de largeur. Le sanctuaire, de construction moderne, a 8 mètres de longueur sur 6 de largeur. Ses fenêtres et sa voûte sont en ogives; celles du reste de l'église sont à plein ceintre; les piliers de la nef sont cylindriques et parfaitement unis; leurs chapiteaux sont chargés de figures d'animaux très-grossièrement sculptées. En général, cette partie de l'église retrace à nos yeux l'architecture qu'on a caractérisée quelquefois par la dénomination de lombarde, et qui, après avoir succédé à celle des Grecs et des Romains, dégénérée dans le Bas-Empire, précéda en occident celle des Goths ou plutôt des Arabes. Une crypte ou chapelle souterraine paraît indiquer l'ancien sol de l'église. Cette opinion se confirme, en observant que les piliers qui soutiennent la voûte, sortent du pavé de la nef sans piédestaux, lesquels sont en effet ensevelis de plus d'un mètre au-dessous de ce pavé, ainsi qu'il vient d'être démontré par une fouille récente. Le portail, orné d'arabesques presque effacées, et le sanctuaire ont été reconstruits, à ce qu'il paraît, en 1654. Le toit était jadis composé de grandes pierres plates posées en recouvrement. La partie du nord offre encore plusieurs

de ces pierres qui, n'ayant point été déplacées, remplissent, depuis on ne sait combien de siècles, la même destination. Tout considéré, cette église, l'une des plus anciennes, la plus ancienne peut-être du département de Lot-et-Garonne, est digne que l'administration supérieure veille à sa conservation. Sa nef, dont l'architecture intérieure paraissait moins lourde lorsque ses proportions n'avaient point été altérées par l'exhaussement du pavé, semble l'un des premiers édifices de ce genre construits après les ravages des Normands, et pourrait dater du xe siècle.

Quelques personnes croient qu'elle a été bâtie sur les fondements d'un temple dédié à Cybèle. Des pommes de pin qui se voyaient aux six portes de deux tours latérales situées en dehors du sanctuaire, ont donné lieu à cette opinion. Aujourd'hui, l'une de ces portes est enterrée sous le remblai du cimetière élevé au niveau du pavé de l'église, et l'autre se trouve fort haute, dans un parc à cochons dont le sol a subi un abaissement considérable. Cette conjecture pourrait à la rigueur être fondée, mais dans l'état actuel des choses il serait difficile de le prouver.

La petite ville de Monsempron avait jadis des murailles et des fossés d'enceinte.[1] Elle avait aussi cinq portes, dont l'une d'elles, nommée dans les anciens actes *la porte falce*, semblait appartenir à la sorte de citadelle qui paraît avoir existé dans la ville, avec des remparts et des fossés particuliers. Une tour, fort solidement bâtie et renfermant un bel escalier de pierre, s'élève encore, isolée, près de l'espace où fut jadis cette citadelle, dont elle devait être une dépen-

[1] Preuves, n° 9.

dance. La tour a trois étages. Le dernier est revêtu de cet enduit blanc si solide, dont les murs de nos vieux châteaux étaient souvent recouverts, faute de tapisseries. Il est ici exposé à toutes les injures de l'air, depuis bien des siècles, sans en être altéré.

Monsempron avait autrefois un temple de protestants, et tout fait juger que ce chef-lieu de commune était alors plus populeux qu'il n'est aujourd'hui. Ses foires se tiennent sur une très-vaste esplanade d'où l'on découvre au loin toute la plaine du Lot.

Libos, sur le bord de cette rivière, dépend de la commune de Monsempron.[1] Ce bourg, qui s'appelait jadis *Daribos*, est assez commerçant et bien peuplé. Il est traversé par la Lémance qui s'y jette dans le Lot, sur lequel est un très-bon port, et le seul du voisinage où l'on puisse faire des embarcations dans le temps des basses eaux.

A cent mètres au-dessous de Libos, on voit sur le Lot le barrage de Saint-Vit. C'est une forte masse de maçonnerie bâtie, il y a tout au plus 80 ans, en travers de la rivière, dont elle élève les eaux jusqu'au-dessus du port de Fumel. Maintenant, le mauvais état de cette construction, nécessaire à la navigation du Lot, appelle les regards de l'administration. Elle ne saurait prolonger les réparations à faire à cet ouvrage d'art, sans exposer le commerce à de grandes pertes, et sans occasionner au gouvernement d'énormes dépenses pour une nouvelle construction.

Lorsqu'au printemps, les eaux de la Garonne sont grossies par la fonte des neiges sur les Pyrénées, il remonte

[1] Preuves, nº 10.

dans le Lot une grande quantité de saumons et de lamproies qui s'arrêtent au barrage de Saint-Vit. Les lamproies s'y pêchent non seulement avec des filets, mais s'y prennent encore d'une manière assez singulière pour qu'on me permette de la mentionner en passant. Quand les eaux ne sont pas très-élevées, les pêcheurs entrent dans la rivière. Ils s'introduisent entre le barrage et la chute de l'eau qui se projette en avant à quelques pieds de distance, et forme une voûte ; c'est sous cet abri, sous ce berceau liquide, d'où ils peuvent braver le vent, le soleil, la pluie et tous les météores, que les pêcheurs de Libos prennent très à leur aise cette espèce de poisson. Les lamproies, justifiant l'étymologie de leur nom grec *petromyson*, se trouvent là suspendues aux pierres du barrage ; une légère secousse les détache, et les pêcheurs en remplissent leurs paniers. Je doute que la pêche de ce poisson s'opère nulle part d'une manière plus commode à la fois et moins dispendieuse.

En quittant Libos, nous voyons sur la rive gauche du Lot, vis-à-vis Fumel, le domaine de Cezerac, et laissons au-dessous de Monsempron celui de Cussac. Ces noms de lieu terminés en *ac*, si communs dans nos contrées, me rappellent un passage d'Oyenart[1] dans sa *Notice utriusque Vasconiæ*, qui m'a frappé, il y a plusieurs années, et sur lequel ensuite mon esprit a toujours bien ou mal travaillé. Je demande ici la permission d'être entendu à ce sujet : je n'abuserai que le moins possible de la patience du lecteur.

[1] Preuves, nº 11.

Oyenart, en parlant de la langue des Gascons, entend celle des Basques, mais n'importe : il dit que *a* et *ac* sont deux articles qui, dans cette langue, mis à la fin des mots, indiquent, l'un le singulier, l'autre le pluriel. Par exemple, ajoute-t-il, si l'on joint ces articles à *Guiçon*, homme, ainsi qu'on le fait en disant en grec ανδρα, en français l'*homme*, en espagnol *el hombre*, il faudra dire au singulier *Guiçona*, et au pluriel *Guiçonac*. Cela est clair : les Vasques, Vascons ou Gascons sont les frères puînés des Basques ; ils doivent avoir hérité des monosyllabes *a* et *ac*, dont la signification est aujourd'hui méconnue ; et voilà comment ces articles sont venus jusqu'à nous. Mais je ne m'arrête point en aussi beau chemin. Qu'on excuse ma témérité ; j'aurai peut-être de plus en plus besoin d'indulgence.

En effet, je vois non-seulement cette terminaison des noms de lieu commune en Gascogne, mais je la retrouve encore dans plusieurs parties de la France et de l'Europe, où les Basques ne l'ont certainement pas portée. Je la rencontre partout, ou dans son intégrité primitive, ou bien changée en *acum* par les Romains. Je la remarque surtout assez fréquente en Basse-Bretagne, quoiqu'elle n'appartienne pas à la langue du pays, venue d'outre-mer avec une population nouvelle. D'après cela, j'ai pensé que cette terminaison, si répandue dans les diverses contrées jadis habitées par les Celtes, devait être dérivée de la langue de ces peuples, qu'elle émanait de quelqu'un de ces dialectes, et qu'elle avait été adoptée par les Basques, Phéniciens d'origine, depuis les temps immémoriaux de leur arrivée en Espagne.

Oyenart, ou l'auteur qu'il cite, n'aurait point alors

puisé cette expression dans sa source, mais l'aurait prise chez le seul peuple qui ait conservé sa signification. Ce serait déjà beaucoup qu'il en fût ainsi ; mais ce n'est pas tout : encore un mot de ma part à ce sujet ; de la part du lecteur, quelque peu d'indulgence encore.

La dernière lettre de cet article *ac* ne fut-elle pas d'abord, à la fin des mots, cette lettre *s* qui désigne le pluriel dans beaucoup de langues ? On sait que les Celtes employaient les caractères de l'alphabet grec dans leur écriture ; c'est un fait universellement reconnu. Or, le sigma présentait la forme du *c*; dans les terminaisons grecques, n'aurait-il pas été pris dans l'origine pour le kappa ? N'aurait-on jamais lu *ac* au lieu de *as ?* Non-seulement cela ne me paraît pas impossible, mais ce me semble encore assez probable. Dans les temps d'une profonde ignorance, antérieurs à l'histoire de nos pays reculés vers l'occident, il a pu suffire de l'autorité de quelques prêtres illettrés, de quelques mauvais druides, pour consacrer une pareille méprise, qui s'est ensuite propagée, même à l'aide du progrès des lumières. Je serais, je l'avoue, tenté de croire que la transposition de l'*s* en *c* peut s'être opérée de cette manière, et s'être établie dans les noms de lieu, soit chez nous, soit dans le reste de l'Europe. La confusion, qui doit avoir régné longtemps dans l'emploi de ces deux lettres, est d'ailleurs démontrée par les médailles de certains peuples gaulois, dont la légende écrite en lettres romaines ne laisse pas de présenter l'exemple de cette vicieuse transposition.[1] Malgré les difficultés qu'on pourra m'objecter, et que je

[1] Preuves, nº 12.

suis loin de me dissimuler, je croirai donc que la terminaison en *ac* peut nous venir de l'*as* plus ancien de quelqu'autre langue, et qu'elle s'est effectuée à peu près de la manière dont je l'ai présumé dans les noms de lieu, qui ne changent point avec les langues une fois qu'ils sont établis. Il serait, au surplus, ridicule de regarder cette syllabe terminale comme la contraction du mot latin *aqua*. Mais en voilà déjà trop, et beaucoup trop peut-être sur cet article. Montons à Fumel.

Fumel, bâti sur un petit coteau, qui plonge au sud dans le Lot par un escarpement remarquable, est très-agréablement situé. La plaine qu'on aperçoit au-delà de la rivière, dont les bords sont fort encaissés, offre une vue charmante, principalement de la terrasse du château. Ce n'est pas sans doute *la plus belle vue du monde*, comme celles tant vantées de Fronsac, de Richemont, de la Réole; moins étendue, elle est bornée à une distance assez rapprochée pour distinguer toutes les habitations, tous les champs cultivés, tous les groupes d'arbres. Aucun site ne s'y perd, elle n'est point terminée par cette brume lointaine, qui fait sentir la faiblesse ou l'insuffisance de l'organe, et laisse dans l'âme une impression de regret. En un mot, la perspective de la plaine du Lot, à Fumel, est l'une des plus agréables de nos contrées. La petite ville est elle-même assez jolie. Le commerce qu'elle fait avec les pays voisins s'y manifeste par l'aisance de ses habitants. Outre seize foires qui s'y tiennent annuellement, elle a deux marchés par semaine, et sert d'entrepôt aux denrées des deux départements, sur les limites desquels elle est située. La population de la campagne se distingue aussi par son in-

dustrie.[1] L'esprit commercial ne nuit point chez elle à la culture des terres : d'ailleurs, un comice agricole, composé de riches propriétaires, aussi zélés qu'éclairés, donne sans cesse autour de lui d'utiles exemples, et fait adopter les meilleurs procédés agronomiques, en distribuant des prix aux cultivateurs.

L'ancien château seigneurial, qui couvre, pour ainsi dire, la ville au midi, occupe une position admirable, et domine l'escarpement suspendu sur les eaux du Lot. Ce château, dont on a fait disparaître les combles et les pavillons, n'a plus maintenant que l'apparence d'un couvent de bénédictins. Une collection de tableaux de l'école vénitienne y existait avant la Révolution ; mais un conventionnel en mission, ayant jugé dans sa sagesse qu'il était nécessaire de l'anéantir, elle fut brûlée, par son ordre, sur la terrasse du château, ce qui fit grand bien à la République.

La ville de Fumel, entourée de murailles comme toutes celles des environs, eut aussi sans doute ses aventures pendant les guerres qui firent si longtemps de l'Agenais une terre de désolation. Ces événements ne durent cependant pas mériter une grande attention de la part de nos annalistes, puisqu'ils ont négligé de les mentionner. On sait seulement que Fumel fut pris par escalade en 1424, et que Lancelot de Labarde commandait l'expédition pour les Anglais, soit qu'il fût Anglais lui-même, soit qu'il marchât sous leurs drapeaux. En des temps plus rapprochés

[1] Preuves, nº 13.

de nous, et non moins barbares, un autre événement plongea cette ville dans le deuil, et faillit entraîner sa ruine. Pourquoi faut-il qu'il vienne se placer ici sous ma plume ! Mais il appartient à l'histoire, et quelque pénible qu'il soit d'en retracer le souvenir, Montluc ayant négligé, dans ses Commentaires, d'en rappeler les principales circonstances,[1] je crois devoir les faire connaître au lecteur.

Cet événement date du 24 novembre 1561. La veille de ce jour était un dimanche. Le baron de Fumel, ayant voulu faire changer l'heure de la messe qu'il se proposait d'entendre avant d'aller à la chasse, éprouva quelques désagréments de la part des protestants. Ceux-ci, qui s'étaient accordés avec les catholiques, et faisaient leurs offices, à des heures convenues, dans l'église paroissiale, contrariés sans doute dans l'exercice de leur culte, firent éclater des murmures. Le soir, à son retour, le baron, rentrant dans la ville à cheval, accompagné d'un de ses fils et de quelques valets, aperçut un diacre accusé de s'être exaspéré contre lui dans la matinée. Fier, d'un caractère violent, et prévenu qu'il était détesté de ses vassaux, il se crut bravé dans cette occasion, courut sur le ministre, et, dans sa colère, le frappa plusieurs fois très-rudement du fouet qu'il tenait à la main ; alors les protestants s'attroupèrent, prirent les armes, et coururent sur le baron, qui s'enferma dans son château. Telle est la tradition commune sur ce qui donna lieu aux scènes sanglantes qui s'ensuivirent. D'après le jugement de la commission qui ramena dans Fumel le règne de la justice, il paraîtrait que l'attentat

[1] Montluc, *Comment.*, tom. III, p. 38.

était prémédité, et que les protestants de Fumel, assistés de ceux des environs, avaient pour ce jour-là juré la mort de leur seigneur. On ajoute que certains d'entre eux l'avaient attendu avec des armes dans l'église même, où ils se proposaient d'exécuter plus sûrement leur complot ; quoi qu'il en soit, le château fut investi, le tocsin sonna pendant la nuit, et le rassemblement s'accrut d'une manière effrayante. Le lendemain, au point du jour, toutes les communications étaient interceptées, et les assaillants, en armes, occupaient hostilement les environs du château. Le baron osa néanmoins se montrer sur la terrasse ; à peine y parut-il que plusieurs coups d'arquebuse, partis des fenêtres d'une maison voisine, furent tirés sur lui ; l'un d'eux l'atteignit dans la poitrine et le blessa mortellement. Ce premier succès dans la carrière du crime encouragea les conjurés. Bientôt les portes du château ayant été brûlées ou enfoncées, ils pénétrèrent dans la chambre où le baron, noyé dans son sang, était étendu sur un lit : ils le firent tomber rudement sur le carreau, le dépouillèrent et le battirent longtemps à coups de nerf de bœuf, avec une cruauté dont on rougit pour l'espèce humaine. Les misérables n'en étaient cependant qu'à leur début. La dame de Fumel s'étant jetée sur le corps de son mari, fut traînée par les cheveux, excédée d'outrages et de coups, blessée à la tête et à l'épaule ; l'un de ses fils reçut aussi une blessure grave, et un de ses domestiques fut massacré. Pour comble d'inhumanité, on aura sûrement peine à le croire, le malheureux baron, déjà percé de cent coups de poignard, mais respirant encore, fut replacé sur le lit par ses assassins, pour servir de but à leurs arquebusades. Les

monstres, tirant sur lui à la distance de quelques pas, sautaient chaque fois que leurs coups avaient porté, en criant *Vive l'Evangile !* La mort de leur victime n'assouvit pas même la rage de ces scélérats ; l'un d'eux voulut encore l'égorger pour épuiser le sang qui pouvait lui rester dans les veines ; ce qu'il exécuta avec le couteau d'un boucher. Il est impossible de faire et d'écouter sans une émotion profonde le récit de cette scène effroyable, dont je ne rappelle pas cependant tous les détails. Enfin, après avoir pillé le château, et comme fatigués de crimes, ces hommes féroces, couverts de sang, abandonnèrent le théâtre de leurs épouvantables excès, emmenant prisonniers à demi-nus la dame de Fumel, ses enfants, ses serviteurs fidèles, et chantant à pleine tête les psaumes de David.

La détention de cette famille désolée dura trois jours, au bout desquels François de Raffin, sénéchal d'Agenais, vint faire inhumer, au milieu des clameurs d'une populace effrénée, le corps du défunt seigneur, et ramena sa veuve dans le château ; ce qu'il n'effectua qu'au péril de sa vie. La ville, enfin, resta sans administration et sans police, ni justice. Les brigands qui montaient la garde aux portes n'en permettaient l'entrée qu'à d'autres brigands, et Fumel présenta dès-lors l'aspect d'une anarchie complète.

Cependant, le bruit de cet affreux assassinat et des désordres dont il était suivi, s'étant répandu dans la province, y causa une indignation générale. Après un délai de quatre mois, beaucoup trop long sans doute, mais que les circonstances où se trouvait alors l'Etat avaient peut-être nécessité, une commission nommée pour juger tant de forfaits, parut enfin à Fumel avec la force armée. Coucy de

Burie, lieutenant du roi en Guienne, et le terrible Montluc, étaient à la tête de cette commission dont ils devaient faire exécuter les jugements. Elle était encore composée d'Antoine Tholon, juge criminel de la sénéchaussée d'Agenais ; de Gervais Hérandeau, prévôt général ; de Bernard d'Apremont, lieutenant particulier au siége présidial d'Agen ; de Robert Raimond, de Jean Jourdain, de Florent Durepaire, d'Antoine de Nort, et de Saux Dupin, conseillers au même siége. L'affaire instruite, les détenus légalement ouïs, confrontés, mis à la question, l'arrêt fut prononcé le 1er avril 1562, sous la halle, lieu des audiences de la commission.

Voici les principales dispositions de cet arrêt mémorable que j'ai sous les yeux. Sur plus de 200 accusés dénommés dans le jugement, ceux qui avaient tiré sur le défunt seigneur furent condamnés à être traînés sur la claie jusqu'à la grande porte du château, pour y faire amende honorable, et y avoir le poing droit coupé ; puis être conduits sur la place publique, où quelques-uns devaient être roués vifs et les autres écartelés. Ceux des condamnés qui avaient frappé leur seigneur furent pendus, avec un nerf de bœuf à la main ; tous les autres subirent le même supplice. Ceux qui s'étaient dérobés aux recherches de la justice ne devaient, en outre, être reçus nulle part. Une amende de dix mille francs fut prononcée à cet effet contre toutes sortes de personnes qui leur donneraient asile, même contre les seigneurs dans les terres desquels ils se seraient réfugiés. La ville de Fumel et son faubourg, c'est-à-dire tous leurs habitants, eurent de plus leurs maisons réduites à un

seul étage; celles qui se trouvaient à une portée d'arquebuse du château furent totalement rasées; les portes de la ville, une partie de ses murailles, le clocher de son église furent abattus. La ville perdit, avec tous ses priviléges, le droit d'élire ses magistrats, qui désormais devaient être nommés par les seigneurs, lesquels pouvaient seuls permettre de relever les édifices et de rétablir l'ancien ordre de choses. Il fut encore ordonné d'ériger dans l'église paroissiale un mausolée au défunt seigneur, et d'y retracer, dans une épitaphe, le genre et les circonstances de sa mort. Un service solennel devait avoir lieu chaque année dans cette église, le 24 novembre, et tous les habitants de Fumel au-dessus de 14 ans, étaient tenus d'y assister, portant à la main une torche allumée en signe d'expiation. La construction d'une colonne fut ordonnée sur la grande place, et le jugement de la commission devait y être inscrit pour en perpétuer la mémoire. Enfin, la dépense occasionnée par tous ces travaux devait être acquittée par les habitants, au marc la livre de leurs contributions, ce qui, joint aux énormes frais de justice et aux amendes exorbitantes dont ils furent solidairement grevés envers le roi, la dame de Fumel et ses enfants, dut, à cette époque de malheur, réduire et la ville et le pays à une profonde misère. Les prêtres catholiques, et quelques personnes dénommées dans l'arrêt exterminateur, furent exceptés de ces mesures générales. On laissa dans la ville un détachement de 25 soldats pour la garde de la famille du seigneur, et qui, choisis par elle et à ses ordres, devaient rester à Fumel tout le temps qu'elle jugerait nécessaire, mais logés, nourris et payés par les habitants.

Au surplus, l'arrêt qui rappelle jusqu'aux moindres circonstances des crimes qu'il punit, ne dit pas qu'aucune orgie les ait précédés. Il est remarquable que les scélérats, coupables de tant d'atroces excès, paraissent les avoir commis de sang froid, qu'ils n'aient pas même proféré une de ces imprécations, un de ces jurements si communs, à la moindre altercation, dans la bouche du peuple. Jamais une colère plus réfléchie, une vengeance plus exaspérée, ne semblent s'être exercées sous les couleurs, pour ainsi dire, d'un acte religieux. Bénissons le Ciel de ce que la France, aujourd'hui désabusée de toute espèce de fanatisme, n'aura plus sans doute de pareilles scènes à déplorer.

Condat m'appelle ; c'est le dernier point du département, sur cette route, qui me reste à visiter. Sa dénomination celtique trouve pour nous son complément dans celle d'une commune voisine, celle de Condesaïgues, et lui donne, aux yeux des archéologues, la seule importance qu'on puisse lui attribuer. C'est un hameau de quatre à cinq maisons, et qui, suivant l'étymologie de son nom, est situé au confluent de deux eaux courantes, celles de la Tèse et du Lot. On s'étonne à cet égard que la Tèse, qui n'est qu'un faible ruisseau, l'ait emporté sur la Lémance, qui peut passer pour une petite rivière, et que Libos n'ait été de préférence appelé Condat. Cependant, cela s'explique ; Condat doit être plus ancien que Libos. Au reste, le hameau est bâti dans un fond. Les collines qui le surmontent, par leurs déclivités prononcées, commencent à donner au paysage l'aspect pittoresque et triste qui se lie aux rochers du Quercy. Il n'y a maintenant dans les environs rien de fertile et de riant que la plaine du Lot, qu'offre la rive oppo-

sée, et qu'on voit presque aussi bien de la route de Condat que du château de Fumel. Dominée par un petit escarpement, cette route est suspendue sur un escarpement bien plus rapide, qui descend dans les eaux du Lot. Le redoul à feuilles de myrte, le sumac des corroyeurs, et d'autres arbrisseaux du midi de l'Europe, végètent au bord de cette route dans les rochers calcinés par le soleil.[1] On y distingue surtout le thérébinthe pistachier à l'air étranger de son feuillage.[2] Condat n'est d'ailleurs connu que par les carrières de pierre auxquelles il donne son nom. Cette pierre est un grès calcaire, d'un grain fin, assez égal pour justifier à demi le titre de statuaire, dont on l'a qualifiée quelquefois. Elle n'est pas néanmoins d'un blanc pur, et contient des débris de coquilles marines, des ammonites, avec du fer sulfuré. Mais je m'arrête, il me suffira d'ajouter que l'ami, le compagnon de ma jeunesse, aujourd'hui l'un des premiers hommes de l'Etat et de la science, que Lacépède, lorsqu'il était encore au printemps de ses années, a visité Condat et ses carrières, par le conseil et sous les auspices de l'immortel Buffon.[3]

[1] *Flor. agenaise*, p. 119, 125.
[2] *Flor. agenaise*, p. 114.
[3] Preuves, no 14.

NOTES & PREUVES.

N° 1. Dans ce traité, par lequel le seigneur de Pujols cédait quelque portion de terrain sur la rive gauche du Lot, ce seigneur s'était réservé que toutes les fois qu'il se présenterait aux portes de Villeneuve, elles lui seraient ouvertes à deux battants pour y passer avec sa famille, sa suite et toute autre personne devant entrer par le guichet. (Note communiquée par M. Auguste Mazet).

N° 2. Erat autem castrum Pennæ nobilissimum in territorio aginensi in cuiusdam collis amœnitatis situm, etc. — Petrus Vallisiarnensis, hist. Albig. cap. 63.

N° 3. An 1562. Le dict. sr de Montluc, avec trois enseignes d'Espaignols, ha prins Posne, l'ung des plus forts chasteaulx de la Guienne, après d'Agens. A la marge : après celui d'Agen. — Mém. de Condé, tom. II, pag. 96.

N° 4. Par exemple, en 1426, le sire de Caumont, qui tenait pour les Anglais, étant allé avec 150 hommes pour surprendre le château de Lustrac, le seigneur du lieu se mit en embuscade avec 14 gendarmes seulement et 25 arbaletriers. Caumont, attaqué par cette troupe au moment où il s'y attendait le moins, se défendit bien, mais fut blessé, pris et conduit au château de Lustrac, où il mourut de ses blessures. Son corps fut porté à Penne et inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville. On voit combien il serait oiseux de mentionner ici des faits particuliers de cette espèce, qui ne sont d'aucune importance dans l'histoire de l'Agenais. Quelques-uns pourront tout au plus trouver leur place dans la notice suivante, où je m'occuperai des vieux châteaux.

N° 5. Voilà la prise de Penne, qui n'était pas de petite importance pour être une place très-forte, et en bon pays sur la rivière où plusieurs mauvais garçons furent despêchés, lesquels servirent à combler un puits bien profond qui était au château. — Montluc, Comm. tom. III, pag. 141.

N° 6. Avant de traiter cette question importante et difficile, il est bon de se rappeler que M. de Laplace, dans le cinquième et

dernier volume de sa Mécanique céleste, établit que la théorie qui supposerait un déplacement considérable dans les pôles de la terre, serait inadmissible et que tous les systèmes géologiques fondés sur cette hypothèse ne seraient point au niveau des connaissances actuelles sur les causes qui déterminent la forme de la terre. Il faut se souvenir de ce que dit le même auteur, dans le même ouvrage, sur la température du globe, qui, selon lui, n'a pas sensiblement diminué depuis le temps d'Hipparque, en sorte qu'à compter de cette époque, c'est-à-dire depuis plus de 2,000 ans, cette température n'a pas varié, dans la longueur du jour, de la 200e partie d'une seconde centésimale.

D'un autre côté, on devra considérer que les palmiers changés en silex, dont il s'agit, ne se trouvent pas seulement dans le Lot-et-Garonne, qu'on en a rencontré dans d'autres parties de la France, notamment en Auvergne, et qu'on dit en avoir découvert en Allemagne une forêt tout entière. De tels faits sont favorables au système de l'*indigénéité*. D'ailleurs, si l'on compte 20 siècles depuis Hipparque, c'est encore bien peu pour entrer dans la question. Il est, je crois, à peu près convenu en géologie que le globe terrestre a subi bien des révolutions ou déformations diverses, avant d'être ce qu'il est aujourd'hui. Qui nous dira si ces fragments de palmier n'attestent pas sur notre sol quelqu'une de ces révolutions antérieures, sur laquelle des milliards de siècles se sont peut-être écoulés? L'imagination effrayée recule devant cette épouvantable antiquité; mais le temps, qui est tout pour nous, n'est rien pour la nature. Enfin, ce qui vient compliquer la discussion et l'éclairer peut-être, c'est la découverte récente d'un palmier, *ceroxilon andicola*,[1] qui ne croît qu'à une élévation au moins de 900 toises au-dessus du niveau de la mer, dans les Cordilières, et qui supporte, par conséquent, un froid très-rigoureux.

Mais, sans nous arrêter à l'idée que nos palmiers pouvaient avoir eu quelque analogie avec ceux que Humboldt a découverts en Amérique, nous devons simplement les regarder comme con-

[1] *Humb. et Bompl. Plant. equin.* tom. I, p. 2, tab. 1e et 2, *Enc. méth. bot. suppl.* tom. II, p. 178, *Ill. des gen.* pl. 996.

temporains des *Paleotheriums*, des *Anoplotheriums*, etc., qui vivaient lors de l'une de ces révolutions du globe terrestre, antérieures à celle qui a produit la formation actuelle. Au temps où ces animaux et ces végétaux habitaient le sol de la France, la température y devait être beaucoup plus élevée qu'elle n'est aujourd'hui.

N° 7. M. de Lapoujade est un véritable phénomène dans l'ordre littéraire; son instruction avait été si négligée, qu'il ne savait réellement ni écrire, ni lire; mais chez lui, la grâce, la délicatesse, la facilité de l'esprit et le goût qu'il tenait de la nature suppléaient à tout. Sa société fut recherchée par Gresset, Moncrif, le président Hainaut et la plupart des gens de lettres, ainsi que par les personnes les plus distinguées de son temps. Né en 1704, il mourut en 1773 au château de Monbeau, commune de Tournon. Dans le grand nombre de couplets *impromptu*, qu'il fit sur des airs de son temps, et qu'on écrivit sous sa dictée, il me suffira de citer les deux suivants :

A Mlle DE MONTESQUIEU,

FILLE DE L'AUTEUR DE L'ESPRIT DES LOIS, ET MARIÉE AVEC M. DE SECONDAT, A AGEN, BERCEAU DE SA FAMILLE :

Que vous êtes faite pour plaire !
Esprit, beauté, grâces, douceur :
Des ouvrages de votre père,
Vous me paraissez le meilleur.

A LA PRINCESSE DE......

GOUVERNANTE DE LA BELGIQUE, ET QUI, DANS UNE ASSEMBLÉE NOMBREUSE, AVAIT LONGTEMPS INSISTÉ DEMANDANT UN COUPLET A M. DE LAPOUJADE.

Cette figure m'importune.......
La princesse s'en passerait ;
Et la bergère qui l'aurait,
  En ferait sa fortune.

N° 8. *Ab eodem domino priore justa et secundum et observatione dicti sui prioratus Montis Sempronii a monasterio*

Aurilhaci immediatè dependens, est-il dit dans un acte de 1473, conservé dans les archives de Monsempron, et communiqué par M. Trenty-Cussac, maire de cette commune et membre du conseil général du département.

N° **9**. L'acte ci-dessus cité fait confronter une vigne avec les fossés de la ville : *confrontans de una parte cum vallato villæ Montis Sempronii.*

N° **10**. Cette ancienne dénomination est consignée dans le même acte de 1473 : *A Monte Sempronii versus locus Daribos.*

N° **11**. *Hujus linguæ proprium esse pleraque vocabula singuli numero per* a *plurali vero per* ac *finire asservit Marin. Sicul. lib.* 4, *cap. ult. rer. hisp. in quo fefellit ratio : littera enim* a *singulari numero, et syllaba* ac *in plurali nominibus vasconicis addita in fine, articuli vicem fungitur ita ut, vasconica vocabula hæc ratione per* a *aut* ac *finire, perindè sit ac si quis dictiones Græcas ab* ο *vel* το *auspiciari velit : sit in exemplum vox* Guiçon *hæc suaptè hominum significat, et si cum articulo efferre velis, ut faciunt Græci qui* τον Ανδρα, *Galli qui* l'homme, *et Hispanici qui* el hombre *dicunt, dicendum erit* Guiçona *et inplurali* Guiçonac, *id est* οι Ανδρος *Græcè,* les hommes *Gallicè, et* los hombres *Hispanicè.*

Oyenart, noticia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ tum Aquitaniæ, lib. I, cap. XI, p. 36.

N° **12**. Au revers de ces médailles, voyez CRAMITOC pour CRAMITOS, EINOC pour EINOS, Mionnet, tom. 1, p. 88 et 89. Voyez encore SANTONOC pour SANTONOS, Crazannes, antiq. de Saintes, p. 115.

N° **13**. Le seul canton de Fumel fournit 1,600 fileuses à la manufacture de toile à voiles, d'Agen, depuis qu'elle a repris son activité, au grand avantage du département de Lot-et-Garonne et des départements voisins.

N° **14**. En 1775, des maçons, travaillant à Agen des pierres de Condat, y rencontrèrent du fer sulfuré. L'éclat métallique de cette substance, nouvelle pour eux, excita leur cupidité. Ils la portèrent à des orfèvres qui, sans la mieux connaître, virent qu'elle ne contenait ni or, ni argent, et la rebutèrent. Cependant

le bruit de cette découverte se répandit dans la ville. Les amateurs de cette époque ne s'y trouvant pas plus habiles que les maçons et les orfèvres, M. le comte de Lacépède, alors dans sa première jeunesse, écrivit à M. de Buffon pour implorer ses lumières à ce sujet. La réponse qu'il reçut du Pline français renfermait tous les éclaircissements qu'on pouvait désirer sur le genre de production minérale dont il s'agissait. Cette réponse contenait encore l'invitation de se transporter à Condat pour examiner la nature des pierres où se trouvaient les pyrites, ainsi que le gisement des carrières, etc. M. le comte de Lacépède, ayant rempli cette mission scientifique avec le zèle et le génie qui l'ont toujours distingué, acquit dès-lors l'amitié de M. de Buffon et l'honorable confiance qu'il lui a témoignée dans la suite, en l'associant à ses glorieux travaux.

ONZIÈME NOTICE.

SIÉGE ET PRISE DE TONNEINS, EN 1622.

Tonneins pouvait alors se nommer *Tripoli sur Garonne*. Il était en effet composé de trois petites villes : de Tonneins-Dessus, de Tonneins-Dessous et de Cujes, gros bourg entouré de murailles ; ce lieu formait par sa situation un poste militaire très-important.[1] Tonneins-Dessus et Cujes avaient pour seigneur le comte de La Vauguyon de Saint-Mégrin, et Tonneins-Dessous appartenait au marquis de La Force. André Mélanchton, ayant prêché dans ces trois villes la religion réformée avec beaucoup de succès, les nouvelles doctrines y comptaient de nombreux adhérents. On peut juger alors du parti qu'elles avaient embrassé dans les troubles civils de cette malheureuse époque. Si l'année précédente elles avaient ouvert leurs portes au roi, c'était donc moins une preuve de leur fidélité que de l'impuissance où elles se trouvaient de s'opposer à son passage.

[1] Il existe à la Bibliothèque royale de Paris une carte topographique levée lors du siége de Tonneins par les ingénieurs de l'armée du duc d'Elbœuf. Une copie de cette carte est entre les mains de M. L., habitant de Tonneins. J'aurais désiré la joindre à cet écrit, mais sa communication m'a été refusée.

En effet, depuis ce moment, elles avaient toujours travaillé à leurs fortifications, et n'avaient cessé d'entretenir une correspondance très-active avec les mécontents des autres parties de l'Agenais. Aussi bientôt après, tout étant préparé d'avance, dut-on être peu surpris de voir ces trois villes tomber dans la même nuit au pouvoir des protestants, commandés par Montpouillan, fils du marquis de La Force, et par le vicomte de Castets. La Vauguyon se trouvant alors avec le sieur de Dondas, dans son château, y fut hostilement investi, et n'ayant munitions ni vivres, fut obligé de se rendre, *la vie sauve*, après un blocus de quelques jours. Envoyé avec Dondas, prisonnier de guerre à Sainte-Foi, on n'attenta point à sa vie, mais tous ses gens furent impitoyablement massacrés, et leurs corps jetés dans la rivière par les fenêtres du château. Ce premier coup de main ayant complétement réussi, Montpouillan resta dans Tonneins, pour y commander avec 500 hommes des plus déterminés d'entre les rebelles. Le vicomte de Castets, en reconnaissance du secours qu'il venait de recevoir à Nérac de ce vaillant capitaine, ne le quitta point, et servit sous lui en qualité de volontaire.

Dans ces circonstances, le duc d'Elbœuf, général de l'armée royale, faisait le siége de Montravel, dont il était sur le point de s'emparer. Nul doute qu'il ne fût très-contrarié, en apprenant la nouvelle de l'occupation de Tonneins par les ennemis. Mais il était si important de reprendre au plus vite cette place et d'empêcher d'achever les fortifications de Tonneins-Dessous déjà très-avancées, qu'il se décida, sur-le-champ, à sacrifier un succès prochain et une réussite assurée, à un succès éloigné qu'une infinité de

chances imprévues pouvaient rendre très-incertain. Cette résolution prise, il se hâta de mander au maréchal de Thémines de venir le joindre avec une bonne partie de ses troupes, et partit lui-même à la tête de son armée, pour se rendre devant Tonneins. Le maréchal ne perdit pas de temps, et s'empressa de quitter le Languedoc où sa présence était moins nécessaire, pour se rendre auprès du duc d'Elbœuf. En passant par Agen, il y prit deux cents hommes que la ville lui fournit, et les couleuvrines qui étaient sur la place de la commune. Un mois après, cent hommes partirent encore de la même ville pour aller augmenter le nombre des assiégeants.

Cependant, le duc et le maréchal ayant réuni leurs forces à Fauillet, village voisin de Tonneins, ne tardèrent pas d'attaquer la ville basse que leurs troupes, pleines d'ardeur, emportèrent de vive force après six heures de combat. Forcés alors à la retraite, les habitants voulurent se jeter dans le château, mais poursuivis l'épée dans les reins, les vainqueurs, aussi pêle-mêle avec eux, s'y précipitèrent et les y massacrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, au nombre d'environ sept cents, d'après les plus authentiques récits. Tout ce qui échappa au fer des assaillants périt d'ailleurs par le feu qu'avaient mis au château ceux qui s'y étaient renfermés, afin de ne rien laisser à la disposition des royalistes. Les manuscrits du temps font un affreux tableau des résultats de cette première action. C'était sans doute un horrible spectacle de voir, à la lueur de l'incendie, les rues d'une ville inondées de sang, couvertes de cadavres nus et mutilés ; mais l'ardeur et l'avidité du soldat, dans une place prise d'assaut, peuvent-elles

avoir un frein, et l'inhumanité avec laquelle les rebelles avaient traité la garnison du château, malgré leurs engagements, ne devait-elle pas leur faire craindre dans leurs revers d'aussi cruelles représailles ? Quoi qu'il en soit, les chefs royalistes, pour ne pas laisser refroidir le courage de leurs soldats augmenté par ce brillant début, se hâtèrent d'investir Tonneins-Dessus, dont les approches étaient assez difficiles. Ce fut le 20 mars qu'ils commencèrent le siége de cette place, cherchant à s'emparer de ses ouvrages avancés. Il y avait près des fossés de la ville un moulin à vent et une grande maison solidement bâtis, occupés par des troupes, et dont il était, avant tout, important de se rendre maître. D'ailleurs, il fallait surveiller le marquis de La Force alors à Clairac, auquel on devait supposer l'intention de secourir son fils. Pour remplir ce double objet, le duc d'Elbœuf, après avoir commandé au capitaine L'Espinasse d'attaquer le moulin et la maison dont il s'agit avec un corps de mille hommes, chargea le comte de Curson de s'emparer, avec d'autres troupes, d'une demi-lune au côté opposé, pour obliger les assiégés à diviser leurs forces, et fit poster deux gros détachements à égale distance, entre Tonneins et Clairac, pour observer les ennemis et les repousser, s'ils se présentaient. Ces dispositions étant faites, le comte de Curson et L'Espinasse reçurent l'ordre d'attaquer, et le firent avec tant de vigueur que le moulin et la maison, ainsi que la demi-lune, furent emportés, et les assiégés forcés de se retirer dans la place. Maîtresse de ces postes avancés qu'elle conserva toujours, l'armée royale serra la ville de plus près, et put dès lors pousser plus vivement les opérations du siége.

Cependant, le marquis de La Force ayant levé à la hâte quelques troupes qui lui furent envoyées par les villes de son parti, ne tarda point à marcher vers Tonneins, pour tâcher de le secourir. Il avait bien pris ses mesures et n'avait négligé aucune précaution ; néanmoins, la tentative ne fut pas heureuse. Il était attendu avec des forces supérieures ; le maréchal de Thémines chargea vigoureusement sa cavalerie, la mit en désordre, prit même une de ses cornettes, et la mena battant jusqu'aux portes de Clairac. La perte des protestants ne fut pas cependant considérable, attendu que La Force, ayant vu sa cavalerie en complète déroute, forma son corps d'infanterie en ordre de bataille, ne fut point entamé et fit sa retraite sans même perdre un seul homme. Le duc d'Elbœuf qui, pour l'envelopper, avait chercher à le tourner, s'étant aussi lui-même égaré dans la campagne, ne put exécuter son évolution projetée; et ce léger succès n'avança pas beaucoup le siége.

La situation de Tonneins sur la Garonne lui donnait la facilité de recevoir chaque jour des provisions et des secours de toute espèce. Le siége allait donc traîner en longueur, et l'armée royale, malgré tous ses efforts, pouvait être longtemps retenue sous les murs de la place ; il était même possible qu'elle ne réussit point à s'en emparer. Dans la vue de priver les assiégés des avantages de leur position, le duc d'Elbœuf demanda aux Bordelais quelques embarcations armées. La demande ayant eu son effet, il arriva de Bordeaux six petits vaisseaux ou pataches sous les ordres de Pontac, Pichon et d'Avresac, tous les trois chevaliers de Malte. Elles passèrent sous le feu de la place et allèrent se poster de manière à intercepter tout ce qu'on

voudrait désormais y introduire. De petits bateaux, néanmoins, pouvaient y aborder encore à la faveur des ténèbres ; mais le peu de secours qu'ils procuraient aux assiégés étaient bien éloignés de suffire à leurs besoins, qui, chaque jour, se multipliaient avec leur détresse.

Elle fut bientôt extrême. Livrés à leurs propres forces, battus par une artillerie formidable, menacés de famine par la disette qu'ils commençaient d'éprouver, infectés même par l'odeur des cadavres restés sans sépulture depuis la prise de Tonneins-Dessous, leur situation devint si fâcheuse qu'ils demandèrent à parlementer. Le duc d'Elbœuf y consentit ; mais se voyant déjà l'arbitre de leur sort, il fut avec ces malheureux d'une sévérité inflexible ; il exigea que la garnison se rendît à discrétion, et donna seulement aux gentilshommes et aux officiers la permission de conserver leur épée. Ces conditions, prescrites d'un ton impérieux, surtout lorsqu'on se faisait un jeu, même un mérite, de manquer à la foi jurée, parurent si dures et si honteuses aux assiégés, qu'ils les refusèrent et se résolurent de mourir en désespérés.

Cependant le marquis de La Force ne renonçait point à secourir la place, et ne ménageait rien pour y parvenir. Instruit par l'expérience qu'il serait téméraire d'attaquer les assiégeants à découvert, il projeta de les surprendre et de tomber à l'improviste sur leur camp pendant la nuit. En conséquence, après avoir fait, pendant quelques jours, de fausses attaques sur divers points, pour mieux cacher ses desseins, il fit courir le bruit qu'il se retirait à Sainte-Foi pour défendre cette ville à la tête de quelques troupes, contre le prince de Condé lui-même, dont l'arrivée précédait

celle du roi qui revenait en Guienne. Les assiégés étaient informés des véritables intentions du marquis, mais les assiégeants y furent trompés, surtout lorsqu'ils apprirent, le 30 avril, qu'il devait partir le même jour pour Grateloup, village à deux lieues de Tonneins, sur la route de Clairac à Sainte-Foi. En effet, comme il l'avait annoncé, La Force marcha sur Grateloup, dans la soirée, avec 3,000 hommes d'infanterie et 400 chevaux, mais selon quelques manuscrits, avec 800 hommes seulement, ce qui faisait huit compagnies. Bien qu'il fût plus de minuit quand sa troupe parvint à Grateloup, où elle comptait se reposer, il la fit à l'instant revenir sur ses pas, et par Gontaud, dans le plus grand silence, gagna le chemin de Tonneins. Il était encore nuit close lorsqu'il arriva, sans être découvert, à moins d'un quart de lieue du camp des ennemis, dont la position lui était connue. La célérité de la marche seconde principalement les entreprises de ce genre. Si le marquis avait profité du premier instant, il eût porté le désordre dans le camp et peut-être obtenu, sans coup férir, un succès décisif; mais soit que sa troupe, fatiguée des marches forcées qu'elle avait faites, eût besoin de repos, ou qu'il perdit à délibérer le temps pendant lequel il aurait dû agir, il manqua le moment favorable, et, par un retard heureux pour les royalistes, n'obtint point de ses manœuvres, jusque là bien conduites, l'avantage qu'il s'était proposé. Le duc d'Elbœuf, à la vérité, trompé par ses espions, se livrait au sommeil; toutefois la garde du camp ne s'en faisait pas moins avec exactitude. Quand le marquis, soit pour en sonder l'approche, soit pour donner le signal de l'attaque aux assiégés, fit avancer 15 cuirassiers

vers le camp : d'Arpajon, Saint-Chamarand et quelques autres gentilshommes, qui faisaient une ronde, les aperçurent, et les ayant reconnus à la serviette qu'ils portaient sur les épaules *en manteau de pèlerin*, les chargèrent avec tant de vigueur, qu'après en avoir tué quelques-uns, ils obligèrent les autres à se replier en désordre. La Force alors commit une nouvelle faute, en ne tombant point sur le camp ennemi avec toute sa troupe; car, tandis qu'il délibérait, le duc d'Elbœuf, éveillé par le bruit des *mousquetades*, accourut en *pourpoint* au lieu où l'alerte avait été donnée. Bien que malade, le maréchal de Thémines arriva presque aussitôt; toute l'armée alors s'étant mise en bataille, on fit de suite avancer la compagnie d'hommes d'armes du maréchal d'Aubeterre, commandée par Lapoujade, son lieutenant, et qui précisément était de garde cette nuit. La Force alors fit marcher un bataillon pour s'emparer d'un chemin creux, d'où il aurait beaucoup incommodé l'armée royale; Vignoles, Ribérac, Valencey, Lamothe d'Hautefort l'attaquèrent si vivement, qu'ils le forcèrent à la retraite, mais toutefois après une bien longue résistance. Le duc d'Elbœuf étant arrivé avec le gros de l'armée, ce ne fut bientôt qu'une déroute complète dans celle des assaillants. La cavalerie, rappelant le souvenir de la honteuse journée de Guinegatte, *dite des éperons* (1513), fit demi-tour et s'enfuit vers Clairac sans avoir combattu. Elle perdit seulement dans sa fuite une vingtaine de chevaux, faits prisonniers sans coup férir; bien que l'infanterie eût assez résisté, elle fut néanmoins presque mise en déroute ou plutôt dispersée; quatre de ses drapeaux restèrent sur le champ de bataille. Quoique vain-

queurs, les catholiques firent pourtant des pertes considérables. Ils eurent surtout à regretter quelques militaires distingués, qui, dans cette occasion, avaient donné des preuves d'une grande valeur. Le maréchal de camp de la Reinville avait déjà été tué dans une sortie, le 18 du même mois, et son corps inhumé dans l'église du Mas-d'Agenais, où, de nos jours encore, on lit son épitaphe.

Mais revenons aux assiégés : prévenus des desseins du marquis de La Force, ils attendirent toute la nuit avec impatience l'attaque du camp ennemi, qui devait leur servir de signal pour opérer une sortie vigoureuse dans les lignes des assiégeants. L'affaire ne fut pas plutôt engagée entre Arpajon, Saint-Chamarand et les cuirassiers de La Force, qu'ils tombèrent avec furie sur les régiments de Picardie et de Piémont qui gardaient la tranchée; après les avoir culbutés, ceux-ci roulèrent deux pièces de canon dans les fossés, en jetèrent une troisième dans la rivière, et s'emparèrent d'un bastion. Les soldats des deux régiments, que cette attaque imprévue avait frappés de terreur, s'imaginant que le duc d'Elbœuf avait été battu et tué, cherchèrent leur salut dans une prompte fuite. Les uns se dispersèrent dans les jardins des environs, les autres gagnèrent la rivière, plusieurs portèrent même jusque dans les villes voisines la nouvelle d'une déroute, où leur lâcheté seule pouvait trouver son excuse.

Cependant, l'armée victorieuse, ayant poursuivi les fuyards, revint devant la place. Trouvant les assiégés maîtres de la tranchée, le combat recommença. Les uns pour soutenir la gloire qu'ils avaient acquise, les autres pour conserver le terrain qu'ils venaient de conquérir, tous ani-

més d'un courage porté jusqu'à l'exaltation la plus délirante, combattirent avec plus de fureur que jamais. On fit des deux côtés des prodiges de valeur. La victoire fut non-seulement disputée avec obstination, mais resta longtemps indécise. Les ouvrages extérieurs, tout inondés de sang, avaient été pris et repris plusieurs fois de suite, lorsque enfin obligés de céder au nombre toujours croissant de leurs ennemis, les assiégés rentrèrent dans la place. L'action fut néanmoins si vive, et l'ardeur si guerrière dans l'armée royale, que le duc d'Elbœuf, sur le champ, crut pouvoir ordonner de monter à l'assaut. Toutefois le courage des assiégés ne se démentit point, et sembla même redoubler à la vue de ce danger : on combattit encore sur la brèche pendant cinq heures, jusqu'à ce que les deux partis, également accablés de fatigue et de lassitude, regagnèrent leurs postes pour d'abord prendre du repos, puis enfin quelque nourriture.

Ce fut pendant le siége de Tonneins, et avant la seconde tentative du marquis de La Force pour délivrer cette ville, que le marquis de Lusignan vint à manquer de vivres à Clairac, et forma le projet de s'emparer de l'abbaye et du château de Granges qu'il savait être bien approvisionnés. En conséquence, il partit avec son régiment, un autre corps d'infanterie, quelques chevaux et deux canons qui lui avaient été envoyés de Nérac. Rendu sous les murs de la place, il la somma de capituler et s'en fût même emparé de vive force ; mais le sieur de Catus, prévenu de la marche de Lusignan, avait rassemblé 500 hommes d'infanterie et bon nombre de cavaliers, que lui fournirent aussitôt les communes voisines, et bravement, avec cette petite armée, il

s'avança pour secourir les assiégés. Le marquis, supérieur en forces, ne l'attendit pas, quitta ses retranchements, alla de suite à sa rencontre, et le défit si complétement que *peu s'en retournèrent,* dit un manuscrit du temps, *pour en dire des nouvelles*. Le sieur Catus lui-même demeura parmi les morts, et Granges capitula sans faire aucune résistance. Maître de toutes les provisions en blé, vin et *lard*, qui étaient à Granges, le marquis les fit conduire, par bateaux, à Clairac. Le blé surtout y était en si grande quantité, qu'après une ample distribution faite aux habitants, il put encore en renfermer 2,000 boisseaux dans ses magasins militaires. Il remporta aussi de cette expédition 700 fusils en bon état. Cette provision d'armes et de subsistances servit aux troupes du marquis de La Force, quand il se rendit à Clairac pour délivrer Tonneins.

Cependant les malheureux habitants et la garnison de cette dernière ville n'ayant aucun espoir d'être enfin secourus, en proie à toutes les calamités, à toutes les horreurs qu'entraîne un siége long et meurtrier, affaiblis par les pertes qu'ils avaient éprouvées dans les derniers combats et par celles qu'une maladie pestilentielle, accompagnée de famine, leur faisait ressentir chaque jour, se trouvèrent aussi réduits à une telle extrémité, que ne pouvant plus se défendre ni subsister dans la place, ils demandèrent à capituler. Après maints pourparlers, suivis d'une suspension d'armes qui leur fut sans doute accordée en considération de leur belle défense, peut-être même aussi par un sentiment de pitié : la pitié ! qu'ai-je dit ; existait-elle alors dans l'âme de nos pères? et n'est-il pas encore plus probable qu'instruit de l'arrivée prochaine du

prince de Condé dans la province, le duc d'Elbœuf cherchait à lui ravir la gloire d'entrer le premier dans Tonneins ? Quoi qu'il en soit, les conditions qu'obtinrent les assiégés furent bien meilleures et plus honorables qu'ils n'osaient l'espérer ; en vertu de la capitulation signée la veille, ils sortirent par la brèche, le 5 mai, *vie, armes et bagues sauves, drapeaux ployés, mêche éteinte et caisse débandée*, après avoir perdu plus de 2,000 hommes, dont 50 officiers de marque, pendant le siége qui avait duré plus d'un mois et demi. Presque tous ces braves étaient tellement affaiblis, tellement mutilés, qu'ils semblaient, disent nos manuscrits, plutôt des cadavres ambulants que des créatures vivantes. Deux jours après, Montpouillan et Castets moururent de leurs blessures. Déposés en premier lieu dans l'église de Bugassat, puis transportés à Clairac, leurs corps y furent inhumés.

Ainsi se termina l'un des plus fameux siéges qui, avec ceux de Casseneuil, en 1214, et de Penne, en 1562, mérite d'être mentionné dans les récits de notre histoire. A peine l'évacuation de la place fut-elle effectuée, que les trois villes de Tonneins furent livrées aux flammes par les vainqueurs et totalement consumées. Cet exemple terrible, dont le souvenir glace encore d'effroi après deux siècles révolus, peut être signalé comme l'un des plus affreux résultats de nos discordes civiles. Cependant la destinée de Tonneins devait l'emporter. Malgré la rigueur des ordres du roi, malgré les arrêts du parlement de Bordeaux qui défendit plusieurs fois de bâtir sur ses ruines, cette ville ne tarda point à renaître de ses cendres. L'influence du

commerce, l'industrie de ses habitants effacèrent bientôt les traces de cette horrible catastrophe, et Tonneins, sous les auspices de la paix, aujourd'hui riche autant que populeux, a repris sa place au rang des villes les plus importantes du département de Lot-et-Garonne.

Saint-Amans, près d'Agen (3 juillet 1828).

DOUZIÈME NOTICE.

LE SOUTERRAIN DE PRÉCEPTIS.

Pour celui qui se livre aux recherches archéologiques, la rencontre d'un souterrain, comme celle d'un ancien manuscrit, est une bonne fortune. Indépendamment de l'espèce d'attrait qu'offre toujours l'explication d'un mystère, d'autant plus piquant qu'il est plus obscur, elle est envisagée comme le gage presque certain de quelque résultat encore ignoré, ou de quelque instruction nouvelle. Malgré l'intérêt qu'inspirent en général aux savants les découvertes de ce genre, je ne sais, néanmoins, si celle dont il s'agit ici doit être à leur yeux d'une grande importance. Le souterrain dont je vais les entretenir ne se recommande, ni sous le rapport de l'architecture, ni sous celui de la difficulté vaincue; il ne présente aucune inscription, aucun monument indicatif soit de l'époque où fut entreprise cette tâche laborieuse, soit du peuple qui l'exécuta. Cependant, il est possible que ce nouveau souterrain, vaste et bien conservé, offre aux antiquaires quelque particularité remarquable, que sa description détaillée donne lieu à de certains rapprochements, ajoute des notions nouvelles à celles

qu'on a déjà sur cette sorte d'édifice, et qu'enfin je ne regrette point, que je me félicite même de m'en être occupé. Déterminé par ces réflexions, je vais transporter le lecteur sur le local où s'est effectuée par hasard cette découverte en labourant la terre, vers la fin du mois d'août de cette année, 1822.

Pour parvenir sur ce local, après être sorti de la ville d'Agen par la porte du Pin, on prend la grande route de Cahors, et l'on suit cette route l'espace à peu près d'une lieue. Avant d'arriver au Pont *del Cassé* ou *du Cassé*, c'est-à-dire du chêne, on quitte la grande route, et laissant derrière soi l'antique manoir des templiers de *Mérens*, on entre dans un vallon qui se présente au nord. Ce vallon offre dès son entrée un aspect agreste totalement étranger aux plaines de la Garonne, et l'on voit aisément que jadis, couvert de bois épais, il devait recéler des retraites fort solitaires. Après avoir marché pendant une demi-heure environ, et vu partout l'industrie humaine couvrir aujourd'hui de cultures variées un sol où la nature ne produisait autrefois que des ronces ou des fruits sauvages, on s'arrête au moulin de *Préceptis*. Ce moulin, antique propriété de l'honnête famille dont il porte le nom et qui le fait valoir, est environné d'ormes touffus, et présente avec ses alentours le site le plus agréable. Il est alimenté par un ruisseau qui prend sa source au-dessous de *Montbalen*, dans les hauteurs qui séparent le bassin du Lot de celui de la Garonne. Ici le vallon s'est considérablement retréci, et les coteaux qui le forment se sont sensiblement abaissés, depuis qu'on a quitté la grande route. Se tournant alors vers le sud, on est en face de l'entrée du souterrain, creusé

dans une croupe arrondie qui se remarque sur le flanc de la colline opposée. Dominé par un petit village composé de deux hameaux, dont l'un est situé au-dessus, l'autre au-dessous du rocher qui couronne la colline, et que leur position respective fait nommer le *haut* et le *bas Jourda*, on n'a plus alors, pour atteindre le but de sa promenade, qu'à traverser le ruisseau sur une planche, à la vérité fort souvent étroite et vacillante, mais qu'un pied fait aux courses alpines dédaigne et franchit lestement. On monte ensuite; en quatre pas on aborde un champ labouré, puis la cavité souterraine que l'on a pour objet. Au reste, comme j'aurai l'occasion de faire observer, cette cavité ne paraît point la véritable entrée du souterrain, qui sera peut-être toujours ignorée, mais c'est par elle que nous allons descendre avec les curieux qui veulent bien me prendre pour guide dans cette petite incursion.

On reconnaît dès l'entrée que le souterrain est creusé dans une sorte de grès tendre et très-souillé d'argile, connu sous le nom de molasse, et dans nos pays sous celui de tuf, *truffé* en patois gascon. Ce grès imparfait est commun dans nos collines, où sa décomposition produit ce qu'on appelle d'ordinaire le *sable de renard.* Il n'est pas douteux que cette substance, d'un travail si facile et qui durcit au feu, n'ait paru de bonne heure aux hommes, très-propre à se pratiquer des demeures souterraines, dans la construction desquelles les animaux sauvages les avaient pourtant devancés. Mais hâtons-nous de pénétrer dans l'antre caverneux à l'aide des flambeaux qui nous sont indispensables.

Les premiers pas, dit-on, sont toujours les plus diffici-

les; ceux que nous faisons en entrant, quoique sans nul danger, ne laissent pas d'être pénibles. L'ouverture du souterrain a deux mètres de hauteur, on peut s'y tenir debout; mais bientôt après cependant il faut marcher courbé, sous une voûte qui devient peu à peu très-basse, et sur un sol encombré par des pierres. C'est dans cette situation gênante qu'on parvient d'abord à un passage retréci par des décombres que l'on paraît y avoir amoncelés, ensuite à un passage plus ouvert, où l'on remarque, à gauche, une issue indiquée mais comblée, et qu'on arrive enfin à un autre grand espace de forme arrondie, où l'on voit une sorte de niche pratiquée à hauteur d'appui. Là se présente un corridor qui se dirige à l'ouest, qu'on peut suivre sur une longueur de cinq mètres, mais dont l'issue est obstruée. Revenant sur ses pas, et se tournant vers l'est, on se trouve alors dans une belle allée de deux mètres de largeur sur autant de hauteur, et qui, à compter de l'entrée du souterrain, s'étend en longueur au-delà de trente mètres. En parcourant cette allée, qui se prolonge en ligne droite, on observe d'abord, à quelque distance, un soupirail formé dans le milieu de la voûte, par des tuyaux en terre cuite, pareils à ceux dont on se sert pour conduire les eaux. Il est à remarquer que ce soupirail, dont l'ouverture supérieure est recouverte à la surface du sol par une pierre plate, est le seul qu'on ait reconnu dans le souterrain duquel peut-être il occupait le centre. Vis-à-vis, sur la droite, s'ouvre en zigzag, un autre corridor qui plonge par une pente de 45 degrés. Il est humide, et même fangeux dans sa partie la plus basse, que des éboulements achèvent de rendre d'un accès très-difficile. Sa hauteur, d'abord d'un mètre tout au plus,

se réduit presque de moitié au premier détour ; mais sa largeur de 60 centimètres paraît n'avoir point subi d'altération, au moins dans sa partie supérieure : il a près de 14 mètres de longueur.

Deux jeunes gens, MM. Duffa et Bourrières, dont le premier nous avait accompagné dans notre précédente visite, ces deux jeunes gens, ai-je dit, ont pénétré depuis jusqu'à l'issue extérieure de ce corridor qu'ils ont trouvé fermée avec une très-grosse pierre. Ils ont alors fait preuve d'une intrépidité qui n'est pas sans intérêt aux yeux de la science. Dans cette hasardeuse et sombre exploration, ils ont toujours rampé sur un bain de boue glacée, et sans pouvoir, faute d'espace, soulever ni retourner leur corps dans cette étroite et humide prison. A peine, enfin, s'il leur était permis de se passer mutuellement au besoin le flambeau qui servait à les éclairer, et dont la lumière, lorsqu'ils atteignirent l'extrémité du corridor, commençait à défaillir faute d'oxigène. A leur retour, un travail plus pénible encore les attendait. Sans pouvoir s'aider de la main dont ils tenaient tour-à-tour le flambeau, ils remontèrent à reculons, et la pente glissante, et la route resserrée qu'ils avaient parcourue en descendant d'une manière plus rapide et surtout moins laborieuse. C'est ainsi néanmoins qu'ils terminèrent, après l'avoir commencée trop légèrement sans doute, une entreprise que l'ardeur et la témérité de la première jeunesse seules pouvaient leur faire exécuter. Une niche semblable à celle que nous avons déjà observée se trouve à l'entrée de ce corridor.

Quelques pas plus loin se présente la place d'une porte qui devait intercepter dans cet endroit le passage de l'allée.

Cette place est indiquée par deux entailles perpendiculaires, contre lesquelles la porte était retenue en dedans, au moyen d'une pièce de bois qui se mouvait en travers dans deux ouvertures opposées, ainsi qu'on le voit encore dans quelques vieilles maisons à la campagne ou dans les anciens châteaux fortifiés.

Poursuivant notre route, nous ne tarderons pas à reconnaître, à gauche, l'ouverture d'un nouveau corridor qui communique avec une grande allée parallèle à celle que nous suivons. L'entrée de ce corridor assez court était aussi munie d'une porte. Nous avançons, quand s'offre à nous une ouverture pratiquée dans le sol de l'allée. On y porte aussitôt le flambeau, et l'on voit que cette ouverture elle-même, d'abord tout au plus assez large pour laisser passer un homme, s'élargit ensuite, s'évase régulièrement, prend une forme ovale ou ovoïde, que son intérieur est travaillé même avec soin, qu'il est uni, dressé, en un mot que c'est un *silo* disposé pour conserver les grains. On y descend ; quelques squelettes de taupes et de rats, c'est tout ce qu'on y trouve. Vis-à-vis ce *silo*, et du même côté, est une petite chambre ronde où se voit un autre *silo* à peu près de même forme et d'égale dimension que le précédent ; c'est-à-dire de 2 mètres de haut, et presque autant de large. A gauche de cette chambre, s'en trouve une autre de même forme, mais un peu plus petite, et séparée de la première par un étroit corridor. On s'y introduit par une ouverture élevée d'un mètre et demi au-dessus du niveau du très-petit corridor intermédiaire. Le sol de cette dernière chambre, dont la voûte est remarquable par son exécution soignée, est couvert d'une poussière noire, jus-

qu'à la hauteur de 20 centimètres. Revenant à la grande allée, quelqu'un de nous s'écrie tout-à-coup : *Je vois ici des caractères tracés sur la muraille !* C'était en effet les noms de J. Roux et de Préceptis écrits en grosses lettres, avec la date de 1788. D'après les renseignements qui m'ont été donnés depuis, le souterrain s'était ouvert fortuitement, alors comme aujourd'hui ; mais son entrée n'ayant point été déblayée, et se trouvant à peine praticable, fort peu de gens osaient s'y hasarder ; il y a lieu de croire que Roux et Préceptis, ayant quitté dans ce lieu un monument de leur courage, n'avaient peut-être pas osé pénétrer plus avant. On racontait alors que, dans ce souterrain comme dans un couvent de moines, on voyait des cellules disposées parallèlement le long d'un dortoir, et c'est encore ainsi qu'on nous l'avait d'abord dépeint, d'après la tradition qui s'en était conservée. On voit déjà combien peu elle était exacte.

Cinq à six mètres plus avant, on rencontre un autre *silo*, dans le fond duquel, avec des squelettes de taupes, on a trouvé une petite plaque de cuivre imparfaitement arrondie et de la grandeur d'une pièce de cinq centimes ou d'un sou. Cette pièce étant marquée du nombre 12 en chiffres romains, je dois la vérifier, attendu qu'elle est visiblement étampée, comme une de ces tessères, espèce de signes ou de contremarques employées à divers usages chez les Romains : tessères pour l'entrée aux théâtres, aux combats des gladiateurs, tessères militaires sur lesquelles on écrivait le mot du guet, tessères de libéralité, tessères d'hospitalité. Il me paraît donc probable que la tessère dont il s'agit devait indiquer la mesure des denrées à délivrer au

porteur, pour la part qui lui était assignée dans la distribution des grains renfermés dans un magasin ou grenier public. Ce n'est, au reste, qu'une conjecture et peut-être bien hasardée ; car cette pièce pouvait avoir une tout autre destination. Enfin, bien qu'elle paraisse d'origine romaine, rien ne s'oppose à ce qu'on ne puisse l'attribuer à quelque autre peuple, auquel les Romains auraient transmis antérieurement l'usage des tessères. Quoi qu'il en soit, la grande allée où nous sommes se rétrécit ici tout-à-coup. A deux pas du *silo*, un petit corridor se présente ; il n'a guère plus d'un mètre de longueur et conduit à l'extrémité supérieure d'une autre grande allée, que nous avons déjà mentionnée, et que nous ne tarderons pas à visiter. Là nous voyons, à droite, l'entrée d'un autre corridor récemment découvert, que l'on a parcouru dans une étendue de 8 mètres, et dont l'issue est obstruée. En face est encore un corridor dont l'ouverture plus large a été jadis fermée par une porte, et qui, se dirigeant vers le sud, peut passer pour la continuation de la grande allée que nous avons parcourue. Il renferme un quatrième *silo*, et s'étend l'espace de quelques mètres. Alors s'ouvre, en se détournant un peu sur la gauche, un corridor ascendant, qu'on présume devoir se prolonger jusqu'au-dessous du hameau nommé le *bas Jourda*. Après avoir reconnu que l'issue supérieure de ce corridor est comblée, on revient sur ses traces, on tourne à gauche, on marche une quinzaine de pas, et l'on arrive au point où le corridor se termine et ne permet plus d'aller en avant. Ici finit le souterrain par un enfoncement latéral dont l'ouverture se présente sous la forme d'une voûte de four. Ici, enfin, nous pouvons paro-

dier Regnard, et répéter, dans cette froide et triste solitude, ce qu'il écrivait sous les brumes et les glaces polaires :

Hìc tandem stetimus nobis ubì defuit *locus*.

L'impossibilité d'aller plus loin étant suffisamment constatée, nous reprenons d'abord la route que nous avons parcourue; puis, revenus au débouché du petit corridor indiqué dans le plan ci-joint par le chiffre 16, nous délibérons un instant sur la direction que nous devons désormais donner à nos recherches. La résolution est bientôt prise; il faut pénétrer dans la grande allée dont la courbure s'offre à l'est, et qui n'a pas encore été visitée. Bientôt cette allée tourne au nord, et devient parallèle à l'autre grande allée. La première chose qu'on y remarque, c'est, à quelque distance du lieu du départ et sur la droite, une petite chambre quadrangulaire, dont l'entrée est au-dessus du niveau du sol. Le petit corridor qui communique directement aux deux grandes allées, et que nous avons mentionné, se voit ensuite sur la gauche. Vis-à-vis, on en découvre un autre un peu plus large, qui, décrivant à peu près un quart de cercle, conduit à une chambre circulaire, la plus grande du souterrain. Comme dans le réduit carré que nous venons de quitter, on pénètre dans cette chambre par une espèce de fenêtre qui s'ouvre au-dessus du niveau du sol de l'allée. Cette chambre renferme une niche pratiquée à rase terre, et qui a 70 centimètres de largeur sur autant de profondeur. Frappant du pied dans cette niche, contre le fond ou les côtés, le coup retentit dans tout le souterrain; ce qui n'a lieu dans aucune autre de ses parties. On

20

observe encore dans la même chambre, et plus haut que le sol, un trou carré de 40 centimètres dans toutes ses dimensions ; il offre, à l'intérieur, un plan incliné qui rappelle en quelque sorte le couloir de la poste aux lettres. Le corridor qui mène à cette chambre offre aussi, près de son entrée, une niche de 40 centimètres de longueur et de 20 de profondeur, plus élevée que le sol : il se termine en cul-de-sac, de forme semi-circulaire, et près de son extrémité, présente l'entrée à droite d'un autre corridor plus étroit, dont l'issue est obstruée, et que sa direction fait présumer devoir déboucher dans l'espace marqué sur le plan par le chiffre 3.

Nous ne pouvons quitter l'extrémité de ce corridor, sans remarquer trois petits conduits dans lesquels on pourrait, tout au plus, passer le poing, et qui, percés dans le grès, établissent une communication en guise de lucarne avec certains points du voisinage : le premier, aussi le plus long, s'ouvre dans le corridor même, et se termine dans l'allée n° 19 ; le second s'étend de l'entrée de la chambre circulaire au petit corridor n° 27 ; le troisième s'observe aussi dans ce dernier corridor, et se dirige vers l'ouverture par laquelle on a pénétré dans le souterrain ; mais son issue étant obstruée, on ne peut savoir où il aboutissait.

Discourant sur l'usage de ces conduits, destinés peut-être à transmettre la voix dans ces recoins ou labyrinthes solitaires, nous remontons le corridor qui nous ramène insensiblement dans la grande allée. Tandis que nous cheminons ainsi dans les détours les plus reculés du souterrain, marchant à la file, avec précaution, même avec

quelque méfiance, et maintes fois presque effrayés de notre ombre elle-même qui, projetée sur les parois du labyrinthe, paraît et disparaît d'une manière instantanée ; tandis que nous avançons dans le plus grand silence, et respirant à peine, si tout-à-coup un renard, un blaireau, caché dans un réduit obscur, s'élançait à travers notre colonne observatrice, quel trouble, quel désordre il produirait dans ses rangs ! L'irruption subite de cet animal effrayé semblerait être celle d'un monstre inconnu. Au premier choc, le flambeau s'éteindrait, la confusion augmenterait, on se croirait un instant perdu dans cette obscurité profonde. Une aussi plaisante idée excite donc notre gaîté, bien qu'il soit néanmoins possible qu'elle se réalise. Et en effet, ces animaux sauvages et lucifuges n'ont-ils pas sur ce local des droits plus anciens et mieux fondés que les nôtres ; et qui nous répondrait qu'ici tous ceux de la contrée n'ont pas leur quartier général ?

Cependant aucune aventure de ce genre nouveau ne nous était réservée ; le fond de l'allée nous avertit bientôt que nous touchons au dernier terme de notre course hasardeuse. Ce fond est assez mal percé d'une ouverture en forme de triangle, qui semble, après un laps de temps, s'être opérée d'elle-même dans une cloison un peu mince, qui sépare en cet endroit l'allée de l'espace n° 3.

N'ayant plus désormais de découvertes à faire, nous nous hâtons de revenir sur nos pas, et de rentrer dans la grande allée n° 8, par le petit corridor de communication désigné sous le n° 21. Se tournant alors à droite et marchant vers le nord, on voit bientôt l'entrée du souterrain qui se présente en face. Le flambeau devient inutile, et

dans le même lieu où on l'avait perdue, on retrouve enfin la lumière du jour.

Je terminerai cette notice par les observations suivantes qui doivent la compléter.

Comme je l'ai déjà dit, il ne semble pas que l'ouverture, par laquelle on s'introduit aujourd'hui dans le souterrain, soit sa véritable entrée. Mon opinion, à ce sujet, se fonde sur la manière dont les portes qui barraient les corridors étaient disposées. Toutes ces portes ne pouvant, en effet, s'ouvrir ni se fermer dans la direction que nous avons suivie, il est clair que si l'on pouvait pénétrer de ce côté dans le souterrain, on était du moins alors dans l'impossibilité d'y circuler librement. En conséquence, je regarde comme très-probable qu'on s'introduisait dans le souterrain par sa partie supérieure où sont situés maintenant les hameaux du Jourda. Les autres issues, et surtout ce corridor si laborieusement exploré par MM. Bourrières et Duffa, doivent avoir servi dans l'origine à l'évacuation des déblais, résultats indispensables d'aussi grandes excavations.

J'ignore si le lecteur a déjà deviné l'usage de ces niches pratiquées dans toutes les parties du souterrain? Il me semble qu'elles devaient servir à déposer les lampes nécessaires pour éclairer son intérieur. Aucune de ces niches, cependant, ne laisse apercevoir des traces de fumée. J'en dis autant de toutes les parties de cette grande excavation qui ne paraît habitable, ni jamais avoir été habitée. Enfin, on a rencontré à la surface du sol extérieur et aux environs, des fragments de briques à rebord, si communes dans nos

campagnes, et qui indiquent partout l'ancien séjour des Romains.

Ce souterrain, au surplus, est bien loin d'être le seul de ce genre qui s'observe dans nos contrées; les environs d'Agen et le reste du département en offrent plusieurs creusés dans le même grès, et dont il faut rapporter la construction à la même époque. Dans le nombre de ceux qui me sont connus, nul, à la vérité, n'est aussi vaste et ne mérite autant une attention particulière, à cause des *silos* qu'il renferme et qu'on n'a rencontrés, à ce qu'il paraît, dans aucun autre de ceux qu'on a visités. A quel peuple faut-il attribuer ce souterrain? A quel usage était-il destiné? Telles sont les questions auxquelles donne lieu sa découverte. Il serait sans doute satisfaisant de résoudre ces questions d'une manière positive; mais nous n'avons sur la première que d'obscurs aperçus, et sur la seconde que des documents incomplets, dont il ne saurait résulter que de simples conjectures.

Ce souterrain peut être attribué soit aux Nitiobriges, premiers habitants connus du pays, soit aux Romains qui en firent la conquête, aux Visigoths ou bien aux Sarrasins qui, après ceux-ci, l'occupèrent. Il peut dater encore ou des guerres civiles ou de celles de religion qui désolèrent autrefois si longtemps l'Agenais. Il peut même, si l'on en croit les contes populaires, avoir été pratiqué pour servir de refuge aux voleurs, aux faux-monnayeurs. De toutes ces opinions, il n'y a que les quatre premières qui méritent de nous occuper; les deux dernières seraient ici pour nous d'un trop faible intérêt, et sont d'ailleurs dénuées de toute espèce de preuves.

D'abord, l'observation des *silos* dans l'excavation dont il s'agit, n'est aucunement favorable à l'opinion qui l'attribuerait aux Nitiobriges. Il est constant que plusieurs anciens peuples firent usage de ce moyen, pour conserver leurs grains ; mais cela doit s'entendre principalement des peuples orientaux ou de l'Afrique septentrionale. En effet, Varon, Columelle, Pline et Hirtius ne mentionnent à ce sujet que les habitants de la Thrace, de la Cappadoce, etc. Ces peuples de l'est de l'Europe ou de l'Asie mineure, ainsi que ceux de l'Afrique, voisins de la Méditerranée, pratiquèrent seuls, à ce qu'il paraît, ce procédé ; et s'il a été retrouvé depuis en Hongrie, en Espagne et ailleurs, c'est qu'il y a été transporté de l'orient ou du midi. Je ne saurais me persuader que les Nitiobriges, vivant dans un pays alors presque inculte et couvert de forêts, aient jamais fait usage de ce moyen pour conserver leurs grains, en supposant qu'ils en eussent à conserver. D'ailleurs, les tuyaux de terre cuite employés au soupirail observé dans le souterrain, indiquent déjà la connaissance de certains arts, dont il est difficile de supposer ces peuples instruits avant l'établissement consommé des Romains dans les Gaules. Cela suffit, je pense, pour nous fixer négativement à leur sujet.

Quant aux Romains, qui succédèrent aux Nitiobriges, si ces derniers n'étaient pas assez habiles pour construire des *silos*, les premiers l'étaient trop pour confier ainsi, dans un climat humide et froid, à des fosses souterraines le produit de leurs récoltes ; ils avaient de beaux et bons greniers qui valaient mieux, et quelque argument qu'on puisse tirer de la tessère trouvée dans le souterrain, ce fait isolé,

étranger peut-être à la question qui nous occupe, ne saurait prouver que les Romains aient transporté dans notre Aquitaine ce moyen imparfait de conserver les grains. Ce peuple qui, en élevant des temples, des palais, des arènes, s'est signalé par tant de chefs-d'œuvre d'architecture dans les Gaules, n'a point laissé chez nous le modèle des *silos*, qui ne sont praticables que dans les pays chauds et secs, et qui n'ont été pratiqués que par des peuples misérables.

Je ne vois donc absolument que les seuls Visigoths auxquels on puisse attribuer, dans nos climats, la construction de ces fosses conservatrices, et par conséquent celles des souterrains où elles ont été avec soin explorées. Ce peuple, en s'expatriant, habita des régions orientales et méridionales où l'on faisait usage de *silos*, aussi nommés *syres* et *matamores*. Il s'en établit après dans la seconde Aquitaine, depuis la cession faite de ce pays à Wallia par Honorius, ou plutôt par le patrice Constance, en 418, jusqu'à l'an 508, lorsqu'après la bataille de Vouglé, où Alaric fut vaincu et tué par Clovis, ce prince eut subjugué le pays situé entre Bordeaux et Toulouse. Pendant le cours des 90 ans qui séparent ces deux époques, les Visigoths furent presque toujours tranquilles possesseurs de l'Agenais, mais souvent occupés de guerres étrangères, soit en Espagne, soit ailleurs. On ne doit point oublier que ces peuples, comme tous les peuples barbares, n'envoyaient pas seulement des armées hors de leurs frontières, pour agir d'une manière hostile, mais partaient alors presque tous en corps de nation, et à l'exception peut-être de quelques circonstances particulières, ne laissaient sur leurs foyers

que les vieillards et les enfants.[1] Or, il est aussi constant que les Visigoths ne se confondirent jamais avec les naturels du pays soumis à leur domination, tant qu'ils professèrent une religion différente et vécurent sous d'autres lois ; on doit donc présumer que les anciens Nitiobriges, désignés à cette époque sous le nom de Romains, leur furent toujours suspects, et regarder la construction de ces sortes de souterrains comme une précaution jugée nécessaire ou prudente par ce peuple, soit en état de guerre, soit en état de paix. Enfin, comme il est probable que, lors d'une guerre étrangère, il restait avec la partie la plus faible de la nation une garde pour veiller sur les provisions et les effets des particuliers, ces objets, réunis dans un dépôt public, étaient d'une surveillance plus facile, et cachés sous la terre au milieu des forêts, pouvaient plus aisément se dérober aux recherches de tous les genres d'ennemis, dont on avait à redouter ou le pillage ou les déprédations.

Il est impossible de faire concourir ici les Maures ou les Sarrasins à la confection de ce souterrain. Ces peuples, qui n'en faisaient qu'un seul alors, et que, par conséquent, j'appellerai Mauro-Sarrasins, ne sauraient, en effet, avoir creusé cet obscur labyrinthe, bien qu'il fût naturel de croire qu'originaires d'Arabie, ils eussent dû plutôt que tout autre pratiquer chez nous, comme en Italie, en Sicile, en Espagne, des *silos* usités dans leur pays natal. Nonobstant certains noms de lieux, comme ceux de Castelmoron, de la Maurelle, qui semblent indiquer de la part de ce peuple un établissement permanent en

[1] Voy. Dom Vaissete, *Hist. générale du Languedoc*, tome Ier, liv. VII et VIII

Agenais, on ne voit pas qu'il y ait fait un séjour assez prolongé, ni même assez tranquille, pour s'être occupé de pareilles excavations. Les Mauro-Sarrasins, en effet, n'ont jamais apparu qu'en vrais dévastateurs dans nos belles contrées, qui pendant leurs fréquentes irruptions, furent toujours soumises à Eudes, duc d'Aquitaine. Si, vers l'an 729, lorsqu'ils envahirent les bords de la Garonne et s'étendirent jusqu'à la Loire, ils purent former le dessein de s'établir en Agenais, Charles-Martel ne leur donna pas le temps de réaliser ce projet. Deux ans s'étaient à peine écoulés que ce prince, justifiant, comme on sait, le beau surnom qui le distingue, les vainquit à Poitiers, et les chassant de nos contrées, les relégua dans la Septimanie, d'où son fils, Pepin-le-Petit, les rejeta néanmoins pour toujours bien au-delà des Pyrénées (an 759). Pour expliquer les dénominations que nous avons mentionnées, il suffirait, d'ailleurs, que lors de leur expulsion, quelques-uns de ces musulmans, ayant embrassé le christianisme, fussent restés dans le pays, pour avoir donné le nom de leur mère patrie aux domiciles qu'ils habitaient.

Il faut donc en dernière analyse revenir aux Visigoths et leur attribuer les *silos* reconnus dans le souterrain de Préceptis, puisqu'il est à peu près prouvé que les Nitiobriges n'auraient pas su, que les Romains n'auraient pas voulu, et que les Mauro-Sarrasins n'auraient pas pu les construire.

Telles sont mes conclusions, ou si l'on veut mes conjectures. Je les soumets aux maîtres de la science, et ne préjuge rien sur le degré d'intérêt ou d'importance qu'elles peuvent mériter.

CHIFFRES DE RENVOI

POUR LE PLAN DU SOUTERRAIN DE PRÉCEPTIS.

Nos 1. Ouverture formée par hasard en labourant la terre, et par laquelle on s'est introduit dans le souterrain. Elle a 3 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur à son entrée.

2. Passage réduit à 1 m. 23 cent. de large, et seulement à 1 m. de haut par les pierres dont il est encombré.

3. Espace de 3 m. 65 c. de largeur, en grande partie comblé par des pierres.

4. Issue entièrement obstruée par des pierres et qui paraît indiquer l'entrée d'un corridor.

5. Grand espace de forme ronde, qui a 3 m. 80 c. de diamètre; il est presque comblé par des pierres.

6. Corridor dont l'issue est fermée par un éboulement. Il a été parcouru l'espace de 5 m. 30 c. et a 0,60 c. de largeur.

7. Niche pratiquée dans la paroi de l'espace n° 5. Elle a 0,55 c. de largeur sur 0,75 c. de profondeur.

8. Grande allée qui, depuis l'entrée du souterrain jusqu'au dernier *silo*, a 30 m. de longueur, 2 m. de largeur et 2 m. de hauteur.

9. Corridor dont la pente plonge sous un angle de 45 degrés. Il a près de 14 m. de longueur. Sa largeur est de 0,60 c.; sa hauteur, d'abord de 0,50 c., se réduit ensuite à 0,35 c.

10. Niche dans la corridor n° 9. Elle a 0,40 c. de largeur et autant de profondeur.

11. *Silos*, de forme ovale ou ovoïde, hauts de 2 m. environ. Ces *silos* sont, à l'exception d'un seul, pratiqués dans les corridors.

12. Chambre ronde, où se trouve un *silo*. Celui-ci est haut de 2 m. $^1/_2$, et large de 1 m. 40 c.

13. Chambre qui communique avec la précédente, mais un peu plus petite.

14. Passage par lequel les deux grandes allées communiquent à leur extrémité supérieure. Ce passage a 1 m. 20 c. de longueur, sur 0,50 c. de largeur.

15. Corridor parcouru l'espace de 7 m. 60 c. Il a 70 c. de large. On présume qu'il doit aboutir à une issue extérieure.

16. Porte pratiquée à l'ouverture d'un corridor de 5 m. environ de longueur, sur 1 m. 50 c. dans sa plus grande largeur; plusieurs autres portes sont indiquées dans le plan, comme dans la grande allée n° 8, le corridor n° 22, etc.

17. Corridor ascendant, présumé devoir se prolonger jusque sous le hameau nommé le *Bas Jourda* ou le *Jourda d'en bas*. Il n'a que 0,40 c. de large, et on n'a pu le suivre que l'espace de 2 m., à cause des éboulements dont il est obstrué.

18. Enfoncement pratiqué à la partie la plus reculée du souterrain, où l'on soit parvenu. Cet enfoncement demi-circulaire a 1 m. de haut sur autant de large.

19. Grande allée qui a 2 m. de large et de haut, sur 18 m. de long.

20. Chambre ou réduit quadrangulaire, de 1 m. 50 c. de longueur, et 1 m. 20 c. de largeur.

21. Petit corridor qui a un peu plus de 1 m. de long, sur un demi-mètre de large.

22. Corridor qui décrit à peu près un quart de cercle; il a 5 m. 50 c. de longueur et 0,70 c. de largeur.

23. Niche carrée, plus élevée que le sol du corridor n⁰ 22. Cette niche a 0,40 c. de large et 0,20 c. de profondeur.

24. Chambre circulaire, la plus grande du souterrain ; elle a 3 m. $^1/_2$ de diamètre.

25. Niche pratiquée dans la chambre circulaire nº 24.

26. Trou carré, plus élevé que le sol de la chambre n⁰ 24. Il a 0,50 c. dans toutes ses dimensions, et son plan est fortement incliné (Sa profondeur n'a point été mesurée).

27. Corridor dont l'issue est obstruée et que sa direction fait présumer devoir déboucher dans l'espace n⁰ 3. Ce corridor a 0,89 c. de largeur et 3 m. de longueur.

28. Petit conduit pratiqué dans l'épaisseur du grès; il a 0,08 c. de diamètre et pénètre dans le corridor nº 27.

29. Autre petit conduit, du même diamètre que le précédent et qu'un troisième dont l'issue est obstruée; il a 1 m. 20 c. de longueur.

30. Ouverture triangulaire, qui paraît s'être opérée d'elle-même et qui, perçant dans l'espace nº 3, éclaire l'extrémité de la grande allée n⁰ 19 lorsque le soleil est élevé sur l'horizon. Elle a 0,25 c. de haut et 0,70 c. de large.

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE DE NOTICES.

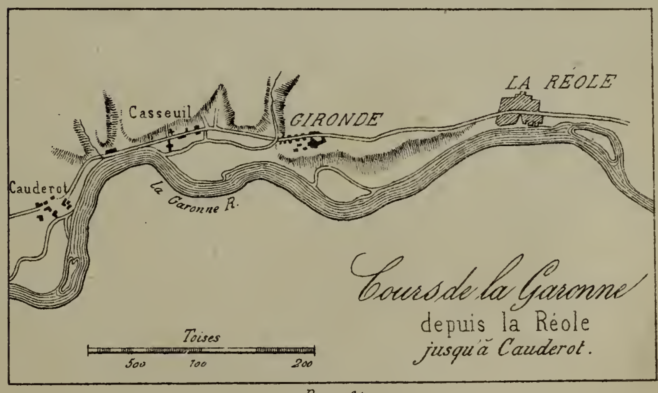
Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

Cours du Lot

depuis Casseneuil
jusqu'à son embouchure dans la Garonne.

la Lède
Casseneuil
S.te LIVRADE
Hauterive
Castelmoron
Granges
la Parade
le Lot R.
CLAIRAC
AIGUILLON
Garonne
la

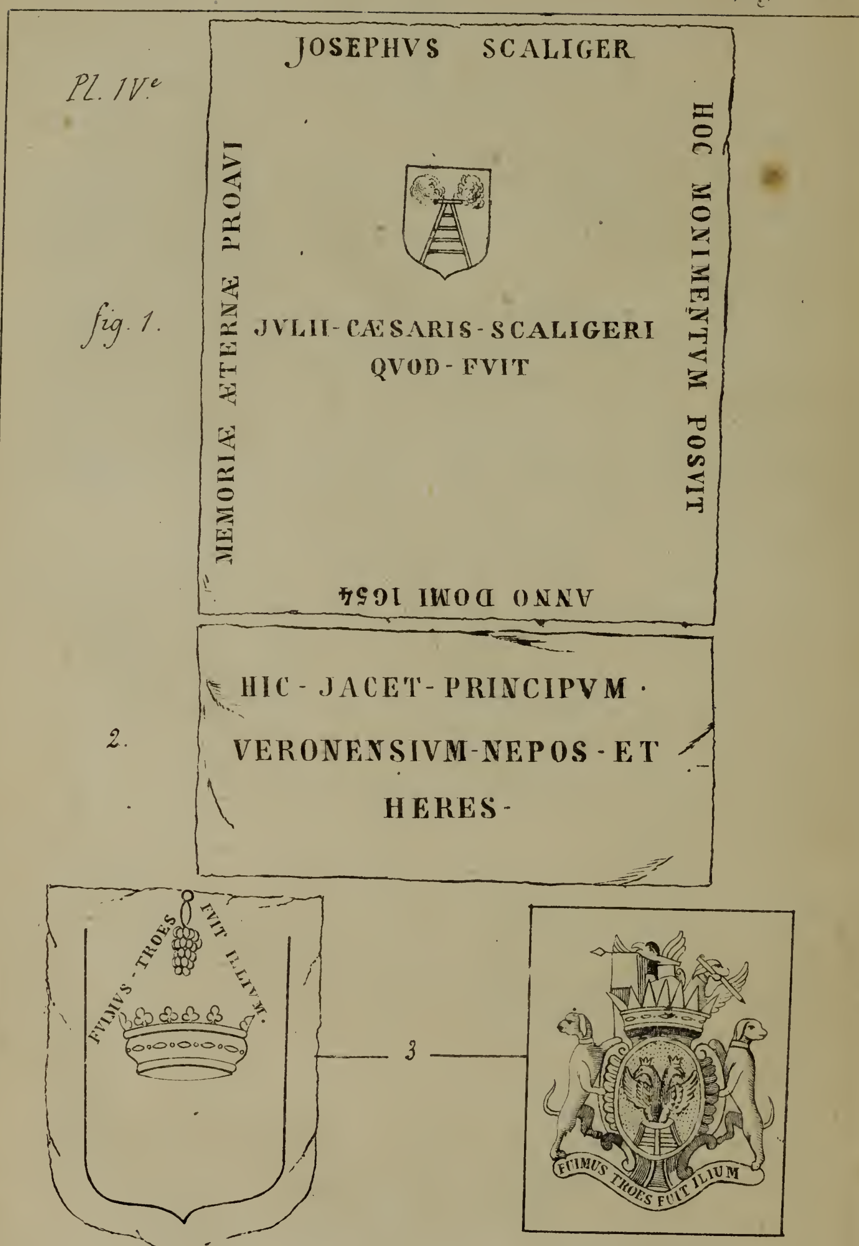
Toises
500 1000 2000 3000 4000 5000



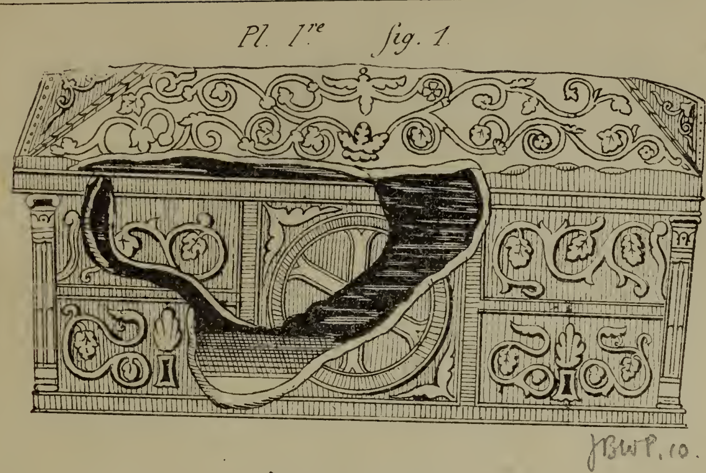


Page 79.

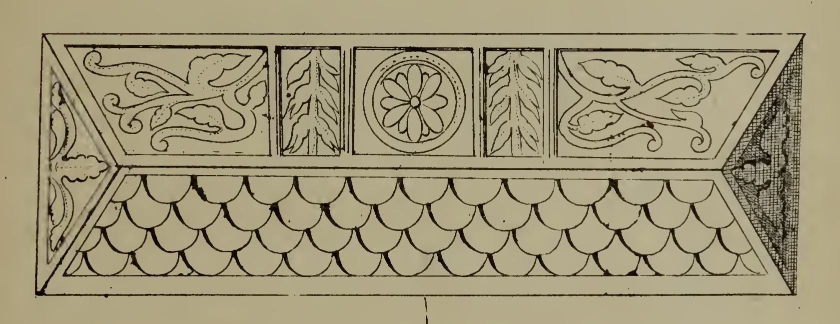

Pl. IIIe
fig. 1 et 2.
fig. 3.


Pl. IVe
fig. 1.
JOSEPHVS SCALIGER
MEMORIÆ ÆTERNÆ PROAVI
HOC MONIMENTVM POSVIT
JVLII-CÆSARIS-SCALIGERI
QVOD-FVIT
ANNO DOMI 1654
2.
HIC-JACET-PRINCIPVM·
VERONENSIVM-NEPOS-ET
HERES-
FVIMVS-TROES FVIT ILIVM.
3
FUIMUS TROES FUIT ILIUM

Pl. I.re fig. 1.



la fig. 2.e marque.



Pl. II.



Pl. IV.e fig. 4.

MORIB VSINSIGNIS
FRADC[illegible] NAT[illegible] hOR's
ISFVITEICI[illegible] QVETEGI
ThICTVMVL VS
ECCLECANTR ISTIVS
ETORDINISAVCTOR
EXPL[illegible]T hOC CARMEN
PACEQVIES CATAMEN

fig. 5

STEPhS:HIC:NEVO:CARVIT:DV[illegible]:SVBSTITIT:EVO:
BONOCLO:NATV:CVIVS:LAVS:DIGNA:RELATV:
CANONICVS:ACT:OBIIT:DANS:hEC:LOCA[illegible]
GLORIA:SVBLIORIS:QVE:SIC:TVO[illegible]VLATVR:INhVOIIS:
DVO[illegible]:ORIENDO:RVIT:GLORIA:NVLLA:FVIT:

Pl. VIII.

0 1 2 3 4 5 6 Pieds.

Pl. V.e fig. 2.

Pl. V. fig. 1.

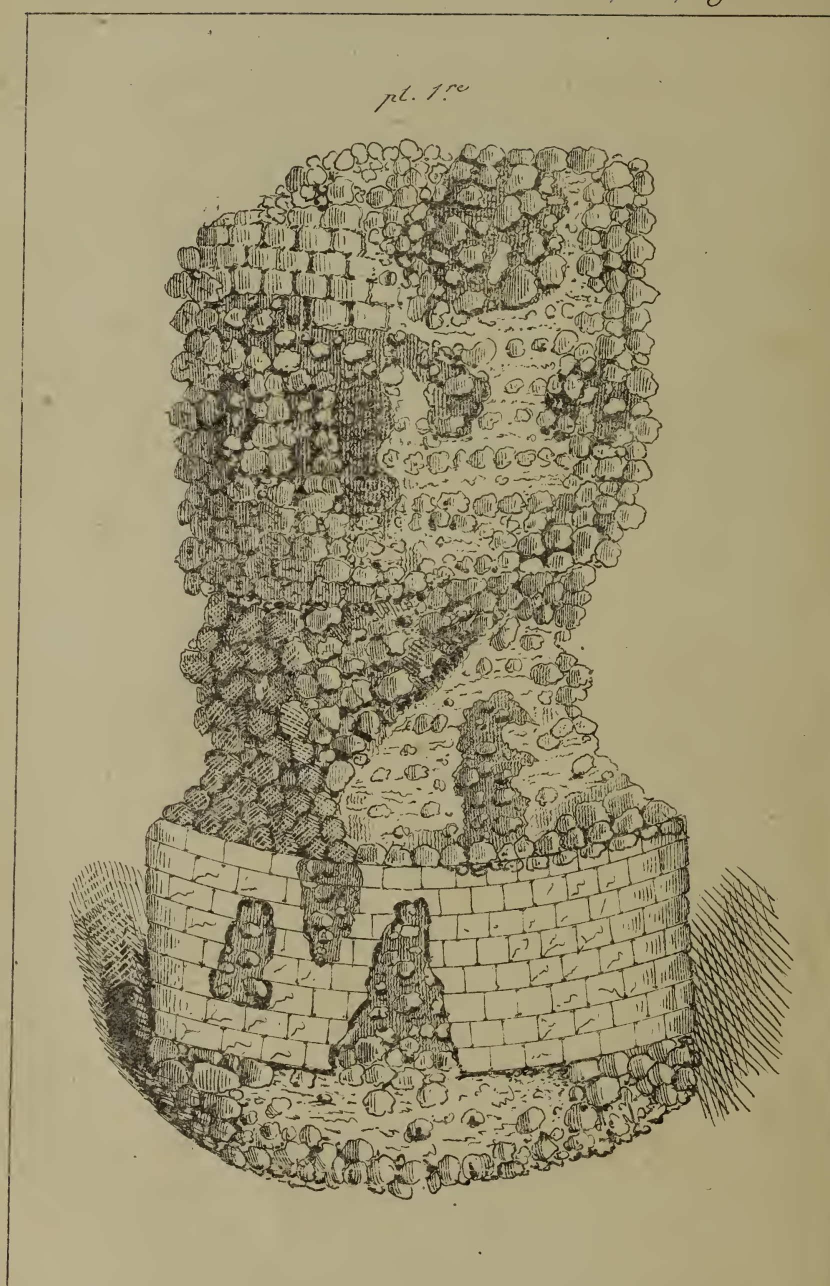


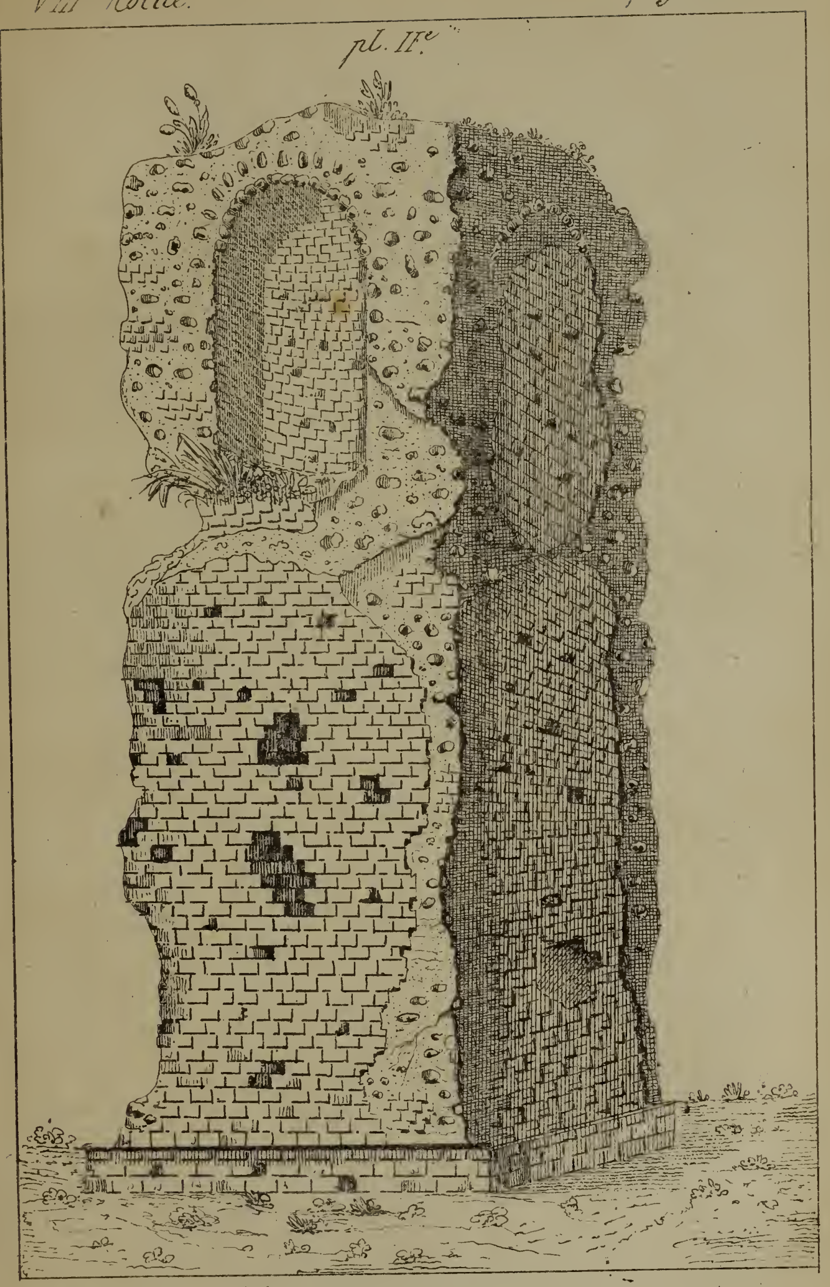
PASSANT QVI AIMES·CO
MME·TV D OIBS·TA·RELIGION·ET·
LA·PATRIE·HONORE·CE·TOMBEAV·
OV·REPOSENT·LES·CENDRES·DE·
LAREINVILLE·MARESCHAL·DE·CÃP
QVY·APRES·AVOIR·MILLE·
FOIS·EXPOSE·SA·VIE·POVR·LA·QVE·
RELLE·DE·LVNE·ET·DE·LAVTRE·EST·
MORT·ENFIN·EN·LA·SOVSTENAÑT
LA·HOLLANDE·ET·NOS·GVERRES·
CIVILLES·TAPRANDRONT·LHISTOI·
RE·DE·SA·VIE·AVTANT·DE·RENCOTRES
AVTANT·DE·COMBATS·AVTANT·DE·
SIEGES·QVE·TV·Y·VERRAS·SACŒS·
QVE·CE·SONT·AVTANT·DE·TROPHEES
DE·SA·VALLEVR·PRIE·DIEV·QVIL·TE·
FACE·LA·GRACE·DE·VIVRE·AVSSI·GLO
RIEVSEMEMENT·ET·DE·MOVRIR·AVSSI·
SAINTEMENT LE·18·AVRIL·1622·AV·
SIÈGE·DE·THONEINS

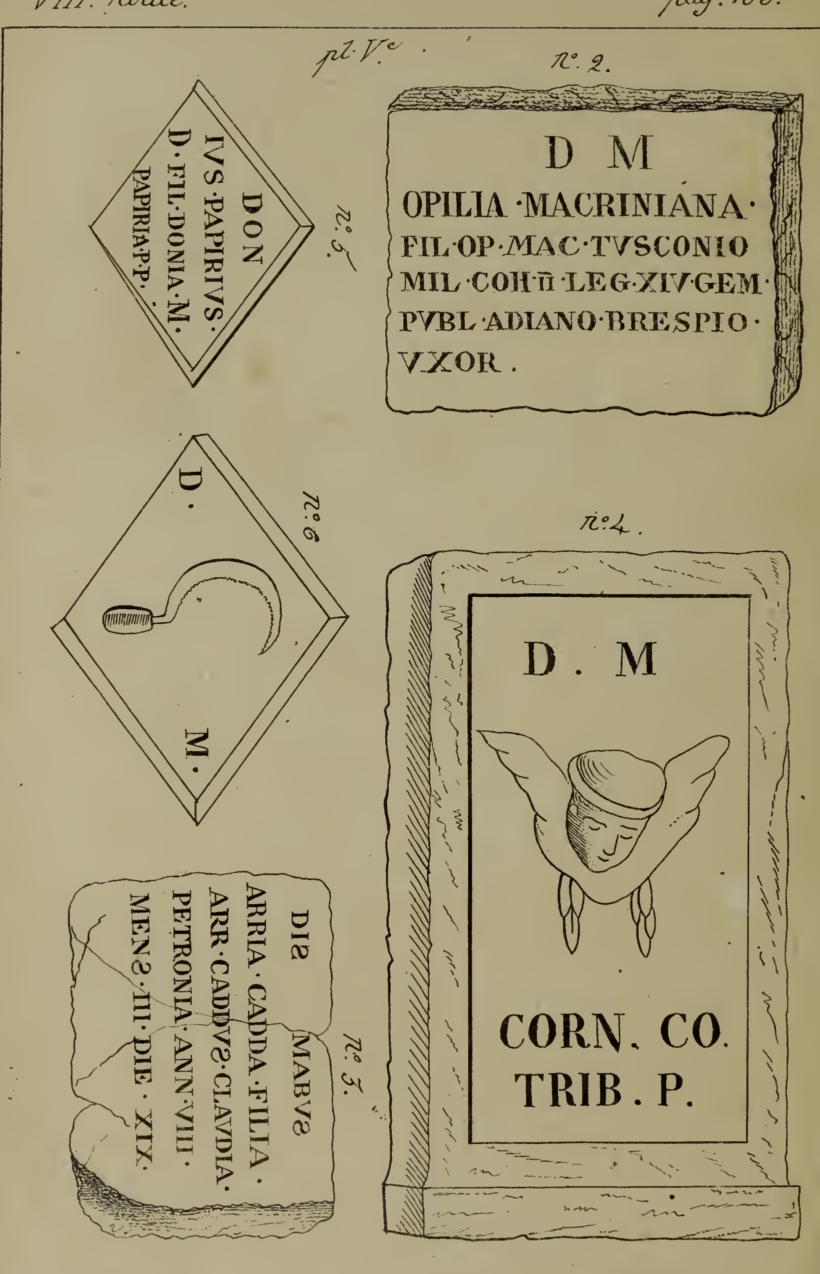


Les fig. 1. 2 et 3 de la planche VII manquent.


Pl. III.
TVTELAE
AVG
LASCIVOSCANTIL
EX VOTO
LD EX DD
Pl. IV.
N° 1
TVTEL
AE SA
CRVM.
N° 2


pl. 1re

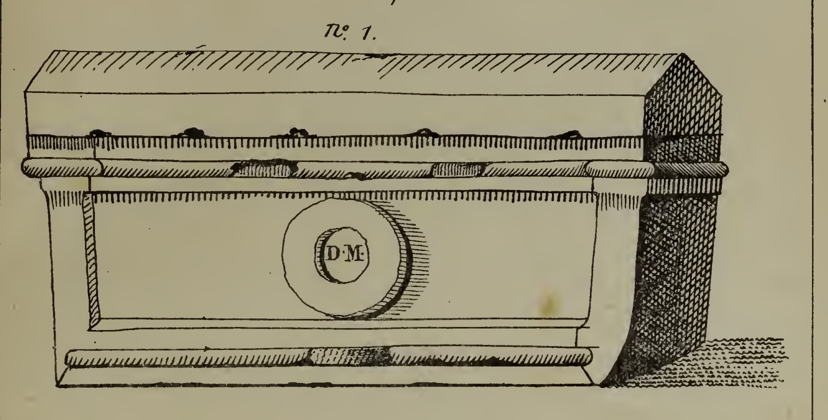

pl. IIe

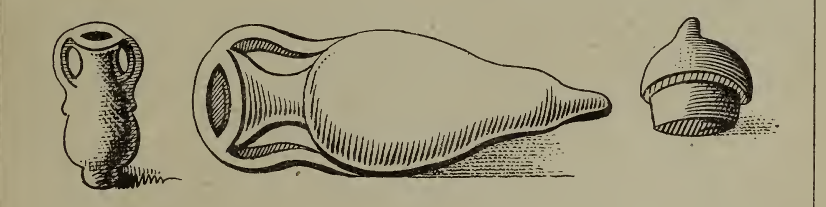


Voir le N.o 1 à la planche VI.

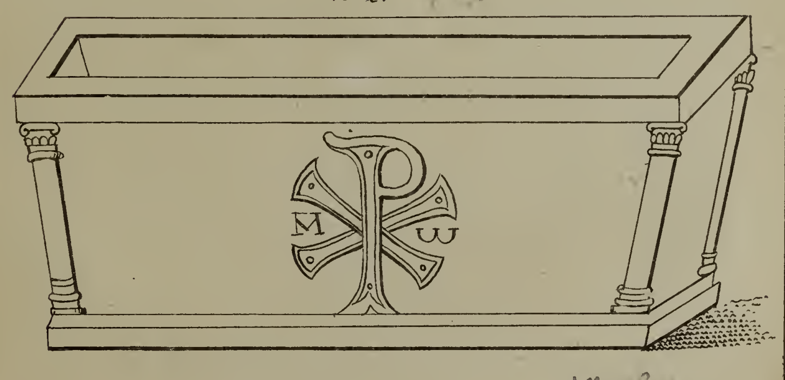
pl. VIII.

N.° 1.



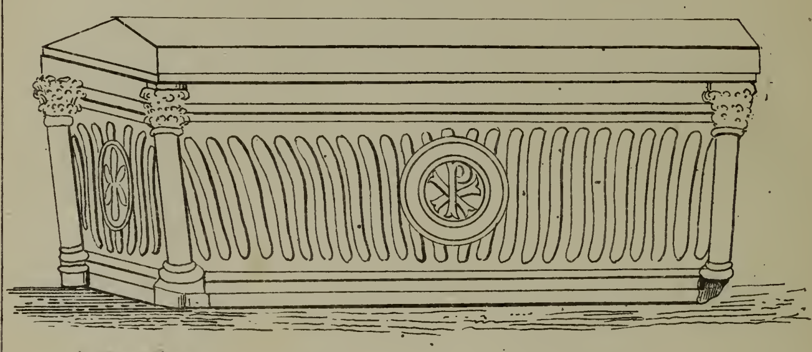


N.° 2.

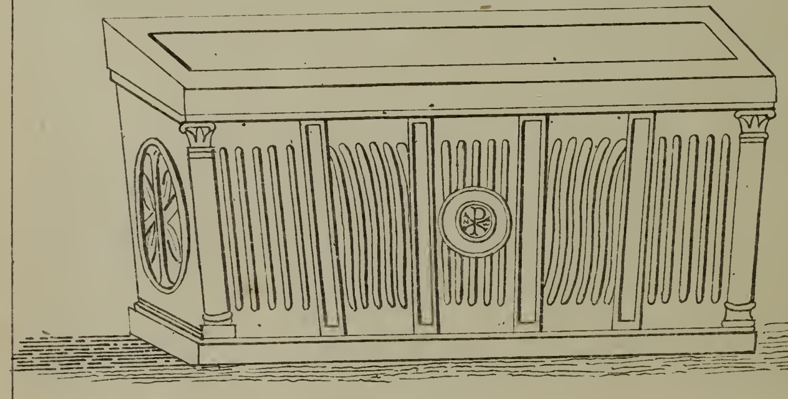


pl. IX.

N.o 1.



N.o 2.



pl. VII.

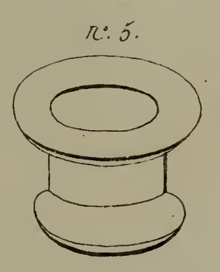
N.° 1

II NOMS DECEMBR DEDICACIO ECLESIE EIVSDEM

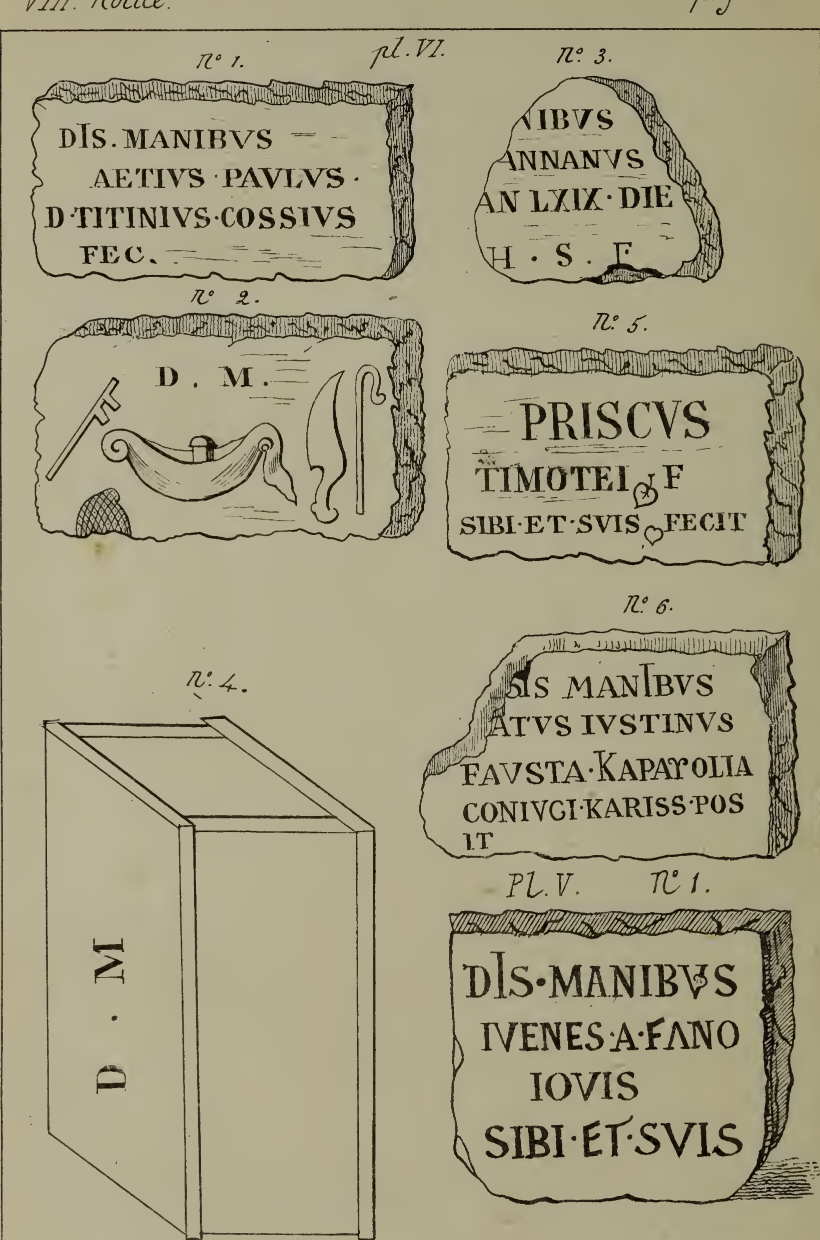
A ω

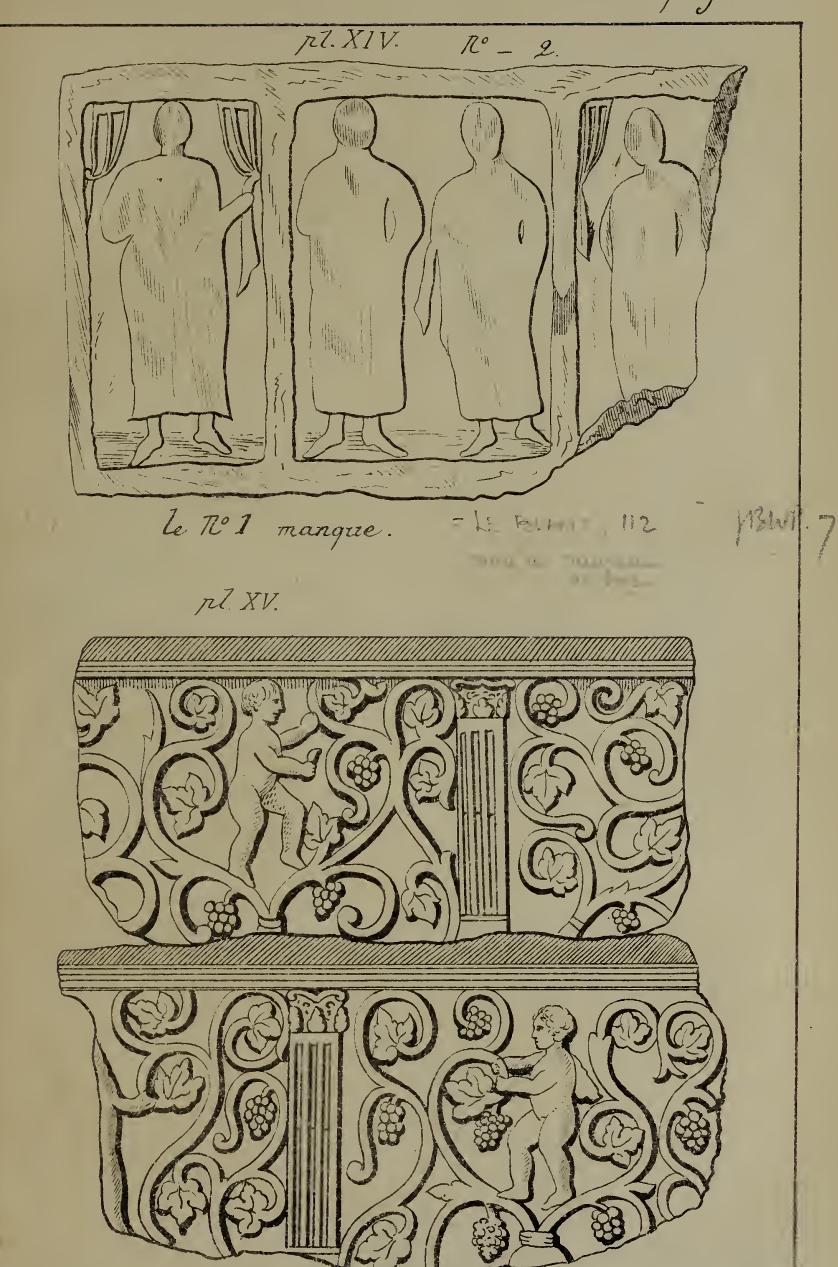
(les N.os 2 et 3 manquent, le N.° 4 est à la 6.e Notice)

n.° 5.



ΤΣ ΘΥΕΠΚΛΛΑΩΓΕΝΦΝΥϹΩΝ..

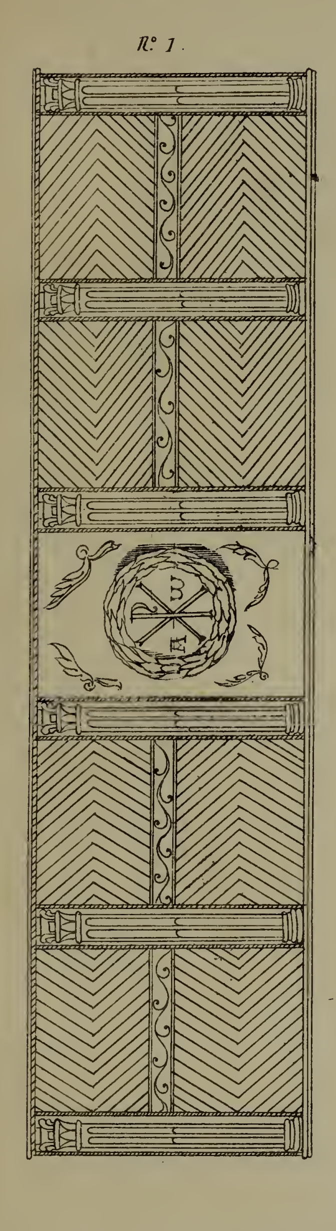

pl. VI.
n° 1.
DIS. MANIBVS
AETIVS · PAVLVS ·
D·TITINIVS·COSSIVS
FEC.
n° 3.
NIBVS
ANNANVS
AN LXIX · DIE
H · S · E
n° 2.
D . M .
n° 5.
PRISCVS
TIMOTEI F
SIBI·ET·SVIS FECIT
n° 6.
IS MANIBVS
ATVS IVSTINVS
FAVSTA·KAPAYOLIA
CONIVGI·KARISS·POS
IT
n° 4.
D · M
Pl. V. n° 1.
DIS·MANIBVS
IVENES·A·FANO
IOVIS
SIBI·ET·SVIS

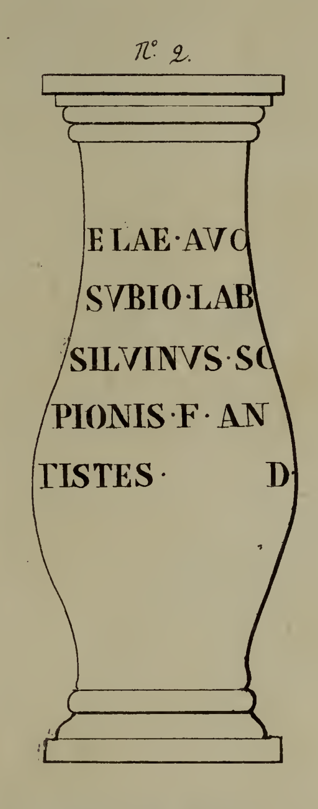


La planche XVI manque en entier. 6.


pl. XVIII.
VS
V·RA·QVADRATI·FIL·O.
D.S.P.
ET·POSTES LAPIDEOS
pl. XIX.
Θ SEX VALERIVS SEX
F·ANI MAXSVMVS · FOR
IVLI MIL COHT·CLASS
PETRONI ANN XX
STIPENDIOR XX
H S° EST
C·VALERIVS·ADI
FRATRI·PIENTIS

pl. XVII.





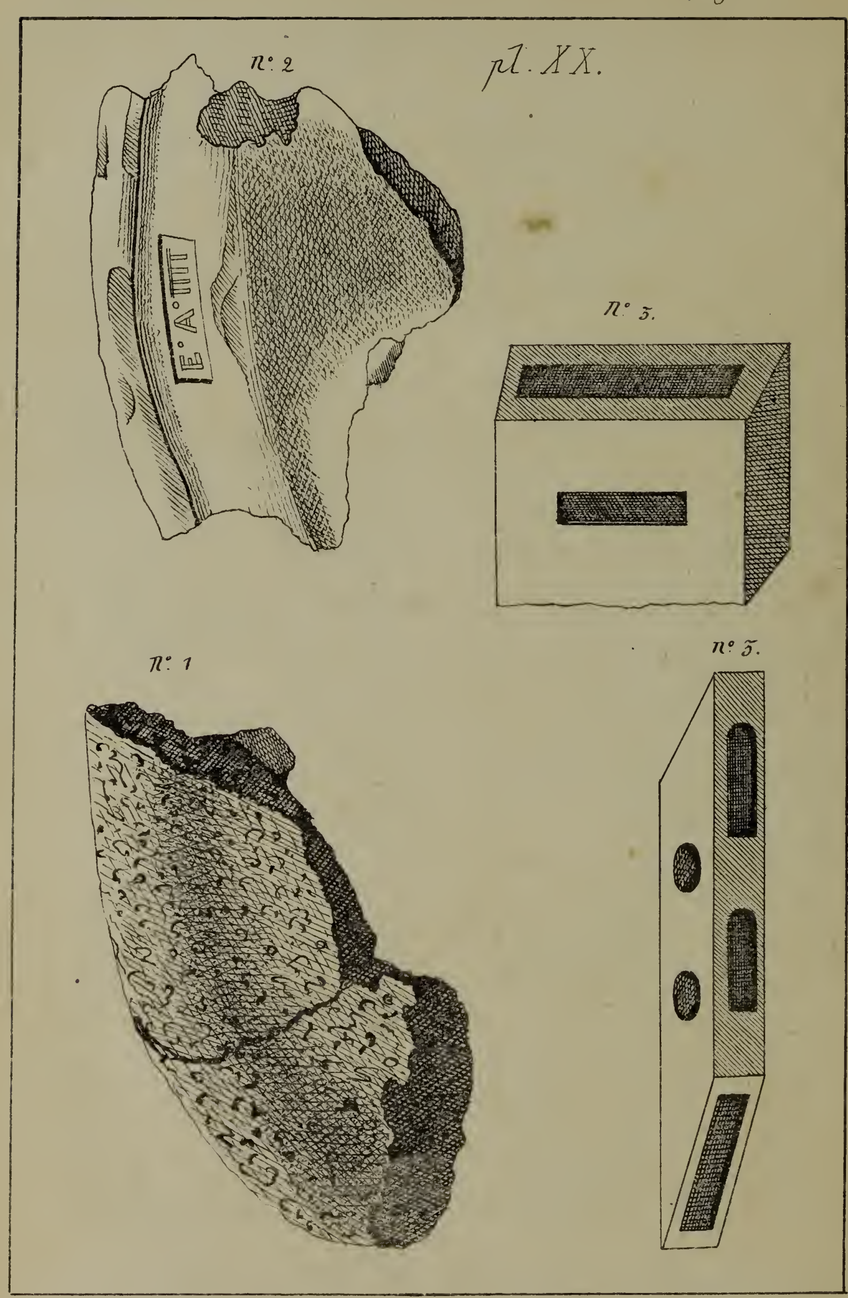
TVELAE·AVG

VSSVBIO·LABRVM

SILVINVS·SCI

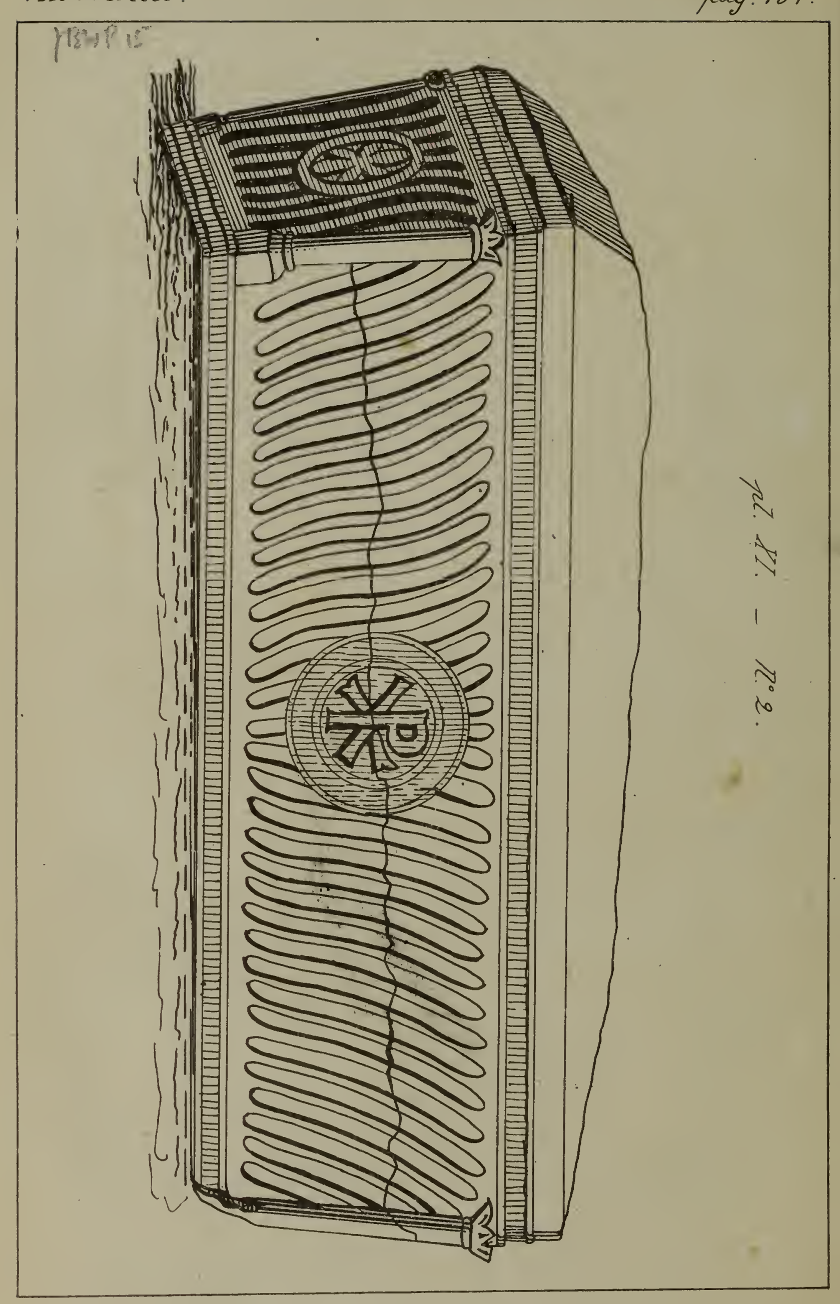
PIONIS·F·AN

TISTES· D·

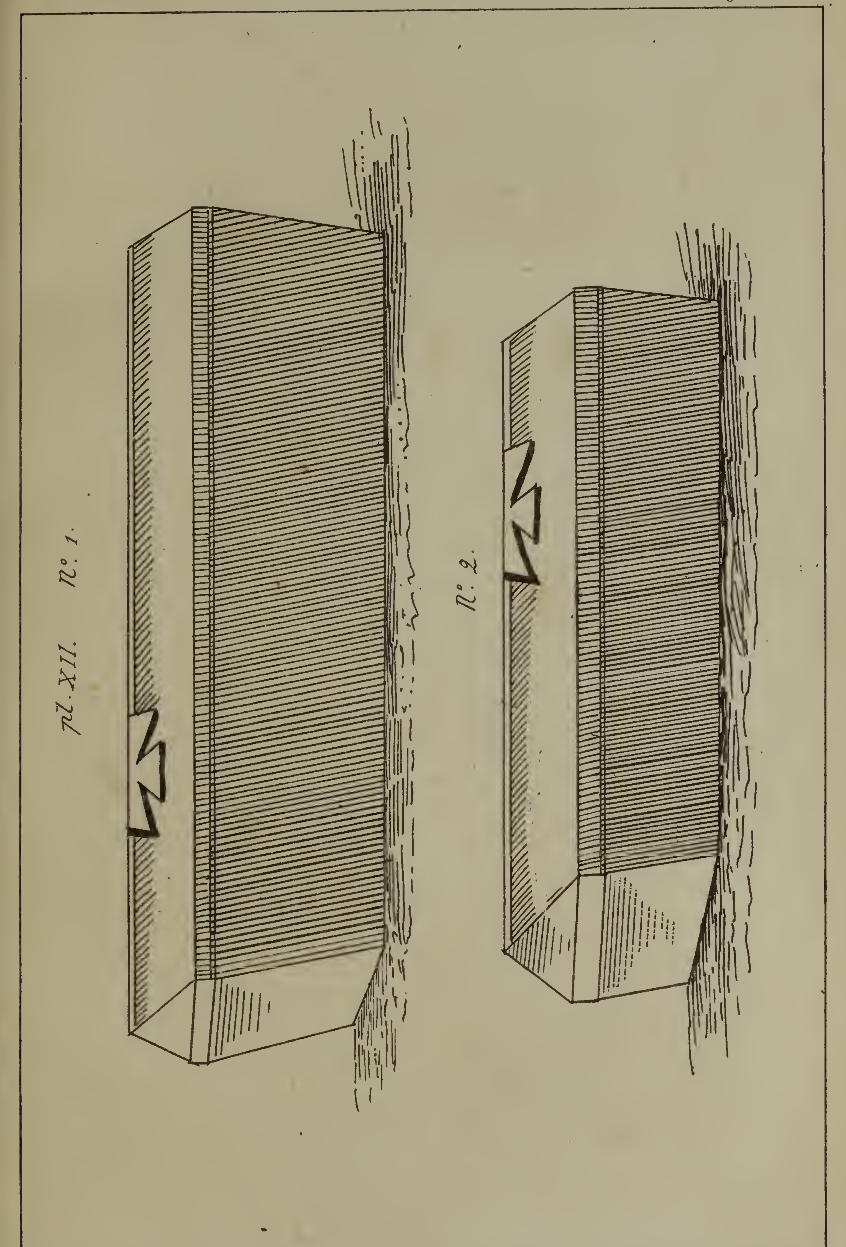


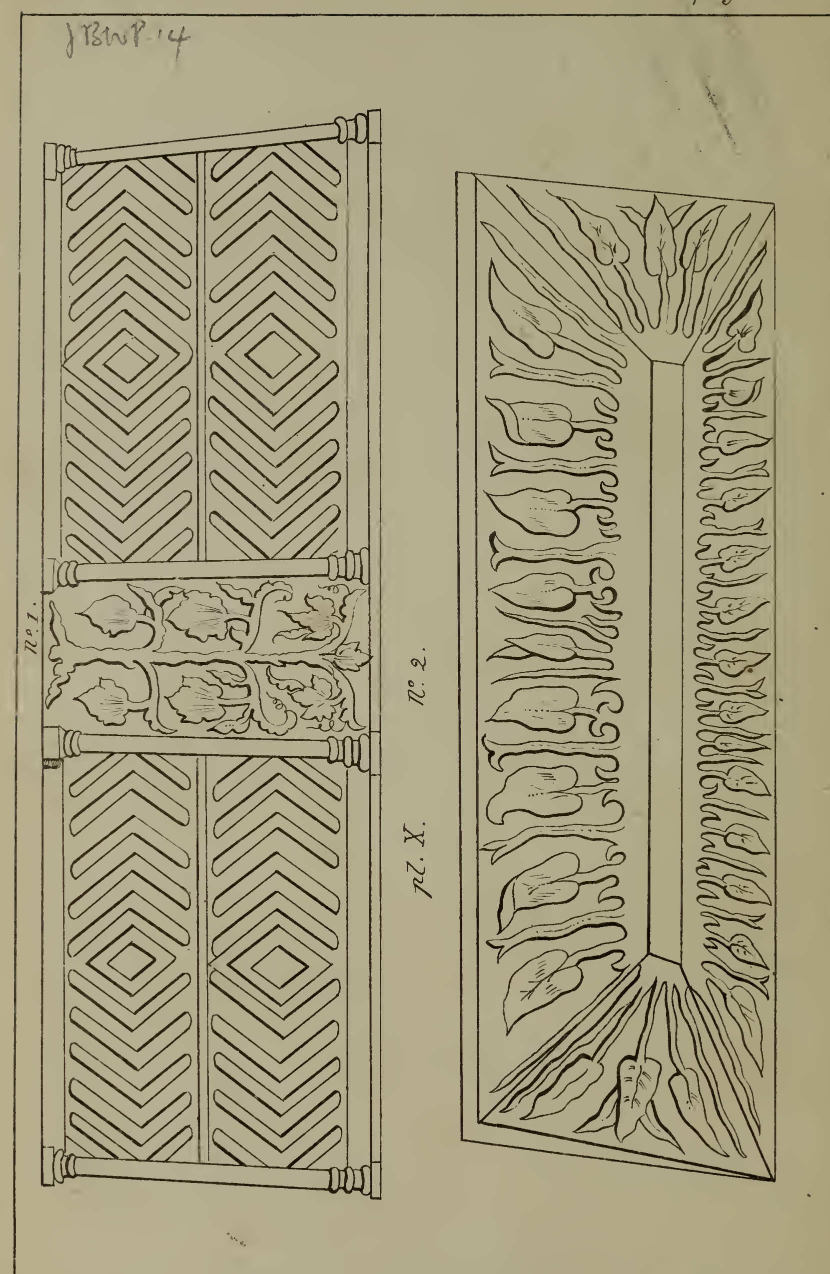
N.° 1 Voir l'Epitaphe d'Eicius, à la 6.e Notice.


Pl. XIII.

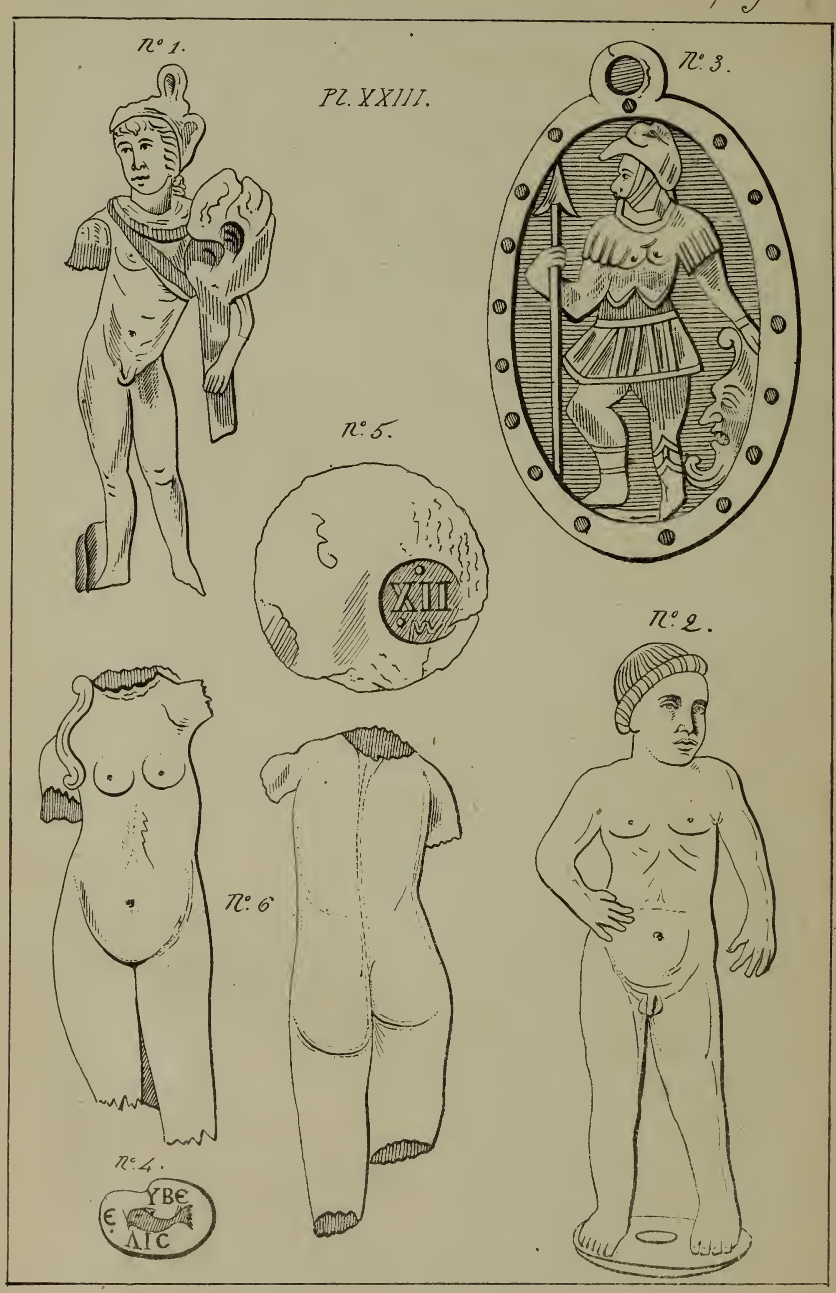


Voir le N° 1 à la 6e Notice.

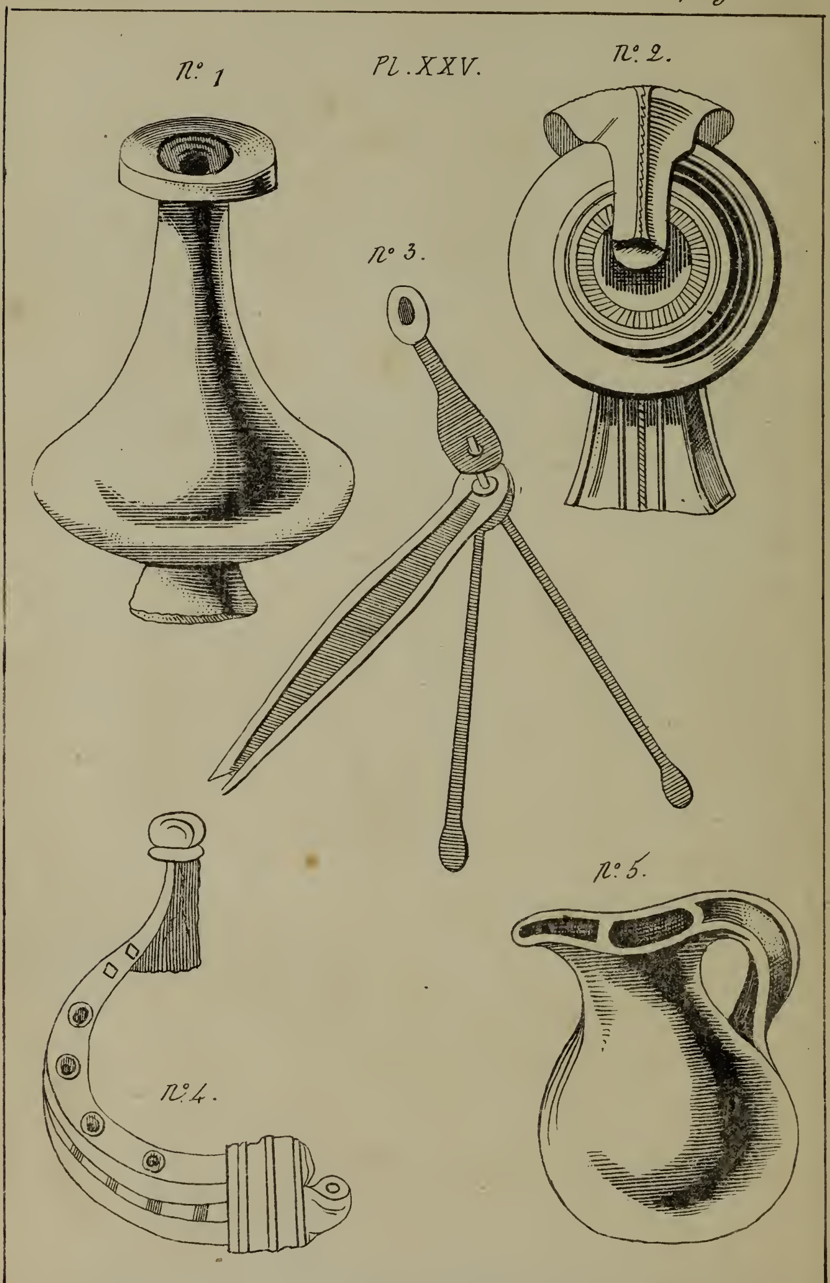

Pl. XII.
N° 1.
N° 2.


No. 1.
No. 2.
pl. X.

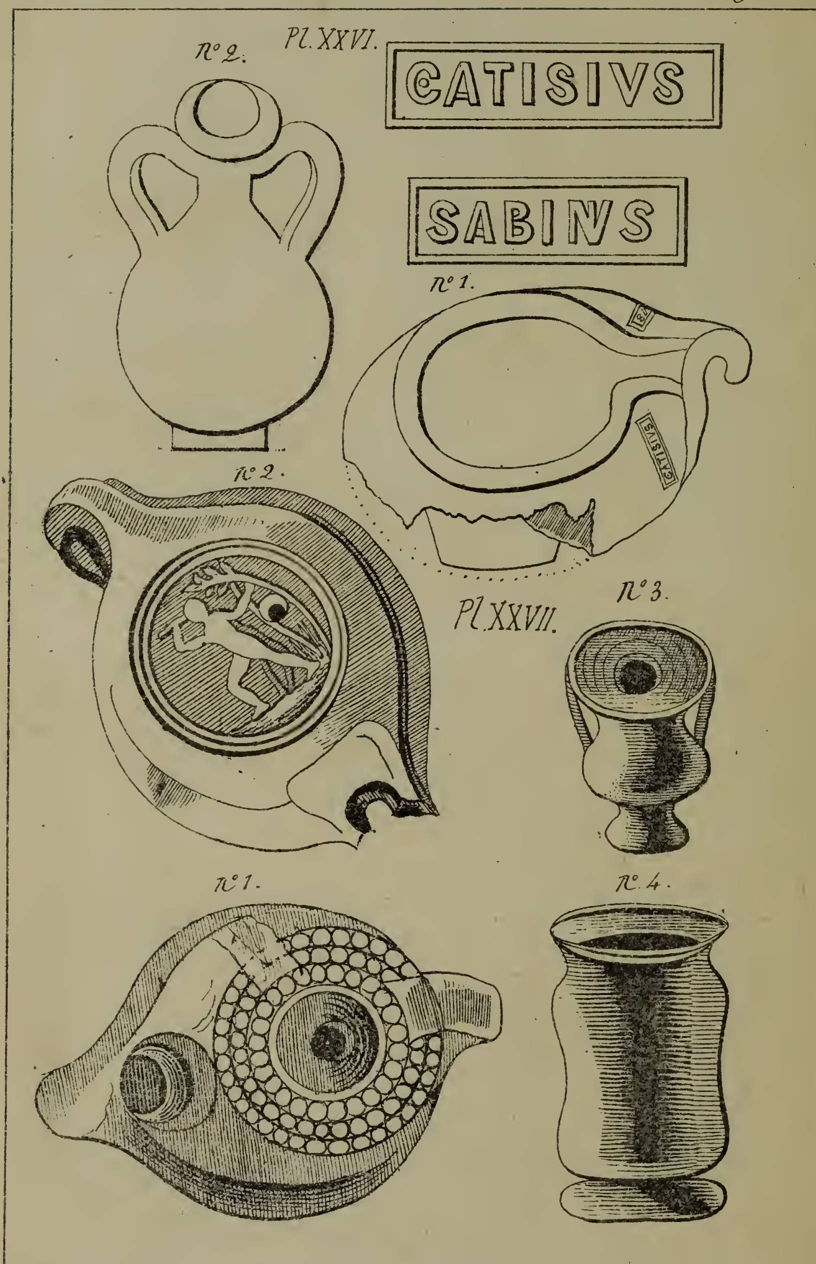

Pl. XXII.

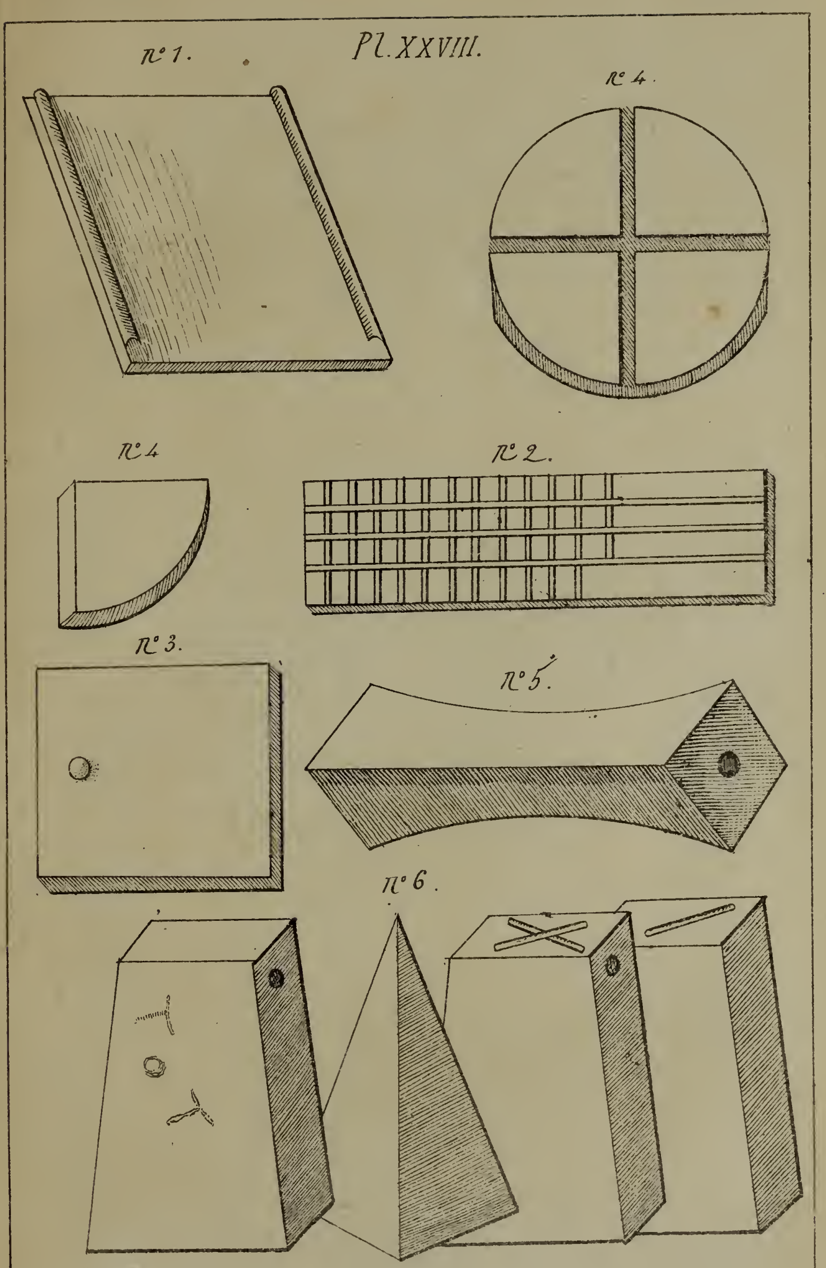

n° 1.
Pl. XXIII.
n° 3.
n° 5.
XII
n° 2.
n° 6
n° 4.
YBE
Є
ΛIC


Pl. XXIV.
n° 1.
n° 2.
n° 3.
n° 5
n° 4.
n° 7.
n° 4.
n° 6.

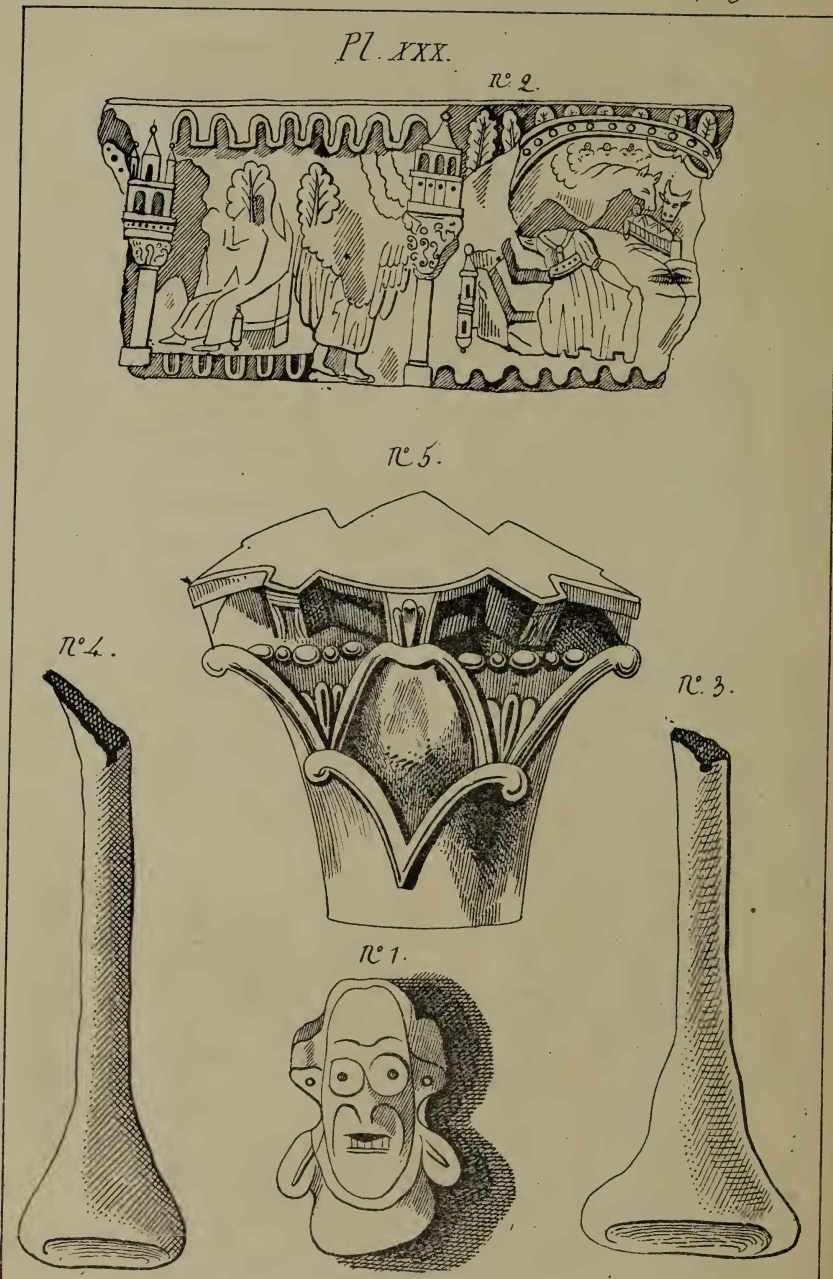

Pl. XXV.
N° 1
N° 2.
N° 3.
N° 4.
N° 5.

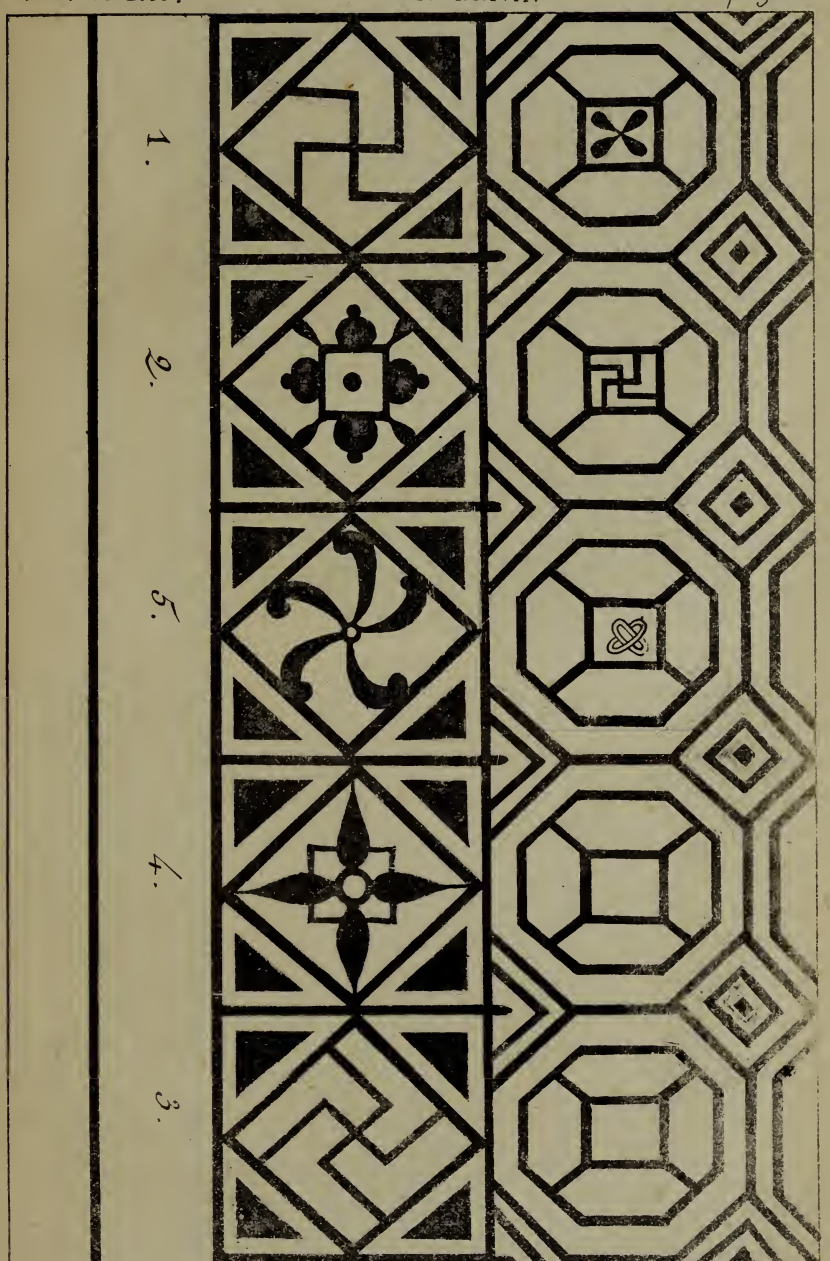

Pl. XXIX.
n.° 1.
n.° 2.
n.° 3.
n.° 4.
n.° 5.
n.° 6.
n.° 7.
n.° 8.
n.° 9.


Pl. XXVI.
N° 2.
CATISIVS
SABINVS
N° 1.
CATISIVS
N° 2.
Pl. XXVII.
N° 3.
N° 1.
N° 4.


Pl. XXVIII.
n.° 1.
n.° 4.
n.° 4
n.° 2.
n.° 3.
n.° 5.
n.° 6.



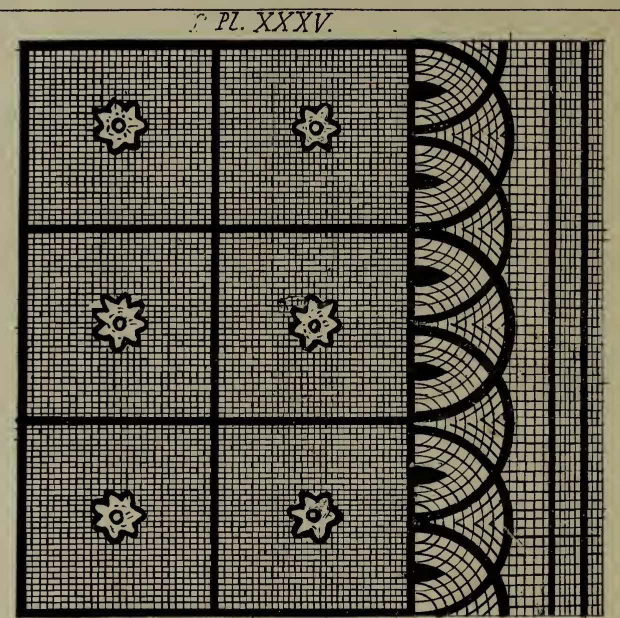

Pl. XXX.
N.° 2.
N.° 5.
N.° 4.
N.° 3.
N.° 1.

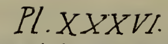

1.
2.
5.
4.
3.





Pl. XXXV.





n.° 2

n.° 1.

Les pl. XXXIII et XXXIV manquent.

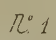
N.° 1

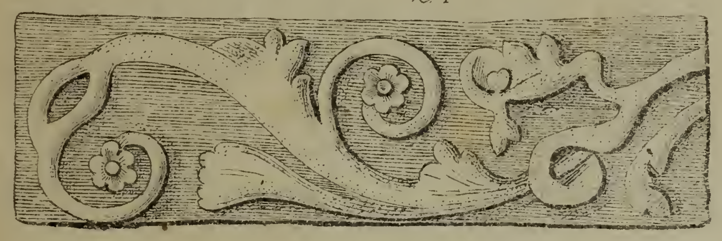


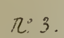
N.° 2



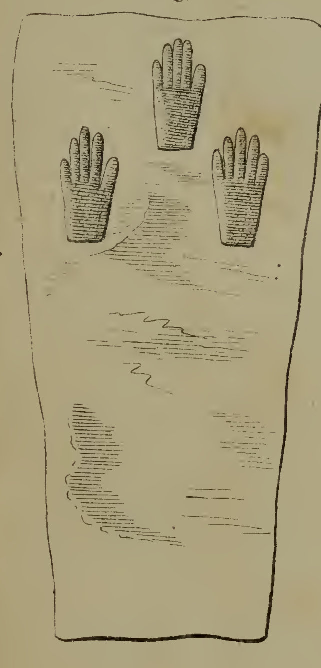
Pl. XXI

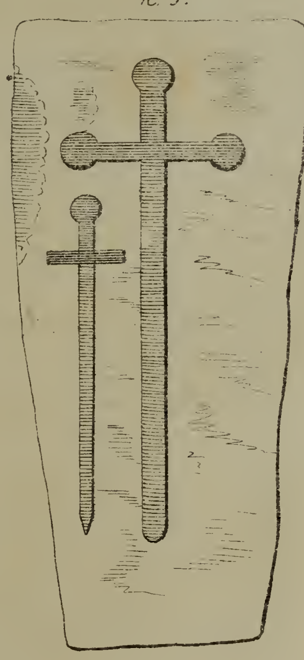






N° 2.

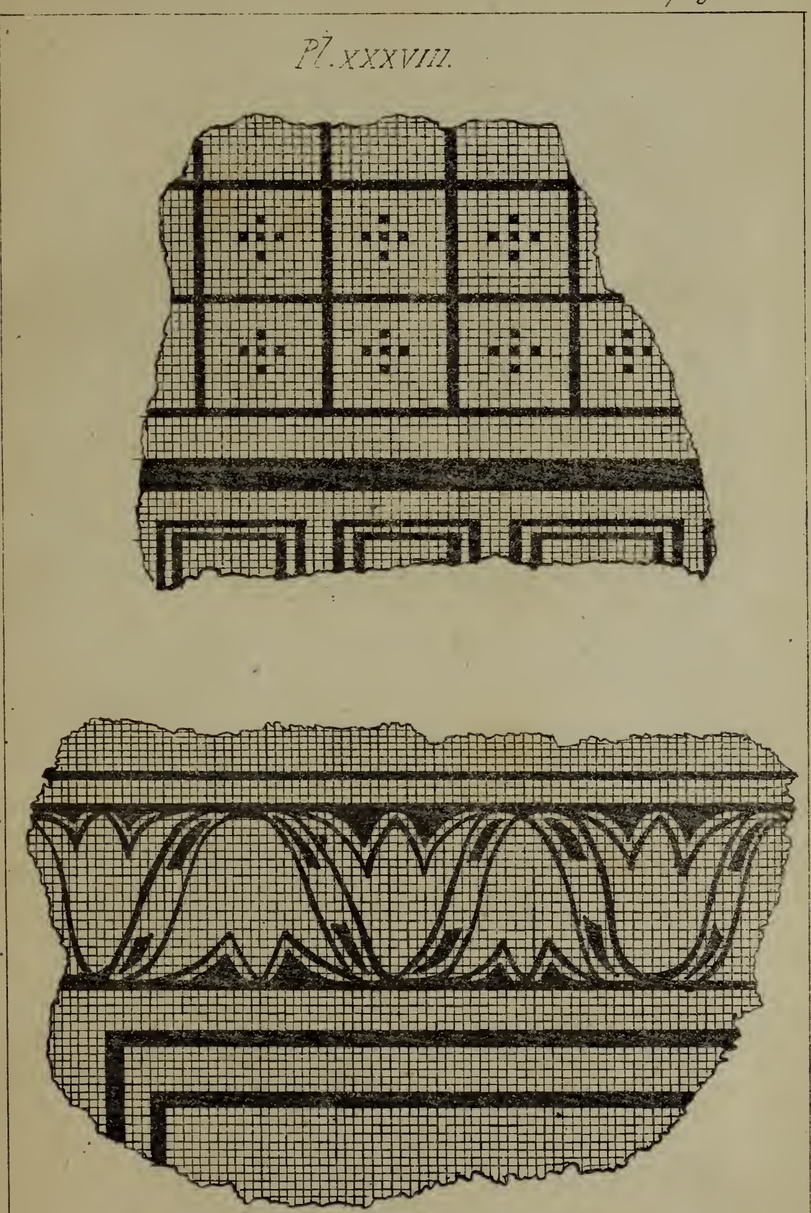




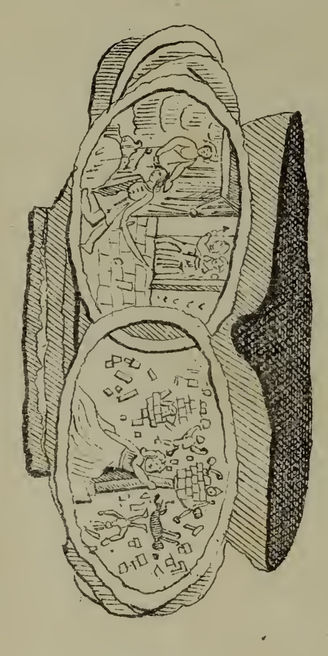
Pl. XI.

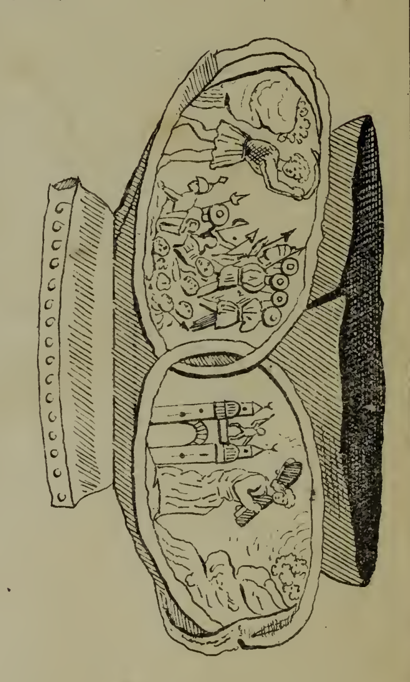

LVGDVN·REPVBLICA·GAVDETE·BIS·ANNA·REGNANTE·BENIGNE·SIC·FVI·CONFLATA·1499
FELICE·LVDOVICO·REGNANTE·DVODECIMO·CESARE·ALTERO·GAVDET·OMNIS·NACIO·

Pl. XXXVIII.

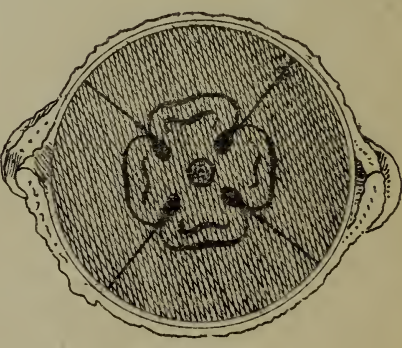


Pl. XXXIX.

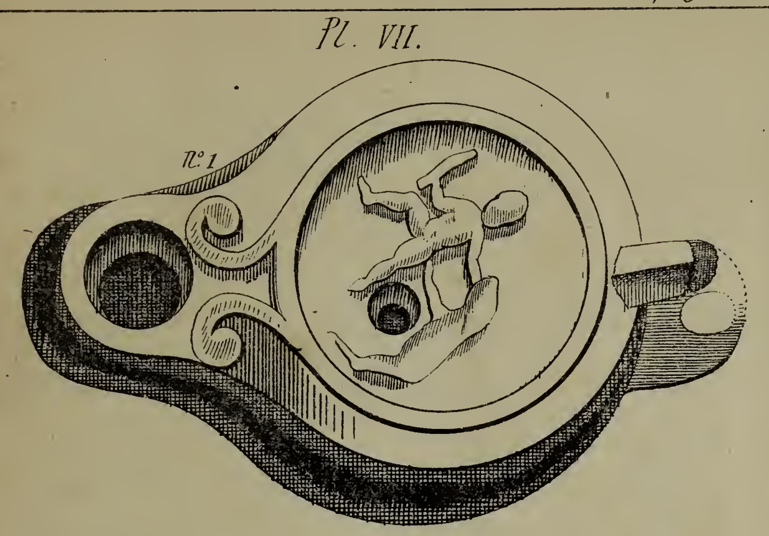




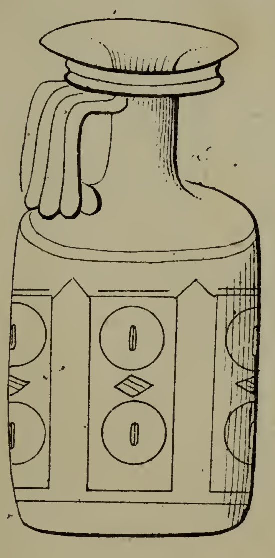




Pl. VII.

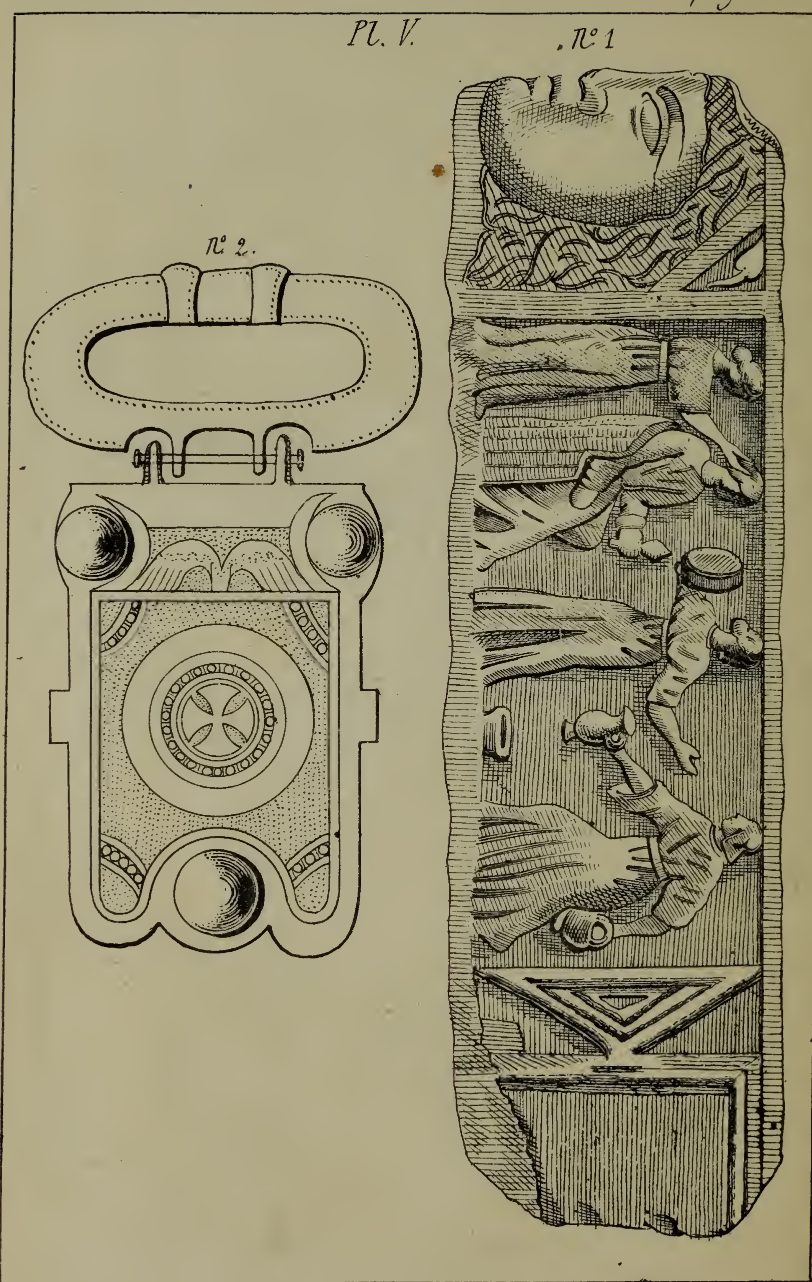


Le N.° 2 manque.

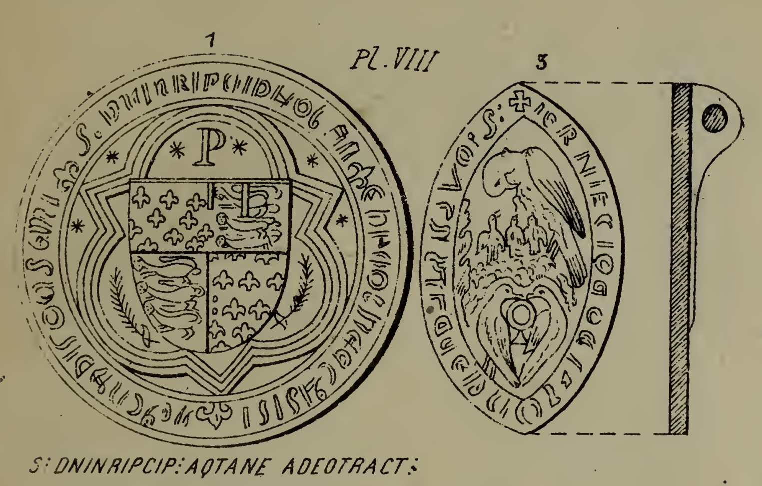


N.° 3.




Pl. V.
N.o 1
N.o 2.

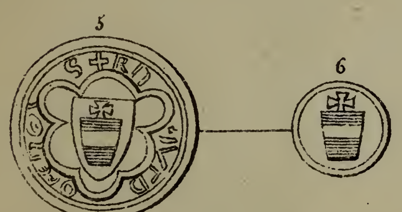
Pl. VIII



S: DNINRIPCIP: AQTANE ADEOTRACT:
ASISIAT· GRNNDIS CASTRI.



S' VITALIS DE SALERIO.



S. ARNAUT DOMERG.

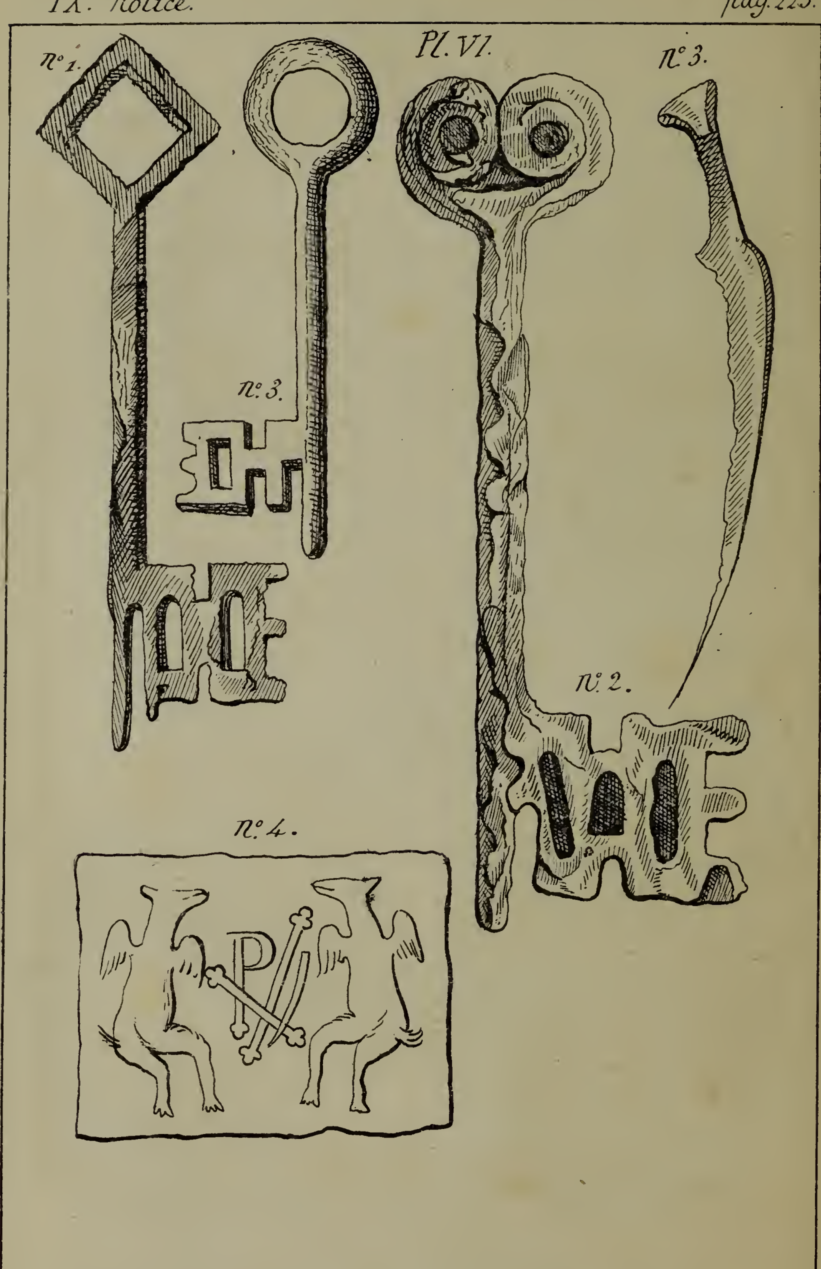


S'macvmcomvnitetis: villam mensiegenesii.

S MAGUM COMUNITATIS VILLAM MANSI AGENESII.

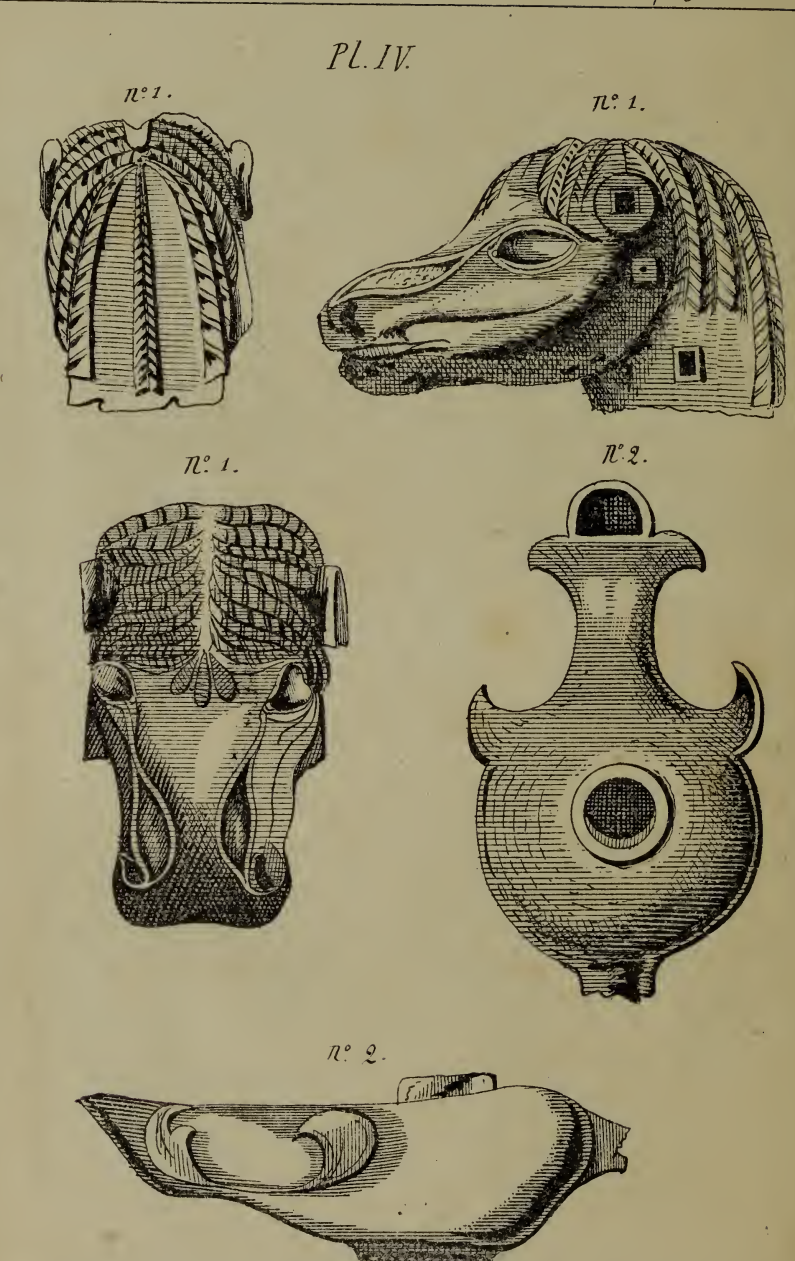





Pl. VI.
n.o 1.
n.o 3.
n.o 3.
n.o 2.
n.o 4.
P


Pl. Iʳᵉ
Nº 2.
Nº 1.
Nº 3.




Pl. IV.
n.° 1.
n.° 1.
n.° 1.
n.° 2.
n.° 2.



1re Inscription.

n.° 2.

IVENTVS · VIA · IVLI
ANA · PRO · SALVTE · IMP ·
AVSCEIICOVE · SEN · PP

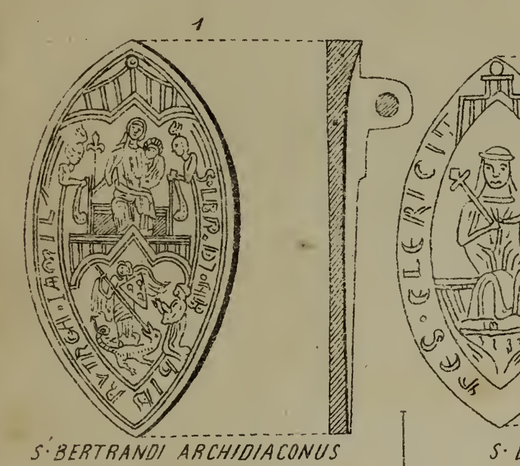
2.e Inscription.

SEX · IVL · ACCEPTVS
GENIO · AMB
ISSOVI CVM
BONNI


Pl. II.e
N.o 1.

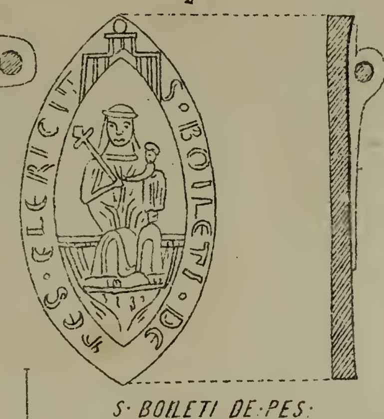
Pl. IX.

1



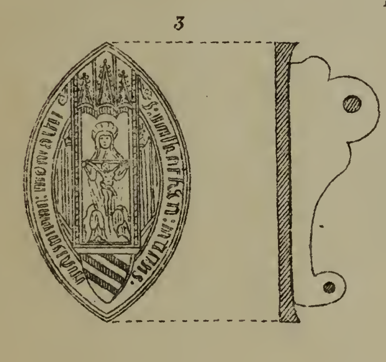
S·BERTRANDI ARCHIDIACONUS LAMIL.

2



S· BOILETI DE·PES: CLERICI.

3



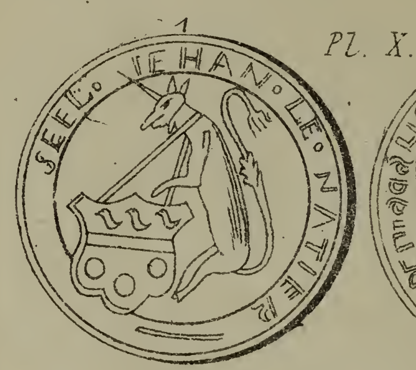
4

JULIUS CERVETI PREPOSITUS·S·DESIDERII.



PL. X.

1



SEEL · JEHAN · LE · NATIER:

2



SCEAU D'AMMANIEU DE MADAILLAN.

3



S: IONIS: SEREMDATORE:

4



S · MVNITATIS: CASTRI: DELVNACIO. ACVLEI ✠.

5



S' FULCORIS DE DUREFORTE.

6



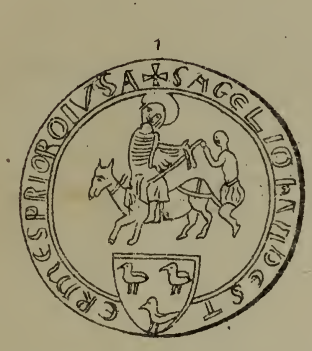
S: BERTRAN · MOTET.:

Pl. XI.

2

S. AVDEBERT DEROCAVERA

1



SAGEL JOHAN DE TERMES PRIOR DIRSAC.

4



S. RAYMON. DAUBENGUA.

3



SIGIL. CHER:: DO. ADRISI.

6



S. JOHANNIS: DE: LIVERIA PRESBITERI.

5



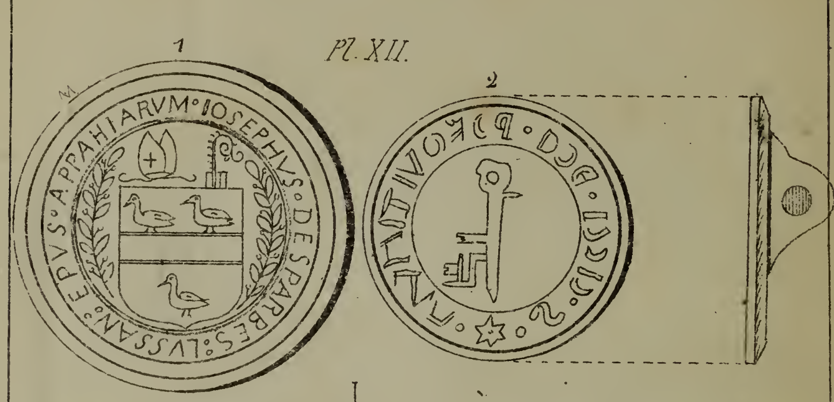
S. GARNERII CLERICI.

7



S. R. DE VILETA. ELI.

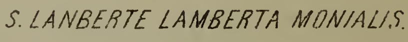
Pl. XII.

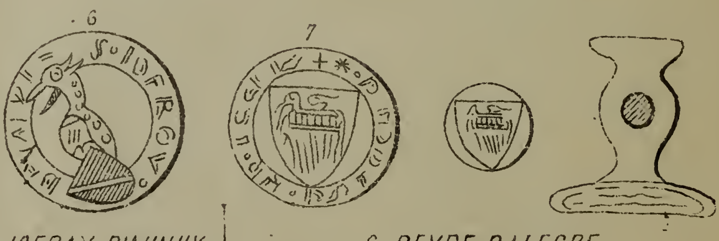


JOSEPHUS · DESPARBES: LUSSAN: EPUS. APPAHIARUM. | S. ECLESIE SANTIPETRI DE ONTIANA.



S. AVEMARIA GRCI. | S. LANBERTE LAMBERTA MONIALIS.



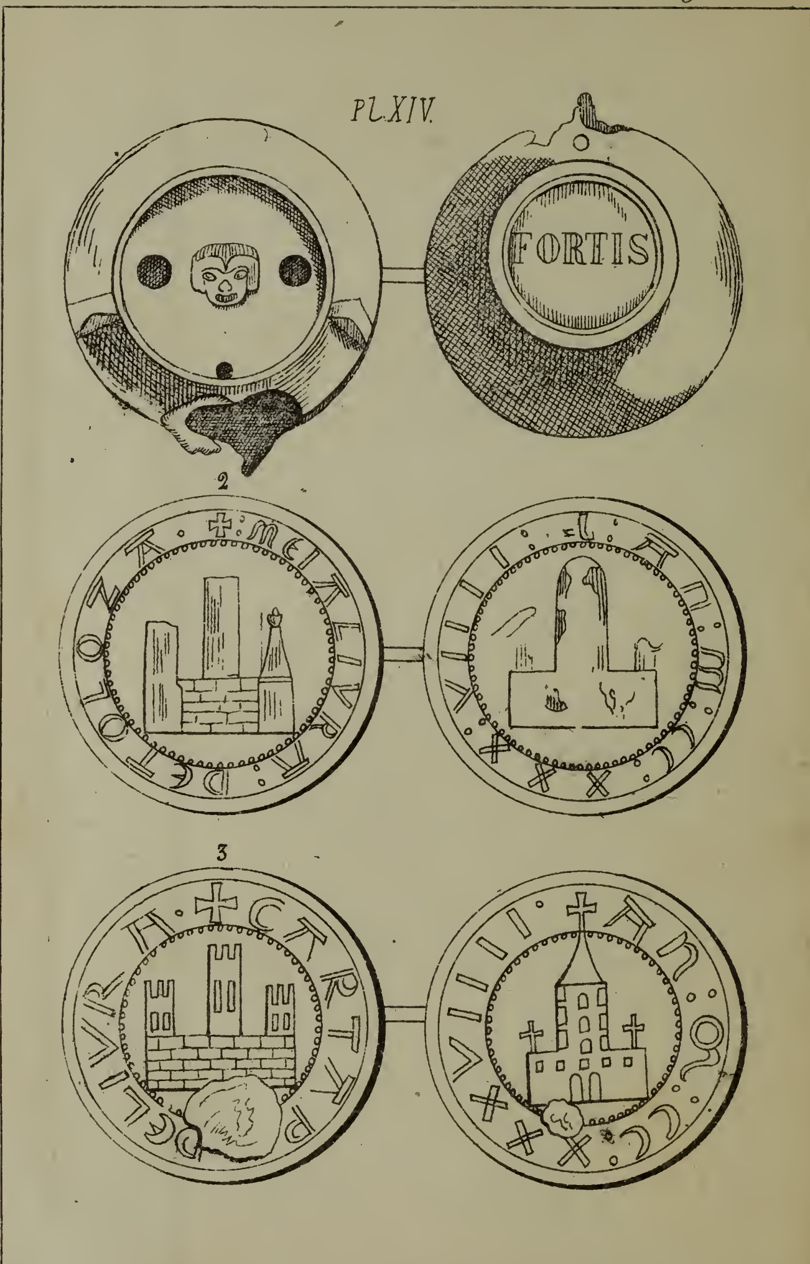


S. JOFRAY D'AUNUY. | S. PEYRE DALEGRE.

La planche XIII manque en entier.

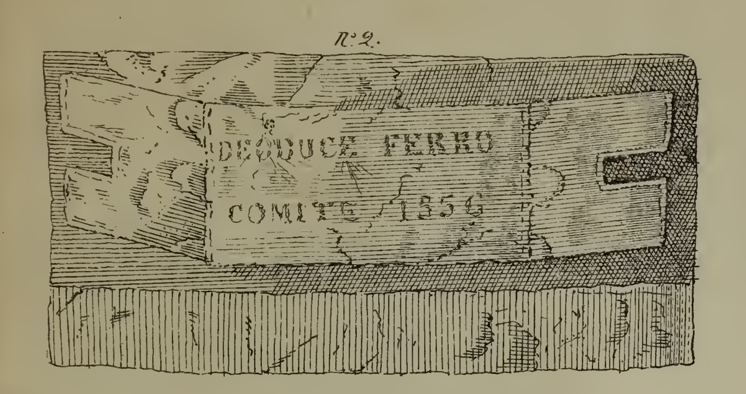


La planche XVI manque en entier.

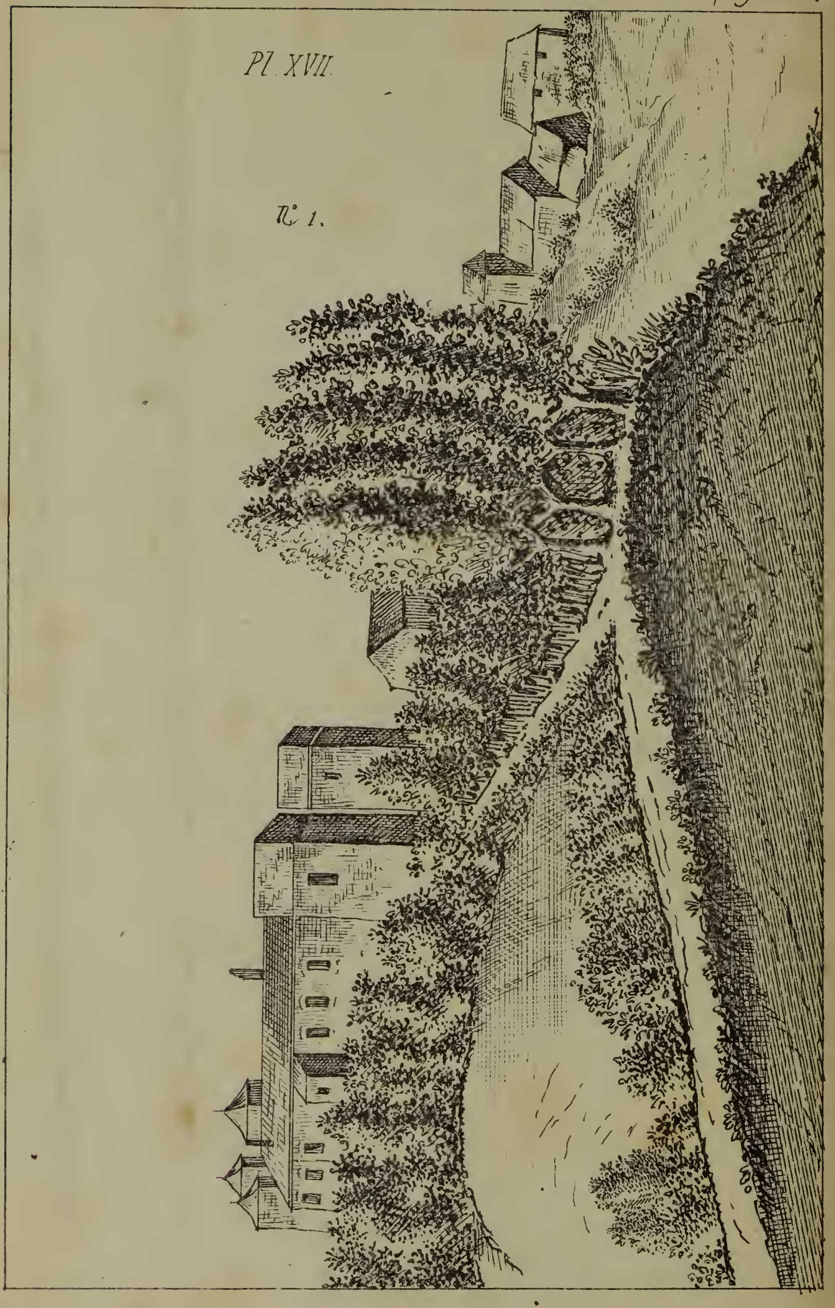

PL.XIV.
FORTIS
2
3

Pl. XVII.

n° 2.

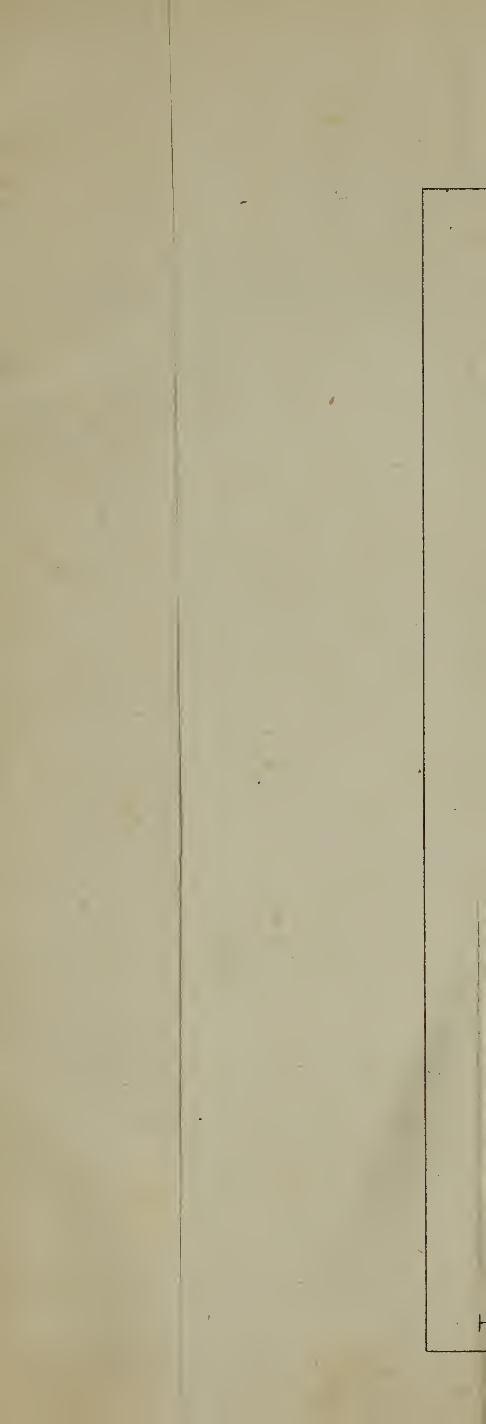


n° 3.

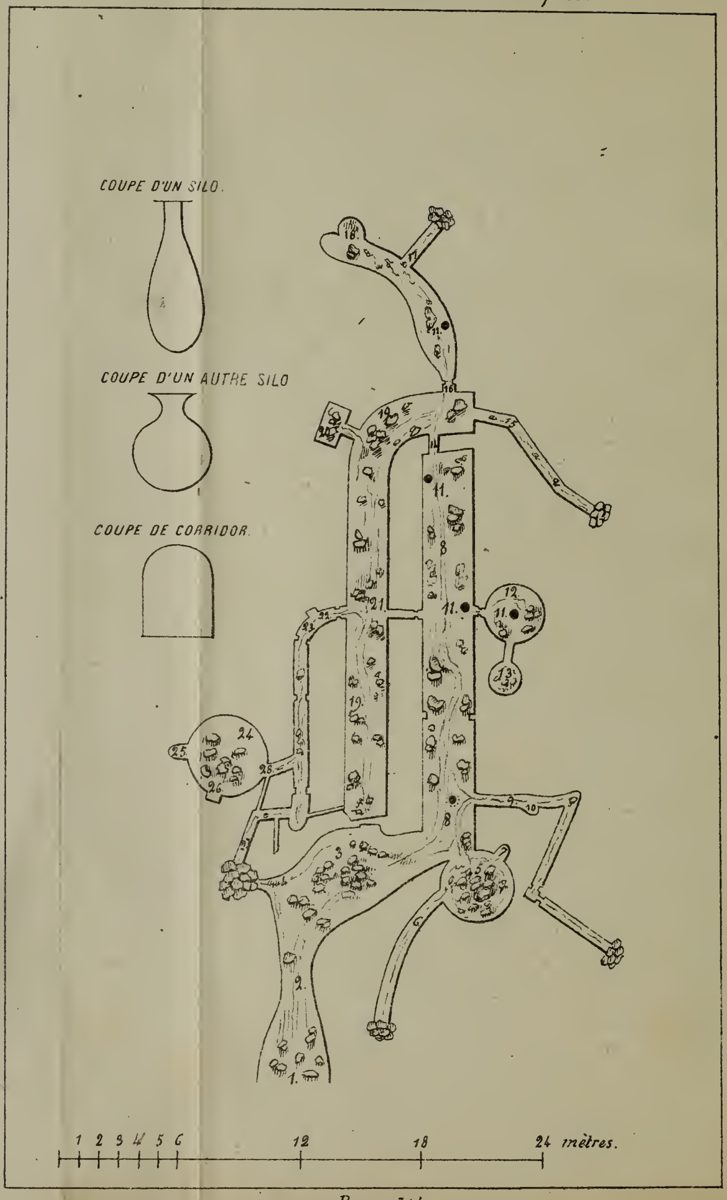

Pl. XVII.
N° 1.

10e Notice – Eglise de Monsempron.

Page 264

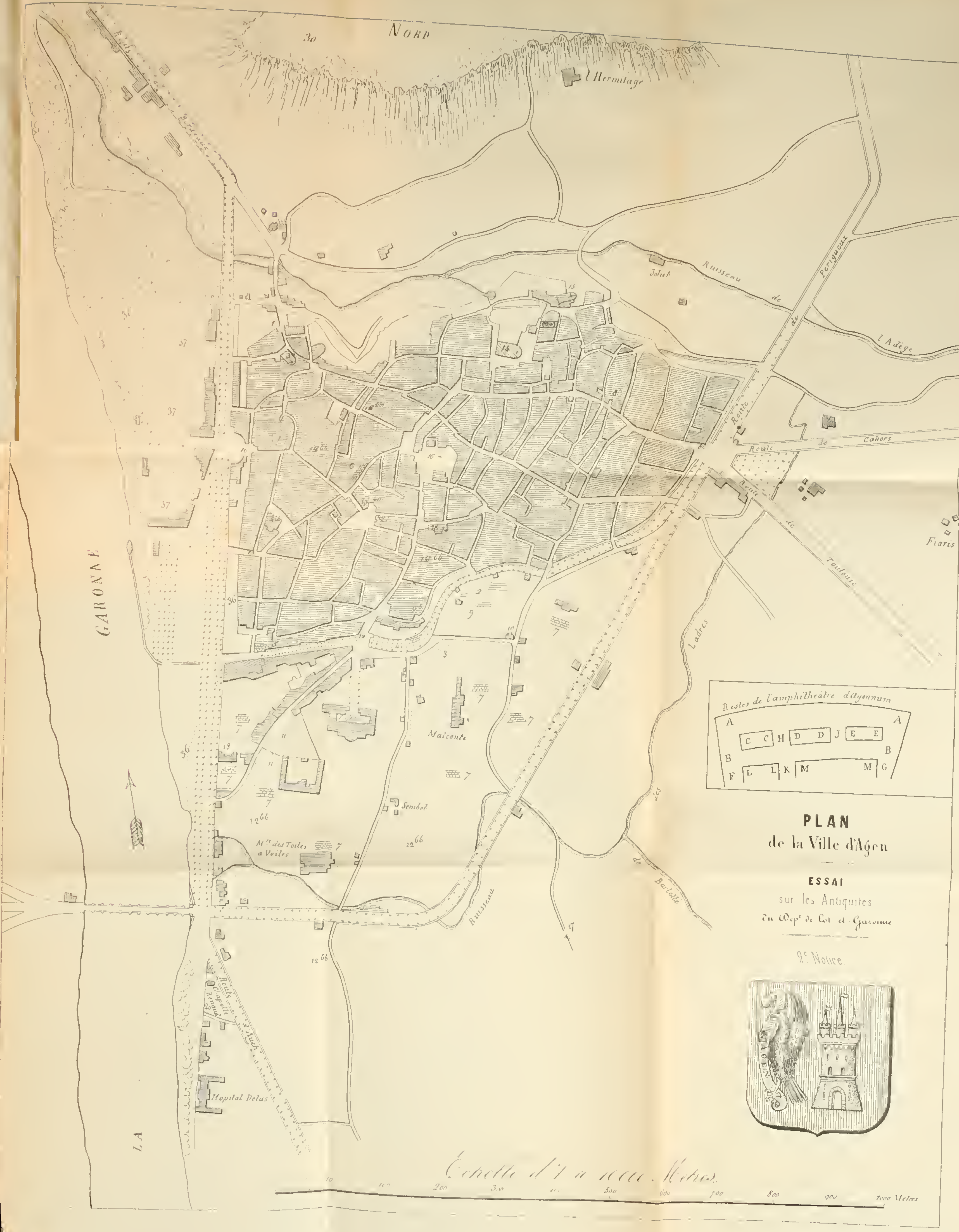


12e Notice – Souterrain de Préceptis.



Page 314

A



2e Notice page 49 et 51



Page 314

A

